BU/PIMF

Budget 2017 et plan intégré mission-financement 2018 à 2020 du canton de Berne

Adopté par le Grand Conseil
le 29 novembre 2016

000.000

Photo de couverture:
Simon Merk

Arrêtés du Grand Conseil

Budget 2017 et plan intégré mission-financement 2018 à 2020 du canton de Berne

Le Grand Conseil du canton de Berne

0956
Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget pour l'année 2017

Le budget 2017 comprenant les données macroéconomiques suivantes est approuvé:

- un excédent de revenus de CHF 98,5 millions au compte de résultats;
- un investissement net de CHF 456,3 millions (financements spéciaux compris);
- un solde de financement de CHF 8,0 millions;
- une quotité d'impôt de 3,06 (inchangée);
- un cadre du nouvel endettement (limite de crédit) de CHF 600 millions;
- un report de CHF 2,0 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières conformément à l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Le Grand Conseil arrête la déclaration de planification suivante concernant le budget 2017:

Déclaration de planification Commission des finances, UDC (Iseli):
Le Grand Conseil appelle les acteurs impliqués, notamment le Conseil-exécutif, la Direction des finances et les services des finances des Directions, de la Chancellerie d'Etat et de la Justice à engager toutes leurs forces pour que le rapport de gestion avec les comptes annuels 2017 puisse être élaboré, attesté et approuvé par le parlement de manière conforme au droit et en application des principes de MCH2/IPSAS.

Berne, le 28 novembre 2016

Au nom du Grand Conseil,

le président: **Reinhard**

le secrétaire général: **Trees**

Le Grand Conseil du canton de Berne

0956
Arrêtés du Grand Conseil concernant le plan intégré mission-financement 2018–2020

Le plan intégré mission-financement 2018–2020 est approuvé.

Le Grand Conseil arrête les déclarations de planification suivantes concernant le plan intégré mission-financement 2018–2020:

Déclaration de planification Minorité de la CFin, PBD (Etter):
La Commission des finances sera informée d'ici fin mars 2017 au plus tard des mesures que le Conseil-exécutif entend prendre pour parvenir à un budget 2018 et un PIMF 2019-2021 équilibrés.

Déclaration de planification PS (Bhend):
L'évaluation générale des immeubles non agricoles sera entreprise immédiatement.

Déclaration de planification PS (Stucki):
Les dividendes de la Banque nationale suisse doivent de nouveau être entièrement inscrits comme des recettes au budget.

Déclaration de planification PLR (Haas):
Les mesures prévues doivent garantir qu'il n'y aura plus de nouvel endettement à l'avenir, même en tenant compte des incidences de la stratégie fiscale et des mandats de politique financière donnés par le Grand Conseil*, ce qui signifie que le frein à l'endettement du compte des investissements doit aussi être respecté

- *Motion financière 012-2016 (Haas, Berne) : « Baisse des impôts des personnes physiques et des personnes morales »
  Chiffre 2 : Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que, dans le PIMF 2018-2010, il soit prévu d'abaisser la quotité d'impôt de 0,5 dixième supplémentaire.
  Chiffre 3 : Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que, de plus, la réduction de l'impôt sur les bénéfices prévue dans la réalisation de la stratégie fiscale soit prise en compte ou que des excédents équivalents soient prévus dans le PIMF 2018-2020.
- *Motion 165-2015 (PEV, Kipfer) « Après l'EOS, contrôler l'efficacité du travail administratif »
  Le Conseil-exécutif est chargé de passer en revue les différents processus, les références de qualité et l'efficience de l'administration afin d'examiner les moyens d'optimiser les coûts et de présenter au Grand Conseil un projet à cet effet.
- *Déclaration de planification de la CFin concernant le PIMF 2017-2019 : « Créer de la latitude financière »

La CFin propose de créer de la latitude financière dans le plan intégré mission-financement pour la nécessaire baisse de la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques. Le but étant que le canton de Berne améliore considérablement sa position en comparaison intercantonale.

Déclaration de planification PLR (Haas):
Le Conseil-exécutif tient compte des mandats* de politique financière donnés par le Grand Conseil ces dernières années au plus tard dans l'exercice du plan 2020.

Déclaration de planification PLR (Haas):
Les mesures doivent agir principalement sur les dépenses.

Berne, le 29 novembre 2016

Au nom du Grand Conseil,

le président: **Reinhard**

le secrétaire général: **Trees**

Table des matières

Budget 2017 et plan intégré mission-financement 2018 à 2020 du canton de Berne

Rapport

1 Aperçu, résumé et évaluation politique 13

1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification 13

1.2 Résultat financier du budget 2017 14

1.3 Résultat financier du PIMF 2018–2020 14

1.4 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et appliqué au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC) 15

1.5 Application du modèle comptable MCH2/IPSAS pour la première fois au budget 2017 et au plan intégré mission-financement 2018 à 2020 15

1.6 Traitement des interventions adoptées par le Grand Conseil sur le budget 2017 et sur le plan intégré mission-financement précédent 2017 à 2019 16

1.6.1 Motion financière 012–2016 PRD (Haas, Berne) «Baisse des impôts des personnes physiques et des personnes morales» 16

1.6.2 Motion 209–2015 UDC (Krähenbühl, Unterlangenegg) «Baisse immédiate des impôts des personnes morales» 17

1.6.3 Déclarations de planification concernant le plan intégré mission-financement 2017–2019 17

1.7 Répercussions financières de la Stratégie fiscale du Conseil-exécutif sur le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 18

1.8 Evolution de la politique financière depuis novembre 2015 18

1.9 Conclusion du Conseil-exécutif en matière de politique financière/évaluation des résultats du processus de planification de cette année 20

1.9.1 Evolution positive de la politique financière ces dernières années 20

1.9.2 Forte détérioration des perspectives de politique financière 20

1.9.3 Question de principe devant être tranchée à moyen terme: faut-il opérer des coupes dans les tâches publiques, les prestations et le personnel pour financer les baisses d'impôt ? 21

1.9.4 Le Conseil-exécutif dans sa nouvelle composition travaillera intensément dès l'automne 2016 sur la poursuite de la politique financière 21

1.10 Mise en œuvre de nouvelles optimisations de la nouvelle gestion publique NOG dans le cadre du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020 22

2 Résultat de la planification 24

2.1 Résultats des débats budgétaires de 2015 24

2.2 Situation de politique financière au début du nouveau processus de planification 25

2.3 Objectifs de politique financière du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2016 25

2.4 Principaux changements intervenus en matière de politique financière par rapport à l'ancienne planification entre novembre 2015 et août 2016 26

2.4.1 Réduction des charges de biens et services 26

2.4.2 Augmentation de la réduction des primes 27

2.4.3 Réduction de moitié du montant budgété au titre de la distribution des bénéfices de la BNS 27

2.4.4 Augmentation des dépenses liées à la migration 27

2.4.5 Evolution des besoins d'amortissement 27

2.4.6 Transfert de subventions d'investissement du compte des investissements au compte de résultats 28
2.4.7 Réduction des dépenses consacrées aux prestations complémentaires 28
2.4.8 Actualisation des prévisions de recettes fiscales (croissance des rentrées fiscales de 2020 incluse) 28
2.4.9 Augmentation des besoins dans le domaine de l'aide sociale 28
2.4.10 Réduction des versements provenant de la péréquation financière fédérale 29
2.4.11 Diminution des revenus de l'impôt sur les mutations 29
2.4.12 Correction de la dissolution de la réserve liée au retraitement MCH2/IPSAS 29
2.4.13 Fermeture du Foyer d'éducation de Prêles 29
2.4.14 Recul des revenus de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) et de la part du produit des droits d'entrée sur les carburants de la Confédération 30
2.4.15 Charges supplémentaires dans les domaines du handicap et du long séjour 30
2.4.16 Actualisation des intérêts passifs 30
2.4.17 Besoins en hausse pour les soins aigus somatiques, la réadaptation et le sauvetage 30
2.4.18 Mesures salariales 2020 (secteur subventionné inclus) 31
2.4.19 Coût net de la stratégie fiscale 31
2.4.20 Autres modifications par rapport à la planification précédente 31
2.4.21 Récapitulation chiffrée des principales modifications par rapport à la planification précédente intervenues entre novembre 2015 et la mi-août 2016 32
2.5 Autres facteurs influant sur la planification 2017-2020 32
2.5.1 Politique du personnel et des traitements 32
2.5.2 Mesures salariales 2017-2020 33
2.5.3 Planification de l'investissement net 34
2.5.4 Budgétisation de la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse 35
2.5.5 Planification des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS) 36
2.5.6 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal 36
2.6 Evolution du solde du compte de résultats entre novembre 2015 et la mi-août 2016 37
2.7 Evolution du solde de financement entre novembre 2015 et la mi-août 2016 37

3 Risques et opportunités de la présente planification en matière de politique financière 38
3.1 Environnement conjoncturel/croissance économique 38
3.2 Inscription au budget des recettes de la distribution du bénéfice de la Banque Nationale Suisse (BNS) 38
3.3 Evolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT) 39
3.4 Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) 39
3.5 Stratégie fiscale du canton de Berne 40
3.6 Financement des futurs besoins d'investissement 40
3.7 Evolutions futures dans le domaine des migrations 40
3.8 Evolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé 40

3.9 Niveau des intérêts/intérêts passifs 41
3.10 Initiative populaire sur les sites hospitaliers 41
3.11 Evolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires 41
3.12 Réduction budgétaire des charges de biens, services et marchandises 41
3.13 Programme de stabilisation 2017 à 2019 de la Confédération 41
3.14 Politique salariale 42
3.15 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton 42
3.16 Autres opportunités et risques 42
3.17 Vue d'ensemble des principaux projets – du point de vue financier – dont les répercussions financières ne figurent pas dans le budget 2017 et plan intégré mission-financement 2018 à 2020 43

4 Le budget et le plan intégré mission-financement en détail 49
4.1 Contexte conjoncturel 49
4.1.1 International 49
4.1.2 Suisse 49
4.1.3 Canton de Berne 49
4.1.4 Comparaison avec les autres cantons 50
4.2 Données macroéconomiques de la période de planification 2017 à 2020 50
4.3 Données financières de la période de planification 2017 à 2020 51
4.4 Compte de résultats 52
4.4.1 Solde 52
4.4.2 Groupes de matières 53
4.5 Investissement net 55
4.5.1 Evolution de l'investissement net 55
4.5.2 Plan d'investissement intégré 55
4.6 Solde de financement 55
4.6.1 Bref aperçu 56
4.6.2 Evolution jusqu'à 2014 56
4.6.3 Evolution de 2016 à 2020 56
4.7 Bilan prévisionnel 57
4.7.1 Bref aperçu 57
4.7.2 Patrimoine financier 57
4.7.3 Patrimoine administratif 57
4.7.4 Découvert/capital propre 57
4.7.5 Endettement brut I et II 58
4.8 Indicateurs 59
4.8.1 Degré d'autofinancement 59
4.8.2 Quote-part de l'endettement 59

5 Controlling de l'EOS 2014 60
5.1 Avancement de la mise en œuvre des mesures de l'EOS arrêtées par le Grand Conseil durant sa session de novembre 2013 60

5.1.1 Allégements procurés par l'EOS 2014 sur le compte de résultats 60
5.1.2 Allégements procurés par l'EOS 2014 aux communes 60
5.1.3 Répercussions des mesures de l'EOS sur les effectifs 61
5.2 Conclusion du Conseil-exécutif : la mise en œuvre des mesures de l'EOS suit son cours. 61

6 Propositions 62
6.1 Budget 2017 62
6.2 Plan intégré mission-financement 2018 à 2020 62
6.3 Budget 2017 63
6.4 Plan intégré mission-financement 2018 à 2020 63

7 ANNEXE : Plan cantonal d'investissement 2017 à 2026 64

8 Annexe : indicateurs 67
8.1 Indicateurs 67
8.2 Indicateurs conformément au MCH2 67
8.3 Définitions des indicateurs 68
8.4 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2 70

Compte rendu

1 Ensemble du canton 73
1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par direction (budget 2017, solde II) 73

2 Autorités (AUT) 75
2.1 Compte de résultats 75
2.2 Compte des investissements 76
2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps des AUT 76
2.4 Comptes spéciaux 77
2.4.1 Grand Conseil 77
2.4.2 Conseil-exécutif 79

3 Chancellerie d'Etat (CHA) 81
3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II) 81
3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 81
3.3 Priorités de développement de la Direction 81
3.4 Compte de résultats 82
3.5 Compte des investissements 83
3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA 84
3.7 Groupes de produits 85
3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil 85

4 Direction de l'économie publique (ECO) 89
4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II) 89
4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 89
4.3 Priorités de développement de la Direction 89
4.4 Compte de résultats 90
4.5 Compte des investissements 91
4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO 92
4.7 Groupes de produits 93
4.7.1 Soutien aux fonctions de direction 93
4.7.2 Assurance-chômage 95
4.7.3 Développement et surveillance économique (valable dès le 1. 1. 2013) 97
4.7.4 Forêt et dangers naturels 99
4.7.5 Agriculture 102
4.7.6 Nature 105
4.8 Financements spéciaux 108
4.8.1 Fonds d'aide investissements 108
4.8.2 Fonds de régénération des eaux 110
4.8.3 Caisse des épizooties 112
4.8.4 Fonds du tourisme 114

4.8.5 Fonds pour les dommages causés par le gibier 116
4.8.6 Fonds de prévoyance 118

5 Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) 121
5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II) 121
5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 121
5.3 Priorités de développement de la Direction 122
5.4 Compte de résultats 123
5.5 Compte des investissements 125
5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP 126
5.7 Groupes de produits 127
5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques 127
5.7.2 Soins hospitaliers 130
5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire 133
5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité 135
5.7.5 Protection des consommateurs et de l'environnement 137
5.7.6 Garantie du minimum vital et intégration 139
5.7.7 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation 142
5.8 Préfinancements 145
5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers 145
5.9 Financements spéciaux 147
5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie 147

6 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) 149
6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II) 149
6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 150
6.3 Priorités de développement de la Direction 150
6.4 Compte de résultats 151
6.5 Compte des investissements 152
6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JCE 153
6.7 Groupes de produits 154
6.7.1 Soutien de la direction 154
6.7.2 Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat 156
6.7.3 Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques 158
6.7.4 Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources 160
6.7.5 Soutien et surveillance des communes 162
6.7.6 Organisation du territoire 164
6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse 166
6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse 168

6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales 170
6.7.10 Préfectures 173
6.7.11 Poursuites et faillites 175
6.7.12 Tenue du registre foncier 177
6.7.13 Registre du commerce 179
6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte 181

7 Direction de la police et des affaires militaires (POM) 185
7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II) 185
7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 185
7.3 Priorités de développement de la Direction 186
7.4 Compte de résultats 187
7.5 Compte des investissements 188
7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM 189
7.7 Groupes de produits 190
7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative 190
7.7.2 Police 193
7.7.3 Circulation routière et navigation 196
7.7.4 Privation de liberté et mesures d'encadrement 199
7.7.5 Population et immigration 202
7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires 205
7.8 Financements spéciaux 208
7.8.1 Constributions de remplacement 208

8 Direction des finances (FIN) 211
8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II) 211
8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 211
8.3 Priorités de développement de la Direction 211
8.4 Compte de résultats 212
8.5 Compte des investissements 213
8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN 214
8.7 Groupes de produits 215
8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit 215
8.7.2 Prestations de services finances du groupe 218
8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes 221
8.7.4 Impôts et prestations de services 224
8.7.5 Personnel 227
8.7.6 Informatique et organisation 230
8.8 Financements spéciaux 233
8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux 233
8.9 Préfinancements 235

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement 235
8.9.2 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) 237

9 Direction de l'instruction publique (INS) 239
9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II) 239
9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 239
9.3 Priorités de développement de la Direction 240
9.4 Compte de résultats 241
9.5 Compte des investissements 242
9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS 243
9.7 Groupes de produits 244
9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques 244
9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires 246
9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle 249
9.7.4 Enseignement supérieur 252
9.7.5 Culture 255
9.7.6 Services centralisés 257

10 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) 259
10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II) 259
10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 259
10.3 Priorités de développement de la Direction 260
10.4 Compte de résultats 261
10.5 Compte des investissements 262
10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE 263
10.7 Groupes de produits 264
10.7.1 Soutien à la direction 264
10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques 266
10.7.3 Développement durable 268
10.7.4 Information géographique 271
10.7.5 Infrastructures 274
10.7.6 Transports publics et coordination des transports 277
10.7.7 Gestion des biens immobiliers 280
10.7.8 Eaux et déchets 282
10.8 Financements spéciaux 285
10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets 285
10.8.2 Fonds pour l'assainissement 287
10.8.3 Fonds des rives, des lacs et des rivières 289
10.8.4 Fonds pour l'alimentation en eau 291

11 Contrôle des finances (CF) 293
11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II) 293
11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 293
11.3 Priorités de développement de la Direction 293
11.4 Compte de résultats 294
11.5 Compte des investissements 295
11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF 296
11.7 Groupes de produits 297
11.7.1 Surveillance des finances 297

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD) 299
12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II) 299
12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 299
12.3 Priorités de développement de la Direction 299
12.4 Compte de résultats 300
12.5 Compte des investissements 301
12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD 301
12.7 Groupes de produits 302
12.7.1 Protection des données 302

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) 305
13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II) 305
13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 305
13.3 Priorités de développement de la Direction 305
13.4 Compte de résultats 306
13.5 Compte des investissements 307
13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS 308
13.7 Groupes de produits 309
13.7.1 Direction de la magistrature 309
13.7.2 Juridictions civile et pénale 311
13.7.3 Juridiction administrative 314
13.7.4 Ministère public 316

Rapport

Budget 2017 et plan intégré mission-financement 2018 à 2020 du canton de Berne

1 Aperçu, résumé et évaluation politique

1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification

Le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 présentent les valeurs-repères suivantes:

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Compte de résultats				
Charges	10 841	10 930	11 051	11 172
Revenus	10 939	10 948	10 957	11 084
Résultat global du compte de résultats	**99**	**18**	**–95**	**–88**
Investissement net	**456**	**483**	**472**	**469**
Solde de financement	**8**	**–103**	**–180**	**–153**
- = Augmentation de la dette				
+ = Réduction de la dette				
Nouvel endettement total		**–429**		
Nouvel endettement par an		**–107**		
Degré d'autofinancement		**77 %**		

Résultat des travaux de planification de cette année: assombrissement net des perspectives financières par rapport au plan intégré mission-financement précédent

Les finances cantonales bernoises dégagent des excédents de revenus au compte de résultats en 2017 et 2018. Des excédents de charges sont en revanche prévus pour les deux années suivantes 2019 et 2020. Sur l'ensemble de la période de planification 2017 à 2020, la dette augmente de plus de CHF 400 millions.

Les présents résultats indiquent un net assombrissement des perspectives financières par rapport au PIMF précédent 2017–2018 du 24 novembre 2015. Celui-ci prévoyait encore des excédents de revenus au compte de résultats pour toutes les années. Il tablait également sur une réduction de la dette de plus de CHF 300 millions sur l'ensemble de la période 2016 à 2019.

Les détériorations financières intervenues par rapport au plan intégré mission-financement précédent 2017–2019 résultent notamment de l'augmentation de la réduction des primes, de la réduction de moitié du montant budgété au titre de la distribution des bénéfices de la BNS et des baisses des revenus escomptés sur les impôts et les versements compensatoires sur la péréquation financière fédérale.

Mais des améliorations ont également été enregistrées dans le cadre du processus d'élaboration du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020 (notamment coupe des charges de biens et services, diminution des besoins d'amortissement, baisse des charges pour prestations complémentaires, réduction des intérêts passifs).

Néanmoins, les détériorations l'emportent nettement dans le budget 2017 et le PIMF 2018 à 2020, ce qui a conduit à la situation financière fortement assombrie par rapport au précédent plan financier 2017 à 2019.

1.2 Résultat financier du budget 2017

Les résultats des travaux de planification pour le *budget 2017* se résument comme suit:

- Le budget 2017 dégage au compte de résultats des charges de CHF 10 841 millions et des revenus de CHF 10 939 millions, avec un *excédent de revenus* (résultat global du compte de résultats) de *CHF 99 millions*.
- *L'investissement net (*y compris les financements spéciaux) s'élève à *CHF 456 millions*, soit CHF 79 millions de moins que ce que prévoyait la planification précédente pour 2017. *L'investissement net ordinaire (*sans les financements spéciaux) s'élève à *CHF 402 millions.*
- Le *solde de financement est positif* et s'élève à *CHF 8 millions.* L'endettement diminue donc de CHF 8 millions en 2017.
- Le PIMF 2017 prévoit une augmentation annuelle de la masse salariale de 0,7 pour cent.
- Comme par le passé, une *correction budgétaire* de *CHF 136 millions* a été intégrée au *résultat cantonal* en raison des écarts entre budget et résultat des comptes.
- Conformément à l'article 5 de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS), le budget 2017 contient un montant d'environ *CHF 40 millions* au titre du *bénéfice de la Banque nationale suisse distribué* au canton. Cela correspond à la moitié des CHF 80 millions annuels inscrits dans la planification précédente à ce titre. Les comptes annuels enregistreront dans tous les cas un revenu avoisinant les CHF 80 millions (soit d'un versement ordinaire de la part du bénéfice de la BNS, soit d'un prélèvement sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS – voir à ce sujet les explications au chapitre 3.2).

1.3 Résultat financier du PIMF 2018–2020

Les résultats de la planification concernant le *PIMF 2018–2020* peuvent être résumés comme suit:

- Un *excédent de revenus* de CHF 18 millions est prévu au compte de résultats de *2018*. En revanche, les pronostics tablent sur des *excédents de charges* de CHF 100 millions par an pour les années du plan financier *2019 et 2020*.
- *L'investissement net* (y compris les financements spéciaux) moyen des années du plan financier 2018 à 2020 s'élève à CHF 475 millions. L'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux) moyen s'élève à CHF 429 millions.
- Le *PIMF 2018 à 2020* présente une augmentation totale de la *dette* de *CHF 436 millions*, soit de CHF 145 millions par an en moyenne.
- Le PIMF 2018 à 2020 prévoit une augmentation annuelle de la masse salariale de 0,7 pour cent.
- Le PIMF 2018 à 2020 tient compte de la *distribution du bénéfice de la BNS* pour un montant annuel de *CHF 40 millions*. Les comptes annuels correspondants enregistreront de toutes façons un revenu de quelque CHF 80 millions – pour autant que le Fonds contiennent des ressources – et ce, soit par un versement ordinaire de la part du bénéfice de la BNS, soit par un prélèvement sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (voir à ce sujet les explications au chap. 3.2).
- Les répercussions de la *stratégie fiscale* du Conseil-exécutif sont prises en compte dans le plan intégré mission-financement à partir de 2019 (voir les explications au chap. 1.7).

1.4 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et appliqué au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)

En vertu de l'art. 101a, al. 5 ConstC concernant le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, les gains comptables et les amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a. Par conséquent, ils sont éliminés du solde du compte de résultats dans *l'attestation* ci-après.

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Les présents résultats respectent à la fois les consignes de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et appliqué au compe des investissements.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Résultat global du compte de résultats	**99**	**18**	**–95**	**–88**
Élimination des gains comptables et des amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier en vertu de l'art. 101a al. 5 ConstC.	4	0	–1	–1
Résultat global du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	**95**	**18**	**–94**	**–87**

Même après élimination des gains comptables et des amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier, l'exercice budgétaire 2017 clôture sur un excédent de CHF 95 millions. Les présents chiffres du budget respectent donc les dispositions constitutionnelles du f*rein à l'endettement appliqué au compte de résultats* d'après l'art. 101b ConstC. Dans le même temps, l'*excédent de financement* du budget 2017 de *CHF 8 millions* respecte les dispositions constitutionnelles du *frein à l'endettement appliqué au compte des investissements* (art. 101b ConstC).

1.5 Application du modèle comptable MCH2/ IPSAS pour la première fois au budget 2017 et au plan intégré mission-financement 2018 à 2020

Le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 sont, pour la première fois, élaborés conformément au «*modèle comptable harmonisé MCH2*», se fondant sur les normes *IPSAS (International Public Sector Accounting Standards)*.

Pour permettre la comparaison entre les états financiers des cantons et des communes, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) a publié en 2008 le manuel «Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2)». Ce manuel remplace la recommandation de la CDF datant de 1981 et doit être mis en oeuvre d'ici 2018. Etant donné que le MCH2 ne contient que des recommandations qui laissent une marge de manoeuvre dans de nombreuses décisions et ne constitue pas une norme à proprement parler, l'objectif de comparaison des comptes annuels n'est que partiellement atteint.

Alors que le MCH2 représente seulement le «plus petit dénominateur commun» entre les cantons, les IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) sont les seules normes de présentation des comptes du secteur public reconnues au plan international. Elles contiennent des consignes claires sur la manière de traiter les questions de présentation des comptes et offrent peu de marge de manœuvre. Cette comparabilité existe entre les collectivités publiques qui tiennent leur comptabilité conformément aux IPSAS.

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a décidé de mettre en œuvre les recommandations du MCH2 conforme aux IPSAS. Cela permet la comparaison avec d'autres collectivités publiques qui présentent aussi leurs comptes en conformité avec les IPSAS. Tel est actuellement le cas de la Confédération et d'environ la moitié des cantons.

L'application du nouveau modèle comptable entraîne différentes modifications par rapport à l'ancien modèle MCH1. Cela concerne par exemple le nouveau plan comptable conforme au MCH2, la structure du bilan, l'approche comptable des éléments d'actif selon le principe de l'image fidèle, et la méthode d'amortissement en fonction de la durée d'utilisation. En outre, la terminologie change avec le MCH2/IPSAS (p.ex. le remplacement de l'intitulé «compte de fonctionnement», utilisé depuis longtemps, par «compte de résultats»).

On trouvera des informations détaillées sur le modèle comptable MCH2/IPSAS sur le site internet de la Direction des finances, sous Finances/Publications/Informations financières/Autres informations.

1.6 Traitement des interventions adoptées par le Grand Conseil sur le budget 2017 et sur le plan intégré mission-financement précédent 2017 à 2019

En perspective de l'élaboration du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020, le Grand Conseil a adopté une motion financière ainsi que plusieurs déclarations de planification. Les chapitres suivants informent sur la mise en œuvre par le Conseil-exécutif des interventions portant sur le budget 2017 et le PIMF 2018–2020.

1.6.1 Motion financière 012–2016 PRD (Haas, Berne) «Baisse des impôts des personnes physiques et des personnes morales»

Durant sa *session de mars 2016*, le Grand Conseil a traité la motion financière 012–2016 PRD (Haas, Berne) «Baisse des impôts des personnes physiques et des personnes morales». Elle contenait les exigences suivantes:

- réduction de 0,5 dixième de la quotité d'impôt au budget 2017 (chiffre 1),
- réduction supplémentaire de 0,2 dixième de la quotité d'impôt au plan intégré mission-financements 2018 à 2020 (chiffre 2) et
- prise en compte de la réduction de l'impôt sur les bénéfices prévue dans la réalisation de la stratégie fiscale, ainsi que des excédents équivalents dans le PIMF 2018–2020 (chiffre 3).

Dans le cadre de la délibération sur la motion financière, le Grand Conseil a rejeté le chiffre 1 à 81 voix contre 69 et 3 abstentions. Il a par contre adopté le chiffre 2 (à 87 voix contre 63 et 2 abstentions) et le chiffre 3 (à 92 voix contre 62).

Impact de la motion financière sur le plan intégré mission-financement

Si le Grand Conseil adopte une motion financière sur le plan intégré mission-financement, le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature doivent, conformément à l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), rendre compte de la façon dont ils ont mis en œuvre la motion. En cas de défaut de mise en œuvre, ils doivent en exposer les motifs en détail dans le plan intégré mission-financement suivant.

Le Conseil-exécutif a examiné les conséquences financières de la motion financière sur les résultats du plan intégré mission-financement 2018 à 2020 dans le cadre des travaux de planification. Il a alors constaté qu'une mise en œuvre stricte de la motion financière dès 2018 se traduirait par des pertes de revenus de CHF 140 millions par an. La prise en compte de la motion financière dans le PIMF 2018–2020 aurait les répercussions suivantes sur le résultat global du compte de résultats:

Graphique 1: Compte de résultats (en millions CHF)

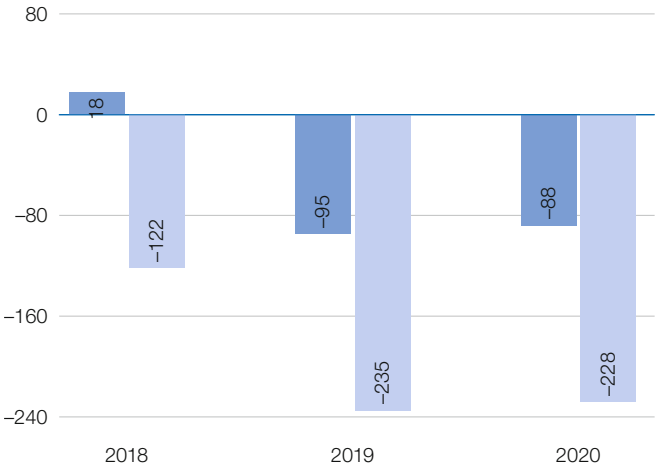

Solde du compte de résultats conformément aux résultats de la planification du Conseil-exécutif
Solde du compte de résultats compte tenu de la mise en œuvre de la motion financière 012–2016 PRD (Haas, Berne)

Si la motion financière était réalisée intégralement, le solde du compte de résultats serait négatif dès 2018. L'excédent de charges annuel dépasserait les CHF 200 millions les années suivantes. Le solde de financement se détériorerait encore nettement durant la période 2018 à 2020, avec un nouvel endettement situé entre CHF 250 millions (2018) et plus de CHF 300 millions (2019).

Graphique 2: Solde de financement (en millions CHF)

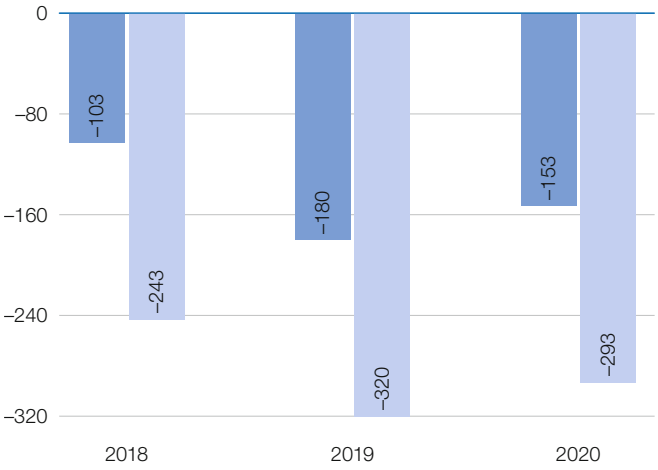

Solde de financement conformément aux résultats de la planification du Conseil-exécutif
Solde de financement compte tenu de la mise en œuvre de la motion financière 012–2016 PRD (Haas, Berne)

Ayant fait ce constat, le Conseil-exécutif estime *ne pas pouvoir assumer* les pertes de revenus que la mise en œuvre de la motion financière 012–2016 entraînerait pour les finances cantonales.
Il juge qu'actuellement, la priorité est plutôt d'appliquer sa stratégie fiscale et les dégrèvements qu'elle prévoit. Comme l'il-

lustrent clairement les chiffres du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020, le financement durable de la stratégie fiscale pose déjà un défi vu les perspectives financières fortement assombries par rapport au PIMF précédent 2017–2019. Le Conseil-exécutif estime irresponsable au plan de la politique financière de prévoir les détériorations supplémentaires qu'entraînerait la baisse de la quotité d'impôt exigée par la motion financière 012–2016 à hauteur d'un dixième au total.

Le Conseil-exécutif a répété à plusieurs reprises par le passé qu'il refusait de faire des expériences en matière de politique fiscale. Il n'est en particulier pas disposé à risquer de se laisser à nouveau entraîner dans la *spirale du déficit et de la dette* par des baisses d'impôt qui ne sont même pas à peu près financées.

Il est par ailleurs parfaitement conscient de la *nécessité d'agir* sur la charge fiscale qui pèse sur les *personnes physiques* dans le canton de Berne. Mais la baisse de la quotité d'impôt exigée par la motion financière selon le « principe du saupoudrage « n'aurait pas de répercussions sensible sur la charge fiscale individuelle des personnes physiques. Une réduction de la quotité d'impôt cantonale n'a aucun effet sur les impôts communaux. Sur la somme que constituent ensemble l'impôt cantonal et l'impôt communal, la baisse d'impôt serait donc inférieure à 3,25 pour cent pour une réduction d'un dixième de la quotité cantonale. A titre illustratif, l'impôt (cantonal et communal) d'une personne imposée dans la commune de Berne baisserait d'environ 2,2 pour cent.

La baisse de la quotité d'impôt n'influerait pas non plus sur la place du canton de Berne dans le classement intercantonal de l'imposition des personnes physiques. Elle compromettrait en revanche à long terme toute sa liberté d'action en matière de politique financière et fiscale.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif a renoncé à prendre en compte les répercussions de la mise en œuvre du *chiffre 2* de la motion financière 012–2016 PRD (Haas, Berne) dans les présents chiffres.

Concernant le *chiffre 3* de la motion financière, le Conseil-exécutif considère qu'il est mis en œuvre puisque les pertes de rentrées fiscales résultant de la réduction de l'impôt sur les bénéfices prévue dans la réalisation de la stratégie fiscale sont intégrées au budget 2017 et au plan intégré mission-financement 2018 à 2020. Les présents chiffres ne prévoient en revanche pas les «excédents équivalents» comme l'exige le chiffre 3 de la motion financière.

1.6.2 Motion 209–2015 UDC (Krähenbühl, Unterlangenegg) «Baisse immédiate des impôts des personnes morales»

Le Grand Conseil a adopté la motion 209–2015 sous forme de postulat durant sa session de juin 2016. Le postulat exige que le canton utilise la latitude dégagée par les excédents attendus pour baisser substantiellement les impôts des personnes morales.

Comme il est expliqué aux chapitres 1.3 et 1.6.1, le Conseil-exécutif prévoit de réduire la charge fiscale des personnes morales dans le cadre de sa stratégie fiscale. Mais l'assombrissement des perspectives financières a fortement restreint la marge d'action nécessaire au plan de la politique financière. Le financement durable de la stratégie fiscale exige donc soit une réduction/suppression de tâches, soit – comme le prévoit au moins en partie la stratégie fiscale du Conseil-exécutif – des revenus supplémentaires dans d'autres domaines fiscaux.

Vu le contenu de la stratégie fiscale et la prise en compte de ses répercussions financières au budget 2017 et au plan intégré mission-financement 2018 à 2020, le Conseil-exécutif considère que l'exigence politique formulée dans le postulat est satisfaite.

1.6.3 Déclarations de planification concernant le plan intégré mission-financement 2017–2019

Durant sa session de novembre 2016, le Grand Conseil a adopté plusieurs déclarations de planification sur le plan intégré mission-financement 2017 à 2019:

- augmentation de la subvention cantonale à la réduction des primes;
- plafonnement à CHF 800 millions des charges en biens et services;
- plafonnement de l'investissement net à CHF 440 millions;
- réduction de moitié du montant budgété au titre de la distribution des bénéfices de la BNS;
- création de marge de manœuvre pour baisser les impôts.

Le Conseil-exécutif a tenu compte dans le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 des exigences concernant l'augmentation de la subvention cantonale à la réduction des primes et concernant le plafonnement des charges de biens et services.

Le Conseil-exécutif a appliqué le plafonnement de l'investissement net ordinaire (autrement dit sans les financements spéciaux) à un niveau de CHF 440 millions au budget 2017; le nouveau plafond de CHF 430 millions est de CHF 10 millions inférieur à ce qu'exigeait la déclaration de planification. Le Conseil-exécutif a renoncé à mettre en œuvre ladite déclaration de planification les années du plan financier 2018 à 2020 vu la planification sectorielle élevée et les projets d'investissements prévus. Mais du fait des transferts de subventions d'investissement du compte des investissements au compte de résultats, le volume des investissements des années 2018 à 2020 de la présente planification est inférieur à celui de la planification précédente.

En vertu de la nouvelle loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, la moitié du montant budgété au titre de la distribution des bénéfices de la BNS a été éliminée des chiffres.

La création de marge de manœuvre pour baisser les impôts exigée par une déclaration de planification n'a pas pu être réalisée dans les présents chiffres, vu les nombreuses détériorations intervenues et l'assombrissement des perspectives financières qui s'en suit.

Des informations détaillées sur la mise en oeuvre des différentes déclarations de planification sont présentées dans les pages suivantes du rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil ainsi que, en partie, dans les commentaires des différentes Directions.

1.7 Répercussions financières de la Stratégie fiscale du Conseil-exécutif sur le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020

Les chiffres présentés *incluent* les conséquences financières de la Stratégie fiscale du Conseil-exécutif. Le coût net qui en résulte à partir de 2019 s'établit comme suit:

en millions CHF	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Perte de revenus résultant de la Sratégie fiscale	0	0	–62.6	–116.9	–171.6	–213.3
Revenus supplémentaires liés à la nouvelle évaluation générale	0	0	0	32	32	32
Versements compensatoires RIE III de la Confédération	0	0	43	43	43	43
Revenus supplémentaires liés à l'augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur [1)]	0	0	0	40	40	40
Coût net de la Stratégie fiscale	**0**	**0**	**–19.6**	**–1.9**	**–56.6**	**–98.3**

[1)] **ATTENTION :** Dans sa conception d'origine de la Stratégie fiscale (voir dossier de consultation), le Conseil-exécutif envisageait de couvrir une partie des pertes fiscales résultant de la Stratégie fiscale par une hausse de l'impôt sur les véhicules à moteur. Mais il s'est par la suite avéré que cette solution n'avait aucune chance d'être acceptée au plan politique. Dans le cadre de l'adoption du rapport sur la Stratégie fiscale adressé au Grand Conseil, le Conseil-exécutif a donc décidé de renoncer à cette hausse d'impôt. Il ne disposait toutefois plus d'assez de temps pour éliminer des chiffres de la dernière année (2020) du budget 2017 / PIMF 2018 à 2020 les recettes supplémentaires (CHF 40 mio) qui en auraient résulté et qui avaient déjà été prises en compte. Aussi le Conseil-exécutif va-t-il procéder à une correction correspondante des chiffres dans le cadre du prochain processus de planification et la charge nette résultant de la Stratégie fiscale à partir de 2020 sera en fin de compte de CHF 40 millions supérieure au chiffre publié ci-avant (- CHF 2 mio).

Les chiffres qui précèdent *ne tiennent pas compte* des conséquences directes de la *troisième réforme de l'imposition des entreprises*, c'est-à-dire par exemple de la solution éventuelle de la «patent box», d'une hausse des revenus résultant d'une limitation de l'imposition partielle des dividendes ou encore d'une baisse des rentrées financières liée à la déduction des charges de recherche et de développement. Les répercussions financières de ces éléments (entre autres) devraient être suffisamment connues début 2017 pour être prises en compte dans le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 lors du prochain processus de planification.

Quoi qu'il en soit, le tableau ci-dessus montre que la Stratégie fiscale ne pèse pas encore de manière significative sur le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018–2020. Cette Stratégie grèvera les finances cantonales d'une charge maximale seulement à partir de 2022, soit après l'horizon de planification du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018–2020.

1.8 Evolution de la politique financière depuis novembre 2015

Les *principaux développements et arrêtés* du Conseil-exécutif et du Grand Conseil intervenus au cours du processus de planification de 2016 visant l'élaboration du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020 sont récapitulés ci-après :

- Le plan intégré mission-financement dont le Grand Conseil a pris connaissance le *24 novembre 2015* prévoyait pour les années 2017 à 2019 des excédents de quelques centaines de millions de francs au compte de résultats. Il présentait des soldes de financement positifs pour toutes les années de la période de planification.

- Lors des *débats budgétaires de 2015*, le Grand Conseil a en outre adopté plusieurs déclarations de planification (création d'une marge de manœuvre pour baisser les impôts, plafonnement de l'investissement net à CHF 440 mio, augmentation de CHF 42 mio des réductions des primes, plafonnement des charges de biens, services et marchandises à CHF 800 mio, élimination de la moitié du montant budgété au titre du bénéfice distribué de la BNS).

- Durant sa *session de novembre 2015,* le Grand Conseil a aussi adopté la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS). En vertu de cette nouvelle loi, le montant annuel de CHF 80 millions prévu dans la précédente planification au titre du bénéfice distribué de la BNS a été réduit de

moitié à CHF 40 millions lors du processus de planification de 2016.

– La Banque nationale suisse (BNS) a indiqué le 8 *janvier 2016* qu'elle prévoyait pour 2015 des pertes annuelles à hauteur de CHF 23 milliards. Grâce au montant élevé de la réserve pour distributions futures, le *versement* ordinaire de CHF 1 milliard à la Confédération et aux cantons a tout de même été garanti pour l'exercice 2016.

– Au début du nouveau processus de planification, en *février 2016*, le Conseil-exécutif a pris connaissance de la nette détérioration des perspectives de politique financière. Les dégradations budgétaires par rapport à la précédente planification résultaient notamment d'une baisse des rentrées fiscales attendues en raison du ralentissement conjoncturel ainsi que des besoins supplémentaires dans le secteur du long séjour, dans le domaine de la migration et dans le domaine des soins de santé.

– Le *28 février 2016*, le corps électoral bernois s'est majoritairement prononcé contre la modification de la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (réduction des primes des caisses-maladie). Le projet de modification de loi prévoyait en autres la suppression de l'objectif existant selon lequel une proportion de 25 à 45 pour cent de la population doit bénéficier de la réduction de primes.

– Le *8 mars 2016*, le Conseil-exécutif a informé l'opinion publique du résultat des comptes de *2015*, qui o*nt c*lôturé sur un excédent de revenus de CHF 170 millions. Ce résultat ne comprenait pas la double part sur la distribution du bénéfice de la BNS octroyée pour 2015, soit un montant de CHF 164 millions qui, conformément à la LFBNS adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2015, a été versé en totalité sur le nouveau Fonds à titre de stock initial. Le solde de financement était également positif, à hauteur de CHF 97 millions.

– Au vu de l'assombrissement des perspectives financières, le Conseil-exécutif a annoncé *le 10 mars 20*16 que l'examen de son rapport sur la Stratégie fiscale au Grand Conseil serait reporté de la session de juin à la session de novembre 2016. Il considère en effet que cela n'aurait aucun sens que le Grand Conseil débatte de ce rapport sans tenir compte de la détérioration significative de la situation financière initiale par rapport à la précédente planification. Cet ajournement permettra l'examen simultané, lors de la session de novembre 2016, du budget 2017 et plan intégré mission-financement 2018–2020 et du rapport sur la Stratégie fiscale. Ainsi ces deux affaires pourront-elles aussi être examinées conjointement par la Commission des finances.

– Le *16 mars 2016,* le Conseil-exécutif a pris position sur le programme de stabilisation 2017–2019 de la Confédération, dans le cadre de sa réponse à une consultation. Il a exprimé un avis critique sur différentes mesures, rejetant en particulier toutes celles qui entraîneraient des transferts de charges directs ou indirects vers le canton de Berne.

– Lors de journées de réflexion sur la poli*tique fi*nancière, en *mai 2016*, le Conseil-exécutif a décidé de tenir compte du manque à gagner résultant de sa Stratégie fiscale dans les chiffres du budget 2017 et plan intégré-mission-financement 2018–2020.

– En *juin 2016,* le Conseil-exécutif a pris connaissance, dans le cadre du *«controlling de l'EOS»,* de l'avancement de la mise en œuvre des mesures de l'examen des offres et des structures (EOS 2014). Il a constaté que cette mise en œuvre suivait toujours son cours du point de vue financier.

– En *juin 2016* également, les Chambres fédérales ont approuvé le projet de troisième réforme de l'imposition des entreprises lors de la phase d'élimination des divergences, après que d'importantes différences de vues furent apparues entre les deux chambres au sujet de cette réforme.

– Enfin, l'Administration fédérale des finances a informé l'opinion publique, le *23 juin 2016*, des versements prévus dans le cadre de la péréquation financière fédérale pour l'année 2016. Il est alors apparu que les paiements compensatoires nets versés au canton de Berne en 2017 augmenteraient de CHF 22 millions par rapport à l'année précédente. Selon les pronostics de BAKBASEL, les paiements compensatoires au canton de Berne devraient toutefois diminuer les années suivantes.

1.9 Conclusion du Conseil-exécutif en matière de politique financière/évaluation des résultats du processus de planification de cette année

1.9.1 Evolution positive de la politique financière ces dernières années

Les finances du canton de Berne ont été systématiquement excédentaires depuis 1998, à l'exception de 2012 (déficit et insuffisance de financement). Cette réussite de la politique financière repose non seulement sur l'évolution fondamentalement positive de la situation économique, que le canton ne peut influencer que dans certaines conditions, mais aussi en particulier sur les *efforts d'allégement répétés* des années passées (notamment ESPP, planification prévisionnelle de 2009, train de mesures de 2010, EOS 2014).

Le budget 2016 et plan intégré mission-financement 2017–2019 adopté par le Grand Conseil en novembre dernier présentait lui aussi des excédents (compte de fonctionnement et solde de financement) toutes les années de la période de planification. En même temps, les comptes de 2015 affichaient aussi à nouveau un résultat positif.

De plus, la révision de la loi sur le personnel et de la loi sur le statut du corps enseignant ont permis d'améliorer de manière significative les *conditions de rémunération* du personnel cantonal et du corps enseignant. Par ailleurs, les *investissements* a pu être globalement maintenu à un *niveau* acceptable d'un point de vue économique, et ce malgré les efforts d'allégements et les coupes maintes fois arrêtées par le Grand Conseil.

Dans ce contexte et vu les importants allégements financiers de l'EOS 2014 qui ont été arrêtés en 2013, de vastes sphères des milieux politiques jugent aujourd'hui que les finances bernoises sont en équilibre.

Toutefois, quelques partis politiques ont plusieurs fois attiré l'attention sur l'*accroissement parfois important des charges* dans certains domaines de l'activité étatique (p. ex. transports publics, mise en œuvre des assurances sociales, secteur des personnes âgées et handicapées, services de santé et prestations complémentaires), sur la nouvelle *hausse significative de la dette brute* qui a suivi l'assainissement des deux caisses de pension CPB et CACEB et sur la *charge fiscale qui reste bien au-dessus de la moyenne* en comparaison intercantonale.

1.9.2 Forte détérioration des perspectives de politique financière

Les chiffres actuels du budget 2017 et plan intégré mission-financement 2018–2020, qui présente des excédents de charges au compte de résultats à partir de 2019 et une augmentation de la dette à partir de 2018, constituent le premier nouveau *revers en matière de politique financière* depuis la mise en œuvre en 2013 des mesures d'allègement de l'EOS 2014 (Budget 2014/ PIMF 2016–2018).

La détérioration de la situation financière initiale par rapport au précédent plan intégré mission-financement 2017 à 2019 a résulté, entre autres choses, de l'augmentation de la réduction des primes, de la division par deux du montant budgété au titre de la distribution du bénéfice de la BNS ainsi que de la baisse de revenus attendue dans le domaine fiscal et en ce qui concerne les paiements compensatoires de la péréquation financière de la Confédération. En revanche, des *améliorations budgétaires* ont aussi été enregistrées dans le cadre du processus de planification pour l'élaboration du budget de 2017 et du plan intégré mission-financement 2018–2020 (p. ex. réduction des charges de biens et services, recul des besoins d'amortissement, diminution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires, baisse des intérêts passifs). Au total, les dégradations budgétaires l'emportent toutefois nettement dans le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018–2020, ce qui a fortement assombri les perspectives en matière de politique financière.

Cette dégradation générale de la situation initiale de politique financière est aggravée par le net r*alentissement de la conjoncture* qui a suivi l'abandon par la BNS du cours minimal de l'euro, le 15 janvier 2015. L'actualisation des prévisions de recettes fiscales dans le cadre du présent processus de planification reflète aussi les perspectives conjoncturelles et entraîne de fortes détériorations par rapport aux précédents chiffres de la planification.

A cela s'ajoute que le *financement de la Stratégie fiscale du Conseil-exécutif n'est pas durablement assuré* pour l'instant. La Stratégie fiscale contient certes deux mesures de contre-financement, mais elles ne suffisent pas, loin s'en faut, à compenser de manière durable les pertes de revenus. En même temps, les conséquences directes de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (c.-à-d. p. ex. le manque à gagner lié à une solution éventuelle de «patent-box», la hausse des revenus résultant d'une limitation de l'imposition partielle des dividendes ou la baisse des revenus résultant de la déduction des charges de recherche et de développement) ne sont pas encore prises en compte. De plus, l'une au moins des mesures de contre-financement fait l'objet d'une controverse dans les sphères politiques (nouvelle évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques). Des voix politiques s'élèvent par ailleurs pour demander des allègements fiscaux (notamment motion financière 012–2016 PRD [Haas, Berne] – cf. chap. 1.5.1) plus importants que ceux prévus par el Conseil-exécutif dans sa Statégie fiscale.

D'autres risques pèsent en outre sur les finances cantonales, du seul point de vue de la politique financière: les discussions de politique fiscale et financière au niveau national sur les deux projets concernant la *troisième réforme de l'imposition des entreprises* et le *programme de stabilisation 2017 à 2019* de la Confédération pourraient ainsi se poursuivre. L'impact financier de ces deux projets pour le canton de Berne n'est pas encore connu de manière précise.

En outre, la pression politique exercée par les cantons contributeurs pour que la *péréquation financière de la Confédération* soit adaptée pourrait se renforcer à moyen terme, autrement dit à partir de 2020. Et ce en particulier au regard de l'élaboration du troisième rapport sur l'efficacité de la RPT pour les années 2016 à 2019 et des efforts d'allégements actuellement déployés dans nombre de cantons (contributeurs). Ceux-ci résultent – au moins en partie – des baisses d'impôt pas partout financées durablement qui ont été décidées ces dernières années. La pression financière généralement croissante a d'ailleurs conduit certains cantons, dans les années 2013 à 2015, à augmenter leurs impôts (GL, NW, SO, FR, OW, AR, LU, SZ).

De plus, la *croissance des charges* reste forte dans plusieurs domaines de l'activité étatique, notamment en raison de l'évolution démographique. Selon les «Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse, 2016» publiées par le Département fédéral des finances (DFF), les conséquences financières de l'évolution démographique pèseront fortement à long terme, en particulier sur les finances cantonales.

En ce qui concerne la poursuite de la politique financière, il convient encore de mentionner – outre les risques exposés plus haut – la *motion 165–2015 PEV (Kipfer, Thoune) «Après l'EOS, contrôler l'efficacité du travail administratif»* et la *motion 155–2014 (Schnegg, UDC) «Créer une marge de manœuvre financière pour le canton de Berne», que le Grand Conseil a adoptée sous forme de postulat*. Ces deux interventions n'ont certes pas de rapport direct avec la poursuite de la politique financière, mais leur réalisation pourrait aussi avoir un impact sur celle-ci, au moins à moyen terme.

1.9.3 Question de principe devant être tranchée à moyen terme: faut-il opérer des coupes dans les tâches publiques, les prestations et le personnel pour financer les baisses d'impôt ?

Compte tenu de la situation exposée dans les deux chapitres qui précèdent, il apparaît de plus en plus clairement que le financement de la Stratégie fiscale ainsi que des allègements d'impôts supplémentaires qui sont demandés est *en conflit* et en concurrence avec le financement de services publics de qualité et quantité équivalentes pour la population bernoise, un niveau d'endettement qui puisse être financé à long terme, un niveau d'investissement propre à favoriser le développement de l'économie cantonale et la garantie de la compétitivité des conditions de travail du personnel et du corps enseignant du canton.

Les chiffres du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020 indiquent nettement, à cet égard, que les finances bernoises risquent bien de ne plus être équilibrées à moyen terme, et ce même sans les charges supplémentaires liées à la Stratégie fiscale. Il faut donc prévoir de toutes façons (c.-à-d. même sans compter la charge financière de la Stratégie fiscale) à moyen ou long terme d'adopter des *mesures d'allègement des finances*, du moins si la situation financière ne change pas.

Vu ce contexte, le Conseil-exécutif conclut que les attentes politiques relatives à des baisses d'impôt allant au-delà de la Stratégie fiscale (cf. p. ex. les exigences de la motion financière 012–2016 PRD [Haas, Berne]) sont en forte contradiction avec les conditions actuelles de politique financière dans le canton de Berne ; autrement dit elles sont tout simplement irréalistes à l'heure actuelle.

Concernant la question de principe politique à laquelle il faudra répondre en fin de compte («Faut-il opérer des coupes dans les tâches, les prestations et le personnel pour financer les baisses d'impôt?»), le Conseil-exécutif constate que, *du seul point de vue de la politique fiscale*, une forte pression continue de s'exercer en faveur d'allégements fiscaux vu les annonces d'autres cantons en lien avec la troisième réforme de l'imposition des entreprises. En revanche, si l'on se place du seul *point de vue de la politique financière*, il n'y a pas d'urgence à définir des mesures d'allégement à court terme, puisque le budget 2017 est encore excédentaire. Ainsi la situation initiale se présente-t-elle différemment, par exemple, de celle qui a précédé l'EOS 2014 avec des comptes annuels 2012 en déficit.

Au final, il incombera aux forces politiques du canton de Berne de trouver le juste équilibre entre ces intérêts contradictoires et de prendre des décisions politiques adéquates sur cette base.

Le Conseil-exécutif recommande vivement de ne pas prendre ces décisions isolément, mais dans une optique globale des finances et des impôts. Si des baisses d'impôt non financées sont décidées isolément, cela aura pour conséquence de limiter inutilement la possibilité d'une stratégie fiscale globale et prospective.

En ce qui concerne l'élaboration éventuelle de mesures d'allègement, le Conseil-exécutif considère que seule une approche mesurée peut permettre d'atteindre le but recherché. L'opposition du corps électoral bernois à la suppression de l'objectif fixé jusqu'ici pour les réductions de primes des caisses-maladie, lors de la votation populaire du 28 février 2016, constitue à cet égard un signal très clair. La décision de procéder à des coupes radicales dans les tâches, les prestations et le personnel du canton pour financer des allégements fiscaux pourrait également se heurter à une farouche résistance politique. Il est donc d'autant plus important, de l'avis du Conseil-exécutif, de garder le sens de la mesure pour ce qui est aussi bien des baisses d'impôts (souhaitées) que des éventuelles mesures d'allègement associées à celles-ci.

1.9.4 Le Conseil-exécutif dans sa nouvelle composition travaillera intensément dès l'automne 2016 sur la poursuite de la politique financière

Vu la forte dégradation des perspectives de politique financière, le Conseil-exécutif s'est fixé pour objectif dans son ancienne composition, au début de la procédure de planification de cette année, de s'efforcer dans un première étape d'élaborer un bud-

get 2017 respectant le frein à l'endettement et d'éviter de limiter les dégâts dans le plan intégré mission-financement 2018 à 2020.

Il a en même temps envisagé la possibilité – pour ainsi dire dans une seconde étape – de se prononcer dans sa nouvelle composition, après la clôture du processus de planification, sur la préparation éventuelle d'un programme d'allègement (pour autant que la nécessité d'une telle mesure soit avérée ; voir à ce sujet le chapitre 2.3).

Ainsi, le Conseil-exécutif dans sa nouvelle composition travaillera de manière intensive à partir de l'automne 2016 sur la poursuite de la politique financière. Ses discussions à cet égard porteront notamment sur l'ampleur, la méthode et le calendrier d'un éventuel programme d'allégement.

Le Conseil-exécutif se propose de profiter du «dialogue de planification» avec la Commission des finances pour échanger avec elle sur les questions précédemment exposées.

Lors de sa session de novembre 2016, le Grand Conseil pourra alors, en connaissance des nouvelles perspectives de politique financière, examiner le rapport du Conseil-exécutif sur la Stratégie fiscale et celui sur le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020, et d'autre part émettre des signaux politiques à l'intention du gouvernement concernant la poursuite de la politique financière et fiscale.

Selon le calendrier actuel, le Grand Conseil examinera la révision de la loi sur les impôts visant la mise en œuvre de la Stratégie fiscale du Conseil-exécutif et d'autres mesures éventuelles découlant de la troisième réforme de l'imposition des entreprises courant 2018. Le Conseil-exécutif prévoit d'ici là d'exposer concrètement au Grand Conseil les mesures d'allégement qui devraient être adoptées pour compenser le manque à gagner résultant de la révision de la loi sur les impôts. Son objectif sera de faire en sorte que le Grand Conseil soit en mesure à ce moment-là de mettre en balance les intérêts en matière de politique financière et fiscale entre des baisses d'impôts et une réduction des tâches, des prestations et du personnel cantonaux.

Le Conseil-exécutif rappelle à ce propos que la Stratégie fiscale ne déploiera totalement ses effets financiers qu'à partir de 2022, c'est-à-dire après la période de planification couverte par le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020. Les conséquences financières de cette stratégie ne pourront donc être pleinement prises en compte que dans les chiffres du budget 2019 et du plan intégré mission-financement 2020 à 2022.

Le contexte décrit plus haut n'exclut cependant pas, dans l'éventualité d'une nouvelle détérioration des perspectives de politique financière, que le Conseil-exécutif soit contraint de prendre des mesures d'allégement plus tôt, c'est-à-dire avant l'examen de la révision 2019 de la loi sur les impôts. S'il devait apparaître, indépendamment de la Stratégie fiscale et de nouvelles mesures éventuelles résultant de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, que des allégements des finances cantonales sont nécessaires auparavant du fait de l'évolution de la situation de politique financière, le Conseil-exécutif entreprendrait les travaux requis en temps utile. Et ce dans l'objectif d'éviter tout excédent de charges et tout nouvel endettement à l'avenir comme ces dernières années, conformément à la politique financière «définie à tête reposée» qu'il a poursuivie jusqu'ici.

1.10 Mise en œuvre de nouvelles optimisations de la nouvelle gestion publique NOG dans le cadre du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020

En 2005, le canton de Berne a généralisé dans son administration les principes de la nouvelle gestion publique dans le cadre du projet de « Nouvelle gestion de l'administration (NOG) «. Selon la conception de NOG, le Grand Conseil et le Conseil-exécutif ne devraient plus impulser le pilotage principalement en allouant des ressources (moyens financiers, personnel), mais en fixant des objectifs de prestation et d'effet. La loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) a prescrit que le Conseil-exécutif devait présenter, au plus tard en 2013, une *évaluation du nouveau modèle de pilotage*.

L'évaluation ainsi effectuée a montré que, dans sa conception initiale, NOG *n'était pas à la hauteur des attentes*. En effet, ni au niveau du Grand Conseil, ni au niveau du Conseil-exécutif, les prestations et les finances n'étaient pilotées via les groupes de produits et les objectifs de prestation et d'effet sur lesquels elles reposent. Au contraire, le pilotage du canton continuait de se faire à l'aide des instruments traditionnels que sont les motions, les postulats, la procédure législative, les plans sectoriels ou les stratégies thématiques.

Le Conseil-exécutif a identifié différentes possibilités d'optimisation dans son *rapport* du 3 juillet 2013, intitulé «Evaluation et optimisation de la nouvelle gestion publique», dont le Grand Conseil a pris connaissance par 131 voix contre 3 et 3 abstentions lors de sa session de novembre 2013.

En vertu de ce rapport, le nombre de groupes de produits a été réduit d'environ 90 à une soixantaine dans le *budget 2015 et le plan intégré mission-financement 2016 à 2018*, lors du processus de planification de 2014.

Le *budget 2016 et le plan intégré mission-financement 2017 à 2019* ont *mis en œuvre* les nouvelles optimisations suivantes résultant de l'évaluation de NOG:

- remplacement des anciens objectifs et indicateurs de prestation et d'effet par des informations pertinentes sur les prestations,

- simplification du calcul des marges contributives,

– mise en place d'une plateforme d'information électronique,

– intégration de nouveaux graphiques/présentation en couleurs.

Le présent document intègre les deux dernières optimisations faisant suite à l'évaluation de NOG qui restaient à réaliser. Concrètement, le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018–2020 est publié pour la première fois en deux versions: l'une *germanophone* et l'autre *francophone*. L'ancienne publication sur deux colonnes contenant l'une le texte en allemand et l'autre la version française limitait en effet considérablement les possibilités de présentation. Pour cette raison, le rapport de gestion, le budget et le plan intégré mission-financement, comme tous les autres documents du Grand Conseil (rapports, projets de loi, demandes de crédit), feront eux aussi à l'avenir l'objet de deux versions linguistiques distinctes. Cela permettra également d'en réduire encore davantage le volume.

Enfin, en vertu de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2017 de l'article 62, alinéa 4, lettre a de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), les *soldes des produits* constituent désormais eux aussi des *paramètres de pilotage* dans le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020. Cela signifie qu'à partir du budget 2017, les membres du Grand Conseil vont pouvoir demander dans le cadre des débats budgétaires d'augmenter ou de réduire les différents soldes au niveau des produits (solde I).

2 Résultat de la planification

2.1 Résultats des débats budgétaires de 2015

Pour le Conseil-exécutif, les signaux politiques suivants que le Grand Conseil a émis lors des débats budgétaires de 2015 sont importants pour la *poursuite de la politique financière :*

– *Elimination de la moitié du bénéfice de la BNS distribué au canton des chiffres de la planification:* Dans le cadre de ses délibérations sur la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS), le Grand Conseil a décidé durant sa session de novembre 2015 que tant que des ressources étaient disponibles dans le Fonds, seule la moitié du bénéfice distribué au canton en vertu de la convention sur la distribution du bénéfice de la BNS devrait être inscrite au budget et au plan intégré mission-financement. En vertu de quoi il a fallu, pendant le processus de planification de 2016, diminuer de moitié les montants prévus au titre des des distributions du bénéfice de la BNS pour les années 2017 à 2019, qui passent donc de CHF 80 à 40 millions.

– *Plafonnement de l'investissement net ordinaire à CHF 440 millions*: Le Grand Conseil a exigé (par 73 voix contre 48 et 4 abstentions) au moyen d'une déclaration de planification que la coupe de l'investissement net ordinaire à hauteur de CHF 30 millions qui avait été arrêtée dans le budget 2016 devait être maintenue à un nouveau plafond de CHF 440 millions sur la période de planification 2017 à 2019.

– *Augmentation de la subvention cantonale dans le domaine des réductions des primes*: Le Conseil-exécutif a été invité, par une déclaration de planification adoptée à 125 voix contre 12 et 1 abstention, à augmenter de CHF 42 millions à partir de 2017 les subventions cantonales du groupe de produits «Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales» dans le domaine des réductions des primes. Avec cette hausse, la subvention cantonale correspondrait à la valeur-cible de CHF 91 millions fixée par le Grand Conseil dans le cadre de l'EOS 2014.

– *Plafonnement des charges de biens et services à CHF 800 millions*: Par une déclaration de planification adoptée par 91 voix contre 47 et 2 abstentions, le Grand Conseil a exigé que le plafonnement des charges de biens et services (groupe de matières 31) à CHF 800 millions arrêté dans le budget 2016 devait être maintenu les années suivantes. En l'état actuel de la planification de l'époque, la mise en œuvre de cette exigence devait se traduire par des coupes périodiques des biens et services situées entre CHF 50 (2017) et 56 (2018) millions.

– *Création de latitude financière*: Le Grand Conseil a enfin adopté, par 87 voix contre 54, une déclaration de planification de la Commission des finances qui prévoit la création de latitude financière pour des baisses des impôts des personnes physiques et des personnes morales. Le but étant que le canton de Berne améliore considérablement sa position en comparaison intercantonale.

Le *vote final* sur le budget 2016 et le plan intégré mission-financement 2017 à 2019 s'est traduit par les résultats et valeurs repères financières suivants :

– Approbation du *budget 2016* par 140 voix contre 1 et 2 abstentions.

– Approbation du *plan intégré mission-financement 2017 à 2019* par 80 voix contre 63 et 4 abstentions.

Des excédents de revenus étaient prévus chaque année au compte de résultats du budget 2016 et du plan intégré mission-financement 2017 à 2019. Une diminution de plus de CHF 300 millions de l'endettement avait également été prévue sur l'ensemble de la période de planification 2016 à 2019.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2016	2017	2018	2019
Charges	10 555	10 732	10 875	10 985
Revenus	10 775	10 971	11 062	11 170
Solde du compte de résultats	**219**	**239**	**187**	**185**
Investissement net	**529**	**536**	**515**	**522**
Solde de financement	**132**	**89**	**42**	**53**
– = Nouvel endettement				
+ = Réduction de la dette				
Réduction totale de la dette		**316**		
Réduction annuelle de la dette		**79**		
Degré d'autofinancement		**115 %**		

2.2 Situation de politique financière au début du nouveau processus de planification

Comme les années précédentes, avant d'élaborer le budget 2016 et le plan intégré mission-financement 2017 à 2019, le Conseil-exécutif a réalisé au printemps 2016 un état des lieux exhaustif des finances. Il s'est pour cela fondé sur les signaux politiques et les arrêtés émis par le Grand Conseil durant les débats budgétaires de 2015, les requêtes exprimées par la Commission des finances durant le dialogue de planification, les résultats provisoires des comptes de 2015, et les modifications déjà existantes par rapport à l'ancienne planification (notamment l'actualisation des prévisions fiscales).

Les *besoins accr*us qu'avaient déjà annoncés certaines Directions avant le début des travaux de *planification* expliquent notamment les modifications apportées au compte de résultats par rapport aux chiffres de la planification du 29 août 2015. Celles-ci concernent par exemple les domaines suivants : migration (chiffres en hausse), secteur du long séjour (coûts supplémentaires offres de traitement hospitalier) et soins médicaux (accroissement des quantités et hausses de prix des soins aigus somatiques).

Ont en outre contribué *à dégrader fortement la situation de politique financière initiale* : l'actualisation des prévisions relatives aux recettes fiscales (en baisse du fait de la dégradation des perspectives conjoncturelles après l'abandon, par la Banque nationale suisse, du taux-plancher de l'euro le 15 janvier 2015) et l'augmentation des réductions de primes que le Grand Conseil a exigée au moyen d'une déclaration de planification durant les débats budgétaires de 2015 et que le Conseil-exécutif n'a pas contestée par la suite.

Autre facteur de *dégradation de la situation* par rapport à la planification précédente : la diminution de moitié du bénéfice de la BNS distribué au canton que le Grand Conseil a arrêtée durant sa session de novembre 2015 en adoptant la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS.

Le Conseil-exécutif a par contre constaté des *améliorations* par rapport aux chiffres de la planification précédente. Elles résultent notamment du maintien de la coupe des biens et services que le Grand Conseil avait arrêtée pour le budget 2016, d'une adaptatioon des prévisions de croissance des charges dans le domaine des prestations complémentaires, ainsi que d'une diminution des intérêts passifs.

Mais les détériorations sont si massives qu'elles l'emportent sur les améliorations et le Conseil-exécutif a dû constater au début des travaux de planification que la situation initiale de politique financière signifiait pour le *compte de résultats* des détériorations annuelles situées entre CHF 250 (2017) et 400 (2020) millions par rapport aux prévisions précédentes. A cela *s'ajoutent* les *répercussions financières de la Stratégie fiscale du Conseil-exécutif* qui n'avaient pas encore été déterminées à ce moment-là.

Plusieurs Directions ont également annoncé des besoins supplémentaires dans le *compte des investissements*, par rapport au plafond qui leur était affecté jusque-là dans la planification. Ce qui contrariait la déclaration de planification adoptée par le Grand Conseil durant la session de novembre 2015 qui exigeait le maintien dans le plan financier (à un nouveau plafond de CHF 440 millions) de la coupe de l'investissement net budgétée pour 2016.

Le Conseil-exécutif a enfin pris connaissance du fait que le programme de stabilisation 2017-2019 et la troisième réforme de l'imposition des entreprises, projets de politique financière et fiscale discutés au niveau fédéral, vont certainement se traduire par des charges financières supplémentaires pour le canton.

En résumé, la situation de politique financière telle qu'elle se présentait au début des travaux de planification de cette année était nettement pire que celle qui fondait le plan intégré mission-financement 2017 à 2019. Le net assombrissement des perspectives financières contrastait par ailleurs fortement avec les attentes politiques d'une majorité des députés qui réclamait, dans une déclaration de planification de la session de novembre 2015, la création d'une marge de manœuvre pour baisser les impôts des personnes physiques et morales.

2.3 Objectifs de politique financière du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2016

Dans son programme gouvernemental de législature 2015-2018, le Conseil-exécutif a expliqué le 25 novembre 2014 qu'après avoir stabilisé la situation, il entendait maintenir une politique financière prospective et fiable visant l'équilibre financier. Ainsi s'est-il fixé pour objectif concret pour la législature de 2015 à 2018, de présenter chaque année un compte de résultats excédentaire tout en évitant un nouvel endettement.

Vu ces objectifs politiques supérieurs et la situation existant au début du processus de planification décrite au chapitre 2.2, le Conseil-exécutif a fixé les objectifs suivants dans la perspective de l'élaboration du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020 :

- « Le processus de planification de 2016 a pour objectif principal d'élaborer un budget 2017 conforme aux consignes de frein à l'endettement, présentant un solde positif au compte de résultats et un excédent de financement (= solde de financement positif).

- Il convient dans le même temps d'éviter, avec l'élaboration du plan intégré mission-financement 2018 à 2020, des dégâts importants et une aggravation massive de la situation en matière de politique financière par rapport à la situation de novembre 2015.

- Cet objectif va de pair avec une budgétisation extrêmement restrictive et la renonciation résolue à budgéter des moyens

financiers entraînant une extension des prestations et des tâches cantonales.

– Le Conseil-exécutif se prononcera au plus tard à l'automne 2016, dans sa nouvelle composition, sur l'élaboration d'un programme d'allégement de type «EOS II» pour autant que cela semble à la fois nécessaire au plan de la politique financière, mais aussi opportun. Cette étape est par ailleurs encore ouverte et comprise dans un premier temps comme une option.

– Le Conseil-exécutif renonce donc pour le moment à élaborer un programme d'allégement dans le cadre du processus de planification de 2016, poursuivant ainsi sa politique financière « définie à tête reposée ».

– Pour les motifs exposés ci-dessus, le budget 2017 et le plan intégré mission-financement élaborés lors du processus de planification de 2016 serviront en quelque sorte de transition et auront pour objectif principal d'éviter les dommages financiers. Il n'a donc été procédé à aucun changement de cap décisif (au sens d'une pose de jalons fondamentaux) dans la politique financière et fiscale durant le processus de planification de 2016. »

A partir de ces objectifs, le Conseil-exécutif a ensuite mandaté l'administration dans des consignes correspondantes d'élaborer le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020.

2.4 Principaux changements intervenus en matière de politique financière par rapport à l'ancienne planification entre novembre 2015 et août 2016

Les changements suivants intervenus **entre novembre 2015 et août 2016** par rapport à la planification précédente ont influé de manière déterminante sur les présents résultats du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020. Ils relèvent à la fois d'arrêtés et de consignes du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, de facteurs externes sur lesquels il est impossible d'influer politiquement au niveau cantonal, ainsi que de changements des conditions générales.

(+) = Résultats meilleurs que prévu
(-) = Résultats moins bons que prévu

2.4.1 Réduction des charges de biens et services

Les présents chiffres intègrent la coupe des biens et services que le Grand Conseil a arrêtée durant sa session de novembre 2015 pour le budget 2016 et dont il a, par déclaration de planification qu'il a adoptée, exigé le maintien les années suivantes.

On peut en gros affirmer que les unités administratives ont dans l'ensemble réussi à réaliser les coupes que le Grand Conseil a demandées et le Conseil-exécutif arrêtées dans le groupe de matières « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » pour la période de planification 2017 à 2020.

Mais ces. coupes sont partiellement compensées par des *hausses* intervenues dans le même groupe de matières. Ainsi par exemple en relation avec la budgétisation du projet ERP à la Direction des finances, des fouilles de sauvetage archéologiques sur des projets centraux d'investissement dans la région de Bienne à la Direction de l'instruction publique, des charges en biens et services en hausse à la Direction de la police et des affaires militaires du fait de l'augmentation du nombre de migrants, ou l'augmentation des coûts des mesures supportés par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques. Mais dans ce dernier cas justement, les revenus sont également en hausse.

Le lien étroit qui existe – pour certaines affaires au moins – entre les postes de charges en biens et services et les postes de revenus a partiellement gêné la mise en œuvre des consignes de coupe. Ainsi par exemple la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie est-elle obligée, en vertu de conventions de prestations conclues avec la Confédération, de fournir certaines prestations dans ce domaine. Elle est indemnisée pour celles-ci et perçoit donc des revenus à ce titre. Si l'amélioration budgétaire visée par la coupe des charges de biens et services peut certes être réalisée, elle ne devrait concerner que le budget et le plan intégré mission-financement. Les améliorations budgétaires ne devraient en revanche pas concerner l'exécution du budget puisque la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie est contrainte par contrat à fournir les prestations en la matière que lui commande la Confédération. Des crédits supplémentaires menacent donc la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie dans le groupe de produits concerné.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Réduction des charges de biens et services	61	66	66	65

2.4.2 Augmentation de la réduction des primes

L'augmentation de la réduction des primes que le Grand Conseil a exigée au moyen d'une déclaration de planification et que le Conseil-exécutif n'a pas contestée entraîne une détérioration du budget par rapport à la planification précédente à hauteur de CHF 42 millions par an.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Augmentation de la réduction des primes	–42	–41	–40	–44

2.4.3 Réduction de moitié du montant budgété au titre de la distribution des bénéfices de la BNS

Suite à l'adoption par le Grand Conseil, lors de sa session de novembre 2015, de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS), le montant de quelque CHF 80 millions prévu au titre de la distribution annuelle du bénéfice de la BNS a été réduit de moitié dans les chiffres de la présente planification, c'est-à-dire à environ CHF 40 millions. Cela entraîne, par rapport aux valeurs de la précédente planification, une dégradation annuelle de CHF 40 millions pour le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020.

Toutefois, tant qu'il existe des ressources sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, les revenus résultant dans les comptes annuels s'établiront dans tous les cas autour de CHF 80 millions – que ce soit suite à la distribution ordinaire du bénéfice de la BNS ou après un prélèvement sur le Fonds.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Réduction de moitié du montant budgété au titre de la distribution des bénéfices de la BNS	–40	–40	–40	–40

2.4.4 Augmentation des dépenses liées à la migration

En forte augmentation depuis 2015, les demandes d'asile entraînent une progression considérable des dépenses à la charge des finances bernoises. A la Direction de la police et des affaires militaires, en particulier, les charges afférentes à la mise en place de l'aide sociale en matière d'asile ainsi qu'à l'encadrement et à l'hébergement de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) ont massivement augmenté. Les montants forfaitaires versés par la Confédération ne suffisent pas, loin s'en faut, à couvrir les dépenses dans ce domaine.

Mais la hausse des demandes d'asile se traduit aussi par des dépenses supplémentaires à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (augmentation de l'aide sociale en faveur des réfugiés), à la Direction de l'instruction publique (notamment leçons supplémentaires pour les enfants réfugiés à l'école obligatoire ; cours de langue, classes d'intégration pour préparation professionnelle et projets dans des ateliers d'apprentissage pour des formations spécifiques destinées aux migrants dans le domaine des écoles moyennes et de la formation professionnelle) et à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (service spécialisé RMNA, gestion des curatelles, frais de procédures, enquêtes et expertises en cas d'avis de détresse de mineurs et d'adultes, hébergements particuliers pour requérants d'asile adultes ou mineurs nécessitant une protection particulière). Au niveau cantonal, les dépenses supplémentaires au titre de la migration totalisent, par rapport à la précédente planification, entre CHF 22 millions (en 2020) et CHF 32 millions (en 2017 et 2018).

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Augmentation des dépenses liées à la migration	–32	–32	–26	–22

2.4.5 Evolution des besoins d'amortissement

Par rapport à la précédente planification, les besoins d'amortissement du canton enregistrent entre 2017 et 2019 des baisses allant de CHF 14 millions (en 2019) à CHF 30 millions (en 2017). En 2020, ils présentent une légère augmentation (CHF 4 mio). L'évolution des besoins d'amortissement résulte notamment du changement de méthode d'amortissement suite à l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS et de la baisse du niveau des investissements.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Evolution des besoins d'amortissement	30	18	14	–4

2.4.6 Transfert de subventions d'investissement du compte des investissements au compte de résultats

De nombreux transferts du compte des investissements vers le compte de résultats, nécessités par des critères d'activation plus stricts, ont été opérés dans le cadre du processus de « retraitement », en lien avec l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS. Ces transferts concernent principalement la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie.

Ils allègent le compte des investissements et grèvent le compte de résultats d'une charge allant de CHF 28 millions (en 2017) à CHF 42 millions (en 2020).

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Transfert de subventions d'investissement du compte des investissements au compte de résultats	–28	–35	–42	–42

2.4.7 Réduction des dépenses consacrées aux prestations complémentaires

De nettes diminutions des dépenses annuelles, allant de CHF 12 millions (en 2020) à CHF 37 millions (en 2018), sont enregistrées dans le domaine des prestations complémentaires par rapport à la précédente planification. Elles résultent d'une part de la base plus faible établie à la clôture des comptes de 2015. D'autre part, le taux de croissance annuelle et désormais calculé à 2,7 pour cent dans la présente planification au lieu de 4,0 pour cent auparavant. Cela correspond à l'augmentation de la moyenne suisse pour les années 2012 à 2014.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Réduction des dépenses consacrées aux prestations complémentaires	28	37	24	12

2.4.8 Actualisation des prévisions de recettes fiscales (croissance des rentrées fiscales de 2020 incluse)

La réévaluation des recettes fiscales réalisée lors du processus de planification de 2016 se traduit par des détériorations budgétaires allant de CHF 4 millions (en 2020) à CHF 77 millions (en 2019) par rapport à la précédente planification. Ces chiffres ne tiennent pas compte des répercussions de la Stratégie fiscale.

Ces prévisions de recettes fiscales en baisse reflètent les perspectives d'affaiblissement conjoncturel après l'abandon du cours minimal de l'euro et la persistance de la baisse des prix, qui est défavorable à la croissance des salaires des personnes physiques et des rentrées fiscales correspondantes.

Malgré la diminution des recettes fiscales attendues par rapport à la précédente planification, les prévisions actuelles constituent globalement une estimation optimiste à la limite supérieure de la fourchette. En matière de prévisions fiscales, la dispersion est relativement élevée puisqu'un un écart de 1,0 pour cent sur le produit total de l'impôt se chiffre déjà à près de CHF 50 millions en valeur absolue.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Actualisation des prévisions de recettes fiscales (croissance des rentrées fiscales de 2020 incluses)	–27	–51	–77	–4

2.4.9 Augmentation des besoins dans le domaine de l'aide sociale

Dans le domaine de l'aide sociale, les valeurs de la précédente planification doivent être revues à la hausse, avec des augmentations allant de CHF 12 millions (en 2018) à CHF 14 millions (en 2020) – sans les coûts de l'aide asociale aux réfugiés, cf. chap. 2.4.4).

Ces dernières années, les valeurs de la planification ont été ajustées avec beaucoup de retenue. Il est apparu après-coup que les budgets des exercices 2013 à 2016 ne prévoyaient pas des ressources suffisantes pour l'aide économique (frais de santé et de logement ; baisse des revenus des assurances sociales). Toutefois, de nombreux efforts et mesures ont permis de faire en sorte que, globalement, les coûts effectifs augmentent à peine par rapport aux années précédentes.
Les présentes valeurs tiennent en outre compte des coûts supplémentaires dans le domaine de l'encouragement précoce lié à l'optimisation des mesures préventives de lutte contre la pauvreté, conformément au Rapport social 2015.

Mais face à ces dégradations budgétaires, des diminutions de coûts sont aussi enregistrées dans le domaine de l'aide sociale intercantonale, puisque la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (loi fédérale du 24 juin 1977 sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin [loi fédérale en matière d'assistance, LAS ; RS 851.1] disparaît avec la révision au 8 avril 2017.

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Augmentation des besoins dans le domaine de l'aide sociale	–13	–12	–13	–14

2.4.10 Réduction des versements provenant de la péréquation financière fédérale

Comme les années précédentes, l'Administration fédérale des finances (AFF) et l'institut de recherches économiques BAKBASEL ont procédé à l'actualisation des versements prévus au titre de la péréquation financière fédérale. Contrairement à ses pronostics de l'année passée encore, BAKBASEL table pour la période de 2017 à 2020 sur une croissance du potentiel de ressources pour le canton de Berne légèrement supérieure à la moyenne en comparaison intercantonale.

La croissance du potentiel de ressources du canton de Berne, légèrement supérieure à la moyenne, ainsi que le développement inférieur à la moyenne de certains cantons bailleurs de fonds dans la RPT entraînent en fin de compte une hausse du niveau de l'indice des ressources du canton de Berne par rapport à 2017, en particulier pour les années 2018 à 2020.

Conformément aux prévisions de BAKBASEL, du fait de cette évolution, les compensations versées au canton de Berne sont de CHF 12 millions (2017) à CHF 52 millions (2019) inférieures aux chiffres de la planification.

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Réduction des versements provenant de la péréquation financière fédérale	–12	–28	–52	–48

2.4.11 Diminution des revenus de l'impôt sur les mutations

La révision de la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu ; RSB 215.326.2), entrée en vigueur le 1er janvier 2015, qui prévoit des allégements fiscaux sur l'acquisition d'un logement destiné à l'usage personnel en accordant une exonération fiscale a posteriori (art. 11a LIMu), se traduit par des pertes marquées sur les impôts sur les mutations. Avant l'entrée en vigueur de la modification de la loi, les impôts sur les mutations fixés et perçus chaque année dépassaient nettement les CHF 100 millions.

Alors que le plan intégré mission-financement précédent prévoyait encore des revenus fiscaux de l'ordre de CHF 92 millions par an. Du fait des résultats des comptes de 2015 et des résultats intermédiaires de l'année en cours, ce chiffre doit être ramenée à CHF 82 millions pour le budget 2017.

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Diminution des revenus de l'impôt sur les mutations	–10	–10	–10	–10

2.4.12 Correction de la dissolution de la réserve liée au retraitement MCH2/IPSAS

La dissolution de la réserve liée au retraitement était jusque-là comprise dans les chiffres de la planification à hauteur de CHF 40 millions à partir de 2017, conformément à la mesure de l'EOS « Amortissements selon MCH2/IPSAS ». Au vu des résultats du processus de retraitement, la tranche annuelle de dissolution s'élève désormais à CHF 30 millions. Cela se traduit en fin de compte par une dégradation de la situation budgétaire de l'ordre de CHF 10 millions par an.

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Correction de la dissolution de la réserve liée au retraitement MCH2/IPSAS	–10	–10	–10	–10

2.4.13 Fermeture du Foyer d'éducation de Prêles

La fermeture prévue du Foyer d'éducation de Prêles entraîne des corrections de la planification pour l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement. Celles-ci se situent entre CHF 6 millions (2018-2020) et CHF 9 millions (2017) par rapport à la planification précédente.

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Fermeture du Foyer d'éducation de Prêles (correction de la planification)	–9	–6	–6	–6

2.4.14 Recul des revenus de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) et de la part du produit des droits d'entrée sur les carburants de la Confédération

Conformément aux prévisions de la Confédération et aux revenus acquis pendant l'exercice 2015, la planification doit tabler sur une baisse des revenus de la RPLP et de la part du produit des droits d'entrée sur les carburants de la Confédération par rapport à l'ancienne planification. Les corrections apportées en conséquence aux chiffres des revenus se situent entre CHF 6 millions (2020) et CHF 10 millions (2018).

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Recul des revenus de la RPLP et de la part du produit des droits d'entrée sur les carburants de la Confédération	–8	–10	–9	–6

2.4.15 Charges supplémentaires dans les domaines du handicap et du long séjour

Par rapport à la précédente planification, les chiffres actuels incluent des charges supplémentaires situées entre CHF 5 millions (2020) et CHF 8 millions (2017) dans les domaines du handicap et du long séjour. Pour 2018, les calculs actuels tablent sur une réduction des charges de CHF 2 millions.

Les charges supplémentaires pour la période de planification 2017 à 2020 s'expliquent par un accroissement des besoins dans le domaine Enfants et adolescents, par le nouveau calcul des besoins financiers basé sur le résultat des comptes de 2015, par les changements de degrés de soins et par l'évolution démographique dans le secteur du long séjour.

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Charges supplémentaires dans les domaines du handicap et du long séjour	–8	2	–5	–12

2.4.16 Actualisation des intérêts passifs

Les taux d'intérêt se tiennent actuellement à un niveau historiquement bas. Vu la situation actuelle des marchés financiers, le risque de hausse rapide des taux d'intérêt est plutôt faible.

L'actualisation des intérêts passifs dans le cadre du processus de planification de cette année se traduit donc par des améliorations budgétaires situées entre CHF 6 millions (2017) et CHF 22 millions (2020) par rapport à l'ancienne planification.

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Actualisation des intérêts passifs	6	8	17	22

2.4.17 Besoins en hausse pour les soins aigus somatiques, la réadaptation et le sauvetage

Les chiffres de la planification dans les domaines des soins aigus somatiques, de la réadaptation et du sauvetage ont été actualisés en vertu des chiffres affectifs des prestations versées en 2014 (y compris gravité des cas), avec une croissance des prix de 1 pour cent (cumulé annuellement) et une croissance moyenne des cas. Cette actualisation se traduit par une détérioration située entre CHF 3 millions (2017) et CHF 36 millions (2020).

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Besoins en hausse pour les soins aigus somatiques, la réadaptation et le sauvetage	–3	–13	–23	–36

2.4.18 Mesures salariales 2020 (secteur subventionné inclus)

A titre de consigne technique de planification, une progression individuelle de traitement de 0,7 pour cent a été prise en compte pour 2020, la nouvelle année de planification. Avec la progression salariale obtenue sur les gains de rotation (0,8 %) et les fonds (0,3 %) affectés à la progression générale des traitements, les mesures salariales prévues pour 2020 représentent 1,8 pour cent. La prise en compte des mesures salariales pour 2020 pèse à hauteur de CHF 35 millions.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Mesures salariales de 2020 (secteur subventionné inclus)				–35

2.4.19 Coût net de la stratégie fiscale

La stratégie fiscale du Conseil-exécutif se traduit à partir de 2019 par des baisses de revenus de CHF 20 millions (2019) et CHF 2 millions (2020). Au-delà de la présente période de planification, autrement dit à partir de 2021, la charge nette va nettement augmenter (jusqu'à avoisiner CHF 100 mio en 2022).

ATTENTION : Dans sa conception d'origine de la Stratégie fiscale (voir dossier de consultation), le Conseil-exécutif envisageait de couvrir une partie des pertes fiscales résultant de la Stratégie fiscale par une hausse de l'impôt sur les véhicules à moteur. Mais il s'est par la suite avéré que cette solution n'avait aucune chance d'être acceptée au plan politique. Dans le cadre de l'adoption du rapport sur la Stratégie fiscale adressé au Grand Conseil, le Conseil-exécutif a donc décidé de renoncer à cette hausse d'impôt. Il ne disposait toutefois plus d'assez de temps pour éliminer des chiffres de la dernière année (2020) du budget 2017 / PIMF 2018 à 2020 les recettes supplémentaires (CHF 40 mio) qui en auraient résulté et qui avaient déjà été prises en compte. Aussi le Conseil-exécutif va-t-il procéder à une correction correspondante des chiffres dans le cadre du prochain processus de planification et la charge nette résultant de la Stratégie fiscale à partir de 2020 sera en fin de compte de CHF 40 millions supérieure au chiffre publié ci-avant (- CHF 2 mio).

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Coût net de la stratégie fiscale			–20	–2

2.4.20 Autres modifications par rapport à la planification précédente

D'autres modifications intervenues entre novembre 2015 et la mi-août 2016 se traduisent par des détériorations du compte de résultats situées entre CHF 12 millions (2018) et CHF 38 millions (2020).

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Autres modifications par rapport à la planification précédente	–24	–12	–28	–38

2.4.21 Récapitulation chiffrée des principales modifications par rapport à la planification précédente intervenues entre novembre 2015 et la mi-août 2016

Les principales modifications intervenues par rapport au plan mission-financement 2017 à 2019 que le Grand Conseil avait adopté le 24 novembre 2015 sont récapitulées ci-après :

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Réduction des charges de biens et services	61	66	66	65
Augmentation de la réduction des primes	–42	–41	–40	–44
Réduction de moitié du montant budgété au titre de la distribution des bénéfices de la BNS	–40	–40	–40	–40
Augmentation des dépenses liées à la migration	–32	–32	–26	–22
Evolution des besoins d'amortissement	30	18	14	–4
Transfert de subventions d'investissement du compte des investissements au compte de résultats	–28	–35	–42	–42
Réduction des dépenses consacrées aux prestations complémentaires	28	37	24	12
Actualisation des prévisions de recettes fiscales (croissance des rentrées fiscales de 2020 incluses)	–27	–51	–77	–4
Augmentation des besoins dans le domaine de l'aide sociale	–13	–12	–13	–14
Réduction des versements provenant de la péréquation financière fédérale	–12	–28	–52	–48
Diminution des revenus de l'impôt sur les mutations	–10	–10	–10	–10
Correction de la dissolution de la réserve liée au retraitement MCH2/IPSAS	–10	–10	–10	–10
Fermeture du Foyer d'éducation de Prêles	–9	–6	–6	–6
Recul des revenus de la RPLP et à la part du produit des droits d'entrée sur les carburants de la Confédération	–8	–10	–9	–6
Charges supplémentaires dans les domaines du handicap et du long séjour	–8	2	–5	–12
Actualisation des intérêts passifs	6	8	17	22
Besoins en hausse pour les soins aigus somatiques, la réadaptation et le sauvetage	–3	–13	–23	–36
Mesures salariales de 2020 (secteur subventionné inclus)				–35
Coût net de la stratégie fiscale			–20	–2
Autres modifications par rapport à la planification précédente	–24	–12	–28	–38
Total des modifications du compte de résultats	**–140**	**–169**	**–279**	**–273**

2.5 Autres facteurs influant sur la planification 2017-2020

2.5.1 Politique du personnel et des traitements

Le contexte en matière de politique du personnel et des traitements pour les années à venir se caractérise par les conditions générales suivantes :

– Les salaires versés au personnel cantonal et au corps enseignant accusent toujours *un net retard* par rapport à la concurrence. Ce que montre par exemple le rapport du Conseil-exécutif concernant la motion 216–2013 sur la « comparaison du statut du corps enseignant de différents cantons ». Les retards salariaux résultent principalement de l'insuffisance de moyens à affecteur à la progression individuelle de salaire ces dernières années et sont particulièrement accentuées chez les agents de la tranche d'âge 30 à 45 ans.

– Pour combler ces retards salariaux, le Grand Conseil a adopté en 2013 une révision de la loi sur le statut du corps enseignant (LSE) et de la loi sur le personnel (LPers) prévoyant une *amélioration de la progression annuelle*. L'objectif fixé est de mettre à disposition suffisamment de moyens pour la progression salariale individuelle, de sorte que les agents et agentes puissent atteindre à long terme le maximum de leur classe de traitement. Conformément à cette modification de loi, le Conseil-exécutif a prévu, lors du processus de planification de l'an dernier, 1,5 pour cent par an pour la progression salariale de 2016 à 2019 (dont 0,8 % financé sur les gains de rotation et n'entraînant donc pas d'augmentation de la masse salariale). Il a par ailleurs aussi prévu 0,3 pour cent par an pour la compensation d'un éventuel renchérissement, qui ont été affectés à la correction au moins partielle des retards salariaux importants dans l'exécution des comptes. Au total, une progression salariale de 1,8 pour cent a pu être accordée au 1er janvier 2016.

– Chez la plupart des autres employeurs, l'évolution salariale est dégressive, autrement dit sa croissance est plus rapide les premières années et s'aplanit en approchant de la fin de carrière. Au canton de Berne par contre, l'évolution salariale est linéaire. Ainsi le salaire des employés cantonaux enregistre-t-il souvent un retard après quelques années seulement. Pour éviter cela à l'avenir, il faut mettre en place une progression salariale dégressive pour le personnel cantonal (tel est déjà le cas chez le personnel enseignant). Le Conseil-exécutif prévoit donc une modification du système de rémunération au moyen d'une révision de l'ordonnance sur le personnel au 1er janvier 2017.

– Des retards existent non seulement pour ce qui est des traitements, mais aussi des allocations pour interventions spéciales. D'autres employeurs se montrent plus généreux quant aux allocations pour service de garde, travail de nuit et de fin de semaine qu'ils accordent. Mais vu le contexte de politique financière, le Conseil-exécutif a décidé, dans le cadre du processus de planification de 2016, de renoncer provisoirement à augmenter ces allocations que les associations de personnel réclament pourtant depuis de nombreuses années. Il est prévu d'examiner de nouveau ces ajustements au printemps 2017, dans le cadre du prochain processus de planification.

2.5.2 Mesures salariales 2017-2020

Les mesures salariales des années 2017 à 2020 doivent être considérées à la lumière des explications qui précèdent. Pour éviter que le canton de Berne ne continue à céder du terrain à ses concurrents, il faut qu'il consacre chaque année - au sens des révisions de 2013 de la LSE/LPers - 1,5 pour cent de la masse salariale à la progression individuelle des traitements. Il faut en outre chercher des moyens de réduire les écarts salariaux qui perdurent. Ce qui nécessite des moyens supplémentaires. La LPers et la LSE prévoient que le Conseil-exécutif peut réserver des moyens dans le but de combler des retards salariaux (art. 75, al. 4 LPers et art. 14, al. 5 LSE).

La planification précédente (plan intégré mission-financement 2017 à 2019) prévoyait une croissance de la masse salariale de 0,7 pour cent pour la progression individuelle des traitements. Elle incluait également pour chaque année des ressources équivalant à 0,3 pour cent pour la compensation d'une éventuel renchérissement.

En vertu des buts fixés par la révision de 2013 de la LSE/LPers et vu les retards salariaux encore existants, le Conseil-exécutif a *repris tels quels ces chiffres* dans le processus de planification de cette année, de sorte qu'une croissance annuelle de la masse salariale de 1,0 pour cent est prévue sur la période de planification 2017 à 2020. A cela s'ajoutent les 0,8 pour cent qui sont financés par les gains de rotation et ne génèrent donc pas d'augmentation des charges de personnel.

	Budget			Plan financier
en pourcentage de la masse salariale	2017	2018	2019	2020
Progression individuelle des traitements	0.7 %	0.7 %	0.7 %	0.7 %
Progression sur gains de rotation	0.8 %	0.8 %	0.8 %	0.8 %
Progression générale / corrections salariales	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
Total des mesures salariales	1.8 %	1.8 %	1.8 %	1.8 %

Concernant le passage prévu à une progression salariale dégressive chez le personnel cantonal, il faut souligner que cette modification du système de rémunération entraînera un supplément unique de coûts. Il faut tabler sur un montant minimum de 0,3 pour cent. Ces coûts sont imputés à la progression individuelle du traitement ordinaire. Pour la progression de traitement de 2017, une partie des ressources prévues sera utilisée pour financer le changement et non pour la progression individuelle.

Comme ces dernières années, le Conseil-exécutif arrêtera *en décembre 2016* les mesures salariales définitives pour 2017, après s'être entretenu avec les partenaires sociaux et en ayant connaisance des prévisions de renchérissement pour 2016.

Renonciation à créer de nouveaux postes à durée indéterminée entraînant des coûts

Dans le processus de planification de *cette année* aussi, le Conseil-exécutif a *renoncé* en principe à autoriser la création de *nouveaux postes à durée indéterminée* qui ne pouvaient pas être compensés dans le cadre de l'état *des postes* existant. Il a *exclu* les postes suivants, dont la création peut être financée par des ressources de la Confédération et des autres cantons (au sens d'un financement par des tiers), qui génèrent des revenus supplémentaires, permettent de réaliser des économies ou ont jusque-là déjà été budgétés comme postes à durée déterminée :

– *Deux postes à plein temps à durée indéterminée* à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (collaborateur/trice spécialisé-e supérieur-e de l'Office des personnes âgées et handicapées pour la mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés).

– *Cinq postes à plein temps à durée indéterminée* à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (collaborateurs/trices spécialisé-e-s pour réaliser le mandat d'exécution de la procédure de poursuite).

– *Deux postes à plein temps à durée indéterminée* à la Direction de la police et des affaires militaires (collaborateurs pour la

mise en œuvre de la gestion centralisée des parcs automobiles).

– *17,1 postes à plein temps à durée indéterminée* (déterminée jusque-là) à la Direction de l'instruction publique pour poursuivre le Case Management dans la formation professionnelle (12,9 case managers, 1,4 case manager avec fonction de coordination, 0,6 collaborateur/trice spécialisé-e, 0,5 secrétaire, 0,9 délégué-e/coordinateur/trice, 0,8 collaborateur/trice scientifique III + suppléance Case Management).

– *Un poste à plein temps à durée indéterminée* à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (ingénieur II pour la mise en œuvre du modèle des gros consommateurs à l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie).

– *Trois postes à plein temps à durée indéterminée* à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (deux ouvriers spécialisés et un cantonnier à l'Office des ponts et chaussées).

Gestion des postes

Lors de la session de septembre 2015, le Grand Conseil a adopté le chiffre 1 de la motion 240–2014, Haas (Berne, PRD) « Pilotage des postes de l'administration cantonale ». Elle exige que l'état des postes soit désormais porté à la connaissance du Grand Conseil en même temps que le budget. Le Conseil-exécutif a profité de cette motion pour examiner de manière détaillée et revoir les règles régissant la gestion des postes. Et ce en particulier dans le but de les durcir et de restreindre la création de postes à durée déterminée ou indéterminée. Les travaux menant à l'adoption de nouvelles règles étant encore en cours, il est impossible de prévoir un état des postes au budget 2017. Mais le Conseil-exécutif présentera les états des postes dans le rapport de gestion de 2016 et les comparera au nombre d'employés.

2.5.3 Planification de l'investissement net

Vu la situation financière difficile et le volume des investissements en progression constante depuis plusieurs années, le Conseil-exécutif a décidé de plafonner l'investissement net ordinaire à CHF 500 millions par an lors du processus de planification de 2012 (budget 2013/PIMF 2014 à 2016).

De ce fait, il a parfois fallu réduire la planification sectorielle dans les différents domaines politiques ces dernières années. Ce qui a nécessité d'adapter, de reporter et d'annuler des projets. Ce *plafonnement de l'investissement net ordinaire* a fondamentalement modifié la base sur laquelle les Directions, la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et le Ministère public (JUS) planifient leurs investissements. Concrètement, le Conseil-exécutif met, dans la limite du plafond, une part d'investissement à la disposition de chacune des Directions, de la Chancellerie d'Etat et de la JUS, au sein de laquelle elles doivent hiérarchiser les priorités de leurs projets d'investissement.

En outre, le Grand Conseil a arrêté dans les *budgets de 2012, 2013, 2014 et 2016* des *coupes* de l'investissement net, à hauteur de CHF 30 millions (2012, 2014 et 2016) et de CHF 50 millions (2013), qui ont entraîné des adaptations supplémentaires dans la planification des investissements ; de même, pour des raisons de politique financière, le Conseil-exécutif a décidé de réduire de CHF 17 millions les investissements au budget 2015 par rapport au plafond de CHF 500 millions. Ainsi le plafond de CHF 500 millions n'a-t-il encore jamais pu être atteint depuis sa mise en place au budget 2013.

Ces dernières années, des *transferts ont en outre été effectués du compte des investissements au compte de résultats* (p.ex. mise en place du financement des soins, transfert des hautes écoles dans le système de subventionnement, financement de l'infrastructure ferroviaire par FAIF). Certains de ces effets ont également été enregistrés dans d'autres cantons.

Durant la session de novembre 2015, le Grand Conseil a réduit le montant de l'investissement net budgété pour 2016 de CHF 470 millions à CHF 440 millions. Il a dans le même temps adopté, à 73 voix contre 58, une déclaration de planification exigeant également une réduction de l'investissement net à CHF 440 millions pour les années du plan financier 2017 à 2019.

Compte tenu du nombre de grands projets et des travaux d'entretien, parfois repoussés, les *besoins d'investissement,* de même que les moyens financiers requis, *demeurent élevés.* Le Conseil-exécutif a par conséquent décidé, au vu de l'actualisation des planifications sectorielles et de la situation de politique financière, de réduire l'investissement net (de CHF 470 mio à *CHF 430 mio*) uniquement pour l'*exercice budgétaire 2017,* et de le maintenir dans un premier temps à son précédent niveau d'environ *CHF 470 millions* par an pour les années *2018 à 2020*.

Parallèlement, les transferts de subventions d'investissement du compte des investissements vers le compte de résultats nécessités par le MCH2 entraînent des variations et des allégements du compte des investissements allant de CHF 28 millions (en 2017) à CHF 42 millions (en 2019 et 2020). Il s'ensuit une baisse de l'investissement net ordinaire à un *nouveau plafond* se situant entre près de CHF 400 millions (en 2017) et environ CHF 430 millions (de 2018 à 2020).

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Planification précédente de l'investissement net (sans les financements spéciaux)	470	470	470	470
Modifications conformément aux consignes du Conseil-exécutif	–40	–1	–1	–1
Planification actualisée de l'investissement net compte tenu des consignes du Conseil-exécutif (sans les financements spéciaux)	430	469	469	469
Transfert de subventions d'investissement du compte des investissements au compte de résultats	–28	–35	–42	–42
Nouvelle planification de l'investissement net (financements spéciaux non compris) compte tenu des consignes du Conseil-exécutif et du transfert de subventions d'investissement au compte de résultats	402	434	427	427

Une petite partie de l'investissement net ordinaire mentionné plus haut est d'ailleurs financée sur les avoirs du Fonds de couverture des pics d'investissement. En ce qui concerne *l'investissement net financé par des financements spéciaux,* l'évolution par rapport à la précédente planification est la suivante:

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux seulement)	66	45	52	52
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux seulement)	54	49	45	42
Modification par rapport à la planification précédente (investissement net financements spéciaux seulement))	–12	4	–7	–10

Au total, les variations de l'investissement net ordinaire (financements spéciaux inclus) par rapport à la planification de 2015 vont de CHF 32 millions (en 2018) à CHF 79 millions (en 2017).

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux inclus)	536	515	522	522
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux inclus)	456	483	472	469
Changement par rapport à la planification des années précédentes (investissement net avec financements spéciaux)	–79	–32	–49	–53

Le Conseil-exécutif continuera à l'avenir de procéder à une *définition rigoureuse des priorités* en matière d'investissement. Concrètement, il ne poursuivra donc que des projets d'investissement dont l'utilité pour l'économie publique est nettement supérieure aux coûts et dont l'importance et l'urgence sont avérées. Ce faisant, il accordera aussi une attention toute particulière aux coûts d'exploitation induits.

Comme les années précédentes, les Directions et la Chancellerie d'Etat étaient libres de prévoir, dans le cadre du processus de planification de 2016, un *supplément de planification sectorielle* dans la planification de leurs investissements, par exemple parce qu'elles prévoyaient des retards de projet dus aux intempéries, des oppositions contre certains projets de construction, etc. Toutefois, le supplément de planification sectorielle ne devrait pas dépasser les 20 pour cent au cours de l'exercice budgétaire 2017.

Le chapitre 4 « Le budget et le plan intégré mission-financement en détail » fournit des informations complémentaires sur l'investissement net.

2.5.4 Budgétisation de la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse

Jusqu'en 2011, les distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) constituaient une source de recettes stable pour la Confédération et les cantons. Le canton de Berne touchait à ce titre autour de CHF 220 millions par an. Avec la convention actuelle concernant la distribution du bénéfice de la BNS portant sur les exercices 2011 à 2015 de la BNS, le montant de CHF 2,5 milliards à distribuer sur le bénéfice de la BNS à la Confédération et aux cantons a été réduit à CHF 1 milliard. La *part du canton de Berne* a été réduite en conséquence à quelque *CHF 80 millions par an*.

Depuis que la crise de l'euro a éclaté, *les résultats annuels de la BNS connaissent de très fortes fluctuations*. Pour la première fois depuis bien longtemps, la BNS a enregistré en 2013 un résultat négatif qui l'a empêchée de redistribuer quoi que ce soit. En revanche, elle a présenté un bénéfice record de CHF 38 milliards pour 2014. Grâce à ce résultat, les cantons ont

reçu une double part sur la distribution du bénéfice pour l'exercice

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif a élaboré début 2015 un projet de loi qui prévoit la création d'un Fonds visant à régulariser les recettes des distributions du bénéfice de la BNS. Le premier versement au Fonds a eu lieu dans le cadre de la clôture des comptes de 2015. A titre de *stock initial*, les quelque *CHF 160 millions* représentant la totalité de la part du canton de Berne à la distribution du bénéfice de la BNS pour l'exercice 2014 ont été versés dans le Fonds. Concrètement, la solution de créer ce Fonds doit assurer une *meilleure sécurité de la planification* et permettre *d'inscrire chaque année au budget des recettes* de CHF 80 millions environ *provenant de la distribution des bénéfices de la BNS*. Dans l'exercice budgétaire, le poste de revenu budgétisé est réalisé soit par une distribution ordinaire du bénéfice de la BNS soit par un prélèvement sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS. Ce *mécanisme* permet donc de régulariser durablement les recettes.

Le *Grand Conseil* a approuvé le projet de LFBNS durant sa *session de novembre 2015*, en même temps que le budget 2016 et le plan intégré 2017 à 2019. Il a cependant décidé, lors de l'examen de ce projet de loi, que tant que des ressources sont disponibles dans le Fonds, seule la moitié de la part du bénéfice prévue conformément à la convention sur la distribution du bénéfice de la BNS pourrait être inscrite au budget. Conformément à cette décision, les chiffres présentés ici prévoient un montant annuel d'une quarantaine de millions seulement au titre de la distribution des bénéfices de la BNS. Cela sachant que, tant que des ressources sont disponibles dans le Fonds, les comptes annuels afficheront dans tous les cas des recettes à hauteur d'environ CHF 80 millions (qui proviendront soit de la distribution du bénéfice de la BNS, soit d'un prélèvement sur le Fonds des distributions du bénéfice) et donc une *amélioration* de CHF 40 millions par rapport au budget correspondant.

2.5.5 Planification des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)

En vertu de l'article 11, alinéa 5 de la loi sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), le Conseil-exécutif reprend le budget et le plan intégré mission-financement élaborés par la Direction de la magistrature, les insère sans modification dans le budget et dans le plan intégré mission-financement du canton, et prend position à leur sujet.

Le Conseil-exécutif constate que, par rapport au plan intégré mission-financement 2017 à 2020, la planification de cette année des autorités judiciaires et de la Direction de la magistrature affiche des *améliorations budgétaires* allant de CHF 2,8 millions (en 2020) à CHF 4,2 millions (en 2019). Ces améliorations budgétaires résultent en particulier d'une hausse des contributions et d'une baisse des charges de biens et services. En ce qui concerne les charges de biens et services, les autorités judiciaires et le Ministère public n'ont pas pu réaliser en totalité les coupes décidées par le Conseil-exécutif dans leur domaine de compétences.

Contrairement à l'année précédente, la Direction de la magistrature annonce ne créer aucun nouveau poste à durée indéterminée ayant une incidence sur les coûts ni au budget 2017 ni au plan intégré mission-financement 2018 à 2020.

Les présents résultats indiquent, selon le Conseil-exécutif, que les autorités judiciaires et le Ministère public ont réussi à stabiliser encore leur part des finances cantonales.

Il remercie la Direction de la magistrature pour sa collaboration constructive et agréable dans le cadre du processus de planification de cette année.

2.5.6 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal

Un *facteur de correction* est appliqué au budget 2017 et au plan intégré mission-financement 2018 à 2020 pour en améliorer la précision au plan cantonal. Ce « facteur de correction cantonal » est une *mesure qui vise à accroître l'exactitude du budget* au niveau cantonal, qui n'a pour objet de diminuer ni les tâches ni les postes.

Le budget n'ayant pas été atteint les années précédentes, le Conseil-exécutif a décidé durant le processus de planification de 2010 d'appliquer pour la première fois un facteur de correction de *CHF 136 millions* aux chiffres des années 2011 à 2014, dans le but d'améliorer l'exactitude du budget au niveau cantonal.

Ce facteur de correction a également *fait ses preuves* au budget et dans la clôture des comptes de 2015. Sans ce facteur de correction, les écarts auraient atteint CHF 181,4 millions sur l'ensemble du canton. Le facteur de correction a permis de les réduire à CHF 45,4 millions.

Comme par le passé, le facteur de correction est pris en compte comme revenu supplémentaire dans le groupe de matières Subventions acquises, et uniquement dans la *comptabilité financière,* autrement dit en dehors du groupe des produits.

Le Conseil-exécutif souligne que l'augmentation supplémentaire des revenus résultant du facteur de correction n'est à considérer qu'au sens d'une mesure visant à améliorer l'exactitude du budget.

2.6 Evolution du solde du compte de résultats entre novembre 2015 et la mi-août 2016

Compte tenu de toutes les modifications décrites aux chapitres précédents, le solde du compte de résultats des années 2017 à 2020 a évolué comme suit entre novembre 2015 et la mi-août 2016 :

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Solde du compte de résultats conformément aux chiffres de la planification du 24.11.2015	**239**	**187**	**185**	**1)185**
Changements intervenus dans la procédure principale	–140	–169	–279	–273
Nouveau solde du compte de résultats	**99**	**18**	**–95**	**–88**

Les éventuels écarts sont dus à la présentation en chiffres ronds.

1) Reprise du solde de 2019

Alors que la planification au 24 novembre 2015 prévoyait encore d'importants excédents du compte de résultats pour toutes les années de la période de planification 2017 à 2020, des soldes positifs ne sont plus escomptés que pour les années 2017 et 2018. Pour 2019 et 2020, des déficits de plusieurs dizaines de millions sont désormais prévus au compte de résultats.

2.7 Evolution du solde de financement entre novembre 2015 et la mi-août 2016

Compte tenu de toutes les modifications décrites aux chapitres précédents, le solde de financement des années 2017 à 2020 a évolué comme suit entre novembre 2015 et la mi-août 2016 :

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Réduction de la dette (+) ou augmentation de la dette (-) conf. résultats de la planification du 24.11.2015	**89**	**42**	**53**	**1)53**
Désendettement total		**238**		
Principales modifications au compte de résultats entre novembre 2015 et la mi-août 2016 (sans amortissements, réserve liée au retraitement)	–161	–177	–283	–259
Planification actualisée de l'investissement net (avec financements spéciaux)	79	32	49	53
Réduction de la dette (+) ou augmentation de la dette (-)	**8**	**–103**	**–180**	**–153**
Nouvel endettement total		**–429**		

Les éventuelles différences résultent de la présentation en chiffres ronds.

1) Reprise du solde de 2019

La planification au 24 novembre 2015 prévoyait une réduction de la dette de plus de CHF 200 millions pour la période de planification 2017 à 2020. Les chiffres actualisés prévoient désormais pour la même période un nouvel accroissement de la dette dépassant les CHF 400 millions.

3 Risques et opportunités de la présente planification en matière de politique financière

Les risques et les opportunités présentés ci-après *ne sont pas* pris en compte avec leurs effets financiers dans le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020.

3.1 Environnement conjoncturel/croissance économique

L'économie mondiale connaît une croissance modérée qui repose avant tout sur le secteur des services et sur la demande intérieure associée, tandis que le secteur de l'industrie et le commerce international présentent une évolution moins prononcée. Cependant, de forts risques et incertitudes s'opposent à un essor marqué et stable de l'économie mondiale.

Les facteurs impondérables ont considérablement augmenté avec la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne (UE). Si les modalités et les répercussions concrètes du *Brexit* restent encore incertaines, l'insécurité quant à la stabilité politique et économique de l'UE devrait encore une fois hypothéquer la reprise économique en Europe. En outre, l'UE doit aussi relever d'importants défis pour trouver des solutions communes durables dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne la crise des réfugiés.

Les *pays émergents* connaissent une phase de fléchissement persistante qui résulte à la fois de problèmes structurels et de la faiblesse des prix des matières premières. La Russie et le Brésil se trouvent même en pleine récession. Une nouvelle révision à la baisse des prix des matières premières pourrait aggraver cette situation déjà tendue. Par ailleurs, les évolutions structurelles de l'économie chinoise entraînent un ralentissement de la dynamique de croissance et risquent de déboucher sur un fléchissement conjoncturel.

La politique monétaire très expansionniste des banques centrales pour soutenir la conjoncture comporte également des risques. Le défi consistera à trouver le bon moment pour *durcir la politique monétaire*. Fin 2015, la Réserve fédérale américaine a relevé pour la première fois depuis des années le taux directeur, mais le revirement des taux ne devrait intervenir qu'avec une certaine lenteur et il faut s'attendre à voir subsister une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

L'économie suisse a été sensiblement affectée par l'*abolition du cours plancher entre le franc et l'euro*, décidée par la Banque nationale suisse (BNS), et par l'appréciation soudaine du franc suisse qui en a résulté ainsi que l'incertitude pesant sur l'évolution future du taux de change. En réduisant la demande étrangère et/ou les marges bénéficiaires, le *franc fort* affaiblit le secteur suisse de l'exportation. Cela se répercute négativement sur les comportements en matière d'investissement et sur la demande de main d'œuvre des entreprises, ce qui pèse aussi sur l'économie nationale. Dans ce contexte fragile, une pression persistante s'exerce sur le franc suisse en tant que monnaie refuge.

Les prix à la consommation n'ont cessé de diminuer en Suisse ces dernières années. Le risque d'une *spirale déflationniste* est toutefois jugé faible par la BNS, car le recul des prix n'est que temporaire.

Les incertitudes qui demeurent quant à la forme que prendront à l'avenir les relations entre la Suisse et l'UE après l'adoption de l'initiative populaire «*Contre l'immigration de masse*» représentent un autre facteur de risque majeur pour l'économie suisse. Ces incertitudes se répercutent sur la propension des entreprises à investir. Une limitation de l'immigration rendrait le recrutement de main d'œuvre spécialisée encore plus difficile et freinerait la croissance démographique, entraînant ainsi la disparition d'un important moteur de la demande pour l'économie nationale. De plus, une éventuelle dénonciation des accords bilatéraux risquerait d'entraver l'accès à l'important marché intérieur européen.

En résumé, on ne peut escompter qu'une progression modérée de l'*économie suisse* à court et moyen termes. En effet, d'autres variations notables des taux de change, l'évolution conjoncturelle au plan international, mais aussi la forme que prendront à l'avenir les relations bilatérales avec l'UE et la politique de l'immigration constituent des *risques de fléchissements supplémentaires non négligeables*. Malgré un contexte relativement difficile, il est permis d'espérer de bonnes surprises en termes de croissance car le passé récent a démontré la relative robustesse et la capacité d'adaptation de l'économie suisse.

Pour le canton de Berne, un ralentissement important et durable de la conjoncture entraînerait, à relativement court terme, une diminution des impôts sur le revenu et sur le capital des personnes morales et aurait aussi, avec un certain décalage, une incidence négative sur les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques.

3.2 Inscription au budget des recettes de la distribution du bénéfice de la Banque Nationale Suisse (BNS)

Les distributions du bénéfice de la BNS à la Confédération et aux cantons étant marquées d'une grande instabilité, le Conseil-exécutif a élaboré au printemps 2015 un projet de loi qui prévoit la création d'un Fonds visant à régulariser les recettes provenant de cette distribution (Loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS ; LFBNS).

Concrètement, ce Fonds doit assurer une meilleure sécurité de la planification et permettre d'inscrire chaque année au budget des recettes de CHF 80 millions environ provenant de la distribution des bénéfices de la BNS.

Le Grand Conseil a approuvé le projet de loi durant sa session de novembre 2015. Il a cependant décidé, lors de l'examen du projet, que tant que des ressources sont disponibles dans le Fonds, seule la moitié de la part du bénéfice prévue conformément à la convention sur la distribution du bénéfice de la BNS pourrait être inscrite au budget. Conformément à cette décision, les chiffres présentés ici prévoient un montant annuel d'une quarantaine de millions seulement au titre de la distribution des bénéfices de la BNS. Cela sachant que, tant que des ressources sont disponibles dans le Fonds, les comptes annuels afficheront dans tous les cas des recettes à hauteur d'environ CHF 80 millions – qui proviendront soit de la distribution du bénéfice de la BNS, soit d'un prélèvement sur le Fonds des distributions du bénéfice. De ce fait, la LFBNS constitue une *«chance»* en matière de politique financière dans la mesure où il apparaît clairement, dès l'adoption du budget et du plan intégré mission-financement, que (en quelque sorte par définition) les comptes clôtureront sur un résultat de CHF 40 millions supérieur au montant budgété.

Mais la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse représente aussi *un risque.* Le premier versement au Fonds des distributions du bénéfice de la BNS est intervenu dans le cadre de la clôture des comptes de 2015. Les quelque CHF 160 millions représentant la totalité de la part du canton de Berne à la distribution du bénéfice de la BNS pour l'exercice 2014, qui n'étaient pas inscrits au budget 2015, ont été versés dans le Fonds à titre de stock initial. Des prélèvements opérés sur ce Fonds dans le cadre des exercices budgétaires 2017 et 2018 du canton permettraient ainsi théoriquement de compenser une absence de distribution du bénéfice de la BNS durant deux années (2016 et 2017). L'absence de distribution de bénéfice une troisième année consécutive ne pourrait toutefois plus être compensée par des prélèvements sur le Fonds, car son stock initial de CHF 160 millions aurait été épuisé par les deux prélèvements, de CHF 80 millions chacun, opérés en 2016 et en 2017. Soulignons néanmoins que la BNS n'a jusqu'ici jamais dû renoncer à distribuer des bénéfices durant trois années consécutives.

Le renouvellement de la *Convention entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale suisse concernant la distribution du bénéfice de la BNS* jouera aussi un rôle important à cet égard. La convention en vigueur, qui date du 21 novembre 2011, porte en effet sur les exercices 2011 à 2015 : il faudra donc la renégocier très prochainement. Le résultat des négociations, c'est-à-dire la nouvelle convention relative à la distribution du bénéfice de la BNS, pourrait aussi influencer durablement les distributions futures.

3.3 Evolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)

En vertu du deuxième rapport sur l'efficacité de la péréquation financière, le Conseil fédéral a proposé de réduire de CHF 330 millions les contributions de base à la péréquation des ressources de 2016 à 2019. Après d'âpres débats, les Chambres fédérales sont parvenues à s'entendre, lors de leur session d'été 2015, pour réduire ces contributions de CHF 165 millions. Ce compromis allège de CHF 67 millions la charge annuelle des cantons donateurs de 2016 à 2019. La Confédération épargnera quant à elle CHF 98 millions par an. Malgré l'entente trouvée, les discussions concernant la péréquation financière nationale se poursuivent. Ainsi la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a-t-elle constitué, en vue de l'élaboration du troisième rapport sur l'évolution de l'efficacité de la RPT, un groupe de travail chargé de formuler des recommandations et des propositions à l'intention du groupe de spécialistes nommé par le Département fédéral des finances. Compte tenu des intérêts divergents, il reste à voir si les cantons parviendront à trouver un accord sur une position commune comme le souhaiterait la CdC. Le troisième rapport d'évaluation de l'efficacité de la RPT devrait être mis en consultation au printemps 2018. Les débats aux Chambres fédérales sur la dotation des instruments de péréquation pour les années 2020 à 2023 et sur d'éventuelles adaptations du système sont prévus entre fin 2018 et mi 2019.

3.4 Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

Le Parlement fédéral a *adopté en juin 2016* la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Pour préserver l'attrait de la place fiscale suisse malgré la suppression des régimes fiscaux cantonaux pour les sociétés de holding et d'autres sociétés particulières, le message prévoit un ensemble de diverses mesures directes, qui accompagnent aussi les mesures de réduction de l'impôt sur le bénéfice prévues au niveau cantonal. Les cantons jouissant de l'autonomie fiscale, chacun devra opter pour la stratégie qui lui convient le mieux. De nombreux cantons ont déjà annoncé des baisses parfois sensibles de l'impôt sur le bénéfice. Comme la Confédération serait obligée d'assumer la majeure partie des pertes de recettes dues à un départ des sociétés au bénéfice d'un régime fiscal spécial, elle prévoit d'allouer des versements compensatoires aux cantons, afin de les aider à se ménager la marge de manœuvre nécessaire pour abaisser l'impôt sur le bénéfice. A cet effet, il faudrait *relever la part cantonale de l'impôt fédéral direct de 4,2 pour cent (de 17 % actuellement à 21,2 %)*. La RIE III sera prise en compte pour la première fois dans la planification financière de la Confédération dans le plan financier de législature 2017-2019.

Le Conseil-exécutif a réagi indirectement à la RIE III dans son rapport sur la stratégie fiscale du canton de Berne, proposant en particulier d'abaisser progressivement le taux d'imposition maximum du bénéfice entre 2019 et 2022. Le Conseil-exécutif a répercuté le manque à gagner qui résultera de cette mesure dans les chiffres du plan intégré mission-financement 2018 à 2020. Par contre, *les conséquences directes de la RIE III n'ont pas encore été prises en compte* ; il s'agit par exemple des pertes de revenus découlant d'une éventuelle solution de « patent box », des revenus supplémentaires résultant d'une limitation de l'imposition partielle des dividendes ou encore du manque à gagner occasionné par les déductions pour la recherche et le développement. Les effets financiers de ces fac-

teurs et d'autres éléments devraient être suffisamment connus début 2017 pour qu'ils puissent être intégrés dans le plan intégré mission-financement 2019 à 2012 lors du prochain processus de planification.

Il est prévu de mettre en œuvre les mesures directes de la RIE III et les mesures de la stratégie fiscale du canton de Berne en même temps, dans le cadre d'une révision 2019 de la loi sur les impôts qui devrait être présentée au Grand Conseil début 2018.

3.5 Stratégie fiscale du canton de Berne

Dans la stratégie fiscale, le Conseil-exécutif fixe les objectifs de la politique fiscale cantonale et précise comment et dans quel délai ils doivent être réalisés. La stratégie fiscale traite aussi bien de l'imposition des personnes physiques que de l'imposition des personnes morales.

Les chiffres du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020 *incluent* les conséquences financières de la variante 1 de la stratégie fiscale. Celle-ci grève les finances cantonales d'une *charge nette* de CHF 20 millions par an à partir de 2019 (pertes de recettes découlant de la stratégie fiscale, incluant versements compensatoires de la Confédération et recettes supplémentaires liées à la nouvelle évaluation générale des immeubles). Cette charge nette s'accroît à CHF 138 millions jusqu'en 2022.

Le manque à gagner résultant de la stratégie fiscale n'est donc pas compensé à long terme. Les moyens de financement proposés par le Conseil-exécutif comprennent aussi des revenus supplémentaires provenant de l'évaluation générale des immeubles (CHF 32 mio à partir de 2020). Il n'est cependant pas certain à l'heure actuelle que cette mesure financière bénéficiera d'une majorité politique. Sans les revenus supplémentaires qu'elle procurerait, le nouvel endettement prévu dans la version actuelle du plan intégré mission-financement 2018 à 2020 sera – du point de vue actuel et dans les conditions présentes – encore plus élevé.

Au chapitre des risques de politique financière, il convient enfin de mentionner ici les nouvelles baisses d'impôt demandées, qui vont encore au-delà des pertes de revenus liées à la stratégie fiscale du Conseil-exécutif. Si l'on tenait compte, par exemple, du manque à gagner occasionné par le *chiffre 2 de la motion financière 012–2016 (Haas, Berne)* exigeant d'abaisser la quotité d'impôt de 0,5 dixième supplémentaire, qui a été adopté par le Grand Conseil lors de la session de mars 2016, cela dégraderait encore considérablement les perspectives financières déjà très sombres.

3.6 Financement des futurs besoins d'investissement

Compte tenu des nombreux *projets de grande envergure* (comme la construction du campus Technique à Bienne, la concentration des sites de la BFH à Berne, le nouveau Centre de police à Berne ou encore les deux réaménagements du réseau routier de Berthoud – Oberburg – Hasle et d'Aarwangen - Langenthal), les besoins d'investissement – et les moyens financiers requis – demeurent élevés. Un antagonisme considérable se profile donc dans les années à venir entre les besoins d'investissement qui demeurent importants et les faibles ressources financières dont on dispose pour les couvrir.

3.7 Evolutions futures dans le domaine des migrations

Il est *très difficile* de prévoir l'évolution future du nombre de demandes d'asile et de requérants d'asile attribués au canton de Berne (personnes admises à titre provisoire). Dans le domaine de l'asile, la réalité peut changer très rapidement et de façon radicale sous l'effet de *facteurs géopolitiques qu'il n'est pas possible d'influencer*. De plus, on ignore aussi à quel niveau s'établiront les taux d'admission, de renvoi et d'expulsion dans les années à venir et comment se dérouleront les efforts d'intégration.

Selon cette évolution, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, la Direction de la police et des affaires militaires ainsi que la Direction de l'instruction publique pourront enregistrer *une hausse ou une baisse des dépenses* prévues au titre des migrations dans le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020.

3.8 Evolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé

Il faut à nouveau s'attendre à un accroissement de la demande de prestations de soins et d'assistance aux *personnes âgées ou handicapées*, cette hausse étant essentiellement due à l'évolution démographique. Dans le secteur du handicap, on observe de plus une multiplication des cas de troubles du comportement, de graves troubles psychiques et de polyhandicaps parmi les enfants et les jeunes.

Dans le secteur de *l'aide sociale*, un fléchissement conjoncturel, le démantèlement de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage en particulier) et une hausse du nombre de réfugiés reconnus pourraient sensiblement accroître les dépenses. Pour l'heure, il est toutefois impossible de prévoir l'ampleur de cette augmentation et le moment où elle pourrait intervenir.

Dans le domaine de *la santé*, les charges devraient également augmenter. L'évolution des soins hospitaliers somatiques dépend de l'évolution démographique. Le nombre croissant de personnes âgées et l'allongement de l'espérance de vie vont de pair avec une hausse des besoins en soins médicaux. En toute logique, la fréquence des maladies chroniques ou liées à l'âge augmente (voir rubrique correspondante). Dans le même temps, les exigences envers le système de santé publique s'accroissent et les progrès réalisés en matière de technique médicale vont générer d'autres coûts.

3.9 Niveau des intérêts/intérêts passifs

Les taux d'intérêt continuent d'évoluer à un niveau très bas. Plus on avance dans la période de planification, plus il est difficile de prévoir leur évolution. Un durcissement de la politique monétaire de la BNS pousserait les taux d'intérêt à la hausse, aussi bien à court qu'à long terme, ce qui augmenterait les intérêts passifs à verser par le canton de Berne. Vu la situation qui règne actuellement sur les marchés financiers (taux d'intérêt négatifs, problèmes économiques au sein de la zone euro, abolition du cours plancher entre le franc et l'euro, franc fort, etc.), l'éventualité d'une hausse rapide des taux s'avère cependant peu probable.

3.10 Initiative populaire sur les sites hospitaliers

Lancée le 24 juin 2013, l'initiative demande l'édiction d'une loi sur les sites hospitaliers régionaux. Elle contient un projet de loi comprenant sept articles, qui engagerait le canton à maintenir durant huit ans au minimum certains sites hospitaliers avec leur offre existante. Le texte de l'initiative n'aborde pas le financement des soins hospitaliers. Il est toutefois à prévoir que l'obligation de maintenir certains sites hospitaliers et leurs prestations entraînera des coûts non couverts dont le montant est difficile à apprécier. En 2012, la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) a introduit un nouveau régime de financement hospitalier. Outre les tarifs négociés entre les partenaires contractuels (assureurs-maladie et fournisseurs de prestations), qui sont assumés à 55 pour cent par le canton, aucune autre ressource n'est prévue pour financer les soins hospitaliers en résidentiel. L'Etat ne peut plus allouer de subventions qu'aux prestations d'intérêt général. Les motifs pouvant justifier des financements additionnels comprennent le maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale. En inscrivant des prestations de base fixes dans la loi, l'initiative sur les sites hospitaliers créerait une telle situation. Contrairement aux dispositions actuelles des articles 67 à 69 LSH, le financement des prestations de base fixes ne constituerait plus une option, mais un droit légal des exploitants d'hôpitaux tenus de maintenir les sites et l'offre de prestations (hors crédit-cadre). L'insuffisance de financement pourrait atteindre *plusieurs centaines de millions* de francs, mais comme elle est susceptible d'évoluer fortement, il est extrêmement difficile d'établir un pronostic.

3.11 Evolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires

Au vu du résultat de la clôture des comptes de 2015 et des présentes prévisions, le Conseil-exécutif table sur une augmentation des charges plus faible que ne le prévoyait la précédente planification (4 %) dans le domaine des prestations complémentaires. Avec un taux annuel de 2,7 pour cent, la progression des charges reste cependant élevée par rapport à celle observée dans d'autres domaines.

3.12 Réduction budgétaire des charges de biens, services et marchandises

Lors de sa session de novembre 2015, le Grand Conseil a adopté, par 91 voix contre 47 (et 2 absentions), une déclaration de planification exigeant que le plafonnement à CHF 800 millions des charges de biens, services et marchandises (groupe de matières 31) appliqué au budget 2016 soit maintenu les années suivantes. Le Conseil-exécutif a par conséquent décidé, au début des travaux de planification de cette année, de continuer d'appliquer la déclaration de planification du Grand Conseil – et donc de poursuivre la réduction des charges de biens, services et marchandises – pour le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020. Compte tenu des coupes massives de l'ordre de CHF 50 millions qui ont été opérées dans ces charges, il ne peut cependant exclure que des *dépassements budgétaires* ou des *crédits supplémentaires* s'avèrent nécessaires dans certains groupes de produits.

3.13 Programme de stabilisation 2017 à 2019 de la Confédération

La forte appréciation du franc suisse qui a suivi l'abandon de son cours plancher face à l'euro par la Banque nationale suisse (BNS) a eu d'importantes répercussions sur le budget de la Confédération. Les prévisions concernant la croissance économique et le renchérissement ont dû être revues nettement à la baisse. Par conséquent, la progression des recettes de la Confédération est beaucoup plus lente que prévu. Des premières mesures d'allégement avoisinant le milliard ont déjà été approuvées par le Parlement fédéral dans le cadre du budget 2016, mais la persistance des déficits structurels dans les années du plan financier 2017-2019 nécessite des mesures d'économie supplémentaires. Avec le programme de stabilisation 2017 à 2019, le Conseil fédéral entend alléger le budget de la Confédération de CHF 800 millions à 1 milliard par an.

Lors de consultation sur le programme de stabilisation, le Conseil-exécutif et d'autres gouvernements cantonaux se sont opposés à des transferts de charges aux cantons, si bien que le Conseil fédéral a renoncé dans son message à certaines mesures qui auraient grevé de manière excessive les budgets cantonaux. Ainsi, la mise en service de nouveaux centres fédéraux pour requérants d'asile ne sera pas reportée, et l'indexation

de l'apport des cantons au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) sera légèrement modifiée.

Les informations disponibles actuellement (message relatif à la loi fédérale sur le programme de stabilisation 2017-2019) ne permettent pas d'apprécier précisément quelles seront les conséquences financières du programme de stabilisation 2017-2019 pour le canton de Berne. Le Conseil-exécutif table sur l'hypothèse que l'impact financier des mesures d'allégement se chiffrera pour le canton de Berne autour de CHF 10 à 40 millions par an. Les Chambres fédérales examineront le programme de stabilisation 2017-2019 à partir de la session d'automne 2016.

3.14 Politique salariale

Le personnel cantonal et le corps enseignant accusent toujours un certain *retard salarial* par rapport à la concurrence : *cela s'explique par le fait que jusqu'à il y a encore deux ans, les moyens financiers affectés à la progression individuelle des salaires étaient insuffisants du point de vue de la politique du personnel. Les dernières comparaisons salariales montrent que l'écart est particulièrement marqué pour les personnes âgées de 30 à 45 ans environ*. Dans cette situation, le risque existe toujours de voir des agents et agentes qualifiés quitter le service du canton.

3.15 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton

Le budget et le plan intégré mission-financement comportent cette année encore un facteur de correction destiné à améliorer la *précision budgétaire pour l'ensemble du canton* (CHF 136 mio).

Ce facteur de correction doit permettre de réduire autant que possible les écarts constatés ces dernières années entre les chiffres budgétés et les résultats des comptes, afin que le budget et le plan intégré mission-financement présentent globalement une image réaliste de l'évolution à venir des finances cantonales.

3.16 Autres opportunités et risques

Il existe d'autres opportunités et risques financiers susceptibles d'avoir des incidences sur les finances cantonales, mais il est difficile de préciser leur portée et de les situer dans le temps. Voici les domaines/groupes de produits concernés :

- Compte spécial Grand Conseil : mise à disposition de moyens financiers pour renforcer la sécurité dans les locaux du Grand Conseil et à la Chancellerie d'Etat, représentation du canton devant les tribunaux en cas de recours contre un arrêté du Grand Conseil, prévoyance professionnelle issue des mandats rémunérés du Grand Conseil, mise en œuvre de projets cantonaux (GEVER, IT@BE, DGA, etc.).
- Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : vote et élections électroniques pour les Suisses et Suissesses domiciliés en Suisse, implémentation d'une nouvelle solution pour les élections et votations (logiciel de détermination des résultats), mise en œuvre de la loi sur les mesures de cœrcition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 aux Archives de l'Etat, réalisation de la motion 027–2016 Luginbühl (point 2 demandant que les électeurs et électrices n'aient plus à payer le port lorsqu'ils votent par correspondance), création d'une commission ou d'un groupe parlementaire chargé du bilinguisme (cf. ch. 5 ACE 128/2015 du 11. 2. 2015).
- Assurance chômage : montant de la contribution cantonale à l'exécution de l'assurance-chômage.
- Forêts et dangers naturels : catastrophes naturelles et sinistres menaçant la conservation des forêts et de leurs principales fonctions, évolution du marché du bois.
- Soins hospitaliers somatiques : réalisation du ratio d'interventions 90/15, nécessité de réinvestissement pour les hôpitaux.
- Prestations proposées aux personnes nécessitant des soins, un encadrement ou une formation particulière : demande de prestations et de mesures relevant de la pédagogie curative ; capacités de l'école obligatoire ; erreurs d'évaluation des besoins de soins dans les établissements de soins, besoins d'investissement.
- Garantie du minimum vital et intégration : éventuels coûts supplémentaires dans le domaine de l'aide matérielle (notamment progression des coûts pour la santé et le logement), mise en œuvre à partir du 1er janvier 2015 de l'article 65 LAMal pour les bénéficiaires de l'assistance sociale.
- Tenue du registre foncier : baisse des recettes des impôts sur les mutations.
- Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales : évolution des dépenses pour les prestations complémentaires.
- Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte : dommages non couverts en matière de responsabilité civile (couverture d'éventuels dommages causés à des tiers qui ne sont pas couverts par le pool des dommages).
- Police : charges supplémentaires résultant de la révision de la loi sur la police, frais d'assainissement liés à la résiliation du contrat de servitude pour les stands de tir en plein air « Steinige Brüggli », « Längenried » et « Holzacher » selon l'instruction de l'Office de la protection des eaux du canton de Berne, remplacement des centraux de police.
- Circulation routière et navigation : travaux de conception pour le déménagement de l'Office de la circulation et de la navigation au Schermenweg à Berne, exploitation du centre d'ex-

pertises et d'examens de Berne au Schermenweg 9, travaux conceptuels pour le remplacement de l'application SUSA de l'Office de la circulation routière et de la navigation.

– Privation de liberté et mesures d'encadrement (adultes et mineurs) : rénovation des pavillons des Etablissements de Witzwil.

– Population et migration : couverture des frais au Service des documents d'identité, projet de nouveau titre de séjour doté d'une puce électronique pour les ressortissants et ressortissantes de l'UE et de l'AELE, suppression possible par la Confédération du document physique de l'acte d'origine, incidences sur les émoluments de naturalisation de la révision totale de la loi sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal (LDC), coûts de réalisation du projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne.

– Prestations de services finances du groupe : évolution des coûts des dommages dans le canton de Berne.

– Impôts et prestations de services : revenus supplémentaires issus de l'évaluation générale 2020, répercussions de l'initiative populaire « Oui à la protection de la sphère privée » sur le travail de l'Intendance des impôts, augmentation des tâches et des ressources nécessaires du fait de l'assistance administrative internationale (échange automatique de renseignements/échange spontané de renseignements).

– Ecoles moyennes et formation professionnelle : contrôles obligatoires à réaliser par le canton de Berne auprès des entreprises formatrices en raison de la modification de l'OLT 5 (promulguée par Conseil fédéral le 1. 8. 2014), risque de diminution des subventions fédérales suite au Message FRI 2018-2022.

– Ecole obligatoire et offres périscolaires : postes nécessaires pour le développement d'une procédure d'évaluation standardisée (PES) visant à déterminer les besoins individuels des enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers.

– Culture : besoins pour les fouilles archéologiques, investissements nécessaires pour diverses institutions culturelles.

– Transports publics et coordination des transports : contribution FIF (Fonds d'infrastructure ferroviaire) plus élevée en raison du programme de stabilisation 2017-2019 de la Confédération.

– Ministère public : évolution des coûts liés à la loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins (Ltém).

3.17 Vue d'ensemble des principaux projets – du point de vue financier – dont les répercussions financières ne figurent pas dans le budget 2017 et plan intégré mission-financement 2018 à 2020

Dans le cadre du dialogue de planification sur l'élaboration du budget 2016 et du plan intégré mission-financement 2017 à 2019, la Commission des finances a exprimé le souhait qu'à l'avenir, dans le rapport qui accompagne le budget et le plan intégré mission-financement, le Conseil-exécutif fournisse des informations sur les *projets les plus importants* du point de vue financier, dont les répercussions financières *ne sont pas* comprises dans les chiffres présentés. Avec l'aperçu qui suit, le Conseil-exécutif satisfait la demande exprimée par la Commission des finances.

Les projets qu'il contient y sont rassemblés par DIR/CHA/JUS. Les répercussions financières prévisibles de chaque projet sur l'année du budget et celles du plan financier y sont, dans la mesure du possible, chiffrées. En outre, dès lors que des informations peuvent être fournies sur le coût du projet, elles sont visibles sous « Remarques ». Cette rubrique contient également d'importantes indications sur chaque projet et des explications sur les raisons pour lesquelles les répercussions du projet concerné ne peuvent pas être prises en compte des les chiffres présentés.

Définition du « projet »

Dans l'aperçu ci-dessous, est de manière générale considérée comme un « projet » une entreprise unique, axée sur un objectif, composée et exécutée dans le cadre de dates de début et de fin claires, visant à atteindre un but défini en respectant des contraintes en termes de temps, de ressources (p. ex. argent, personnel, etc.) et de qualité.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2017	2018	2019	2020	
CHA	Projet de vote électronique	–	–	–	–	L'affaire est marquée par différentes incertitudes et risques (incidence sur les coûts des nouvelles exigences en matière de sécurité concernant le vote électronique, renégociation des contrats avec le canton de Genève, partenaire du projet, etc.). Il est dans ce contexte difficile de déterminer concrètement les coûts à venir. Dans les chiffres présentés, le montant des ressources financières destinées à couvrir les frais d'exploitation se situent entre CHF 0,39 million (2017) et CHF 0,53 million (2018 à 2010).
CHA	Gestion des affaires et archivage électroniques	–	–	–	–	Les frais d'exploitation s'élèveront à environ CHF 3,014 millions par an après l'achèvement de l'installation, c'est-à-dire vraisemblablement à partir de 2023, et seront inscrits le moment venu au budget et au PIMF des DIR/CHA. Ces frais d'exploitation seront compensés par les économies de CHF 0,4 million par an que la liquidation de systèmes existants devrait permettre de réaliser. La longue durée du projet garantit un bon niveau de protection des investissements. Le budget 2017/PIMF 2018 à 2020 tient compte des tranches annuelles fixées dans le crédit-cadre correspondant. Elles se situent entre CHF 1,75 million (2018) et CHF 3,2 millions (2020).
SAP	Forfaits d'infrastructure dans le domaine du handicap	–	–	–	–	La mise en place de forfaits d'infrastructure – par analogie à la réglementation déjà appliquée depuis 2011 dans le secteur du troisième âge et des soins de longue durée – doit en particulier permettre d'atteindre les objectifs suivants : – Planifiabilité financière pour le canton et les institutions – Stabilité du système – Transparence des frais d'infrastructure dans le domaine du handicap – Durabilité accrue (aujourd'hui, vu les restrictions du budget des investissements dans le domaine social, fonctionnement aux dépens de la substance bâtie, et mise en danger de la durabilité des soins) – Responsabilité opérationnelle et marge de manœuvre des institutions renforcées, possibilités de réaliser plus rapidement les projets – Compatibilité avec le financement par sujet conformément au plan stratégique en faveur des adultes handicapés. La mise en place dans le domaine des adultes est prévue à partir de 2019 (avec l'entrée en vigueur de la révision de la LASoc) ; dans le domaine des enfants et adolescents, il faudra intégrer à la planification de la mise en œuvre les résultats des projets de Stratégie de scolarisation spécialisée et d'Optimisation des aides éducatives complémentaires. Du fait du changement de système, le compte de résultats enregistre à court et moyen termes un net supplément de coûts puisque le montant des investissements actuellement mis à disposition ne correspond pas aux besoins annuels moyens. Mais à long terme, les frais devraient dans l'ensemble diminuer pour le canton. La compensation proportionnelle par le forfait d'infrastructure des subventions d'investissement versées ces vingt dernières années procure par contre un allégement des comptes cantonaux à court terme (par analogie au remboursement dans le domaine des soins de longue durée), qu'il n'est pas encore possible de chiffrer pour l'ensemble du domaine (adultes et enfants/adolescents).
SAP	Révision de la loi sur l'aide sociale	–	–	–	–	Des mesures concernant notamment le domaine de l'aide sociale individuelle, examinées dans le cadre de la révision en cours de la loi sur l'aide sociale, ont des effets (d'allégement) sur les comptes cantonaux. Il est toutefois difficile de prédire si ces mesures contribueront vraiment à alléger les chiffres de la présente planification car la budgétisation des ressources affectées à la garantie du minimum vital est très serrée.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2017	2018	2019	2020	
SAP	Loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP)	–	–	–		Les coûts du projet sont inscrits au budget 2017/PIMF 2018 à 2020 (CHF 0,9 mio par an). Les répercussions financières concrètes ne peuvent pas encore être estimées à l'heure actuelle. La SAP examine – et le cas échéant ajuste – actuellement ses propres bases légales, et lance l'initiative BeHealth avec les associations des fournisseurs de prestations déterminants. Le but est de mettre en œuvre la LDEP dans la législation et l'environnement de soins cantonaux. Il convient tout d'abord de clarifier les questions d'organisation (communauté selon la LDEP) et techniques (recommandations de eHealth Suisse, ordonnances relatives à la LDEP). A partir de là, les acteurs déterminants du secteur bernois de la santé pourront mettre en place le dossier électronique du patient. Avec l'entrée en vigueur de la législation d'exécution durant l'été 2016, la Confédération précisera le montant des aides financières qu'elle accordera à chaque communauté pour sa mise en place et sa certification. Mais il n'est pas à exclure que le montant total des coûts sur lequel la Confédération se fondera pour fixer ses aides financières maximales (50 % du total des coûts) sera supérieur ou inférieur aux prévisions actuelles. Le cas échéant, le canton devra adapter sa comptabilisation des coûts.
JCE	Réorganisation des Directions	–	–	–	–	Il est aujourd'hui impossible d'estimer si la réorganisation des Directions exigée par la motion 269–2015 Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) « Réorganisation des Directions à partir de la prochaine législature » aura ou non des répercussions financières, et de quel ordre. Un montant annuel de CHF 0,5 million a été inscrit au budget 2017/PIMF 2018 à 2020 pour les travaux du projet.
JCE	Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne	–	–	–	–	Le projet vise d'une part la mise en place d'un système comprenant des procédures d'autorisation, de financement et de pilotage uniformes et harmonisées englobant l'ensemble des prestations d'aide éducative complémentaire. Pour harmoniser et optimiser les bases de calcul, il convient d'appliquer désormais le système de calcul des coûts complets en se référant à la CIIS, et de procéder à un décompte au moyen de forfaits de prestations. Il n'est plus question d'opérer une distinction entre les services de placement et les autorités en ce qui concerne le financement : un même tarif couvrant les coûts complets est appliqué partout et des principes uniformes régissent la participation aux coûts des détenteurs de l'autorité parentale. Autre objectif du projet : légitimer l'investissement des fonds publics en recourant à des instruments de saisie des données, de controlling des prestations et des coûts ainsi que d'analyse et d'évaluation. Le nouveau modèle de financement doit garantir une liaison optimale entre les besoins, l'effectivité et l'efficience. Il ne s'agit pas en premier lieu de réaliser des économies, mais d'utiliser les ressources disponibles de manière économique et efficace. Le projet vise enfin à revoir et adapter l'organisation structurelle des offices agissant aujourd'hui dans le domaine des aides éducatives complémentaires (OPAH, OAS, OM, OEJ). Ces travaux de projet nécessitent en 2016 des conseils externes à hauteur de CHF 0,1 million.
POM	Révision de la loi sur la police (LPol)	–	–	–	–	En l'état actuel des travaux de projet, il est impossible de prédire avec fiabilité les répercussions financières de la révision de la LPol. Il existe un certain risque financier que les prestations de base de la police et/ou de la part des activités de police judiciaire doivent être réévaluées.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2017	2018	2019	2020	
POM	Déménagement de l'Office de la circulation routière et de la navigation (Schermenweg, Berne)	–	–	–	–	L'emplacement de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) au Schermenweg, à Berne, est devenu un site de haute valeur, très bien desservi depuis la mise en service de la station RER du Wankdorf et le prolongement de la ligne de tram 9. Du fait des ses activités, l'OCRN ne dépend pas d'une desserte par les transports publics d'une telle qualité et il est actuellement envisagé d'exploiter le potentiel de développement de cet emplacement. A cela s'ajoute le fait que l'immeuble que possède le canton au Schermenweg 9 et qui abrite le centre de contrôle de l'OCRN a atteint la limite de sa durée de vie. Dans ces conditions, l'OCRN pourrait être transféré dans une nouvelle construction située sur une autre parcelle. Le calendrier et les répercussions financières de cet éventuel déménagement sont encore entachés de tellement d'incertitudes que la planification actuelle (budget 2017/PIMF 2018 à 2020) ne tient compte ni des coûts des travaux de conception, ni des répercussions éventuelles à long terme.
POM	Travaux conceptuels de remplacement de SUSA (système d'administration de la circulation routière et de la navigation)					SUSA est l'application spécialisée utilisée dans le canton de Berne pour l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN). SUSA est développée et exploitée spécifiquement pour l'OCRN par la BEDAG Informatique SA. Les exigences aux plans technique et légal mais aussi en matière d'organisation et d'exploitation auxquelles doit satisfaire le système augmentent constamment. En Suisse, deux «quasi-normes» (Viacar et cari) se sont établies. Une analyse exhaustive de SUSA et de son environnement (niveau de développement, exigences, tendances, environnement technologique, marché, etc.) donnera des bases de décision pour garantir la durabilité des futurs investissements et une affectation efficiente et économe de l'application informatique spécialisée à court, moyen et long termes. SUSA doit à long terme être remplacée par la mise en place d'une quasi-norme. Dans l'éventualité de l'introduction d'un système PGI (ERP), il faudra prendre en compte les interfaces avec SUSA et FIS. Les solutions d'interface devraient générer des coûts considérables qui n'ont pas encore été recensés dans le cadre du projet ERP. Le remplacement de SUSA permettra d'économiser des coûts à long terme, raison pour laquelle il convient de considérer le projet comme une opportunité. Le calendrier et les répercussions financières sont encore entachés de tellement d'incertitudes que la planification actuelle (budget 2017/PIMF 2018 à 2020) ne tient compte ni des coûts des travaux de conception, ni des répercussions éventuelles à plus long terme.
POM	Rénovation des pavillons des Etablissements de Witzwil		–0.5	–0.6	–0.1	Le projet devrait générer des coûts pour l'ameublement et les installations techniques des bâtiments que les Etablissements de Witzwil devront supporter. La planification n'en est pas encore à un stade suffisamment avancé pour que les répercussions financières éventuelles aient pu être intégrées au budget 2017/PIMF 2018 à 2020.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2017	2018	2019	2020	
POM	Nouveau titre de séjour doté d'une puce électronique pour les ressortissants et ressortissantes de l'UE et de l'AELE	–	–	–	–	Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) élabore un projet pour l'établissement de nouveaux titres de séjour pour les ressortissants des Etats de l'UE et de l'AELE. Ceux-ci contiendront des données biométriques par analogie au livret pour ressortissants d'Etats tiers. L'introduction prévue à l'origine pour 2016 a été reportée à 2019. Cela signifie que les ressortissants de l'UE et de l'AELE devraient en outre désormais se présenter auprès de l'un des sept centres de documents d'identité pour la saisie des données biométriques. La question de savoir si les nouveaux titres de séjour devront porter les empreintes digitales ou seulement une photo électronique n'a pas été tranchée. Le processus pourrait selon les cas suivre des voies différentes (via la commune ou les centres de documents d'identité). Il est donc encore impossible d'estimer si le service des documents d'identité générera ou non des charges supplémentaires. Selon les années, il faut tabler sur vingt à soixante mille entrevues personnelles supplémentaires pour la saisie des données biométriques. Le montant de l'émolument par document n'a pas encore été fixé de manière définitive. Il est en outre impossible de prévoir combien de nouveaux titres de séjour devront être établis et, partant, de quantifier les ressources en personnel. Aucun montant n'a donc été inscrit au budget 2017/PIMF 2018 à 2020.
POM	Coûts de mise en œuvre du projet « Restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne » (NA-BE)	–0.7	–	–	–	Dans le cadre du projet NA-BE, la stratégie dans le domaine de l'asile avec la vision « d'une prise en charge de l'intégration dès le début et d'une conduite rapide et efficace des procédures » sera mise en œuvre dès 2017 jusqu'à sans doute 2019. Pour réduire à moyen terme les coûts de l'aide sociale, il faudra des ressources supplémentaires pour intégrer les personnes admises à titre provisoire (AP) et les réfugiés reconnus (R). Le transfert du domaine d'activité « aide sociale en matière d'asile » de l'Office de la population et des migrations à l'Office des affaires sociales, la reconfiguration du placement et de l'encadrement des AP et des réfugiés, la création de centres de départ et de places de détention en vue du renvoi ou de l'expulsion vont de pair avec de nouveaux investissements. Il n'est pas encore possible de quantifier les frais de réalisation du projet, puisqu'ils dépendront de la teneur de la planification de détail, qui se trouve en cours d'élaboration. La somme de CHF 0,72 million inscrite au budget 2017 couvre les coûts de direction et de bureau de projet, mais pas les autres coûts de mise en œuvre. Il est actuellement impossible d'intégrer ces coûts au budget 2017/PIMF 2018 à 2020 du fait des incertitudes liées à la planification.
FIN	Projet « Enterprise Resource Planning (ERP) »	–	–	–	–	Les coûts de projets estimés sont inscrits au compte de résultats dans le budget 2017/PIMF 2018 à 2020. Selon les premières estimations, ils se situent entre CHF 1,6 million (2017) et CHF 6,3 millions (2020). Le projet avance à plein régime. En l'état actuel, les allégements qui en sont attendus ne pourront au plus tôt être intégrés qu'aux chiffres de la prochaine planification.
FIN	Mise en œuvre de la Stratégie TIC 2016 à 2020 (programme projet IT@BE)	–	–	–	–	Les coûts du projet se situent entre CHF 15 et 20 millions et ont, dans la mesure du possible, été à peu près pris en compte dans les chiffres du budget 2017/PIMF 2018 à 2020. Mais pour chiffrer avec exactitude les coûts de la mise en œuvre de la stratégie TIC 2016 à 2020 et les allégements qui en sont attendus, il faut attendre la planification concrète de la mise en œuvre et la validation du programme correspondant. Tel devrait être le cas lors de la prochaine planification.
INS	Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée 2010-2017	–	–	–	–	Les travaux sont en cours. Il est prévu que le Conseil-exécutif se penche sur les résultats du projet durant l'automne 2016. Il est à l'heure actuelle impossible de prédire quel impact financier ils auront sur les chiffres du budget/PIMF.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2017	2018	2019	2020	
TTE	Tunnel du Grimsel	–	–	–	–	Une subvention d'investissement d'un montant net de CHF 0,6 million est inscrite au budget 2017/PIMF 2018 à 2020 pour l'élaboration du projet de construction, du plan sectoriel et de la demande de concession. En revanche, ne sont bien entendu pas comprises dans le budget 2017/PIMF 2028 à 2020 les indemnités annuelles à compter de la mise en service du tunnel (elle devrait intervenir en 2025 si le projet aboutit). Au niveau cantonal, la nouvelle offre devra être inscrite dans l'arrêté correspondant comme ligne de transport régional donnant droit à des indemnités (comparable à la ligne Zweisimmen-Lenk). Selon les revenus obtenus, les coûts d'indemnisation annuels devraient se situer entre CHF 0,5 et 1 million (après déduction des parts de la Confédération et du canton du Valais).

4 Le budget et le plan intégré mission-financement en détail

4.1 Contexte conjoncturel

4.1.1 International

L'environnement conjoncturel de l'économie mondiale est hétérogène et caractérisé par une croissance qui « traîne les pieds ». Les pays exportateurs de pétrole souffrent des prix bas de l'énergie, alors que la stimulation de la consommation dans les pays importateurs n'a pas atteint jusqu'ici les effets escomptés. La solide croissance économique des Etats-Unis a récemment un peu ralenti, mais les perspectives restent positives. La reprise économique dans la zone euro devrait être ralentie par la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne (Brexit), même si les conséquences économiques et politiques sont encore très incertaines. Les perspectives conjoncturelles des pays émergents restent faibles : ils connaissent des problèmes en la matière et souffrent du recul des prix des matières premières non-pétrolières. On ne peut escompter d'accélération notable de la croissance globale ces prochaines années, et les incertitudes et risques conjoncturels restent inhabituellement élevés (cf. chap. 3.1).

4.1.2 Suisse

La suppression du cours minimal de l'euro a fortement freiné l'économie suisse en 2015. La Suisse n'a certes pas basculé dans la récession, comme d'aucuns le craignaient, mais la croissance économique a nettement ralenti ; elle s'élevait encore à 0,9 pour cent (état : mars 2016 ; en 2014 : 1,9 %). Vu les tensions que subit le taux de change et la conjoncture internationale toujours mesurée, les grands instituts de conjoncture (BAKBASEL, SECO, KOF, UBS, CS) ne prévoient pour 2016 encore qu'une *reprise hésitante*, et une croissance du produit intérieur brut suisse de 0,8 à 1,4 pour cent (état : mars 2016).

Comme on le sait, le marché du travail réagit après coup à l'évolution conjoncturelle, et le chômage n'a que peu augmenté en 2015 (3,3 % ; 2014 : 3,2 %). Un nouvel *accroissement* du *taux de chômage* moyen est cependant attendu pour l'année en cours ; il devrait passer à 3,5 ou 3,7 pour cent (état : mars 2016). Un recul n'est pas attendu avant 2017 au plus tôt.

Le *niveau* général *des prix* a fortement reculé en 2015, le renchérissement ayant été négatif à -1,1 pour cent. Cela est dû principalement à la faiblesse des prix du pétrole et de l'énergie, ainsi qu'à la baisse des prix à l'importation résultant des taux de change. Les prévisions concernant le renchérissement pour 2016 restent dans les valeurs négatives, entre -0,5 et -1,0 pour cent (état : mars 2016). Les prévisions concernant l'inflation reviennent légèrement dans les valeurs positives à moyen terme.

4.1.3 Canton de Berne

Comme au niveau national, la *croissance économique* du canton de Berne a sensiblement ralenti en 2015 pour s'établir à 0,7 pour cent (2014 : 1,6 % ; état : mars 2016). Pour 2016, BAKBASEL prévoit une nouvelle réduction de la croissance du PIB à 0,4 pour cent puis, en 2017 seulement, une lente remontée à 0,9 pour cent (état : mars 2016).

En 2015, le *chômage* a augmenté à une moyenne de 2,6 pour cent dans le canton de Berne (2014 : 2,4 %). Dans le contexte de la hausse du chômage attendue au niveau national et du fait que, vu sa structure économique et démographique, le canton de Berne connaît habituellement un taux de chômage inférieur de 0,6 à 0,8 point de pourcentage à la moyenne nationale, le chômage devrait donc se situer autour de 2,8 à 3,0 pour cent en 2016 (état : mars 2016).

L'*industrie des biens d'équipement* bernoise, qui est tournée vers l'exportation, a souffert en 2015 de la suppression du cours minimal de l'euro et a enregistré un recul de création de valeur plus ou moins marqué selon les secteurs. Les perspectives conjoncturelles globales mesurées et la retenue dont font preuve les entreprises suisses à investir ne permettent pas d'escompter une reprise rapide. Vu la conjoncture assombrie en Chine et dans d'autres marchés cibles, l'industrie horlogère devrait en outre être elle aussi confrontée à des chiffres d'affaires en baisse, après le boom qu'elle a connu pendant une année.

Le *secteur de la construction* était pendant longtemps un appui important de l'économie bernoise, mais il connaît maintenant le fléchissement attendu. Le léger recul de la création de valeur enregistré en 2015 devrait encore s'accentuer ces prochaines années. Cela peut s'expliquer par un ralentissement de la demande de logement et les suites de l'initiative sur les résidences secondaires (diminution des activités de construction dans les Alpes).

Le *secteur de l'hôtellerie et de la restauration* est fortement dépendant des fluctuations des taux de change et il a connu en 2015 un douloureux recul du nombre de nuitées d'hôtes européens. La structure de la clientèle s'étant diversifiée et comptant désormais une part plus importante d'hôtes venus d'Asie, l'Oberland bernois, principale région touristique du canton de Berne, a moins été touché que d'autres régions. Les perspectives restent cependant mesurées, du fait de la pression de la concurrence et des prix. Le Brexit et la perte de valeur de la livre anglaise ainsi que de l'euro par rapport au franc suisse qui en résulte devraient aussi influer négativement sur le tourisme.

Pour le *commerce de détail* bernois, l'année 2015 a été difficile car également marquée par les répercussions du franc fort (pression sur les prix, tourisme de consommation), la croissance du commerce en ligne et le fléchissement du moral des consommateurs. Vu la détérioration de la situation sur le marché du travail, il ne faut pas s'attendre à une amélioration du moral des consommateurs à court terme. La croissance du commerce de

détail à moyen et long termes est étroitement liée à celle de la population et à l'évolution du pouvoir d'achat.

Le *secteur financier* bernois a enregistré en 2015 une stagnation de la création de valeur qui devrait persister aussi en 2016. Les revenus des opérations sur les différences d'intérêts subissent une forte pression dans un contexte de taux bas, en même temps que les coûts de régulation augmentent. De plus, une forte pression s'exerce sur les investissements, pour ne pas manquer le passage à une branche reposant davantage sur le numérique.

Les *services publics* (administration publique, éducation, santé et affaires sociales, etc.) constituent la plus importante branche économique dans le canton de Berne, en termes de valeur ajoutée brute et de nombre d'actifs. Ces branches dépendent relativement peu de l'évolution conjoncturelle et affichent de forts taux de croissance. Les dépenses de santé ont ainsi un fort effet d'impulsion sur la croissance du PIB suisse. Le secteur de la santé et des affaires sociales a enregistré une forte croissance en 2015, qui pourrait se poursuivre en 2016.

4.1.4 Comparaison avec les autres cantons

La croissance économique du canton de Berne est moins dynamique que celle de la Suisse en raison de la *structure de ses secteurs d'activités* (présence supérieure à la moyenne du secteur public et des branches associées, importance inférieure à la moyenne du secteur financier et de l'industrie chimio-pharmaceutique). Concernant le taux de chômage relativement faible du canton de Berne, voir les explications ci-dessus.

Entre 2005 et 2015, le produit intérieur brut du canton de Berne a présenté une croissance annuelle de 1,4 pour cent en moyenne, alors que l'économie suisse progressait dans le même temps de 1,9 pour cent par an (état : mars 2016). Cette différence s'explique non seulement par la structure des secteurs d'activités du canton de Berne, mais aussi de manière déterminante par sa croissance démographique inférieure à la moyenne. Le canton de Berne a de ce fait affiché en moyenne ces dernières années un résultat légèrement supérieur (Ø 2005-2015 : BE : 0,9 %/CH : 0,8 %, état : mars 2016). Par contre, son revenu cantonal par habitant a accusé en 2015 un retard de près de 12 pour cent par rapport à l'ensemble de la Suisse (BE : CHF 52 584/CH : CHF 59 609, état : juillet 2016). La raison de ce déficit réside là encore dans la structure de l'économie bernoise (voir ci-dessus).

4.2 Données macroéconomiques de la période de planification 2017 à 2020

Le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 se fondent sur les données macroéconomiques suivantes :

	Budget			Plan financier
	2017	2018	2019	2020
Croissance en Suisse	1.5–2.0 % [1]	2.0 % [2]	1.7 % [2]	1.7 % [2]
Croissance dans le canton de Berne	0.9 % [3]	1.6 % [3]	1.4 % [3]	1.3 % [3]
Renchérissement	0.0–0.2 % [4]	0.8 % [5]	1.0 % [5]	1.2 % [5]
Taux d'intérêt à long terme	0.50 %	0.75 %	1.00 %	1.00 %
Taux d'intérêt à court terme	0.13 %	0.13 %	0.25 %	0.25 %

1. Produit intérieur brut réel (PIB) ; marge selon les prévisions des instituts BAKBASEL et KOF, du SECO, de l'UBS et du CS (état : mars 2016)

2. Produit intérieur brut réel (PIB) ; seules les prévisions de BAK étaient disponibles (état : mars 2016)

3. Produit intérieur brut réel (PIB) du canton de Berne ; prévisions de BAK (état : mars 2016)

4. Prix à la consommation ; marge selon les prévisions des instituts BAKBASEL et KOF, du SECO, de l'UBS et du CS (état : mars 2016)

5. Prix à la consommation ; seules les prévisions de BAK étaient disponibles (état : juillet 2016)

Même s'il subit dans une large mesure l'influence de ces données macroéconomiques, le plan financier est en premier lieu le reflet chiffré de la planification cantonale concrète des tâches et des ressources. Les principaux facteurs qui l'influencent sont les modifications apportées à l'ampleur ou à la structure de ces tâches, que ce soit par des décisions politiques ou par des facteurs externes.

Ce sont les prévisions concernant la croissance économique réelle et le renchérissement – ainsi que d'autres données fondamentales – qui servent de base à l'évaluation des recettes fiscales. Les prévisions des taux d'intérêt permettent, quant à elles, d'estimer l'évolution de la dette et de calculer les intérêts passifs (seulement pour la conversion [relance] d'emprunts arrivés à échéance et pour le nouvel endettement).

4.3 Données financières de la période de planification 2017 à 2020

Le compte administratif du canton de Berne, pour l'exercice budgétaire 2017 et la période de planification 2018 à 2020, se présente comme suit :

Etat avec les financements spéciaux	Compte	Budget	Budget			Plan financier
En millions de francs	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Compte de résultats						
Charges	10 739.4	10 555.1	10 840.9	10 929.9	11 051.3	11 172.1
Revenus	10 909.1	10 774.6	10 939.4	10 947.9	10 956.6	11 084.0
Solde du compte de résultats	**169.7**	**219.5**	**98.5**	**17.9**	**–94.7**	**–88.1**
Compte des investissements						
Dépenses	856.5	878.1	704.9	692.4	666.8	690.3
Recettes	376.7	349.4	248.6	209.3	194.6	221.5
Investissement net	**479.9**	**528.7**	**456.3**	**483.1**	**472.2**	**468.8**
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements						
Solde du compte de résultats	169.7	219.5	98.5	17.9	–94.7	–88.1
Amortissements du patrimoine administratif	407.3	440.8	396.2	392.2	416.8	434.4
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	0.0	0.0	–30.4	–30.4	–30.4	–30.4
Autofinancement [1]	577.0	660.3	464.3	379.7	291.8	315.9
Investissement net	479.9	528.7	456.3	483.1	472.2	468.8
Solde de financement [2]	**97.1**	**131.5**	**8.0**	**–103.4**	**–180.4**	**–152.9**
Degré d'autofinancement en % [3]	**120.2 %**	**124.9 %**	**101.8 %**	**78.6 %**	**61.8 %**	**67.4 %**
Endettement brut II [4]	**8 498.8**	**8 719.9**	**9 477.0**	**9 560.3**	**9 723.5**	**9 853.6**
Bilan						
Patrimoine financier	3 328.8	3 227.6	3 281.3	3 340.9	3 402.7	3 465.4
Patrimoine administratif	8 778.4	8 866.3	8 877.7	8 919.4	8 926.1	8 905.3
Total des actifs	**12 107.2**	**12 094.0**	**12 159.0**	**12 260.3**	**12 328.8**	**12 370.8**
Capitaux de tiers	10 404.7	10 172.0	10 138.6	10 221.9	10 385.1	10 515.2
Capitaux propres	1 702.4	1 921.9	2 020.5	2 038.4	1 943.7	1 855.6
Total des passifs	**12 107.2**	**12 094.0**	**12 159.0**	**12 260.3**	**12 328.8**	**12 370.8**

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

[1] Amortissements sur le patrimoine administratif plus le solde du compte de résultats, moins le prélèvement sur la réserve de réévaluation

[2] Autofinancement moins investissement net

[3] Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

[4] Endettement brut I plus les provisions

L'évolution de ces données est expliquée dans les chapitres qui suivent.

4.4 Compte de résultats

4.4.1 Solde

Le solde du compte de résultats représente la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges, qui accroît le découvert au bilan ou diminue le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus, qui réduit le découvert ou augmente le capital propre.

Voici comment se présente la situation pour la période allant de 2010 à 2020 :

Graphique 3: Evolution du solde du compte de résultats

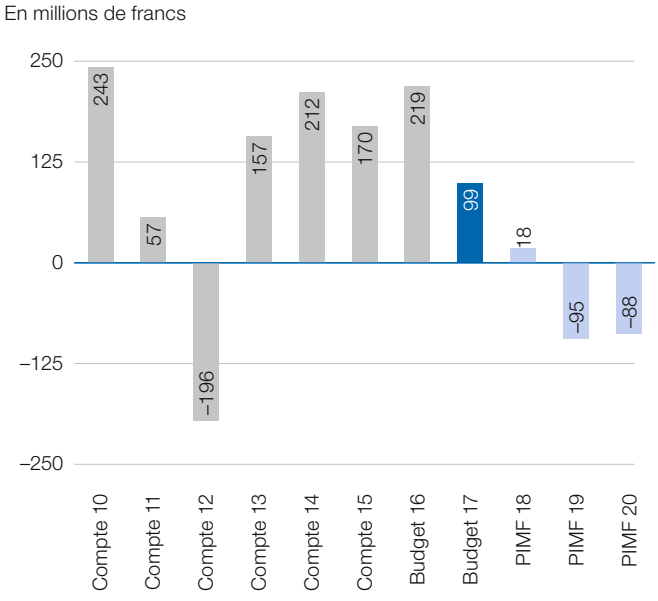

Les *comptes annuels de 2015* clôturent sur un excédent de revenus de CHF 169,7 millions.

Le *budget 2016*, que le Grand Conseil a adopté pendant sa session de novembre 2015, table sur un excédent de revenus de CHF 219,5 millions.

L'*exercice budgétaire 2017* respecte la consigne constitutionnelle du frein au déficit appliqué au compte de résultats, avec un excédent de revenus de CHF 99 millions (CHF 95 mio après déduction des gains comptables et des amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier). Les présents chiffres respectent également la consigne du frein au déficit appliqué au compte des investissements.

Alors que le plan intégré mission-financement 2017 à 2019 de l'an dernier tablait sur des excédents annuels de revenus de quelque CHF 200 millions en moyenne au compte de résultats, la nouvelle planification financière prévoit pour la *période de 2018 à 2020* un excédent de revenus au compte de résultats en 2018 (CHF 18 mio), et des excédents de charges pour les années 2019 (CHF 95 mio) et 2020 (CHF 88 mio).

4.4.2 Groupes de matières

Les *charges* passent de CHF 10 841 millions en 2017 à CHF 11 172 millions en 2020. Leur croissance annuelle moyenne est donc de 1,0 pour cent sur l'ensemble de la période de planification. L'évolution des groupes de matières du côté des charges est présentée dans le tableau suivant :

Etat avec financements spéciaux		Compte	Budget	Budget			Plan financier	
En millions de francs		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2017-2020 [1]
3	**Charges**	**10 739.4**	**10 555.1**	**10 840.9**	**10 929.9**	**11 051.3**	**11 172.1**	
	Variation en %		*–1.7*	*2.7*	*0.8*	*1.1*	*1.1*	*1.0*
30	Charges de personnel	3 002.3	3 074.2	2 913.0	2 945.5	2 977.4	3 003.4	
	Variation en %		*2.4*	*–5.2*	*1.1*	*1.1*	*0.9*	*1.0*
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	888.3	906.7	875.6	877.8	874.2	872.4	
	Variation en %		*2.1*	*–3.4*	*0.3*	*–0.4*	*–0.2*	*–0.1*
33	Amortissements sur le patrimoine administratif	229.1	266.3	320.2	319.0	343.2	362.9	
	Variation en %		*16.2*	*20.3*	*–0.4*	*7.6*	*5.8*	*4.3*
34	Charges financières	114.9	117.8	112.5	111.6	111.0	105.7	
	Variation en %		*2.5*	*–4.5*	*–0.8*	*–0.6*	*–4.8*	*–2.1*
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	181.3	5.7	9.9	10.0	11.5	10.4	
	Variation en %		*–96.8*	*72.8*	*0.8*	*15.1*	*–9.0*	*1.8*
36	Charges de transfert	5 526.7	5 548.7	5 882.2	5 951.0	6 033.7	6 120.7	
	Variation en %		*0.4*	*6.0*	*1.2*	*1.4*	*1.4*	*1.3*
37	Subventions redistribuées	569.2	572.4	581.7	574.8	569.8	569.8	
	Variation en %		*0.6*	*1.6*	*–1.2*	*–0.9*	*0.0*	*–0.7*
38	Charges extraordinaires	0.9	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
	Variation en %		*–89.2*	*–100.0*	*–*	*–*	*–*	*–*
39	Imputations internes	226.6	63.2	145.7	140.1	130.5	126.6	
	Variations en %		*–72.1*	*130.7*	*–3.8*	*–6.9*	*–3.0*	*–4.6*

[1] Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Les *revenus* passent de CHF 10 939 millions en 2017 à CHF 11 084 millions en 2020, enregistrant ainsi pour cette période une croissance annuelle moyenne de 0,4 pour cent. L'évolution des groupes de matières du côté des revenus est présentée dans le tableau suivant :

Etat avec financements spéciaux		Compte	Budget	Budget			Plan financier	
En millions de francs		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2017-2020 [1]
4	**Revenus**	**10 909.1**	**10 774.6**	**10 939.4**	**10 947.9**	**10 956.6**	**11 084.0**	
	Variation en %		*–1.2*	*1.5*	*0.1*	*0.1*	*1.2*	*0.4*
40	Revenus fiscaux	5 070.5	5 147.9	5 161.7	5 217.5	5 220.1	5 307.8	
	Variation en %		*1.5*	*0.3*	*1.1*	*0.0*	*1.7*	*0.9*
41	Régales et concessions	8.2	9.5	50.5	52.2	47.3	47.1	
	Variation en %		*15.8*	*430.0*	*3.3*	*–9.3*	*–0.5*	*–2.3*
42	Contributions	918.3	846.0	702.9	708.5	708.2	708.1	
	Variation en %		*–7.9*	*–16.9*	*0.8*	*–0.0*	*–0.0*	*0.2*
43	Revenus divers	5.7	2.7	3.4	3.4	3.4	3.3	
	Variation en %		*–53.3*	*27.8*	*0.6*	*0.0*	*–2.1*	*–0.5*
44	Revenus financiers	303.4	163.2	114.6	110.6	110.6	110.7	
	Variation en %		*–46.2*	*–29.8*	*–3.5*	*–0.0*	*0.1*	*–1.1*
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	80.3	101.1	25.4	20.1	17.3	22.8	
	Variation en %		*26.0*	*–74.9*	*–21.0*	*–14.0*	*32.0*	*–3.6*
46	Revenus de transferts	3 727.0	3 731.5	3 950.0	3 926.3	3 964.4	4 006.5	
	Variation en %		*0.1*	*5.9*	*–0.6*	*1.0*	*1.1*	*0.5*
47	Subventions à redistribuer	569.2	572.3	581.7	574.8	569.8	570.0	
	Variation en %		*0.5*	*1.7*	*–1.2*	*–0.9*	*0.0*	*–0.7*
48	Revenus extraordinaires	0.0	136.0	201.2	191.5	181.7	177.8	
	Variation en %		*–*	*48.0*	*–4.8*	*–5.1*	*–2.2*	*–4.0*
49	Imputations internes	226.6	64.4	148.0	143.0	133.8	129.9	
	Variation en %		*–71.6*	*130.0*	*–3.4*	*–6.4*	*–2.9*	*–4.3*

[1] Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Les principales raisons des évolutions concernant les groupes de matières sont exposées dans les comptes rendus des Directions.

4.5 Investissement net

L'investissement net représente la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement. Pour la période allant de 2010 à 2020, la situation se présente comme suit :

Graphique 4: Evolution de l'investissement net

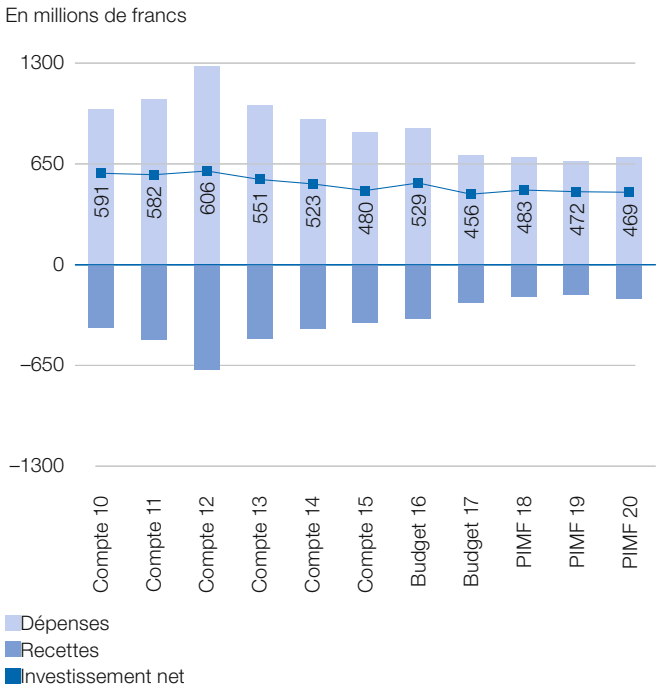

4.5.1 Evolution de l'investissement net

Durant la période de 2010 à 2020 présentée ci-dessus, l'investissement net affiche une légère tendance à la baisse. Le recul observé concerne surtout l'investissement net financé par des financements spéciaux, mais les transferts opérés du compte des investissements vers le compte de résultats y ont aussi contribué.

4.5.2 Plan d'investissement intégré

Le plan d'investissement intégré fournit une vue d'ensemble des principaux *projets d'investissement des dix prochaines années.* Il est actualisé dans le cadre du processus de planification.

Les résultats détaillés du plan d'investissement intégré sont présentés par Direction à l'*annexe 7.* Il s'agit d'une *vue instantanée* des projets d'investissement au début du mois de juillet 2016.

Le plan d'investissement intégré illustre notamment la *différence entre la planification sectorielle et la planification financière*. L'expérience a montré que les plans sectoriels des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires et du Ministère public sont constamment adaptés pour les motifs les plus divers, tels que des oppositions, des retards de construction dus aux intempéries, etc. De ce fait, certaines Directions doivent prévoir un *supplément de planification sectorielle* dans le domaine de l'investissement net, faute de quoi il faudrait s'attendre pour les raisons évoquées à ce que les chiffres des comptes annuels soient parfois inférieurs au budget.

Comme l'illustre le schéma ci-après, les chiffres actualisés de la *planification sectorielle* varient certaines années très nettement par rapport à ceux de la planification de l'an dernier. Des corrections ont déjà été effectuées notamment à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie.

Graphique 5: Evolution de la planification sectorielle

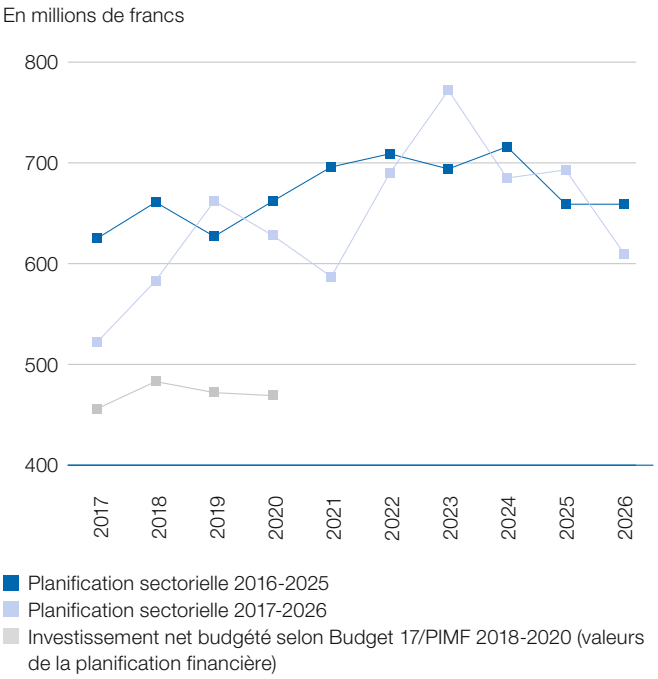

4.6 Solde de financement

L'*autofinancement* est obtenu en additionnant le résultat du compte de résultats aux amortissements. Il correspond aux moyens propres que le canton peut affecter au financement de nouveaux investissements ou à la réduction de la dette.

Le solde de financement est obtenu en soustrayant l'investissement net de l'autofinancement. Lorsque l'autofinancement est supérieur à l'investissement net, on a un *excédent de financement* et le canton peut en principe réduire sa dette. Lorsque l'autofinancement est inférieur à l'investissement net, on a une *insuffisance de financement* et le canton doit s'endetter davantage.

Voici comment se présente la situation pour la période allant de 2010 à 2020 :

Graphique 6: Evolution du solde de financement

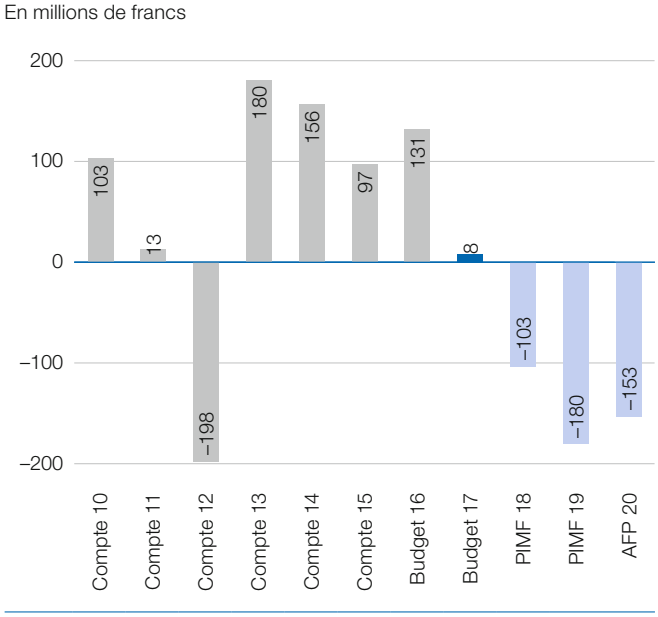

4.6.1 Bref aperçu

Alors que le solde du compte de résultats ne contient que le résultat de la « fourniture des prestations par l'entreprise », le solde de financement englobe *l'accomplissement de toutes les tâches cantonales*. Le solde de financement indique si le canton peut financer les tâches publiques (compte de résultats et compte des investissements) par ses propres moyens (rentrées fiscales, émoluments, contributions de tiers, etc.).

Pour la planification des tâches et des finances, le solde de financement s'est établi depuis 2001 comme le paramètre de pilotage central. Il est aussi pertinent pour la mise en œuvre du *frein à l'endettement appliqué au compte des investissements* que le peuple bernois a voté en février 2008, en vertu duquel l'autofinancement et l'investissement net doivent se contrebalancer à moyen terme. Une insuffisance de financement au budget doit être compensée au plan intégré mission-financement. Une insuffisance de financement au rapport de gestion doit être compensée au budget de l'exercice n+2 et les trois années de planification suivantes.

Outre ces modifications pertinentes au plan politique, l'endettement enregistre aussi des variations purement techniques. Il peut ainsi augmenter malgré un degré d'autofinancement supérieur à 100 pour cent, par exemple lorsque des dépenses doivent être opérées avant que des versements n'aient été enregistrés du côté des avoirs. A l'inverse, l'endettement peut présenter une diminution technique lorsque des engagements ne sont pas encore arrivés à échéance et que l'on utilise les moyens disponibles pour rembourser des emprunts à court terme. Ces variations purement techniques (opérations au bilan) ne jouent aucun rôle dans l'appréciation politique de l'endettement.

4.6.2 Evolution jusqu'à 2014

Malgré les changements fondamentaux intervenus en matière de politique financière du fait de la crise financière et économique, le Conseil-exécutif a atteint le double des objectifs qu'il s'était fixés dans ce domaine pour la législature passée : il est en effet parvenu à réduire par ses propres moyens la dette cantonale de quelque CHF 800 millions sur l'ensemble de la législature 2006 à 2009, soit de CHF 200 millions par an. En 2010 et 2011 aussi, les excédents de financement atteignaient respectivement CHF 103 millions 13 millions. Le Conseil-exécutif a ainsi affecté une grande partie des excédents des années « fastes » à la réduction de la dette et appliqué une gestion financière économe, ce qui lui a permis d'alléger sa charge financière dans des proportions appréciables. En 2012, le canton a enregistré pour la première fois depuis 1997 un solde de financement négatif, à hauteur de CHF 198 millions. Enfin, les exercices 2013 à 2015 ont affiché de nouveau un solde de financement nettement positif.

4.6.3 Evolution de 2016 à 2020

Le *budget 2016* adopté par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2015 prévoit un solde de financement positif de CHF 132 millions.

L'exercice budgétaire 2017 dégage un solde de financement positif de CHF 8 millions. Par contre, la période de planification 2018 à 2020 présente des soldes de financement négatifs de CHF 103 millions en 2018, CHF 180 millions en 2019 et CHF 153 millions en 2020. Il en résulte globalement, sur la période de 2017 à 2020, un nouvel endettement de CHF 429 millions.

4.7 Bilan prévisionnel

4.7.1 Bref aperçu

Le bilan prévisionnel présente les valeurs-repère suivantes :

Etat avec les financements spéciaux		Compte	Budget	Budget			Plan financier	
En millions de francs		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2017-2020 [1]
1	**Actif**	**12 107.2**	**12 094.0**	**12 159.0**	**12 260.3**	**12 328.8**	**12 370.8**	
	Variation en %		*–0.1*	*0.5*	*0.8*	*0.6*	*0.3*	*0.6*
10	**Patrimoine financier**	**3 328.8**	**3 227.6**	**3 281.3**	**3 340.9**	**3 402.7**	**3 465.4**	
	Variation en %		*–3.0*	*1.7*	*1.8*	*1.9*	*1.8*	*1.8*
14	**Patrimoine administratif**	**8 778.4**	**8 866.3**	**8 877.7**	**8 919.4**	**8 926.1**	**8 905.3**	
	Variation en %		*1.0*	*0.1*	*0.5*	*0.1*	*–0.2*	*0.1*
2	**Passif**	**12 107.2**	**12 094.0**	**12 159.0**	**12 260.3**	**12 328.8**	**12 370.8**	
	Variation en %		*–0.1*	*0.5*	*0.8*	*0.6*	*0.3*	*0.6*
20	**Capitaux de tiers**	**10 404.7**	**10 172.0**	**10 138.6**	**10 221.9**	**10 385.1**	**10 515.2**	
	Variation en %		*–2.2*	*–0.3*	*0.8*	*1.6*	*1.3*	*1.2*
29	**Capital propre**	**1 702.4**	**1 921.9**	**2 020.5**	**2 038.4**	**1 943.7**	**1 855.6**	
	Variation en %		*12.9*	*5.1*	*0.9*	*–4.6*	*–4.5*	*–2.8*

[1] Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

4.7.2 Patrimoine financier

Le patrimoine financier augmente en moyenne de 1,8 pour cent par an pendant la période de planification.

4.7.3 Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif, qui est directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales, enregistre une progression annuelle moyenne de 0,1 pour cent durant la période de planification. Cette progression correspond à l'investissement net annuel moins les amortissements.

4.7.4 Découvert/capital propre

Le découvert varie chaque année proportionnellement au solde du compte de résultats. Les excédents de revenus réduisent le découvert, tandis que les excédents de charges l'augmentent.

Pour la période allant de 2010 à 2020, la situation se présente comme suit :

Graphique 7: Evolution du découvert/capital propre

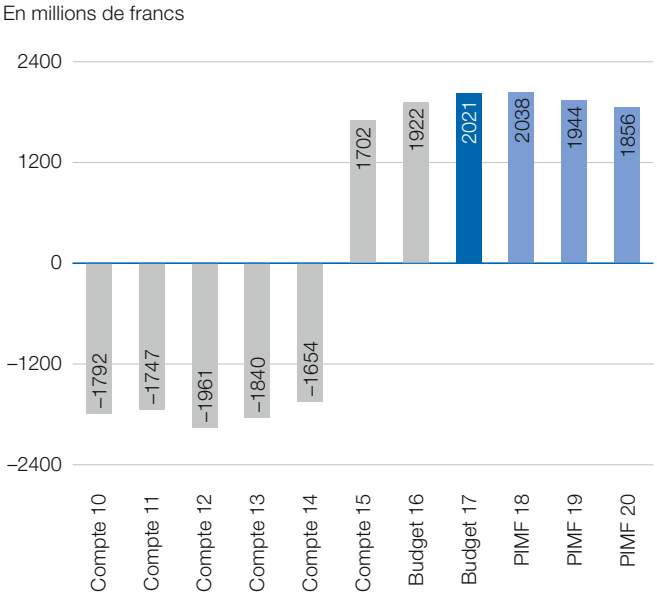

Depuis fin 2009, où il s'élevait à CHF 2 034 millions, le découvert n'a cessé de reculer jusqu'à fin 2011 grâce aux excédents du compte de résultats, pour s'établir à CHF 1 747 millions. En 2012, le découvert du bilan a de nouveau progressé de CHF 213 millions au total, pour atteindre CHF 1 961 millions, sous l'effet de l'excédent de charges au compte de résultats (CHF 196 mio), des évolutions des réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (CHF 7 mio) ainsi que de l'imputation partielle des rectifications de valeur des actions et parts sociales (CHF 11 mio).

Le découvert a de nouveau diminué jusqu'à fin 2014 grâce aux excédents de revenus dégagés au compte de résultats, pour tomber à CHF 1 654 millions.

L'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS se traduit par des modifications majeures du bilan, occasionnées d'une part par la modification de la structure de l'actif et du passif et, d'autre part par le réexamen systématique de la position et de la valeur de tous les postes.

La valeur accrue du patrimoine financier et du patrimoine administratif qui résulte du retraitement correspond en quelque sorte à une divulgation de réserves jusque-là latentes et est comptabilisée dans les réserves de retraitement et de réévaluation. Ce n'est donc pas qu'il y a soudain davantage de patrimoine disponible, c'est seulement la méthode d'évaluation qui a changé.

Si l'on tient compte des répercussions de la nouvelle loi sur les caisses de pension, le découvert augmente de CHF 2 022 millions à partir de l'exercice budgétaire 2015.

4.7.5 Endettement brut I et II

L'*endettement brut I* comprend les engagements courants et les dettes à court, moyen et long termes. L'*endettement brut II* repose sur l'hypothèse selon laquelle les provisions sont comptabilisées comme dettes.

Voici comment se présente la situation sur la période considérée de 2010 à 2020 :

Graphique 8: Evolution de l'endettement brut I et II

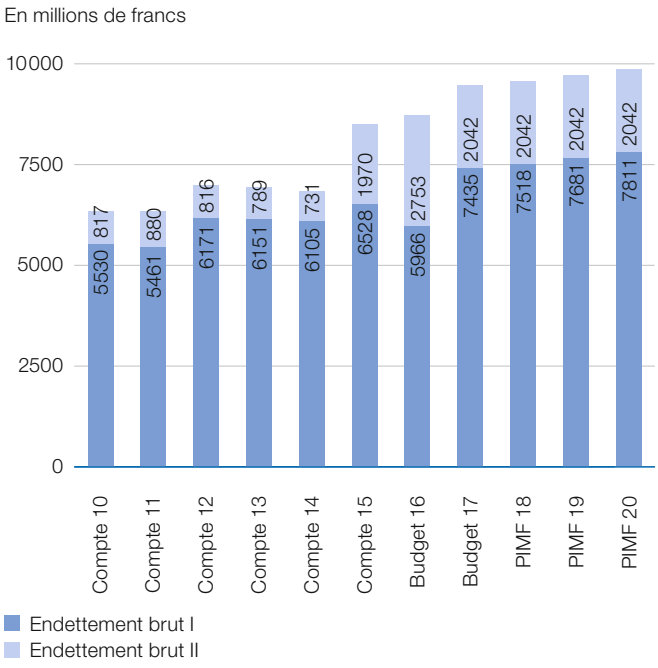

Endettement brut I

La dette du canton de Berne a, pour la première fois, passé la barre des CHF 10 milliards en 2002, date à laquelle elle a atteint son niveau le plus élevé. Le canton est ensuite parvenu à briser la spirale de l'endettement. Le versement du produit des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale, affecté à la réduction de la dette, et divers efforts consentis par le canton ont permis de réduire de près de moitié l'endettement brut I, et de le porter ainsi à CHF 5 461 millions fin 2011.

L'endettement est remonté à CHF 6 171 millions fin 2012, en raison principalement du déficit des comptes. Il a diminué par la suite jusqu'à l'exercice budgétaire 2015, où il augmente à nouveau de CHF 720 millions compte tenu des répercussions de la nouvelle loi sur les caisses de pension (reconnaissance de dette CPB/CACEB).

Endettement brut II

En tenant compte des répercussions de la nouvelle loi sur les caisses de pension, l'endettement brut II a progressé de quelque CHF 2 milliards à partir de l'exercice 2015 (reconnaissance de dette CPB/CACEB ; provisions contribution de transition/contributions financières). L'endettement brut II devrait augmenter de CHF 377 millions de 2017 à 2020.

Cadre du nouvel endettement pour 2017

Conformément à l'article 76 de la Constitution du canton de Berne (ConstC) et à l'article 75, alinéa 1, lettre k de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), le Grand Conseil est compétent pour fixer le cadre d'un nouvel endettement, qui est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Conçu comme une *limite de crédit*, ce cadre est représentatif de la *dette de trésorerie*. Celle-ci recouvre les prêts et emprunts de la trésorerie à court, moyen et long termes. Dans le cadre d'un nouvel endettement, il appartient au Conseil-exécutif, selon l'article 89, alinéa 4 ConstC, de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires. Aux termes de l'article 76, alinéa 1, lettre i LFP, le Conseil-exécutif est compétent pour emprunter des ressources financières dans le cadre d'un nouvel endettement approuvé par le Grand Conseil et pour en fixer les conditions.

D'après les calculs de la section Trésorerie de l'Administration des finances, il faut s'attendre à un nouvel endettement d'un montant maximal de CHF 600 millions pour garantir la capacité de paiement du canton en 2017. Ce montant se répartit comme suit :

- Le budget 2017 prévoit pour 2017 une réduction nette de la dette de CHF 8 millions (solde de financement).
- Le montant de réserve de CHF 608 millions est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Il ne sera utilisé qu'en cas d'opérations au bilan sans incidence sur le résultat (augmentation des postes débiteurs,

diminution des postes créanciers, recours aux provisions, réalisation d'investissements sur les financements spéciaux et le Fonds de couverture des pics d'investissement, etc.).

4.8 Indicateurs

4.8.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement (voir chap. 4.6) correspond au rapport entre autofinancement et investissement net. Lorsque le degré d'autofinancement est inférieur à 100 pour cent, l'investissement net doit être en partie financé par des emprunts, c'est-à-dire par un nouvel endettement ; lorsqu'il est supérieur à 100 pour cent, il garantit non seulement un financement intégral de l'investissement net par les moyens propres, mais permet en outre de réduire la dette.

Pour la période allant de 2010 à 2020, la situation se présente comme suit :

Graphique 9: Evolution du degré d'autofinancement

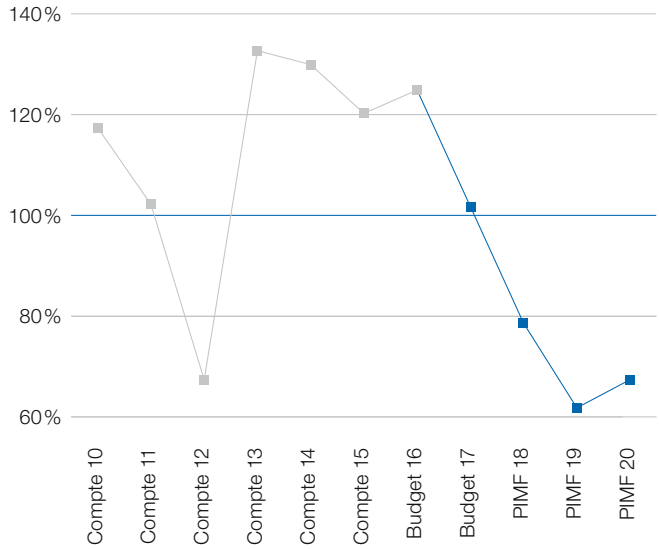

A l'horizon de la planification 2017 à 2020, le degré d'autofinancement est en moyenne d'environ 77 pour cent. C'est en 2017 qu'il devrait être le plus élevé et atteindre 101,8 pour cent.

4.8.2 Quote-part de l'endettement

La quote-part de l'endettement déterminante pour l'application au compte des investissements du frein à l'endettement inscrit dans la Constitution exprime l'endettement brut I et II en pourcentage du revenu cantonal annuel. Le frein à l'endettement s'applique dès que la quote-part de l'endettement est supérieure à 12 pour cent.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2010 à 2020 :

Graphique 10: Evolution de la quote-part de l'endettement

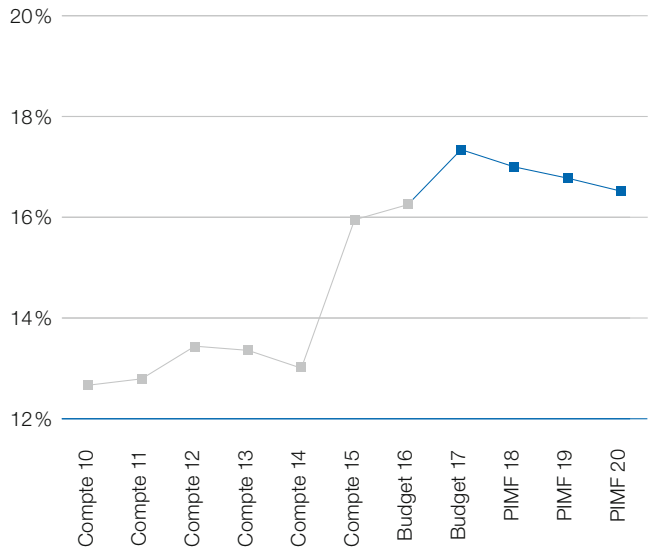

La quote-part de l'endettement a diminué jusqu'à *12,2 pour cent à fin 2011* du fait, principalement, des forts excédents du compte de résultats. Elle se situait ainsi juste au-dessus du seuil de 12 pour cent qui est déterminant pour l'application du frein à l'endettement au compte des investissements.

Elle est brièvement montée à 13,0 pour cent dans les comptes de 2012 du fait du déficit de financement. Après un nouveau recul à 12,3 pour cent dans les comptes de 2014, elle remonte nettement à partir de 2015. Cette hausse s'explique par la prise en compte des répercussions financières de la nouvelle loi sur les caisses de pension.

5 Controlling de l'EOS 2014

Dans les chapitres qui suivent, le Conseil-exécutif expose l'état d'avancement de la mise en œuvre des *mesures de l'Examen des offres et des structures (EOS 2014)* que le Grand Conseil a arrêtées pendant la session de novembre 2013.

5.1 Avancement de la mise en œuvre des mesures de l'EOS arrêtées par le Grand Conseil durant sa session de novembre 2013

Au printemps 2016, le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'État d'effectuer, pour la fin du mois de mai 2016, un nouveau controlling de l'avancement de la mise en œuvre des mesures de l'EOS 2014 que le Grand Conseil a arrêtées ou dont il a pris connaissance lors des débats budgétaires de la session de novembre 2013. Comme l'année précédente, il a à cet effet prié les Directions de vérifier, pour la totalité des mesures, l'état actuel d'avancement de leur mise en œuvre sous l'angle des effets financiers escomptés, des répercussions *sur les communes* et de l'impact *sur les effectifs*.

5.1.1 Allégements procurés par l'EOS 2014 sur le compte de résultats

Le controlling de l'EOS a abouti aux conclusions suivantes pour le *compte de résultats* :

Graphique 11: Allégements pour le compte de résultats

Au compte de résultats, le montant des allégements était *en 2014* de CHF 21 millions supérieur aux chiffres prévus en novembre 2013. Cet écart résulte en particulier des allégements supérieurs réalisés dans le domaine des réductions des primes (+CHF 32 mio) et de la non réalisation d'allégements prévus par diverses mesures de la SAP (- CHF 11 mio).

Les CHF 5 millions d'allégements en plus obtenus au plan cantonal durant *l'exercice 2015* n'atteignent pas les allégements supplémentaires de 2014 (notamment du fait que les allégements dans le domaine des réductions des primes ont été inférieurs à ceux de 2014).

Conformément au controlling de l'EOS au 31 mai 2016, les allégements diminuent à partir de *2016* par rapport aux montants prévus en novembre 2013. L'explication de ce phénomène est *triple* : D'abord, la révision 2016 de la loi sur les impôts applique au 1er janvier 2016 le plafonnement de la déduction des frais de déplacement. Le Grand Conseil a toutefois fixé la limite non pas à CHF 3000, mais à CHF 6700. Au lieu des CHF 54 millions prévus, les recettes supplémentaires ne représentent donc que CHF 20 millions par an. Deuxièmement, le Grand Conseil a arrêté durant sa session de novembre 2015 une augmentation de CHF 21 millions (puis de CHF 42 mio à partir de 2017) du montant octroyé au titre de la réduction des primes. Troisièmement, la tranche annuelle de dissolution des réserves liées au retraitement est d'environ CHF 10 millions inférieure au montant prévu à l'origine.

5.1.2 Allégements procurés par l'EOS 2014 aux communes

Concernant les répercussions des mesures de l'EOS sur les *communes*, la situation se présente comme suit au 31 mai 2016 :

Graphique 12: Allégements pour les communes

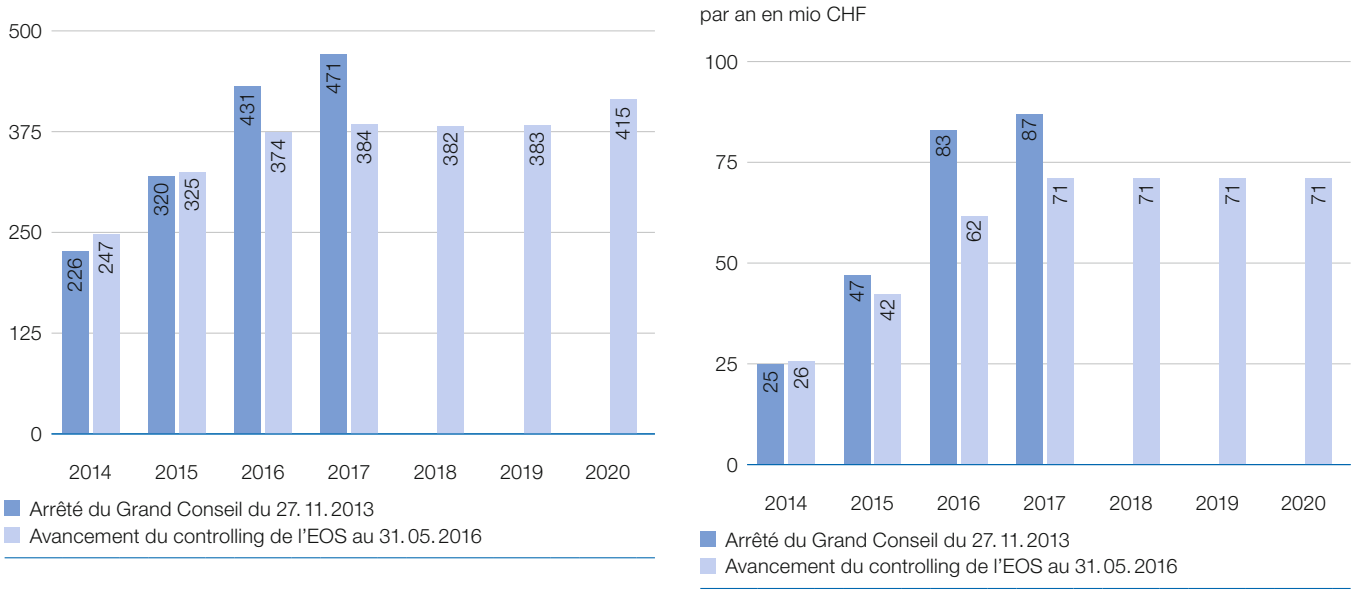

Les allégements réalisés en *2014* ont au total pratiquement atteint les chiffres qui avaient été prévus au budget (allégement légèrement supérieur, + CHF 0,6 mio).
En *2015* par contre, les allégements ont été légèrement inférieurs aux prévisions (- CHF 5 mio). Ces écarts, et donc les allégements moins importants que les montants arrêtés par le Grand Conseil en novembre 2013, résultent en premier lieu de la mise en œuvre ultérieure de la mesure de la SAP « Définition d'un montant maximum pour les placements » (- CHF 3 mio). Un écart d'environ CHF 1 million a également été enregistré sur les mesures « Augmentation de la taille moyenne des classes » (INS/– CHF 1,3 mio) et « Suppression des emplois tests » (SAP/– CHF 0,8 mio).

Les écarts de CHF 21 millions prévus en *2016* entre les chiffres de novembre 2013 et ceux du 31 mai 2016 sont nettement plus élevés que prévu en 2015. Si l'effet d'allégement est plus faible que prévu, c'est dû en premier lieu au relèvement du plafond des frais de déplacement déductibles qu'a arrêté le Grand Conseil qui se traduit, pour les communes, par une réduction de quelque CHF 17 millions des revenus budgétés à l'origine. La SAP devrait dans le même temps enregistrer des allégements inférieurs, de seulement CHF 3 millions.

A compter *de 2017*, les écarts par rapport aux allégements prévus (- CHF 16 mio) résultent en premier lieu du relèvement du plafond des frais de déplacement déductibles.

5.1.3 Répercussions des mesures de l'EOS sur les effectifs

Des écarts parfois importants sont prévus par rapport au volume des suppressions de postes annoncé au Grand Conseil dans le cadre de l'EOS 2014.

Ainsi le nombre de postes supprimés a-t-il été en *2014* nettement inférieur aux prévisions d'origine. Cet écart concerne principalement les mesures « Suppression de postes aux institutions psychiatriques cantonales » (SAP/24,5 équivalents plein temps) et « Augmentation de la taille moyenne des classes » (INS/25 équivalents plein temps), ainsi que des mesures de la TTE (5 équivalents plein temps), de l'ECO (5 équivalents plein temps) et de la FIN (4,5 équivalents plein temps).

En *2015* aussi, *la* réduction des effectifs n'a pas atteint le volume prévu. Cette différence résulte en premier lieu de l'INS (40 équivalents plein temps ; en particulier en relation avec la mesure « Augmentation de la taille moyenne des classes ») et de la SAP (7,8 équivalents plein temps).

En *2016*, la différence entre les suppressions de postes prévues à l'origine et celles qui devraient se produire est plus faible qu'en 2015. Cela s'explique par le fait que la réduction des effectifs prévue dans le domaine de l'école obligatoire (mesure « Augmentation de la taille moyenne des classes ») est intégralement réalisée à partir de 2016.

En *2017*, la différence entre la réduction des effectifs prévue à l'origine et celle qui devrait maintenant se réaliser est à nouveau plus élevée. Cette croissance résulte en particulier de l'abandon de la suppression intégrale de 100 équivalents plein temps à la Police cantonale. Quant aux années 2018 à 2020, la planification table sur une différence annuelle d'une quinzaine de postes de moins que prévu dans l'EOS 2014.

Graphique 13: Suppressions de postes en équivalents plein temps

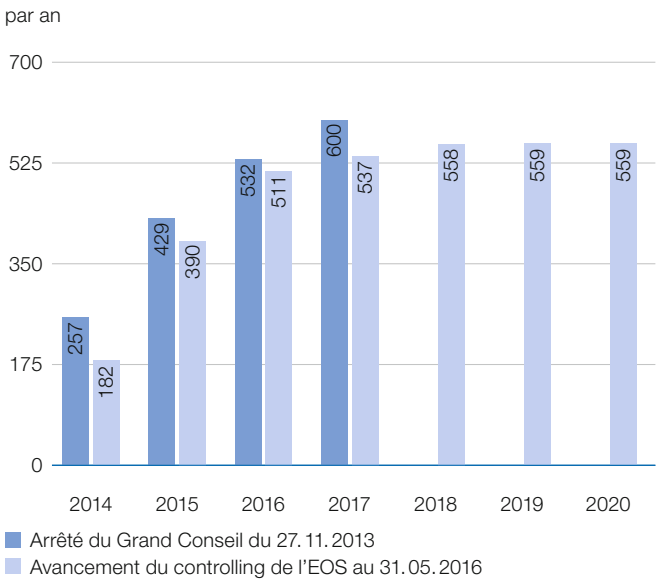

5.2 Conclusion du Conseil-exécutif : la mise en œuvre des mesures de l'EOS suit son cours.

Au vu des résultats exposés ci-dessus, le Conseil-exécutif estime que du point de vue financier, la mise en œuvre des mesures de l'EOS *suit son cours*. Les écarts par rapport aux mesures arrêtées en 2013 sont notamment dus à deux arrêtés du Grand Conseil (abaissement de la déduction des frais de déplacement, augmentation de la réduction des primes).

A l'heure actuelle, les mesures de l'EOS ont pour la plupart été mises en œuvre. A l'INS, l'exécution de quelques mesures est encore en cours.

Sur les plus de cent mesures de l'EOS 2014, une seule s'est en outre avérée impossible à mettre en œuvre (« Diminution des coûts normatifs des services de sauvetage »/SAP).

Pour récapituler : le Conseil-exécutif estime que vu l'avancement de la mise en œuvre des mesures de l'EOS, il n'est à l'heure actuelle *pas nécessaire d'intervenir* dans ce domaine du point de vue cantonal.

6 Propositions

6.1 Budget 2017

Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2017

Le Grand Conseil adopte le budget 2017 avec les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de revenus de CHF 98,5 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 456,3 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF 8,0 millions,
- quotité d'impôt de 3,06,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 600 millions,
- report de CHF 2,0 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Berne, le 24 août 2016

Au nom du Conseil-exécutif,

la présidente : **Simon**

le chancelier : **Auer**

6.2 Plan intégré mission-financement 2018 à 2020

Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Arrêtés du Grand Conseil concernant le plan intégré mission-financement 2018 à 2020

Le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 est approuvé.

Berne, le 24 août 2016

Au nom du Conseil-exécutif,

la présidente : **Simon**

le chancelier : **Auer**

6.3 Budget 2017

Canton de Berne

0956
Extrait du procès-verbal du Conseil-exécutif

Le 24 août 2016, 47C

Budget 2017

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2017 comprenant les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de revenus de CHF 98,5 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 456,3 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF 8,0 millions,
- quotité d'impôt de 3,06,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 600 millions,
- report de CHF 2,0 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Au Grand Conseil

Certifié exact

le chancelier : **Auer**

6.4 Plan intégré mission-financement 2018 à 2020

Canton de Berne

0956
Extrait du procès-verbal du Conseil-exécutif

Le 24 août 2016, 47C

Plan intégré mission-financement 2018 à 2020

Le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 est approuvé.

Au Grand Conseil

Certifié exact

le chancelier : **Auer**

7 ANNEXE : Plan cantonal d'investissement 2017 à 2026

Chancellerie d'Etat (CHA)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total planification sectorielle	0.5	0.7	0.3	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Total planification financière	0.5	0.2	0.2	0.2						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.5	0.2	0.0						

Direction de l'économie publique (ECO)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total planification sectorielle	30.3	47.3	39.8	32.8	35.1	31.7	32.1	31.7	32.1	31.7
Total planification financière	28.9	32.5	33.0	32.5						
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.4	14.8	6.8	0.3						

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total planification sectorielle	68.6	61.0	73.7	54.6	31.5	30.5	14.0	0.0	6.0	0.0
Total planification financière	55.3	50.0	48.0	45.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	13.3	11.0	25.7	9.6						

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total planification sectorielle	2.8	3.0	5.3	7.6	2.7	2.0	2.3	2.3	2.3	2.3
Total planification financière	2.8	2.5	2.5	2.5						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.5	2.8	5.1						

Direction de la police et des affaires militaires (POM)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total planification sectorielle	21.5	22.5	40.4	39.5	31.6	44.5	49.4	32.0	44.2	42.3
Total planification financière	21.5	22.5	16.0	16.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	24.4	23.5						

Direction des finances (FIN)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total planification sectorielle	9.5	11.6	16.2	13.3	19.5	11.1	16.7	14.9	12.5	13.1
Total planification financière	8.4	6.3	6.1	6.1						
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.1	5.3	10.1	7.2						

Direction de l'instruction publique (INS)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total planification sectorielle	17.5	26.1	26.8	25.2	30.6	30.6	23.6	21.0	20.6	20.6
Total planification financière	16.7	16.6	16.6	16.6						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.8	9.6	10.2	8.6						

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total planification sectorielle	370.3	409.8	458.1	453.6	435.0	538.7	633.0	582.6	574.4	499.2
Total planification financière	321.2	351.5	348.9	348.9						
Différence (supplément de planification sectorielle)	49.1	58.3	109.2	104.7						

Contrôle des finances (CF)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total planification sectorielle	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Total planification financière	1.0	1.0	1.0	1.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Ensemble du canton

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total planification sectorielle	522.0	583.0	661.6	627.8	587.1	690.1	772.0	685.5	693.0	610.3
Total planification financière	456.3	483.1	472.2	468.8						
Différence (supplément de planification sectorielle)	65.7	99.9	189.4	158.9						

8 Annexe : indicateurs

8.1 Indicateurs

Indicateurs et paramètres[1)]	Comptes						Planification			
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quotité d'autofinancement	6.5 %	4.4 %	7.7 %	7.1 %	5.8 %	6.6 %	4.6 %	3.8 %	2.9 %	3.1 %
Degré d'autofinancement	102.2 %	67.4 %	132.7 %	129.9 %	120.2 %	124.9 %	101.8 %	78.6 %	61.8 %	67.4 %
Part des charges d'intérêts	–2.8 %	–1.2 %	–1.6 %	–0.4 %	–1.9 %	–0.5 %	–0.02 %	0.01 %	0.00 %	–0.05 %
Part du service de la dette	4.2 %	6.4 %	5.6 %	5.7 %	3.2 %	5.0 %	4.2 %	4.2 %	4.5 %	4.5 %
Dette brute I (en mio CHF)	5 461	6 171	6 151	6 105	6 528	5 966	7 435	7 518	7 681	7 811
Dette brute II (en mio CHF)	6 342	6 987	6 940	6 836	8 499	8 720	9 477	9 560	9 724	9 854
Taux d'endettement II	12.8 %	13.4 %	13.4 %	13.0 %	16.0 %	16.3 %	17.3 %	17.0 %	16.8 %	16.5 %
Revenu cantonal (en mio CHF)	49 573	51 983	51 957	52 571	53 284	53 659	54 645	56 239	57 959	59 650
Quote-part de l'Etat	20.8 %	21.2 %	20.2 %	19.6 %	19.8 %	20.0 %	19.7 %	19.3 %	18.9 %	18.6 %
Quote-part de la fiscalité	8.3 %	8.0 %	8.4 %	8.6 %	8.5 %	8.6 %	8.5 %	8.3 %	8.1 %	7.9 %

[1)] Sources :

BAK Basel Economics AG : estimation fondée sur les données fiscales 2008 à 2012, AFC

Office fédéral de la statistique : population résidante permanente moyenne 2011-2014

8.2 Indicateurs conformément au MCH2

	Budget 2017	PIMF 2018	PIMF 2019	PIMF 2020
Quotité d'autofinancement	4.4 %	3.6 %	2.8 %	3.0 %
Degré d'autofinancement	94.2 %	73.0 %	58.5 %	64.7 %
Quotité de la charge des intérêts	0.9 %	0.8 %	0.8 %	0.8 %
Quotité de la charge financière	4.1 %	4.1 %	4.3 %	4.4 %
Quotité d'investissement	6.4 %	6.3 %	6.0 %	6.1 %
Dette brute I (en mio CHF)	6 268	6 371	6 552	6 705
Dette brute II (en mio CHF)	8 310	8 413	8 594	8 747
Dette nette II (en mio CHF)	5 918	5 953	6 065	6 143
Dette nette II par habitant (en CHF)	5 749	5 737	5 800	5 828
Quote–part de l'endettement II	15.2 %	15.0 %	14.8 %	14.7 %

8.3 Définitions des indicateurs

	Méthode de calcul des indicateurs	Méthode de calcul des indicateurs conf. au MCH2
Quotité d'autofinancement :	Autofinancement en pourcentage des revenus consolidés.	Autofinancement (conf. MCH2) x 100 : revenus courants Revenus courants : 42 Revenus fiscaux + 41 Régales, concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 46 Revenus de transferts
Degré d'autofinancement :	Autofinancement en % de l'investissement net.	Autofinancement en % de l'investissement net.
Autofinancement :	Amortissements du patrimoine administratif (GC 331, 332) moins excédent de charges ou plus excédent de revenus.	Solde du compte de résultats + 33 Amortissement du PA + 366 Amortissement des subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif - 4490 Réévaluations du patrimoine administratif + 383 Amortissements supplémentaires + 351 Attributions aux Fonds et financements spéciaux - 451 Prélèvements sur Fonds et financements spéciaux du capital propre + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre
Quotité de la charge des intérêts :	Intérêts passifs (GM 32) moins Rendement net des patrimoines (GM 42 moins compte 3142) en pourcentage des Revenus consolidés (GM 40–46 plus GC 481).	340 Charges des intérêts – 440 Revenus des intérêts x 100 : revenus courants Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales, concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 46 Revenus de transferts
Part du service de la dette :	Amortissements (GM 330–332) plus Charges des intérêts en pourcentage des Revenus consolidés.	Charges nettes des intérêts (340–440) + Amortissements ordinaires (330+332) : Revenus courants Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales, concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 46 Revenus de transferts
Proportion des investissements :	–	Investissement brut x 100 : Charges totales consolidées Investissement brut : 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement propres Charges totales consolidées : 3 Charges - 33 Amortissements du patrimoine administratif – 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux - 37 Subventions redistribuées - 38 Charges extraordinaires - 39 Imputations internes + Investissement brut

	Méthode de calcul des indicateurs	Méthode de calcul des indicateurs conf. au MCH2
Dette brute I	Engagements courants plus dettes à moyen et long termes plus Engagements envers des entités particulières (GM 20–23)	200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme (sans dérivés [2016]) + 206 Engagements financiers à long terme moins Subventions d'investissement inscrites au passif (2068)
Dette brute II	Dette brute I plus Provisions (GM 24)	Dette brute I plus Provisions (205, 208)
Dette nette II	-	14 Patrimoine administratif - 144 Prêts - 145 Participations/capital social - 29 Capital propre
Dette nette II par habitant	-	Dette nette II : habitants du canton
Quote-part de l'endettement II :	Engagements courants plus dettes à court, à moyen et à long termes (GM 20–23) plus Provisions (GM 24) en pourcentage du Revenu cantonal.	200 Engagements courants + 201 Engagements à court terme (sans dérivés [2016]) + 206 Engagements à long terme moins Subventions d'investissement inscrites à l'actif (2068) plus Provisions (205, 208) en pourcentage du revenu cantonal
Quote-part de l'État :	Total consolidé des dépenses (du compte de fonctionnement [GM 30–36] et du compte des investissements [GM 50–58]) en pourcentage du revenu cantonal.	–
Quote-part de la fiscalité :	Impôts directs (GM 400, 401) en pourcentage du Revenu cantonal.	–
Insuffisance de financement :	Investissement net moins Autofinancement.	Investissement net moins Autofinancement.

[1)] Explications sur le calcul de l'autofinancement

Avec l'investissement net, l'autofinancement est le critère central pour l'application du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements conformément à l'article 101b de la constitution cantonale (ConstC). L'autofinancement est défini comme suit tant dans le rapport du 27 novembre 2006 de la commission du Grand Conseil pour l'introduction d'un mécanisme de frein à l'endettement que dans le message relatif à la votation du 24 février 2008 :

		Solde du compte de résultats
+	33	Amortissements du patrimoine administratif
+	366	Amortissements subventions d'investissement
-	466	Dissolution des subventions d'investissement inscrites au passif
=		**Autofinancement**

Le calcul de l'autofinancement conformément au MCH2 inclut en particulier aussi les versements et les prélèvements concernant les Fonds et les financements spéciaux. L'application de l'autofinancement défini par le MCH2 aurait pour conséquence, par rapport au frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, que les financements spéciaux existants n'auraient plus l'effet souhaité en matière de politique financière (mettre de l'argent de côté pour des investissements ultérieurs) (voir aussi les explications au chapitre suivant). Raison pour laquelle l'ancienne définition de l'autofinancement est maintenue. L'autofinancement conformément au MCH2 n'est calculé et indiqué qu'à titre d'information et de comparaison.

8.4 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2

en millions CHF	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats				
Charges d'exploitation	10 728	10 818	10 940	11 066
Revenus d'exploitation	10 624	10 646	10 664	10 796
Résultat des activités d'exploitation	**–105**	**–173**	**–276**	**–271**
Charges financières	113	112	111	106
Revenus financiers	115	111	111	111
Résultat du financement	**2**	**–1**	**0**	**5**
Résultat opérationnel	**–103**	**–174**	**–276**	**–266**
Charges extraordinaires	0	0	0	0
Revenus extraordinaires	201	192	182	178
Résultat extraordinaire	**201**	**192**	**182**	**178**
Résultat total du compte de résultats	**99**	**18**	**–95**	**–88**
Investissement net	**456**	**483**	**472**	**469**
Solde de financement	**8**	**–103**	**–180**	**–153**
– = Nouvel endettement				
+ = Réduction de la dette				
Nouvel endettement total		**–429**		
Nouvel endettement par an		**–107**		
Degré d'autofinancement		**77 %**		

Explications sur les échelons du compte de résultats conformément au MCH2

Résultat des activités d'exploitation :
Le résultat des activités d'exploitation se calcule à partir des Revenus d'exploitation (Revenus fiscaux, Régales et concessions, Contributions, Revenus divers, Prélèvements sur les Fonds/financements spéciaux, Revenus de transferts, Subventions à redistribuer, Imputations internes) moins les Charges d'exploitation (Charges de personnel, Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, Amortissements du patrimoine administratif, Versements aux Fonds/financements spéciaux, Charges de transferts, Subventions redistribuées, Imputations internes).

Résultat du financement :
Le résultat du financement se calcule à partir des Revenus financiers (Revenus des intérêts, Bénéfice réalisés sur le patrimoine financier, Revenus des participations du patrimoine financier, Revenus des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluations immobilisations du patrimoine financier, Revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, Revenus de biens-fonds loués, Autres revenus financiers) moins les Charges financières (Charges d'intérêts, Pertes de change réalisées, Frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, Charges des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluations immobilisations du patrimoine financier, Charges financières diverses).

Résultat opérationnel :
Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant le résultat des activités d'exploitation et du financement.

Résultat extraordinaire :
Le résultat extraordinaire est obtenu à partir des Revenus extraordinaires (Facteur de correction appliqué au budget cantonal, Prélèvements sur la réserve de revalorisation MCH2, Prélèvements sur les préfinancements du capital propre [Fonds d'investissements hospitaliers, Fonds de couverture des pics d'investissement, et Fonds des distributions du bénéfice de la BNS]) moins les Charges extraordinaires.

Résultat total du compte de résultats :
Le résultat total du compte de résultats est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire ; il correspond à l'ancien solde du compte de fonctionnement.

Compte rendu

Résultat de la planification et compte rendu des différents domaines

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par direction (budget 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Autorités (AUT)	0	0
Chancellerie d'Etat (CHA)	–28.2	1.2
Direction de l'économie publique (ECO)	–226.3	77.9
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)	–2 658.8	259.3
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)	–1 668.2	937.2
Direction de la police et des affaires militaires (POM)	–874.1	712.7
Direction des finances (FIN)	–316.2	6 610.2
Direction de l'instruction publique (INS)	–2 665.8	538.0
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)	–1 155.8	410.1
Contrôle des finances (CF)	–4.6	0.1
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	–1.2	0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	–197.4	96.7
Ensemble du canton	**–9 796.6**	**9 643.4**

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–13 304 595**	**–14 998 092**	**–12 354 174**	**–15 771 376**	**–11 775 835**	**–11 712 757**
Modification		–12.7 %	17.6 %	–27.7 %	25.3 %	0.5 %
Revenus	**207 981**	**197 500**	**198 000**	**198 000**	**198 000**	**198 000**
Modification		–5.0 %	0.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–13 096 614**	**–14 800 592**	**–12 156 174**	**–15 573 376**	**–11 577 835**	**–11 514 757**
Modification		–13.0 %	17.9 %	–28.1 %	25.7 %	0.5 %
Charges						
30 Charges de personnel	–10 273 609	–11 641 092	–9 102 174	–12 644 376	–8 618 835	–8 560 757
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–1 385 382	–1 653 000	–1 528 000	–1 403 000	–1 433 000	–1 428 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 445 603	–1 504 000	–1 524 000	–1 524 000	–1 524 000	–1 524 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	203 073	194 000	194 000	194 000	194 000	194 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 886	2 500	3 000	3 000	3 000	3 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 022	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Evolution du compte de résultats

La rubrique Autorités inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques y relatives sont formulées dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Evolution du compte des investissements

Les Autorités n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la Chancellerie d'Etat.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps des AUT

2010	2011	2012	2013	2014	2015
7.0	7.0	7.0	7.0	19.8	20.6

Commentaire

Les équivalents plein temps des sept membres du Conseil-exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble à partir de l'exercice 2014.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–8 859 794**	**–10 653 911**	**–9 742 094**	**–9 645 808**	**–9 704 319**	**–9 736 393**
Modification		–20.3 %	8.6 %	1.0 %	–0.6 %	–0.3 %
Revenus	**14 442**	**5 500**	**6 000**	**6 000**	**6 000**	**6 000**
Modification		–61.9 %	9.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–8 845 351**	**–10 648 411**	**–9 736 094**	**–9 639 808**	**–9 698 319**	**–9 730 393**
Modification		–20.4 %	8.6 %	1.0 %	–0.6 %	–0.3 %
Charges						
300 Autorités, commissions et juges	–4 383 950	–5 500 000	–4 710 000	–4 710 000	–4 710 000	–4 710 000
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	–1 908 950	–2 168 487	–2 169 976	–2 189 904	–2 210 031	–2 233 019
303 Travailleurs temporaires	–136 223	0	0	0	0	0
305 Cotisations patronales	–605 199	–679 424	–681 118	–689 903	–698 288	–712 374
309 Autres charges de personnel	438	–29 000	–29 000	–29 000	–29 000	–29 000
310 Charges de matières et de marchandises	–149 496	–295 000	–145 000	–45 000	–45 000	–45 000
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	–10 875	–20 000	–20 000	–20 000	–20 000	–20 000
313 Prestations de service et honoraires	–538 611	–720 000	–746 000	–746 000	–746 000	–746 000
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	–7 246	–30 000	–30 000	–30 000	–30 000	–30 000
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	–14 215	–15 000	–15 000	–15 000	–15 000	–15 000
317 Dédommagements	–6 182	–8 000	–9 000	–9 000	–9 000	–9 000
319 Diverses charges d'exploitation	–139 781	–214 000	–212 000	–187 000	–217 000	–212 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–759 500	–775 000	–775 000	–775 000	–775 000	–775 000
391 Prestations de service	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
Revenus						
426 Remboursements	11 977	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
460 Parts à des revenus	2 465	1 500	2 000	2 000	2 000	2 000

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Pour le compte spécial du Grand Conseil, le budget 2017 prévoit un solde en recul de CHF 0,9 million par rapport à l'exercice 2016. Le plan intégré mission-financement 2018-2020 table sur une évolution identique. Cette baisse est principalement due à la diminution du nombre de jours de session et donc des jetons de présence (y c. les contributions sociales) versés aux membres du Grand Conseil. Le budget se fonde sur l'exercice 2015, qui comprend douze mois. Malgré cette amélioration, les charges dépendent fortement du volume d'affaires traité par le Grand Conseil.

Les frais de matériel diminuent suite à un report de charge budgétaire à la Chancellerie d'Etat et à la Direction des finances. Les autres postes restent relativement stables et reflètent la situation actuelle.

Priorités de développement

Il convient de consolider les nouvelles structures et d'étoffer l'offre de services électroniques (p. ex. extranet pour les députés) suite à l'entrée en vigueur de la révision du droit parlementaire au 1er juin 2014. Aucune nouvelle priorité de développement n'est actuellement prévue.

Chances et risques

L'éventuelle suppression de la session de janvier permettrait de réaliser d'autres économies à moyen terme dans le domaine de l'administration et des activités parlementaires. Pour le moment, il n'est pas clair si la session de janvier peut être supprimée ou pas.

On ignore encore si les membres du Grand Conseil seront assujettis à la prévoyance professionnelle (LPP) et à d'autres assurances sociales en sus de l'AVS.

Est également en suspens la question de l'adaptation de la sécurité à l'Hôtel du gouvernement.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–4 444 801**	**–4 344 181**	**–2 612 080**	**–6 125 568**	**–2 071 516**	**–1 976 363**
Modification		2.3 %	39.9 %	–134.5 %	66.2 %	4.6 %
Revenus	**193 538**	**192 000**	**192 000**	**192 000**	**192 000**	**192 000**
Modification		–0.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–4 251 263**	**–4 152 181**	**–2 420 080**	**–5 933 568**	**–1 879 516**	**–1 784 363**
Modification		2.3 %	41.7 %	–145.2 %	68.3 %	5.1 %
Charges						
300 Autorités, commissions et juges	–1 949 549	–1 990 031	**–1 973 926**	–1 979 795	–1 974 060	–1 991 594
305 Cotisations patronales	–400 651	–424 150	**–438 153**	–445 773	–447 455	–414 769
306 Prestations de l'employeur	–889 522	–850 000	**900 000**	–2 600 000	1 450 000	1 530 000
310 Charges de matières et de marchandises	–169	–1 000	**–1 000**	–1 000	–1 000	–1 000
317 Dédommagements	–96 114	–115 000	**–115 000**	–115 000	–115 000	–115 000
319 Diverses charges d'exploitation	–422 689	–235 000	**–235 000**	–235 000	–235 000	–235 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–686 103	–729 000	**–749 000**	–749 000	–749 000	–749 000
Revenus						
426 Remboursements	191 095	190 000	**190 000**	190 000	190 000	190 000
460 Parts à des revenus	1 421	1 000	**1 000**	1 000	1 000	1 000
491 Prestations de service	1 022	1 000	**1 000**	1 000	1 000	1 000

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

La mise en œuvre du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) conforme aux normes IPSAS dans l'administration cantonale bernoise induit des changements pour le compte spécial du Conseil-exécutif à partir de l'exercice 2017 :

Par l'ACE n° 1899 du 9 novembre 2011, le Conseil-exécutif a décidé qu'il y avait lieu de constituer une provision pour les rentes de retraite et les rentes de raccordement dès le moment où les normes IPSAS/le MCH2 seraient introduites. Compte tenu des départs à la retraite supplémentaires, la base de calcul varie fortement. Les chiffres présentés montrent ces variations. Ainsi, la diminution de la provision pour les exercices 2017, 2019 et 2020 entraîne une forte baisse des charges (de CHF –0,9 mio à CHF –1,5 mio), tandis qu'une hausse de 2,6 millions de francs a été inscrite pour l'exercice 2018.

Les autres groupes de comptes ne présentent aucun changement notable par rapport à la planification des années précédentes.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer de tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

A partir de 2017, les ajustements de valeur au titre des rentes de retraite et des rentes de raccordement résultant de nouveaux engagements prévisibles seront imputés au compte de résultats, avec incidence sur le résultat, conformément aux règles du MCH2. Cette pratique pourrait induire des écarts importants pour l'exercice en cours comme pour l'exercice budgétaire et le plan intégré mission-financement.

3 Chancellerie d'Etat (CHA)

3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II)

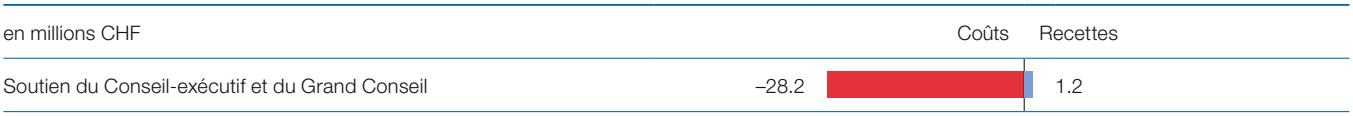

3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–27.1	–27.1	–27.0	–26.7	–26.9	–26.2
Total	**–27.1**	**–27.1**	**–27.0**	**–26.7**	**–26.9**	**–26.2**

3.3 Priorités de développement de la Direction

Il n'y aura ni élections cantonales ni élections nationales dans le canton de Berne en 2017. Cela étant, diverses tâches et activités seront déjà entreprises en 2017 en vue des élections au Grand Conseil et au Conseil-exécutif au printemps 2018. Les élections au Conseil national et au Conseil des Etats auront lieu l'année suivante (automne 2019). Les moyens financiers prévus ont été comptabilisés pour les années en question.

La Chancellerie d'Etat s'occupe par ailleurs du projet de vote électronique (votations et élections) pour les électeurs et électrices résidant en Suisse. Avant la généralisation du vote électronique à l'ensemble de l'électorat du canton de Berne, il s'agit d'abord de concrétiser le projet de vote électronique pour les Suisses de l'étranger tel que prévu par la « Feuille de route du vote électronique » du Conseil fédéral. Son introduction est prévue pour 2019.

La phase de réalisation du projet « GAE » de gestion et d'archivage électroniques à l'échelle du canton sera bouclée en 2017, conformément au calendrier prévu. Le déploiement décentralisé dans les sept Directions s'échelonnera jusqu'en 2022. La Chancellerie d'Etat continuera à jouer un rôle important durant cette phase de mise en œuvre comme au-delà, puisqu'il lui incombe de coordonner le déploiement. Sans compter que la personne responsable de GEVER à l'échelle du canton et la personne responsable de l'archivage font partie de la Chancellerie d'Etat.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–28 199 303**	**–27 859 666**	**–28 196 609**	**–27 934 499**	**–28 112 224**	**–27 432 702**
Modification		1.2 %	–1.2 %	0.9 %	–0.6 %	2.4 %
Revenus	**1 192 873**	**832 000**	**1 211 000**	**1 211 000**	**1 211 000**	**1 211 000**
Modification		–30.3 %	45.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–27 006 430**	**–27 027 666**	**–26 985 609**	**–26 723 499**	**–26 901 224**	**–26 221 702**
Modification		–0.1 %	0.2 %	1.0 %	–0.7 %	2.5 %
Charges						
30 Charges de personnel	–12 025 044	–12 440 980	–12 903 947	–12 935 372	–13 023 420	–13 126 891
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–14 495 884	–14 276 000	–14 031 000	–13 771 000	–13 776 000	–13 456 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–736 319	–767 422	–396 162	–342 627	–267 304	–274 311
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–928 750	–363 264	–396 000	–616 000	–801 000	–331 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–13 304	–12 000	–469 500	–269 500	–244 500	–244 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	778 894	436 500	717 000	717 000	717 000	717 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	84 163	86 000	86 000	86 000	86 000	86 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	119 218	103 500	204 000	204 000	204 000	204 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	210 597	206 000	204 000	204 000	204 000	204 000

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1er janvier 2015, la Chancellerie d'Etat ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les changements par rapport à la planification seront par conséquent traités dans le commentaire du groupe de produits « soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–597 758**	**–566 000**	**–502 000**	**–170 000**	**–170 000**	**–170 000**
Modification		5.3 %	11.3 %	66.1 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**–597 758**	**–566 000**	**–502 000**	**–170 000**	**–170 000**	**–170 000**
Modification		5.3 %	11.3 %	66.1 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–597 758	–566 000	–502 000	–170 000	–170 000	–170 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

La part d'investissement de la Chancellerie d'Etat est restée relativement stable par rapport à l'année précédente. Les montants accordés par le Conseil-exécutif ont été reconduits dans la planification financière.

Le gros des investissements sera consacré à la rénovation de l'Hôtel du gouvernement (infrastructures et, en partie, nouveau mobilier dans les salles de réunion).

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

2010	2011	2012	2013	2014	2015
87.1	89.2	88.1	90.6	83.5	83.4

Commentaire

Les effectifs sont restés stables au cours des six dernières années.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil

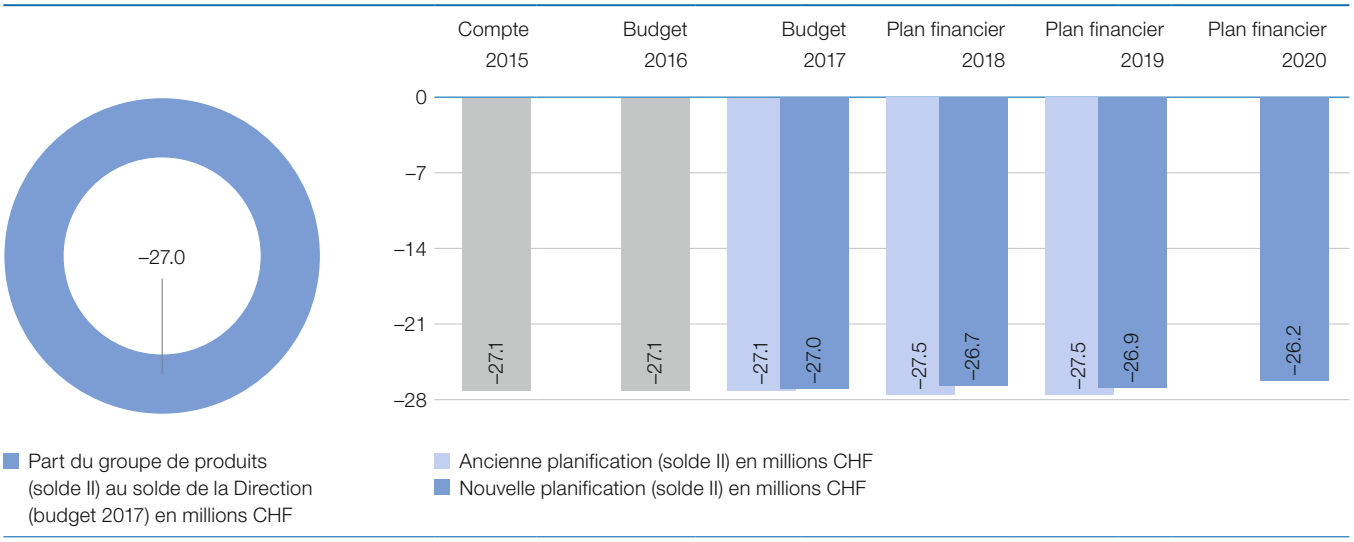

Description

La Chancellerie d'Etat sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à m de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'Etat {OO CHA; RSB 152.211}):

- elle est responsable de la planification politique générale;
- elle assure le déroulement des élections et des votations;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle accompagne l'acitivité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;
- elle conserve les archives;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	956 820	622 500	1 007 000	1 007 000	1 007 000	1 007 000
(-) Frais de personnel	–12 025 044	–12 440 980	–12 903 950	–12 935 374	–13 023 422	–13 126 893
(-) Coûts matériels	–14 545 552	–14 267 999	–14 467 247	–14 007 247	–13 987 247	–13 667 247
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–813 491	–867 976	–578 817	–511 596	–422 319	–402 347
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–26 427 267**	**–26 954 456**	**–26 943 014**	**–26 447 218**	**–26 425 989**	**–26 189 489**
(+) Recettes des subventions cantonales	112 000	100 000	**200 000**	200 000	200 000	200 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–761 689	–265 000	**–276 000**	–496 000	–681 000	–211 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 218	3 500	**4 000**	4 000	4 000	4 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–27 069 739**	**–27 115 956**	**–27 015 014**	**–26 739 218**	**–26 902 989**	**–26 196 489**
(+)/(-) Régularisations	63 309	88 290	29 405	15 719	1 766	–25 213
Solde III (comptabilité financière)	**–27 006 430**	**–27 027 667**	**–26 985 610**	**–26 723 499**	**–26 901 224**	**–26 221 703**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Egalité	–479 282	–558 289	–591 194	–587 785	–592 406	–594 186
Archives	–3 457 676	–4 276 570	–3 508 134	–3 161 481	–3 173 341	–3 400 727
Communication et relations extérieures	–3 197 551	–3 321 665	–3 507 377	–3 329 860	–3 202 836	–3 219 696
Bilinguisme et suivi législatif	–3 660 600	–3 318 177	–3 346 606	–3 336 026	–3 356 671	–3 373 654
Droits politiques et ressources	–14 491 099	–14 192 062	–14 662 444	–14 762 721	–14 828 407	–14 319 711
Soutien à la direction	–1 141 056	–1 287 691	–1 327 258	–1 269 343	–1 272 326	–1 281 512

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat du groupe de produits ne présente aucun écart majeur par rapport au budget 2016 pour les années du PIMF.

On notera seulement l'augmentation des contributions versées aux communes pour les documents de propagande électorale en vue des élections cantonales et nationales en 2018 et 2019.

L'augmentation des recettes est due à la prise en compte du remboursement des affranchissements postaux à hauteur de CHF 0,3 million.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire de la Chancellerie d'Etat.

Chances et risques

L'acquisition d'un nouveau logiciel de détermination des résultats des votations et élections entraînera des coûts d'investissement élevés.

La Chancellerie d'Etat et l'OIO servent d'unités pilote pour le projet GAE. Les résultats sont attendus pour le printemps 2017. Il subsiste un risque minime que le déploiement à l'échelle du canton ne puisse pas se dérouler comme prévu.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 154	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	111	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	312	stabilité
Nombre de légalisations	11 103	stabilité
CAC fournitures et imprimés : chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	2 967 913	stabilité
Nombre de communiqués de presse	447	augmentation
Nombre de conférences de presse	76	stabilité
Nombre de consultations du portail www.be.ch	1 752 358	stabilité
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	806	augmentation
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	326 141	stabilité
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	126	stabilité
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	101	stabilité
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	88	stabilité

4 Direction de l'économie publique (ECO)

4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction	–10.9	1.0
Assurance-chômage	–21.1	2.3
Développement et surveillance économique	–45.7	15.7
Forêt et dangers naturels	–50.0	20.4
Agriculture	–70.3	29.2
Nature	–28.2	9.4

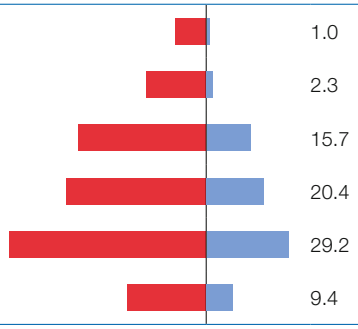

4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien aux fonctions de direction	–9.2	–10.1	–9.9	–10.1	–10.4	–11.4
Assurance-chômage	–16.0	–18.3	–18.8	–18.9	–18.9	–18.9
Développement et surveillance économique	–28.4	–36.2	–30.0	–33.6	–33.8	–34.2
Forêt et dangers naturels	0.0	–29.2	–29.6	–29.9	–30.0	–30.1
Agriculture	–38.6	–44.4	–41.2	–42.0	–43.1	–43.7
Nature	–19.4	–22.1	–18.9	–19.0	–19.4	–19.7
Total	**–111.6**	**–160.3**	**–148.4**	**–153.5**	**–155.6**	**–158.0**

4.3 Priorités de développement de la Direction

Afin de tirer encore mieux parti de son potentiel significatif, le canton de Berne met l'accent sur la promotion de l'innovation dans le cadre de la stratégie économique 2025. La loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation (LEI) crée la base juridique visant à promouvoir le développement et la recherche appliquée. Des projets tels que le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne et le Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (sitem-insel) à Berne pourront à l'avenir être adéquatement promus.

Par ailleurs, outre la stratégie économique, des subventions octroyées au titre de la politique régionale permettent d'encourager des projets innovants dans les régions rurales.

La mise en œuvre de la stratégie OAN 2020 vise à promouvoir une agriculture productive, ancrée au niveau régional, compétitive et durable dont sont issues des denrées alimentaires sûres et de qualité. Riche de paysages naturels et cultivés diversifiés, le canton de Berne entend améliorer sa position en la matière en renforçant la biodiversité grâce à un programme ajusté en fonctions des nouvelles prescriptions fédérales et à un plan sectoriel.

L'entretien et l'exploitation de la forêt doivent renforcer sa diversité biologique, son potentiel de production, sa capacité de rajeunissement et sa vitalité. Des projets innovants en matière d'économie forestière et d'industrie du bois seront favorisés afin que l'industrie du bois régionale profite elle aussi encore plus de la période faste que connaît la construction en bois. La mise en œuvre du projet «Economie forestière durable BE» a pour but d'assurer le développement entrepreneurial de l'économie forestière bernoise, d'une part, et d'assurer les prestations sociales et écologiques fournies par la forêt, d'autre part.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–768 747 969**	**–793 099 382**	**–794 035 565**	**–799 330 846**	**–801 645 462**	**–804 060 647**
Modification		–3.2 %	–0.1 %	–0.7 %	–0.3 %	–0.3 %
Revenus	**634 934 701**	**641 293 323**	**650 938 228**	**657 700 652**	**657 770 867**	**657 871 358**
Modification		1.0 %	1.5 %	1.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–133 813 268**	**–151 806 059**	**–143 097 337**	**–141 630 193**	**–143 874 594**	**–146 189 289**
Modification		–13.4 %	5.7 %	1.0 %	–1.6 %	–1.6 %
Charges						
30 Charges de personnel	–91 146 134	–95 829 187	–98 056 197	–99 006 743	–99 856 285	–100 841 386
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–27 835 083	–32 000 326	–27 508 682	–27 504 882	–27 504 982	–28 304 982
33 Amortissements du patrimoine administratif	–4 387 418	–3 617 576	–3 454 481	–3 583 996	–4 149 074	–3 947 741
34 Charges financières	–26 909	–11 900	–267 441	–422 457	–599 494	–786 333
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–3 810 732	–2 066 562	–6 912 775	–6 912 398	–6 912 020	–6 785 881
36 Charges de transfert	–89 703 221	–101 385 730	–95 369 188	–96 108 568	–96 831 805	–97 602 522
37 Subventions à redistribuer	–547 892 490	–550 800 000	–547 800 000	–547 800 000	–547 800 000	–547 800 000
38 Charges extraordinaires	10 976	–100 000	0	0	0	0
39 Imputations internes	–3 956 955	–7 288 100	–14 666 800	–17 991 800	–17 991 800	–17 991 800
Revenus						
40 Revenus fiscaux	6 590 385	6 015 000	6 015 000	6 015 000	6 015 000	6 015 000
41 Patentes et concessions	4 282 931	4 170 000	4 170 000	4 170 000	4 170 000	4 170 000
42 Taxes	27 712 437	29 405 758	28 463 475	28 478 889	28 479 004	28 479 004
43 Revenus divers	284 814	198 800	226 160	248 170	248 170	226 160
44 Revenus financiers	138 527	98 000	103 000	103 000	103 000	103 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 617 552	1 690 124	5 170 500	8 495 500	8 490 600	8 490 600
46 Revenus de transfert	36 990 988	37 199 649	40 143 393	40 218 393	40 293 393	40 368 394
47 Subventions à redistribuer	547 892 490	550 800 000	547 800 000	547 800 000	547 800 000	547 800 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	9 424 571	11 715 992	18 846 700	22 171 700	22 171 700	22 219 200

Evolution du compte de résultats

Le solde du budget s'est amélioré de CHF 8,7 millions entre 2016 et 2017.

Une part (CHF 4,5 mio) de cette amélioration résulte du plafonnement des charges dans le domaine des biens, services et marchandises (mise en œuvre de la déclaration de planification établie lors de la session de novembre 2015 du Grand Conseil).

L'autre part provient des modifications en matière de technique financière apportées par l'introduction du MCH2/IPSAS. Les investissements, par exemple, sont de plus en plus souvent comptabilisés en tant qu'immobilisations en cours de construction jusqu'au moment de la mise en service, ce qui réduit temporairement les charges d'amortissement (les amortissements opérés sur les subventions aux investissements figurent sous les charges de transfert).

Le solde ne variera que faiblement durant les prochaines années (2018-2020).

4.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–43 483 139**	**–52 296 000**	**–50 309 186**	**–53 986 390**	**–54 428 890**	**–52 943 940**
Modification		–20.3 %	3.8 %	–7.3 %	–0.8 %	2.7 %
Recettes	**24 740 263**	**19 376 000**	**21 429 200**	**21 474 150**	**21 474 150**	**20 429 200**
Modification		–21.7 %	10.6 %	0.2 %	0.0 %	–4.9 %
Solde	**–18 742 876**	**–32 920 000**	**–28 879 986**	**–32 512 240**	**–32 954 740**	**–32 514 740**
Modification		–75.6 %	12.3 %	–12.6 %	–1.4 %	1.3 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–4 237 044	–3 393 000	–4 670 904	–4 394 410	–5 083 890	–4 138 940
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	–4 311 170	–11 300 000	–15 804 474	–13 300 000	–13 300 000	–13 300 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–21 760 608	–26 603 000	–17 833 808	–24 291 980	–24 045 000	–23 505 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–13 174 316	–11 000 000	–12 000 000	–12 000 000	–12 000 000	–12 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	76 585	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	3 829 275	2 876 000	1 929 200	1 974 150	1 974 150	1 929 200
64 Remboursement de prêts	7 598 955	5 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	6 200 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	61 131	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
67 Subventions d'investissement à redistribuer	13 174 316	11 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets portés au budget 2017 reculent de CHF 4 millions par rapport au budget 2016.

Cette baisse découle notamment de l'absence de contribution pour l'extension de l'International School of Berne budgétée en 2015 et en 2016. L'Office des forêts a transféré des écritures du compte d'investissement au compte des résultats suite à l'adoption du MCH2/IPSAS. Conformément aux nouvelles prescriptions d'inscription à l'actif, en effet, une partie des anciennes subventions aux investissements sont désormais traitées comme des subventions d'exploitation (p. ex. remises en état suite aux intempéries, maintenance et entretien d'ouvrages de protection et de routes, etc.).

A partir de 2018, les investissements nets se stabiliseront autour de CHF 33 millions car plusieurs subventions aux investissement (p. ex. pour le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne) seront comptabilisées.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO

2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 155.8	1 092.6	1 058.1	1 050.5	1 074.1	1 077.2

Commentaire

Au sein de la Direction de l'économie publique, les postes à plein temps ont reculé d'environ 7 pour cent entre 2010 et 2015. Les variations enregistrées en 2010 et 2011 sont liées aux effectifs financés par la Confédération dans les offices régionaux de placement (ORP) ainsi qu'à la Caisse de chômage en fonction de l'évolution du marché du travail et du nombre de chômeurs. En 2009 et 2010, le taux de chômage cantonal a augmenté tandis qu'en 2011 et 2012, la moyenne annuelle chutait à 2 pour cent. Les capacités des ORP et de la Caisse de chômage ont donc été ajustées. Les reculs enregistrés en 2012 et 2013 résultent principalement des mesures de réorganisation de l'Entreprise Forêts domaniales. La hausse du nombre de chômeurs en 2014 et 2015 a eu pour conséquence une nouvelle augmentation de l'effectif. La mise en œuvre de l'ordonnance sur le contrôle des viandes a eu pour effet d'étendre les contrôles vétérinaires incombant au Service vétérinaire de l'Office de l'agriculture et de la nature. La mise en œuvre des mesures EOS (Inforama et Inspection de la chasse) s'est pour sa part soldée par une baisse des postes à plein temps en 2015.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction

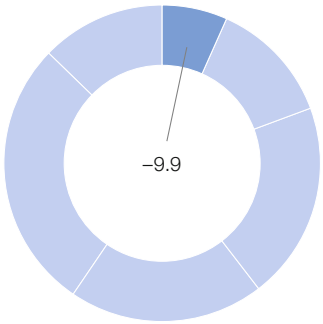

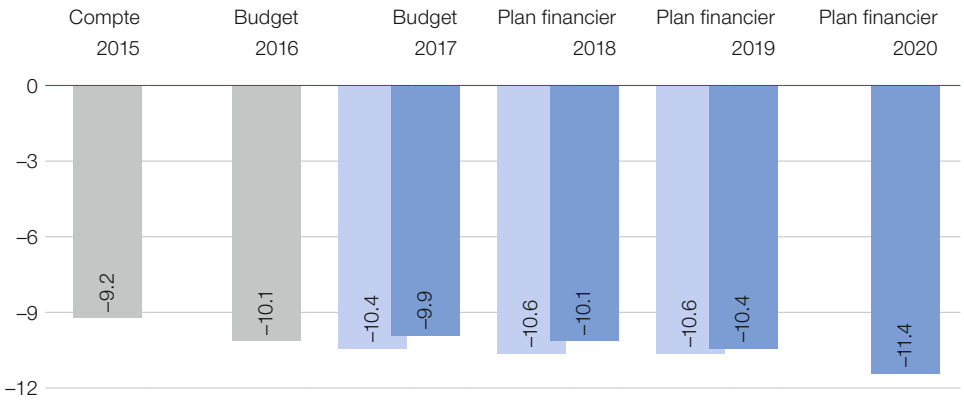

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie publique ainsi que du Grand Conseil, du Conseil-exécutif ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Garantie des prestations de services juridiques et informatiques au sein de la Direction ainsi que des tâches cantonales de sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	895 632	927 276	1 000 776	1 000 776	1 000 776	1 000 776
(-) Frais de personnel	–5 335 998	–5 994 836	–6 050 891	–6 129 068	–6 222 778	–6 277 978
(-) Coûts matériels	–1 255 385	–1 375 844	–1 402 522	–1 395 410	–1 395 320	–2 195 320
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–822 143	–647 851	–426 638	–602 143	–780 607	–941 075
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–6 517 894**	**–7 091 256**	**–6 879 276**	**–7 125 845**	**–7 397 929**	**–8 413 598**
(+) Recettes des subventions cantonales	245 788	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 932 225	–2 974 600	**–3 034 450**	–2 999 450	–2 999 450	–2 999 450
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 075	2 099	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–9 201 256**	**–10 063 757**	**–9 913 726**	**–10 125 295**	**–10 397 379**	**–11 413 048**
(+)/(-) Régularisations	23 593	83 235	67 595	86 129	104 051	114 613
Solde III (comptabilité financière)	**–9 177 664**	**–9 980 523**	**–9 846 131**	**–10 039 167**	**–10 293 329**	**–11 298 435**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Prestations de services informatiques	–2 797 449	–2 727 779	–81 137	–249 708	–428 239	–1 388 774
Prestations de services juridiques	–1 026 271	–1 314 812	–110 624	–110 570	–110 523	–110 503
Soutien à la direction	–2 694 173	–3 048 664	–6 687 514	–6 765 566	–6 859 166	–6 914 320

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction porté au budget 2017 s'améliore de CHF 0,3 mio par rapport au budget 2016, notamment en raison d'intérêts et d'amortissements standards plus bas dus à de plus faibles investissements informatiques.

Dans les années qui suivront, des amortissements en hausse et des mesures salariales sont à prévoir, ce qui entraînera une légère détérioration du solde.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Il faut s'attendre à une légère hausse par rapport au budget 2016, ce qui aura une influence sur le solde II. Les prestations de l'AIB se monteront à quelque 3 millions de francs entre 2018 et 2020.

Priorités de développement

La Direction de l'économie publique représente le canton de Berne dans la Région capitale suisse dont l'objectif est de se profiler en tant que centre politique de la Suisse et qu'espace économique et cadre de vie indépendants d'importance européenne.

Chances et risques

Aucuns.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	93	diminution
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	7	diminution
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	36	augmentation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	233	stabilité
Nombre de recours déposés	74	stabilité
Nombre de recours réglés	82	stabilité
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de l'ECO	1 347	stabilité
Subventions annuelles (en millions de francs) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz/A	2.93	augmentation

4.7.2 Assurance-chômage

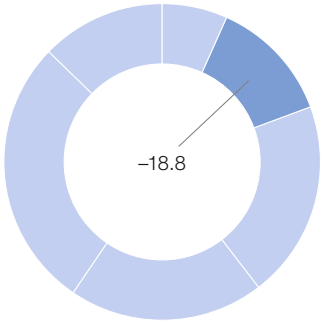

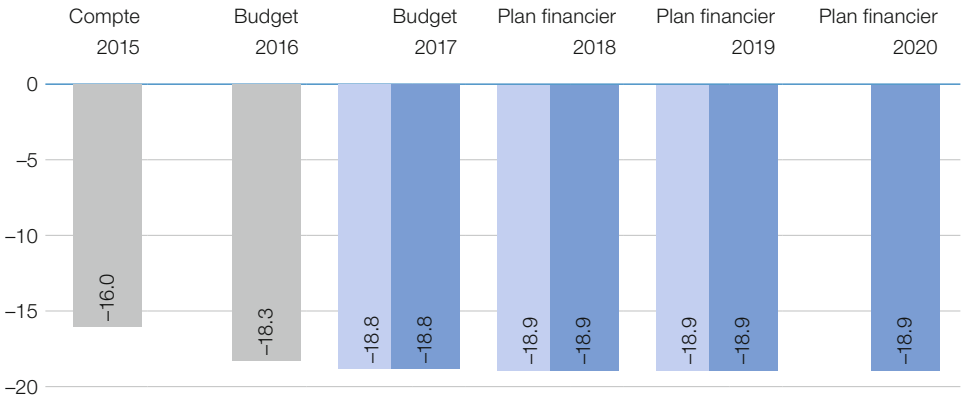

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le canton met en œuvre la loi sur l'assurance-chômage LACI sur mandat de la Confédération, au moyen des fonds de l'assurance-chômage fédérale. Il contribue à l'exécution de la législation sur l'assurance-chômage conformément aux prescriptions fédérales et assume les coûts des mesures cantonales de marché du travail supplémentaires.

A cette fin, il conclut avec la Confédération une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage.

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP) répartis dans tout le canton. Les ORP conseillent et soutiennent les demandeurs d'emploi dans le but de les réinsérer rapidement et durablement dans le marché du travail. Ils sont également chargés de prévenir le chômage imminent et de combattre le chômage existant. Le Service de l'emploi propose des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) aux demandeurs d'emploi et du personnel adéquat aux employeurs.

La Caisse de chômage (CCh) examine le droit à l'indemnité et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur. Elle est présente dans toutes les régions du canton.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	2 088 629	0	2 260 500	2 260 500	2 260 500	2 260 500
(-) Frais de personnel	–1 599 607	–1 229 699	–1 957 198	–1 979 328	–1 995 705	–2 016 036
(-) Coûts matériels	–452 482	–231 008	–196 871	–196 854	–196 501	–196 500
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–321	–707	0	–2 174	–4 568	–6 487
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**36 218**	**–1 461 415**	**106 429**	**82 142**	**63 724**	**41 475**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	1 600 500	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–15 991 823	–18 450 000	**–18 950 000**	–18 950 000	–18 950 000	–18 950 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 047	1 720	**1 721**	1 721	1 721	1 721
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–15 953 557**	**–18 309 194**	**–18 841 849**	**–18 866 136**	**–18 884 554**	**–18 906 803**
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–15 953 557**	**–18 309 195**	**–18 841 849**	**–18 866 137**	**–18 884 554**	**–18 906 803**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Service d'emploi (ORP)	308 233	–816 327	418 907	408 002	401 004	387 654
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	144 016	–158 962	45 738	43 473	41 977	39 054
Assurance-chômage – mesures cantonales	–416 031	–486 125	–358 216	–369 333	–379 257	–385 232

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du groupe de produits demeure dans les limites du budget 2016.

Priorités de développement

Aucuns.

Chances et risques

Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de la législation sur l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et de la part cantonale du nombre annuel de jours de chômage contrôlé. La subvention cantonale peut donc varier sans que le canton puisse infléchir cette évolution.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	18 055	fluctuation
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	96 000	fluctuation
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	252 000	fluctuation
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en millions de francs)	270	fluctuation

4.7.3 Développement et surveillance économique (valable dès le 1.1.2013)

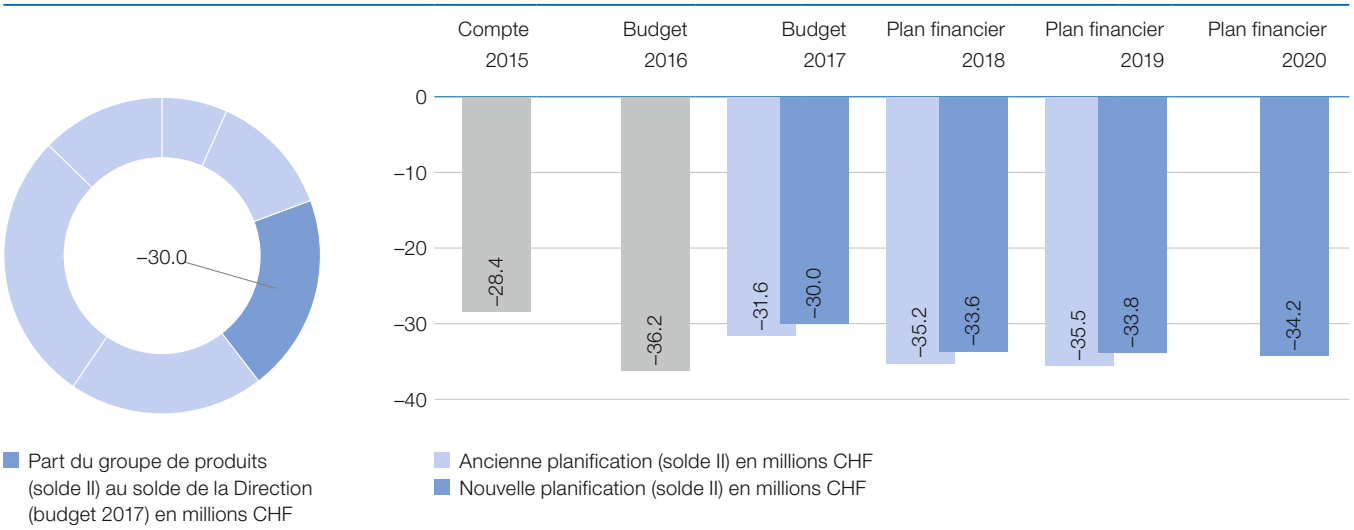

Description

Ce groupe vise le renforcement du potentiel et de la compétitivité de l'économie bernoise par un développement économique durable. Le canton soutient et conseille les entreprises souhaitant réaliser des projets novateurs. Il encourage la création d'entreprises et l'implantation d'entreprises étrangères ainsi que les institutions de recherche appliquée, la prospection du marché, les manifestations touristiques et les projets régionaux présentant un potentiel de création de valeur.

La surveillance économique cantonale implique principalement l'exécution de dispositions fédérales, relatives notamment à la prévention des accidents et des maladies professionnels, au respect des temps de travail et de repos ou à la lutte contre le travail au noir, ainsi que l'application des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Les dispositions cantonales concernent en particulier l'hôtellerie et la restauration, la vente d'alcool et l'heure de fermeture des magasins.

Le secteur Protection contre les immissions applique le droit environnemental fédéral sur la protection atmosphérique. A cet effet, il exploite un réseau de stations de mesure mobiles et fixes. Il impose par ailleurs aux entreprises industrielles et artisanales les mesures nécessaires en matière de protection acoustique. Enfin, il veille à ce que les antennes de téléphonie mobile respectent les valeurs limites fixées pour le rayonnement électromagnétique qu'elles dégagent.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	6 840 015	6 598 800	6 513 079	6 513 081	6 513 106	6 513 106
(-) Frais de personnel	–15 737 210	–17 447 630	–17 668 605	–17 792 218	–17 851 277	–17 993 647
(-) Coûts matériels	–6 192 238	–7 444 813	–5 263 101	–5 263 061	–5 262 359	–5 262 358
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–2 082 231	–2 258 516	–2 084 873	–2 254 353	–2 432 001	–2 617 982
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–17 171 665**	**–20 552 160**	**–18 503 500**	**–18 796 553**	**–19 032 533**	**–19 360 882**
(+) Recettes des subventions cantonales	2 094 053	3 020 000	**3 055 000**	3 055 000	3 055 000	3 055 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–20 056 067	–24 729 150	**–20 675 150**	–24 000 150	–24 000 150	–24 000 150
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 735 681	6 072 574	**6 152 566**	6 152 566	6 152 566	6 152 566
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–28 397 997**	**–36 188 735**	**–29 971 084**	**–33 589 137**	**–33 825 117**	**–34 153 466**
(+)/(-) Régularisations	4 190 319	4 783 153	6 281 909	12 956 182	12 946 185	12 983 958
Solde III (comptabilité financière)	**–24 207 679**	**–31 405 583**	**–23 689 176**	**–20 632 955**	**–20 878 932**	**–21 169 509**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Promotion économique	–6 792 808	–8 280 020	–6 936 007	–6 961 466	–6 966 941	–6 998 558
Tourisme et développement régional	–4 220 682	–5 257 575	–4 735 352	–4 925 818	–5 103 147	–5 296 788
Surveillance du travail et du marché	–2 165 037	–2 964 599	–3 000 933	–3 031 635	–3 062 574	–3 114 040
Contrôle des chronomètres	–75 443	–74 706	145 753	144 123	127 859	117 066
Protection contre les immissions	–3 917 694	–3 975 259	–3 976 960	–4 021 755	–4 027 729	–4 068 560

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du groupe de produits demeure dans les limites du budget 2016.

Dans le but de respecter les consignes de planification, les coûts des subventions cantonales sont, en 2017, ramenés en deçà de la moyenne de CHF 22 millions qu'ils avaient atteinte ces dernières années. Cette réduction passe par la fixation de priorités et une planification rigoureuse des dépenses.

Priorités de développement

La mise en œuvre de la stratégie économique 2025 est la principale priorité. Une attention particulière est accordée à la politique de l'innovation.

Les subventions octroyées au titre de la politique régionale permettent surtout d'encourager des projets innovants dans les domaines du tourisme, de l'industrie et des écotechnologies (thèmes prioritaires : transfert de connaissances et développement de clusters).

Chances et risques

Plusieurs projets majeurs sont sur le point d'être mis en œuvre dans le cadre de la stratégie économique 2025 (p. ex. SIP à Bienne, sitem Insel à Berne). Ils revêtent une grande importance pour le site économique bernois. En l'état actuel des connaissances, il est possible de mettre les ressources nécessaires à disposition de ces projets dans le cadre financier prescrit.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/politique régionale	103	stabilité
Nombre de mesures de polluants atmosphériques effectuées chaque année (moyenne horaire mesurée) par le secteur Protection contre les immissions	200 000	stabilité
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 437	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Conditions de travail et Protection contre les immissions	1 151	stabilité
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét)	31 186	augmentation
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	2 906	stabilité
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	542 131	stabilité

4.7.4 Forêt et dangers naturels

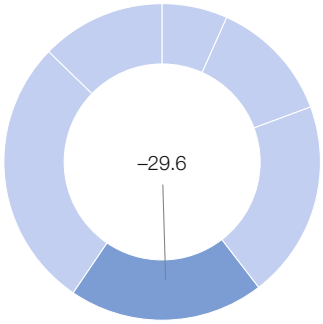

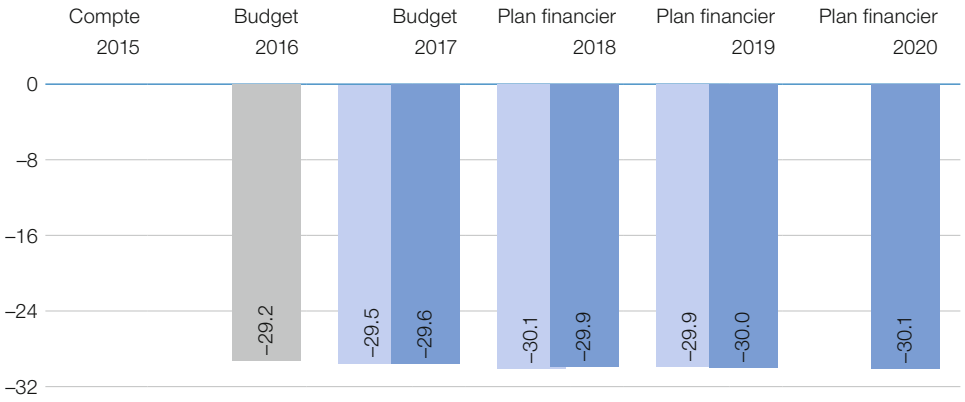

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Les attentes publiques envers la forêt (fonctions économiques, protectrices et sociales) sont satisfaites par la protection des forêts et l'influence ciblée exercée sur leur développement. Des mesures de conseil et d'encouragement visent une exploitation rentable, adaptée aux fonctions de la forêt et proche des conditions naturelles sur le long terme.

Les forêts de l'Etat sont exploitées de manière durable par l'Entreprise Forêts domaniales selon des principes entrepreneuriaux.

Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels (avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements, glissements de terrain, érosion et affaissement).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	0	12 199 200	12 155 200	12 155 200	12 155 200	12 155 200
(-) Frais de personnel	0	–20 738 154	–21 358 547	–21 553 863	–21 626 598	–21 923 593
(-) Coûts matériels	0	–7 722 245	–7 362 969	–7 362 970	–7 362 969	–7 362 971
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	0	–792 077	–821 660	–850 432	–874 181	–700 062
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**0**	**–17 053 277**	**–17 387 977**	**–17 612 067**	**–17 708 549**	**–17 831 427**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	6 858 000	**8 237 000**	8 237 000	8 237 000	8 237 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	–19 020 000	**–20 431 600**	–20 549 000	–20 549 000	–20 549 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	8 000	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**0**	**–29 207 277**	**–29 582 577**	**–29 924 067**	**–30 020 549**	**–30 143 427**
(+)/(-) Régularisations	0	283 029	377 359	366 656	268 087	170 348
Solde III (comptabilité financière)	**0**	**–28 924 248**	**–29 205 218**	**–29 557 411**	**–29 752 463**	**–29 973 079**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Conservation de la forêt et économie forestière	0	–14 039 190	–14 314 523	–14 437 168	–14 476 495	–14 491 664
Gestion des risques liés aux dangers naturels	0	–1 790 911	–1 776 577	–1 827 265	–1 849 791	–1 879 503
Entreprise Forêts domaniales	0	–1 223 174	–1 296 875	–1 347 634	–1 382 263	–1 460 258

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les soldes I et II du groupe de produits « Forêts et dangers naturels » affichent une légère détérioration (respectivement 2 % et 1,3 %) par rapport au budget 2016 : les frais de personnel augmentent légèrement (CHF 0,6 mio) en raison de la croissance de la masse salariale, de la hausse des cotisations à la caisse de pension et de la nécessité de repourvoir des postes vacants. La baisse des frais de matériel (CHF 0,4 mio) ne compense que partiellement cette augmentation.

Les coûts et recettes liés aux contributions cantonales ont augmenté de CHF 1,4 millions par rapport à l'année dernière. Dans le cadre de l'actuelle convention-programme RPT 2016-2019, la Confédération finance davantage de prestations, ce qui accroît le montant des contributions aux tiers.

Remarque : étant donné que la « Conservation et gestion de la forêt », la « Protection contre les dangers naturels » et l'« Entreprise Forêts domaniales » apparaissaient encore comme trois groupes de produits à part entière jusqu'à fin 2015, la colonne « Compte 2015 » affiche un résultat nul. Depuis 2016, ils figurent sous forme de produits dans le groupe « Forêts et dangers naturels ».

Priorités de développement

En vue de parvenir à une procédure d'exécution des tâches légales homogène et axée sur les résultats, un système de planification sera conçu et introduit pour mettre en œuvre la stratégie du produit « Conservation et gestion de la forêt ».

L'amélioration durable de la rentabilité de la forêt bernoise reste une priorité. Il convient d'examiner et d'optimiser l'efficacité et l'efficience des mesures d'encouragement en vue de la prochaine convention-programme qui débutera en 2020. Les programmes d'encouragement doivent favoriser davantage encore la coopération, l'innovation et le professionnalisme en matière d'économie forestière.

L'entretien des ouvrages de protection représente un aspect essentiel de la « Prévention des dangers naturels ». A cet effet, des projets d'entretien pluriannuels seront successivement réalisés en collaboration avec les services responsables de la sécurité.

Le marché indigène du bois reste toujours sous pression. L'exploitation de la forêt domaniale doit donc être améliorée en permanence.

Chances et risques

La forêt est menacée par des risques biotiques et abiotiques. Pour limiter les dégâts causés par ces perturbations généralement imprévisibles, des mesures immédiates et exhaustives doivent être prises au cas par cas.

Dans le domaine « Protection contre les dangers naturels », les risques proviennent des catastrophes climatiques et géologiques imprévisibles. Des mesures de protection des zones habitées et axes de transport importants peuvent s'avérer nécessaires.

Le budget de l'Entreprise Forêts domaniales table sur une exploitation normale du bois et des prix comparables à ceux du premier trimestre 2016. Un autre ralentissement conjoncturel ou des événements naturels majeurs entraîneraient une dégradation des comptes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	190 400	stabilité
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	fluctuation
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	3 000	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	500	diminution
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	650	augmentation
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 600	stabilité

4.7.5 Agriculture

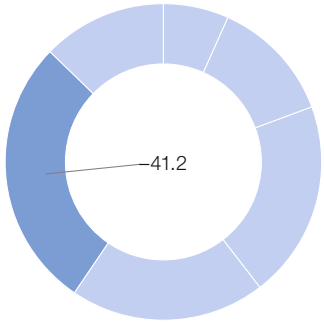

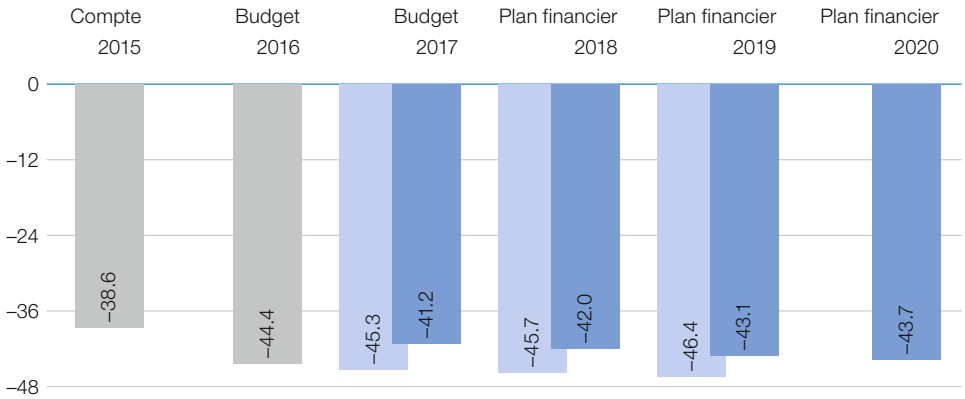

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le groupe de produits Agriculture est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes :

- soutien aux clients désireux d'acquérir et de développer des qualifications professionnelles ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture.
- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs,
- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions,
- exécution de la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale ainsi que de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale, et ordonnance des mesures qui s'imposent.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	27 457 003	28 676 905	27 958 933	27 974 233	27 974 233	27 974 233
(-) Frais de personnel	–36 322 308	–38 692 210	–38 803 182	–39 238 962	–39 673 561	–40 051 851
(-) Coûts matériels	–7 489 912	–9 829 229	–9 216 013	–9 224 845	–9 217 447	–9 216 206
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–2 132 344	–2 062 745	–2 054 605	–2 045 187	–2 271 348	–2 067 305
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–18 487 561**	**–21 907 280**	**–22 114 868**	**–22 534 762**	**–23 188 124**	**–23 361 130**
(+) Recettes des subventions cantonales	1 318 107	1 155 500	**1 154 590**	1 154 590	1 154 590	1 154 590
(-) Coûts des subventions cantonales	–21 513 712	–23 715 710	**–20 268 574**	–20 697 237	–21 104 429	–21 555 436
(+) Rentrées fiscales et amendes	102 465	40 000	**40 000**	40 000	40 000	40 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–38 580 701**	**–44 427 490**	**–41 188 852**	**–42 037 409**	**–43 097 964**	**–43 721 977**
(+)/(-) Régularisations	308 562	2 196 591	–962 642	–983 145	–1 010 605	–945 756
Solde III (comptabilité financière)	**–38 272 140**	**–42 230 900**	**–42 151 495**	**–43 020 555**	**–44 108 569**	**–44 667 734**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Paiements directs	–3 619 700	–4 568 995	–5 297 579	–5 012 799	–5 124 238	–4 990 444
Compétitivité de l'agriculture	–6 591 700	–7 114 498	–7 265 984	–7 522 883	–7 603 593	–7 574 533
Service vétérinaire	–2 513 100	–4 386 084	–3 691 956	–3 840 710	–4 006 985	–4 107 533
Inforama	–5 763 100	–5 837 703	–5 859 347	–6 158 368	–6 453 307	–6 688 618

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Sous l'effet conjugué d'une baisse des rentrées financières et d'une légère hausse des frais de personnel, le solde I s'est détérioré de CHF 0,2 million par rapport au budget 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par le retrait du poste consacré aux contributions versées par la Direction de l'instruction publique aux élèves bernois de la filière ES de l'Inforama, qui figurait sous les rentrées financière dans le budget 2016. Les rentrées provenant des cotisations versées par les détenteurs d'animaux à la Caisse des épizooties ont également subi une correction de l'ordre de CHF 0,5 million suite aux résultats des comptes de l'année dernière. Les consignes de réduction des frais matériels prévues par l'ACE de planification 196/2016 ont été mises en œuvre dans leur intégralité.

Le solde II affiche une baisse d'environ 3,2 millions de francs. Cette amélioration par rapport au budget 2016 résulte essentiellement du fait que les amortissements standards réalisés sur les subventions d'investissement pour les améliorations structurelles ont baissé en raison de la modification des valeurs portées au bilan (réévaluation 1 – introduction MCH2/IPSAS au 01.01.2017).

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la mise en œuvre de la stratégie OAN 2020.

Cette dernière vise à promouvoir une agriculture régionalement diversifiée, compétitive et durable, qui produit des matières premières de qualité et veille, en tant que partenaire fort des entreprises agroalimentaires, à la sécurité et à la qualité des denrées alimentaires. Exemples : promotion et suivi de projets d'innovation et de création de valeur, consolidation du programme de prévention des épizooties, adaptation de l'offre de formation et de conseil aux évolutions.

L'agriculture sera ainsi soutenue afin de fournir des prestations efficaces en faveur de la société dans le cadre de la politique agricole fédérale. L'exploitation durable des ressources naturelles ainsi que le maintien et la promotion de la biodiversité sont de ce fait assurés. Exemple : lancement du nouveau programme d'utilisation efficace des ressources en matière de protection des plantes.

Chances et risques

La situation tend à évoluer de manière positive dans les régions de montagne suite au remaniement de la politique agricole.

Les paiements directs pourraient toutefois être réduits, la Confédération disposant d'une marge de manœuvre financière plus faible. De plus, les prix de produits agricoles-clés (p. ex. lait industriel) risquent de poursuivre leur chute. Le changement climatique représente également une menace grandissante.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	134	stabilité
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en millions de francs)	75	stabilité
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence : 15.09)	88	stabilité
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 475	fluctuation
Montant annuel des paiements directs versés (en millions de francs)	560	fluctuation
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	186	stabilité
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité alimentaire, l'utilisation de médicaments vétérinaires et la santé animale	1 072	augmentation

4.7.6 Nature

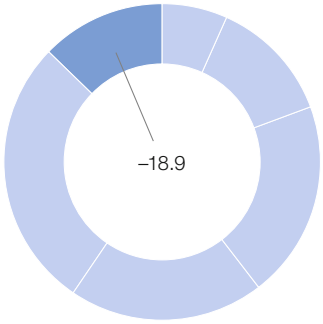

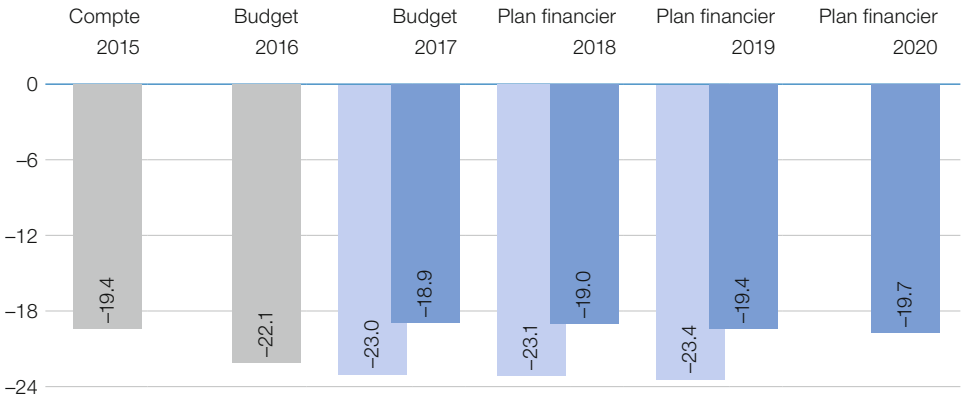

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le groupe de produits Nature comprend toutes les tâches garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles et l'encouragement de la biodiversité :

- protection et promotion des espèces indigènes dont les populations sont menacées, création ou restauration de biotopes, préservation et promotion de la biodiversité, réduction des atteintes et nuisances aux biotopes et espèces,
- création des conditions requises pour l'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses.

Il assure par ailleurs l'application de la législation fédérale sur la protection de la nature, la pêche et la chasse.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	740 063	719 653	729 600	729 600	729 600	729 600
(-) Frais de personnel	–11 357 660	–11 598 929	–11 763 351	–11 854 654	–12 022 963	–12 110 610
(-) Coûts matériels	–4 710 303	–5 260 241	–4 723 240	–4 723 243	–4 723 250	–4 723 250
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	–896 411	–1 000 402	–1 014 755	–914 919	–1 025 874	–1 036 138
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–16 224 312**	**–17 139 920**	**–16 771 746**	**–16 763 217**	**–17 042 488**	**–17 140 398**
(+) Recettes des subventions cantonales	4 474 058	4 512 800	**4 512 800**	4 512 800	4 512 800	4 512 800
(-) Coûts des subventions cantonales	–11 875 795	–13 590 067	**–10 738 614**	–10 887 083	–11 036 444	–11 188 922
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 199 746	4 130 000	**4 130 000**	4 130 000	4 130 000	4 130 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–19 426 302**	**–22 087 187**	**–18 867 561**	**–19 007 500**	**–19 436 132**	**–19 686 521**
(+)/(-) Régularisations	158 956	1 131 577	–495 906	–506 469	–520 614	–487 208
Solde III (comptabilité financière)	**–19 267 346**	**–20 955 611**	**–19 363 468**	**–19 513 969**	**–19 956 747**	**–20 173 729**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Pêche	–4 329 059	–4 637 207	–4 432 896	–4 449 084	–4 523 404	–4 550 722
Chasse	–5 601 385	–5 836 887	–5 623 338	–5 626 070	–5 713 915	–5 741 951
Protection et promotion de la nature	–6 293 867	–6 665 825	–6 715 511	–6 688 062	–6 805 168	–6 847 724

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I baisse d'environ CHF 0,4 million de francs par rapport au budget 2016. Cette amélioration découle principalement de la mise en œuvre de l'intégralité des consignes d'économie sur les frais de matériel prévues par l'ACE de planification 196/2016.

Le solde II affiche une baisse d'environ 3,2 millions de francs. Cette amélioration résulte essentiellement du fait que les amortissements standards réalisés sur les subventions d'investissement du Fonds de régénération des eaux s'avèrent moins élevés que l'année précédente en raison de la modification des valeurs portées au bilan (réévaluation 1 – introduction MCH2/IPSAS au 01. 01. 2017).

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la mise en œuvre de la stratégie OAN 2020.

Cette dernière promeut la biodiversité par la revalorisation ciblée de paysages naturels tels que les cours d'eau, sites alluviaux, zones de gestion du gibier, zones alpines, etc. Exemples : régénération de tronçons de cours d'eau importants et assainissement d'installations destinées à l'utilisation des eaux selon le concept cantonal de développement des eaux, réexamen des zones de protection de la faune sauvage existantes et réduction des perturbations causées à cette dernière, élaboration du programme de promotion de la biodiversité dans le canton de Berne.

Par ailleurs, l'élaboration et l'exécution de la législation sur la protection des animaux, les chiens, la chasse et la pêche par le biais d'une participation exemplaire des organismes concernés visent une relation harmonieuse entre les êtres humains et les animaux ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique à ces thèmes. Exemples : mise en œuvre de la nouvelle législation de la chasse et de la planification de la chasse, respect de la législation en matière d'octroi d'autorisations et d'exploitation de piscicultures.

Chances et risques

La mise en œuvre des inventaires fédéraux, notamment pour les bas-marais ainsi que les prairies et pâturages secs, s'effectue par le biais de contrats d'exploitation. Actuellement, environ 85 pour cent des surfaces inventoriées font l'objet d'un tel contrat. Suite à la révision de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD), d'autres surfaces, notamment les zones tampons, pourraient s'y ajouter.

La mise en œuvre des nouvelles ordonnances sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs (OROEM) et sur la protection de la faune sauvage (OPFS), le contrôle ou l'adaptation de concepts de la Confédération ainsi que les adaptations dans le domaine de la chasse pourraient nécessiter à l'avenir des ressources supplémentaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en millions de francs)	2.190	stabilité
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en millions de francs)	2.002	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	762	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	235	augmentation
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	956	augmentation
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en millions de francs)	3.73	stabilité
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bactraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258).	179	augmentation

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Fonds d'aide investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–3 931 920**	**–7 819 999**	**–11 498 500**	**–14 823 500**	**–14 818 600**	**–14 818 600**
Modification		–98.9 %	–47.0 %	–28.9 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**3 931 920**	**7 819 999**	**11 498 500**	**14 823 500**	**14 818 600**	**14 818 600**
Modification		98.9 %	47.0 %	28.9 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–100.0 %				
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–620	–300 000	–203 500	–203 500	–198 600	–198 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	–3 324 999	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–3 746 396	–4 120 000	–4 120 000	–4 120 000	–4 120 000	–4 120 000
37 Subventions à redistribuer	–68 750	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–116 153	–75 000	–7 175 000	–10 500 000	–10 500 000	–10 500 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 880	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 616 552	1 491 999	5 170 500	8 495 500	8 490 600	8 490 600
46 Revenus de transfert	1 594 832	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000
47 Subventions à redistribuer	68 750	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	649 906	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–4 292 600**	**–14 625 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–240.7 %	100.0 %			
Recettes	**6 098 955**	**4 200 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–31.1 %	–100.0 %			
Solde	**1 806 355**	**–10 425 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–677.1 %	100.0 %			
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0

52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	–4 292 600	–11 300 000	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	–3 325 000	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	6 098 955	4 200 000	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	59 692 324	58 075 771	56 583 772	51 413 272	42 917 772	34 427 172
Etat du patrimoine au 31.12.	58 075 771	56 583 772	51 413 272	42 917 772	34 427 172	25 936 572
Variation du patrimoine	–1 616 552	–1 491 999	**–5 170 500**	–8 495 500	–8 490 600	–8 490 600

Commentaire

Le Fonds cantonal d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation sur la fédérale politique régionale. Le fonds fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique.

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.2 Fonds de régénération des eaux

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–4 983 888**	**–4 621 127**	**–4 423 000**	**–4 423 000**	**–4 423 000**	**–4 423 000**
Modification		7.3%	4.3%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	**4 983 888**	**4 621 127**	**4 423 000**	**4 423 000**	**4 423 000**	**4 423 000**
Modification		–7.3%	–4.3%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–100.0%				
Charges						
30 Charges de personnel	–3 804	–1 127	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–392 191	–580 000	–280 000	–280 000	–280 000	–280 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–461 276	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–1 050 449	0	–3 843 000	–3 843 000	–3 843 000	–3 843 000
36 Charges de transfert	–2 834 843	–3 740 000	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–241 322	–300 000	–300 000	–300 000	–300 000	–300 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	512	2	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	198 125	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	21 556	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 961 819	4 423 000	4 423 000	4 423 000	4 423 000	4 423 000

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–3 335 612**	**–4 040 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–21.1%	100.0%			
Recettes	**80 013**	**300 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		274.9%	–100.0%			
Solde	**–3 255 598**	**–3 740 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–14.9%	100.0%			
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–607 833	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0

55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–2 727 778	–4 040 000	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	80 013	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	300 000	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	9 593 122	10 643 572	10 445 447	13 505 591	16 416 134	19 177 077
Etat du patrimoine au 31.12.	10 643 572	10 445 447	13 505 591	16 416 134	19 177 077	21 788 420
Variation du patrimoine	1 050 450	–198 125	**3 060 144**	2 910 543	2 760 943	2 611 343

Commentaire

Sous l'effet, notamment, d'une hausse des recettes provenant de la taxe d'eau (+ CHF 0,5 mio), le solde du fonds a augmenté pour s'établir à CHF 10,6 millions au 31 décembre 2015. Au vu des planifications et projets soumis, il devrait repartir légèrement à la baisse durant les années de planification 2017-2020.

4.8.3 Caisse des épizooties

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–4 645 240**	**–5 618 242**	**–5 098 000**	**–5 098 000**	**–5 098 000**	**–4 972 240**
Modification		–20.9%	9.3%	0.0%	0.0%	2.5%
Revenus	**4 645 240**	**5 618 242**	**5 098 000**	**5 098 000**	**5 098 000**	**5 098 000**
Modification		20.9%	–9.3%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**125 759**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	–121 674	–144 080	–140 624	–141 001	–141 379	–141 758
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–849 630	–2 379 400	–859 400	–859 400	–859 400	–859 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	–391 817	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–2 394 845	–1 914 762	–2 917 975	–2 917 598	–2 917 220	–2 791 081
36 Charges de transfert	–380 667	–680 000	–680 000	–680 000	–680 000	–680 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–506 604	–500 000	–500 000	–500 000	–500 000	–500 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	90 598	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
42 Taxes	3 741 439	4 385 242	3 865 000	3 865 000	3 865 000	3 865 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	193 504	193 000	193 000	193 000	193 000	193 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	619 697	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–391 818**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		100.0%				
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**–391 818**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		100.0%				
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–391 818	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0

55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	4 031 687	6 426 533	8 360 398	11 223 696	14 047 171	16 887 460
Etat du patrimoine au 31.12.	6 426 533	8 360 398	11 223 696	14 047 171	16 887 460	19 615 661
Variation du patrimoine	2 394 846	1 933 865	**2 863 298**	2 823 475	2 840 289	2 728 201

Commentaire

Les mesures engagées et l'évolution positive de la situation en matière d'épizooties ont permis d'assainir la Caisse des épizooties.

4.8.4 Fonds du tourisme

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–6 590 385**	**–6 015 000**	**–6 015 000**	**–6 015 000**	**–6 015 000**	**–6 015 000**
Modification		8.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**6 590 385**	**6 015 000**	**6 015 000**	**6 015 000**	**6 015 000**	**6 015 000**
Modification		–8.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		100.0 %				
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–322 598	–150 000	–150 000	–150 000	–150 000	–150 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	–50 000	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–297 910	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–5 945 312	–5 770 500	–5 770 500	–5 770 500	–5 770 500	–5 770 500
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–24 563	–44 500	–94 500	–94 500	–94 500	–94 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	6 590 385	6 015 000	6 015 000	6 015 000	6 015 000	6 015 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**–50 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification			100.0 %			
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**–50 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification			100.0 %			
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0

55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	–50 000	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	1 848 500	2 146 411	2 146 411	2 146 411	2 146 411	2 146 411
Etat du patrimoine au 31.12.	2 146 411	2 146 411	2 146 411	2 146 411	2 146 411	2 146 411
Variation du patrimoine	297 910	0	**0**	0	0	0

Commentaire

Le Fonds pour l'encouragement du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique et sert à gérer les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.5 Fonds pour les dommages causés par le gibier

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–448 120**	**–441 800**	**–441 800**	**–441 800**	**–441 800**	**–441 800**
Modification		1.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**448 120**	**441 800**	**441 800**	**441 800**	**441 800**	**441 800**
Modification		–1.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	–300	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–23 975	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–67 526	–151 800	–151 800	–151 800	–151 800	–151 800
36 Charges de transfert	–313 924	–260 000	–260 000	–260 000	–260 000	–260 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–42 392	–30 000	–30 000	–30 000	–30 000	–30 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	700	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	440 151	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	7 268	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	393 149	460 675	548 475	700 275	852 075	1 003 875
Etat du patrimoine au 31.12.	460 675	548 475	700 275	852 075	1 003 875	1 155 675
Variation du patrimoine	67 526	87 800	**151 800**	151 800	151 800	151 800

Commentaire

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement d'autres mesures de prévention des dommages causés par la faune sauvage. Une cotisation annuelle de CHF 150 est prélevée actuellement pour chacune des patentes de chasse. Le solde du fonds s'élevait à environ CHF 460 000 à la fin de l'année 2015. Le budget 2017 et les plans financiers 2018-2020 tiennent compte de l'objectif d'assainissement durable du fonds et de formation de réserves.

4.8.6 Fonds de prévoyance

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–1 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		100.0 %				
Revenus	**1 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–100.0 %				
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 000	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 000	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	13 880	12 880	0	0	0	0
Etat du patrimoine au 31.12.	12 880	0	0	0	0	0
Variation du patrimoine	–1 000	–12 880	**0**	0	0	0

Commentaire

Le Fonds de prévoyance sert au soutien de projets et de mesures d'encouragement des fonctions sociales de la forêt (équipements de loisirs, sentiers pédagogiques, panneaux d'information, etc.). Le fonds n'est plus alimenté ; en vertu de l'article 54 de la loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts (LCFo ; RSB 921.11), ses ressources seront utilisées jusqu'à épuisement conformément à leur usage précédent.

5 Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	–12.5	0.0
Soins hospitaliers	–1 199.9	5.0
Protection de la santé et service sanitaire	–6.3	1.1
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–2.5	0.8
Protection des consummateurs et de l'environnement	–11.0	1.3
Garantie du minimum vital et intégration	–502.4	116.6
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–924.3	134.5

5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	–11.4	–12.9	–12.4	–12.5	–12.5	–12.5
Soins hospitaliers	–1 061.9	–1 045.1	–1 194.9	–1 203.4	–1 210.4	–1 219.8
Protection de la santé et service sanitaire	–3.9	–5.4	–5.2	–4.8	–4.9	–4.9
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–1.2	–1.3	–1.7	–1.7	–1.7	–1.7
Protection des consummateurs et de l'environnement	–8.8	–9.2	–9.7	–9.8	–9.7	–9.9
Garantie du minimum vital et intégration	–390.3	–369.9	–385.8	–382.6	–385.0	–387.6
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–719.1	–743.2	–789.8	–819.1	–838.4	–855.9
Total	**–2 196.6**	**–2 187.0**	**–2 399.3**	**–2 433.7**	**–2 462.4**	**–2 492.1**

Remarque

- Groupe de produits soutiens aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux: Les chiffres pour 2015 ne contiennent pas les prestations juridiques (groupe de produits distinct qusqu'en 2015; solde II en 2015 = CHF –1.6 mio)
- Groupe de produits soins hospitaliers: Les chiffres pour 2015 et 2016 ne contiennent pas la psychiatrie (groupe de produits distinct qusqu'en 2016; solde II en 2015 = CHF –161.4 mio, solde II en 2016 = CHF –179.3 mio)

5.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le secteur du handicap, l'accent continue d'être mis sur la mise en œuvre du plan stratégique du canton. A l'avenir, les prestations requises seront définies et financées individuellement (par sujet). Le nouveau système fait d'abord l'objet d'une phase pilote.

Mené sous l'égide de la JCE, le projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires étudie le moyen de régler uniformément le financement et la surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents.

Dans le secteur de l'aide sociale, des fonds supplémentaires sont prévus en particulier pour financer les placements librement consentis et la hausse des frais d'assurance-maladie. Des surcoûts non négligeables pourraient cependant découler de l'évolution économique et du démantèlement de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout). L'ampleur de ces dépenses éventuelles ne pouvant être évaluée précisément à l'heure actuelle, elles ne sont pas comprises dans le plan.

Le système de rétribution des services sociaux passera du forfait par poste au forfait par cas lors de la prochaine révision de la législation sur l'aide sociale. Il s'agit de simplifier le régime de financement, d'accroître la flexibilité des services sociaux et d'améliorer les instruments de pilotage de la SAP.

Le projet NA-BE vise à mettre en œuvre la réorganisation de l'asile au niveau fédéral dans le canton de Berne, par l'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte dans le domaine de l'asile et des réfugiés.

Dans le secteur hospitalier, il convient de mentionner l'initiative populaire sur les sites hospitaliers. Le projet de loi de sept articles qu'elle contient contraint le canton à maintenir certains sites et leur offre de prestations pendant au moins huit ans. L'alourdissement de la facture du canton probablement entraîné par la mise en œuvre ne peut être estimé que grossièrement et schématiquement, sur la base de suppositions. Selon les hypothèses et les paramètres considérés, le surplus de dépenses à assumer en cas d'adoption de l'initiative par le peuple bernois pourrait dépasser CHF 100 millions de francs par an. Ce montant peut toutefois varier fortement, d'où l'incertitude des pronostics.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–2 828 471 872**	**–2 763 714 157**	**–2 672 846 199**	**–2 701 835 306**	**–2 731 968 171**	**–2 760 295 190**
Modification		2.3 %	3.3 %	–1.1 %	–1.1 %	–1.0 %
Revenus	**536 271 995**	**474 808 146**	**327 837 206**	**311 837 787**	**306 473 837**	**302 018 637**
Modification		–11.5 %	–31.0 %	–4.9 %	–1.7 %	–1.5 %
Solde	**–2 292 199 876**	**–2 288 906 011**	**–2 345 008 993**	**–2 389 997 518**	**–2 425 494 334**	**–2 458 276 553**
Modification		0.1 %	–2.5 %	–1.9 %	–1.5 %	–1.4 %
Charges						
30 Charges de personnel	–266 902 077	–281 477 739	–65 613 309	–66 225 943	–66 513 903	–67 051 706
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–63 514 259	–62 616 742	–16 886 830	–17 080 030	–17 080 030	–16 939 030
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 939 301	–3 602 387	–1 044 698	–1 051 414	–1 081 601	–1 185 735
34 Charges financières	–18 398	–32 000	–27 000	–27 000	–27 000	–27 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–684 840	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–2 476 736 044	–2 399 062 278	–2 545 047 056	–2 581 568 607	–2 614 770 325	–2 646 548 407
37 Subventions à redistribuer	–14 165 799	–14 500 000	–14 500 000	–14 500 000	–14 500 000	–14 500 000
38 Charges extraordinaires	–825 348	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–2 685 802	–2 423 011	–29 727 305	–21 382 311	–17 995 311	–14 043 311
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	206 801 236	162 156 990	23 928 317	23 978 317	24 028 317	24 034 317
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	550 883	511 060	85 000	85 000	85 000	85 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	51 748 992	57 613 100	317 100	67 100	67 100	67 100
46 Revenus de transfert	259 472 380	236 776 896	233 637 701	233 663 270	236 223 320	238 716 120
47 Subventions à redistribuer	14 165 799	14 500 000	14 500 000	14 500 000	14 500 000	14 500 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	27 117 994	18 738 000	15 351 000	11 399 000
49 Imputations internes	3 532 702	3 250 100	28 251 094	20 806 100	16 219 100	13 217 100

Evolution du compte de résultats

Le solde de la SAP dépasse celui de la planification précédente de quelque CHF 10 à CHF 70 millions par an.

Les chiffres du plan pour le secteur des soins hospitaliers dépendent de la rémunération des prestations selon la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10). Ils ont été actualisés sur la base des prestations effectives 2014 (gravité des cas, notamment), compte tenu d'une hausse des prix de un pour cent (en cumul annuel) et d'une croissance moyenne du nombre de cas.

Dans les secteurs du troisième âge et du handicap, les fonds budgétisés sont à la hausse en raison de l'évolution démographique, bien que la planification se fonde sur un scénario prudent.

Dans le secteur de l'aide sociale, les moyens planifiés précédemment ont dû être augmentés, car il s'est avéré rétroactivement que les chiffres n'avaient pas été adaptés suffisamment les années précédentes. Le surcoût concerne en particulier l'aide matérielle (hausse des frais de santé et de logement alliée à un recul des recettes des assurances sociales).

L'aide sociale intercantonale, en revanche, diminue suite à la suppression de la compétence du canton prévue par la révision de la loi fédérale du 24 juin 1977 sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (loi fédérale en matière d'assistance, LAS ; RS 851.1), qui entre en vigueur le 8 avril 2017.

Dans ces trois secteurs, la planification compte avec une croissance des salaires analogue à celle du personnel cantonal, ce qui se répercute de manière disproportionnée dans la prise en charge des personnes âgées. En effet, la participation des assureurs-maladie, fixée par la législation fédérale, n'est pas adaptée automatiquement. Responsable du financement résiduel, le canton doit donc assumer une part accrue des hausses de salaires et du renchérissement.

5.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–96 035 969**	**–108 646 711**	**–74 241 494**	**–69 684 000**	**–63 736 000**	**–60 736 000**
Modification		–13.1 %	31.7 %	6.1 %	8.5 %	4.7 %
Recettes	**14 959 053**	**14 180 084**	**18 893 795**	**19 636 000**	**15 736 000**	**15 736 000**
Modification		–5.2 %	33.2 %	3.9 %	–19.9 %	0.0 %
Solde	**–81 076 915**	**–94 466 627**	**–55 347 699**	**–50 048 000**	**–48 000 000**	**–45 000 000**
Modification		–16.5 %	41.4 %	9.6 %	4.1 %	6.3 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–2 917 198	–6 665 000	–1 680 000	–972 000	–1 217 000	–1 137 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–93 118 771	–101 981 711	–72 561 494	–68 712 000	–62 519 000	–59 599 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	59 400	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	14 422 220	14 146 749	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	76 835	33 335	33 295	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	400 598	0	18 860 500	19 636 000	15 736 000	15 736 000
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les chiffres sont inférieurs à ceux de la planification précédente, exception faite de l'exercice 2018 (légère hausse de CHF 4,4 mio).

L'évolution prévue est due à la planification du Fonds d'investissements hospitaliers, basée sur les projets autorisés jusqu'à fin 2011. La révision partielle de la LAMal marque la disparition de ce financement spécial à partir de 2012, d'où le recul des investissements nets de la SAP au cours de la période considérée.

Quant aux autres investissements de la Direction, le Conseil-exécutif a fixé un plafond supérieur au budget antérieur. Il n'en reste pas moins un écart de planification considérable, notamment pour ce qui est des projets de construction dans le secteur du handicap, dont l'impact sur la prise en charge ne peut pas encore être évalué.

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP

2010	2011	2012	2013	2014	2015
2 038.1	2 088.3	2 105.4	2 125.5	2 107.6	2 075.4

Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année. Les variations de +/- 10 à 20 postes au total sont dues aux fluctuations ordinaires et à la difficulté de trouver du personnel qualifié par moments, notamment dans le domaine des soins et en particulier dans les institutions psychiatriques.
Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

- ouverture de l'unité de psychiatrie médico-légale des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) en 2011/2012 (39 postes) ;
- besoin d'effectifs supplémentaires en raison du fort taux d'occupation, notamment aux SPU (cliniques de psychiatrie, de psychothérapie et de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ; 16 postes en 2013), postes qui ont pu être financés par l'augmentation des rentrées ;
- intégration dans la dotation en personnel des SPU de postes pour la fourniture de prestations médicales à prix coûtant à d'autres institutions (9 postes en 2014) ;
- suppression d'emplois et fermeture d'unités suite aux mesures EOS concernant la psychiatrie (en particulier secteur du long séjour dans la psychiatrie de la personne âgée, 45 postes en 2014) ;
- nouvelle réduction des effectifs dans les trois institutions psychiatriques cantonales en raison de leur autonomisation au 1er janvier 2017, les mesures prises par les trois établissements pour améliorer leur résultat (projet « Fit for the future ») n'étant pas sans effet sur l'état du personnel.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques

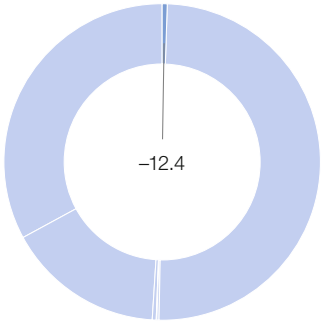

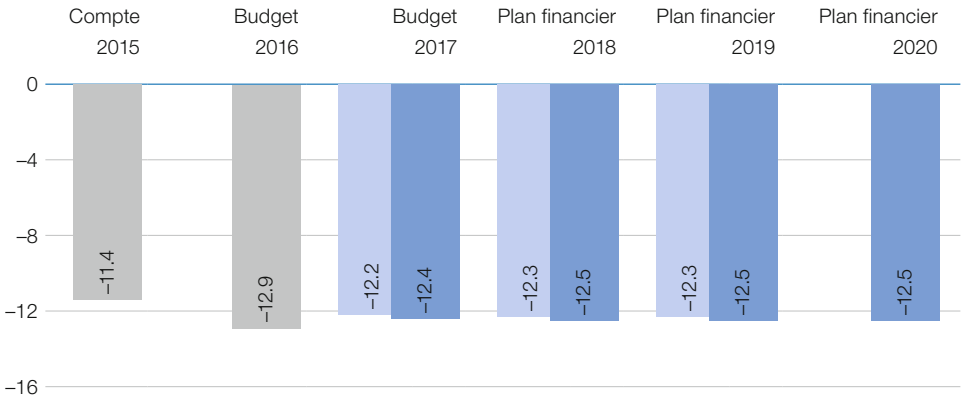

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Soutien du directeur ; coordination des activités des offices de la SAP ; gestion de projets pour le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes ; représentation de la SAP auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	8 097	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
(-) Frais de personnel	–5 608 049	–7 444 408	–7 672 738	–7 758 770	–7 765 423	–7 819 882
(-) Coûts matériels	–5 657 746	–5 230 700	–4 559 801	–4 530 801	–4 566 801	–4 465 801
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–157 840	–239 244	–238 480	–234 166	–194 963	–204 052
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–11 415 539**	**–12 904 353**	**–12 461 020**	**–12 513 738**	**–12 517 187**	**–12 479 736**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	14 981	10 000	**14 000**	14 000	14 000	14 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–11 400 557**	**–12 894 353**	**–12 447 020**	**–12 499 738**	**–12 503 187**	**–12 465 736**
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–11 400 557**	**–12 894 353**	**–12 447 020**	**–12 499 738**	**–12 503 187**	**–12 465 736**

Remarque

Les chiffres pour 2015 ne contiennent pas les prestations juridiques (groupe de produits distinct jusqu'en 2015)

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien à la direction	–1 860 158	–2 382 287	–2 349 077	–2 365 318	–2 366 040	–2 377 713
Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/les tiers	–9 555 381	–8 895 954	–8 465 117	–8 481 088	–8 481 496	–8 420 847
Prestations juristiques	0	–1 626 112	–1 646 825	–1 667 331	–1 669 650	–1 681 175

Remarque

Produit prestations juridiques: groupe de produits distinct jusqu'en 2015

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Aucun changement notable n'est intervenu dans ce domaine.

Priorités de développement

Divers projets législatifs sont en cours:

- La révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) concernant l'aide sociale individuelle doit entrer en vigueur en 2018 et la révision générale, qui comprend notamment la mise en œuvre de la stratégie en faveur des personnes handicapées, en 2019-2020.
- L'ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide sociale (OASoc; RSB 860.111) va être remplacée par deux nouvelles ordonnances, sur l'aide sociale individuelle (en 2018) et sur l'aide institutionnelle (en 2019-2020).

Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	168	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	7	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	54	stabilité
Nombre de projets législatifs	19	augmentation
Nombre de conseils juridiques (évaluation possible seulement à partir de 2015)	320	
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	129	stabilité
Nombre de recours déposés	35	stabilité
Nombre de recours réglés	27	stabilité

5.7.2 Soins hospitaliers

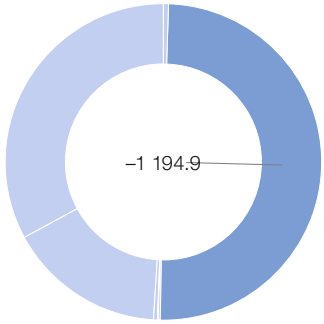

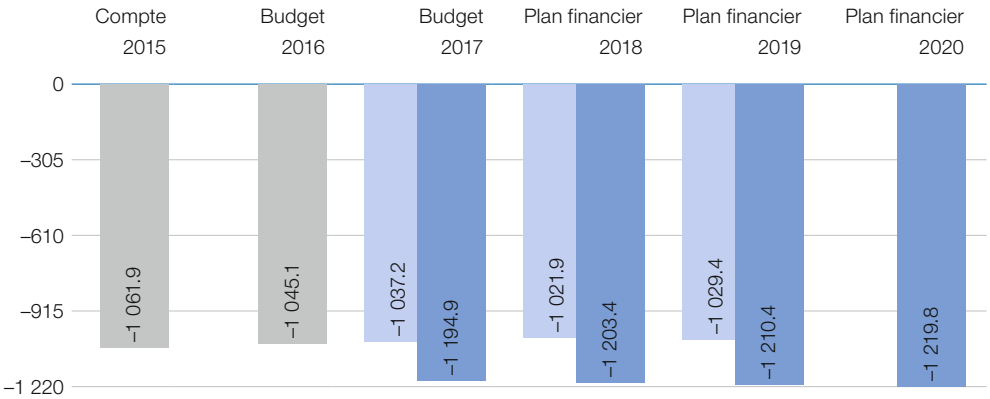

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Traitements, soins et conseils dispensés à des patients généralement hospitalisés (services de sauvetage)

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	27 840	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	–4 294 865	–4 435 970	–4 567 094	–4 591 247	–4 662 601	–4 719 797
(-) Coûts matériels	–1 601 907	–2 316 499	–3 395 499	–3 360 500	–3 360 500	–3 320 499
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–5 799 065	–5 686 951	–69	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–11 667 999**	**–12 439 421**	**–7 962 664**	**–7 951 747**	**–8 023 101**	**–8 040 297**
(+) Recettes des subventions cantonales	8 823 715	5 000 000	**5 000 000**	5 000 000	5 000 000	5 000 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 059 067 247	–1 037 630 500	**–1 191 902 994**	–1 200 434 000	–1 207 347 000	–1 216 789 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 061 911 531**	**–1 045 069 921**	**–1 194 865 658**	**–1 203 385 747**	**–1 210 370 101**	**–1 219 829 297**
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–1 061 911 531**	**–1 045 069 921**	**–1 194 865 658**	**–1 203 385 747**	**–1 210 370 101**	**–1 219 829 297**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soins aigus	–7 934 789	–7 752 557	–6 212 685	–6 196 516	–6 246 658	–6 246 915
Réadaptation	–143 492	–1 161 403	–234 265	–233 324	–235 845	–237 851
Formation pratique et perfectionnement	–920 762	–827 530	–734 306	–736 968	–745 358	–752 037
Services de sauvetage	–2 668 954	–2 697 930	–381 467	–382 817	–386 876	–390 117
Psychiatrie	0	0	–399 938	–402 120	–408 362	–413 374

Remarque

Les chiffres pour 2015 et 2016 ne contiennent pas la psychiatrie (groupe de produits distinct jusqu'en 2016

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

L'autonomisation des institutions psychiatriques cantonales en 2017 se répercute sur les groupes de produits. Ainsi, les groupes Assistance somatique et Psychiatrie n'en forment plus qu'un. Par ailleurs, le nouveau groupe Soins hospitaliers comprend le produit Psychiatrie en plus des produits des soins somatiques, qui restent les mêmes. Il en résulte de grands changements par rapport à la planification précédente.

Le solde I baisse de quelque CHF 4,6 millions par rapport à l'ancien groupe de produits Assistance somatique.

Ce solde comprenait les coûts standard pour les bâtiments des institutions psychiatriques cantonales et de la centrale d'appels sanitaires urgents de Berne. Avec l'introduction du modèle MCH2 et des normes IPSAS, ces coûts seront désormais imputés à la TTE en ce qui concerne les bâtiments continuant d'appartenir au canton.
Le solde II augmente d'environ CHF 154,4 millions. D'un côté, les coûts s'accroissent de quelque CHF 170 millions suite au transfert de la psychiatrie dans ce groupe de produits. De l'autre, l'adaptation de la planification des investissements fait diminuer de quelque CHF 11 millions les coûts standard occasionnés par les paiements à la charge du Fonds d'investissements hospitaliers, en dissolution.

Les chiffres du plan ont été actualisés sur la base des prestations effectives 2014 (gravité des cas, notamment), compte tenu d'une hausse des prix de 1 pour cent (en cumul annuel) et d'une croissance moyenne du nombre de cas.

Les coûts standard pour les subventions d'investissement, également inclus dans le poste « Coûts des subventions cantonales », se réduisent au cours de la période de planification. Ils sont en recul constant depuis 2012 en raison du nouveau régime introduit par la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10), qui n'autorise plus le financement de nouveaux projets par le Fonds d'investissements hospitaliers.

Priorités de développement

Bien que le nouveau financement hospitalier soit en vigueur depuis 2012, il reste de nombreuses inconnues. Ainsi, le système tarifaire est affiné et optimisé d'année en année, ce qui se répercute sur le cost-weight des prestations fournies. Par ailleurs, le paysage hospitalier est en perpétuelle mutation. Sans compter que les dépenses hospitalières dépendent fortement du volume des prestations fournies (selon le degré de gravité des cas) ainsi que des forfaits, journaliers ou par cas (assumés à 55 % par le canton). Pour ces deux facteurs, les prévisions budgétaires reposent sur des suppositions, fondées sur les données les plus récentes en la matière.

Chances et risques

Les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers (voir ci-dessus « Priorités de développement ») et, partant, les prestations effectives peuvent diverger des suppositions de la présente planification. Vu le gros volume du groupe de produits, des divergences proportionnellement minimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs. Or la législation en vigueur ne permet pas au canton de piloter le volume des prestations.

Une initiative populaire sur les sites hospitaliers a été lancée le 24 juin 2013. Le projet de loi de sept articles qu'elle contient contraint le canton à maintenir certains sites et leur offre de prestations pendant au moins huit ans sans proposer de mode de financement.

Depuis 2012, le financement hospitalier obéit aux nouvelles règles fixées dans la Loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10). Les soins hospitaliers sont uniquement couverts par les tarifs négociés entre assureurs-maladies et fournisseurs de prestations (part à prendre en charge par le canton : 55 %). Seules les prestations d'intérêt général peuvent encore faire l'objet de subventions. En fait notamment partie le maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale. L'initiative sur les sites hospitaliers créerait un tel cas de figure en imposant des prestations de base fixes. Dès lors, le financement de ces dernières ne serait plus optionnel, comme prévu actuellement aux articles 67 à 69 de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11), mais

constituerait un droit acquis des exploitants des hôpitaux, tenus de garantir certains sites et prestations.
Les coûts non couverts probablement entraînés par cette obligation ne peuvent être estimés que grossièrement et schématiquement, sur la base de suppositions. Selon les hypothèses et les paramètres considérés, le surplus de dépenses annuel à assumer en cas d'adoption de l'initiative par le peuple bernois oscille entre CHF 26 et CHF 110 millions de francs par an.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	141 968	augmentation
Casemix ; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	148 141	augmentation
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	173 334	augmentation
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	118 700	augmentation
Nombre d'interventions de sauvetage	41 289	stabilité
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	83	stabilité
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	52	stabilité
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps ; selon contrat de prestations)	1 188	stabilité
Nombre de journées de soins hospitalières (psychiatrie)	306 497	stabilité
Nombre de journées de soins ambulatoires (psychiatrie)	152 091	augmentation

5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire

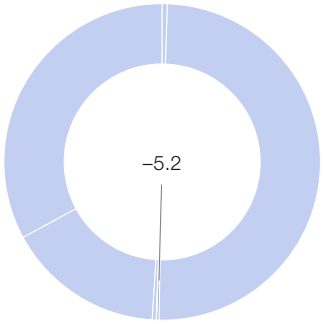

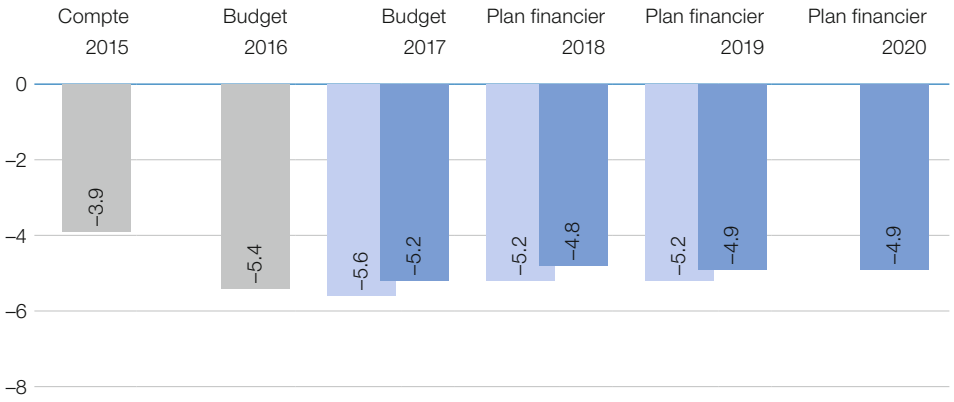

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et de la prise en charge des traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	978 071	1 080 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
(-) Frais de personnel	–1 864 949	–2 150 645	–2 181 040	–2 228 170	–2 215 694	–2 147 337
(-) Coûts matériels	–1 422 669	–1 912 999	–1 641 000	–1 640 999	–1 740 999	–1 740 999
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–786	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–2 310 334**	**–2 983 645**	**–2 722 040**	**–2 769 170**	**–2 856 693**	**–2 788 337**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 624 320	–2 455 000	**–2 465 000**	–2 075 000	–2 075 000	–2 075 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–3 934 654**	**–5 438 645**	**–5 187 040**	**–4 844 170**	**–4 931 693**	**–4 863 337**
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–3 934 654**	**–5 438 645**	**–5 187 040**	**–4 844 170**	**–4 931 693**	**–4 863 337**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Maladies transmissibles et médecine préventive	–1 076 454	–1 218 212	–881 567	–892 781	–990 000	–974 107
Autorisations	–704 191	–877 822	–1 048 038	–1 073 078	–1 066 034	–1 028 900
Garantie de participation aux frais selon art. 41.Abs. KVG3	–161 856	–97 003	–168 751	–172 484	–171 375	–165 722
Service sanitaire	–367 831	–790 606	–623 682	–630 825	–629 282	–619 606

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification ne change qu'à peine. Seules quelques adaptations minimes à la baisse y ont été apportées au vu des comptes 2015.

Priorités de développement

Médecine préventive: application du plan cantonal de vaccination HPV, aussi pour les jeunes gens désormais, poursuite du programme de dépistage du cancer du sein par mammographie et du registre des tumeurs et mise sur pied d'un programme de prévention du cancer du côlon. Promotion de la médecine de famille et restructuration du service médical des urgences dans le secteur ambulatoire.

Organisation des soins pour les demandeurs d'asile dans les centres du canton et de la Confédération.

Amélioration de l'intégration des institutions de la santé dans la planification, préparation des événements particuliers et des situations extraordinaires ayant des incidences sur la santé de la population.

Chances et risques

Lutte contre les maladies transmissibles: prestations difficilement planifiables, notamment en ce qui concerne l'apparition de maladies (p. ex. grippe A [H1N1], rougeole, ebola, zika). L'organisation des soins pour les demandeurs d'asile résidant dans les centres du canton et de la Confédération met à rude épreuve un système de base déjà surchargé. Il n'existe pas d'autre élément ayant une incidence sur la politique financière de ce groupe de produits.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de procédures de surveillance	37	stabilité
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	573	stabilité
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p. ex. programme de méthadone)	2 220	stabilité
Nombre de contacts et d'informations de la Division Epidémiologie, p. ex. demandes d'institutions (centres d'asile, hôpitaux, OFSP, etc.), demandes et renseignements de la population (p. ex. campagne anti-rougeole,vaccination HIV, ebola, etc.), cont	24 745	stabilité
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	3 847	stabilité
Lutte contre les maladies transmissibles: Nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p. ex. tuberculose, méningite, rougeole)	4 631	augmentation

5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité

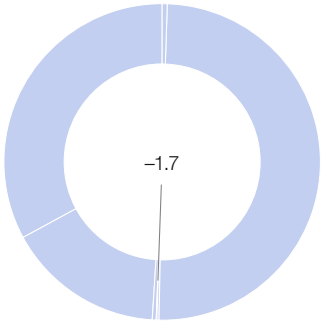

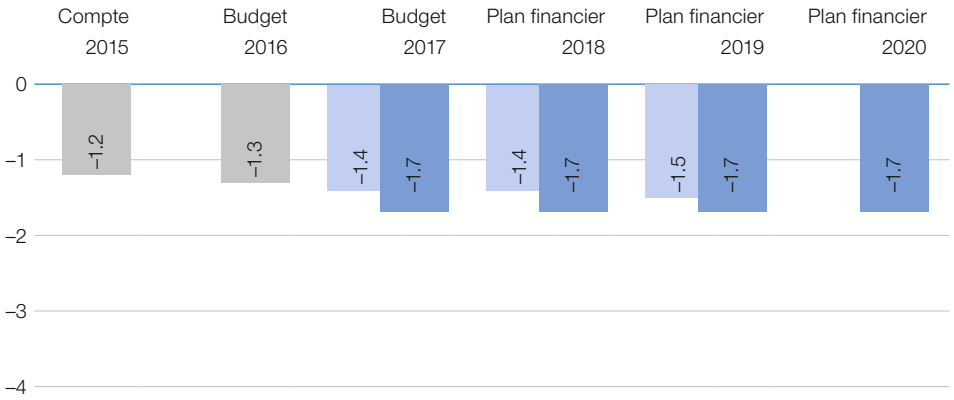

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	1 068 957	766 000	766 000	766 000	766 000	766 000
(-) Frais de personnel	–1 876 549	–1 943 701	–2 043 889	–2 069 739	–2 077 589	–2 099 398
(-) Coûts matériels	–212 564	–264 310	–314 310	–314 311	–316 310	–316 311
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–80 360	–47 445	–54 170	–56 209	–55 094	–57 543
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–1 100 517**	**–1 489 457**	**–1 646 370**	**–1 674 259**	**–1 682 994**	**–1 707 253**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–88 068	0	**–50 000**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 188 585**	**–1 489 457**	**–1 696 370**	**–1 674 259**	**–1 682 994**	**–1 707 253**
(+)/(-) Régularisations	0	–160 000	–160 000	–160 000	–160 000	–160 000
Solde III (comptabilité financière)	**–1 188 585**	**–1 329 457**	**–1 536 370**	**–1 514 259**	**–1 522 994**	**–1 547 253**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Contrôle des médicaments	–925 346	–1 059 152	–1 101 736	–1 116 893	–1 120 758	–1 134 260
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain	–167 682	–402 112	–512 049	–523 976	–528 686	–538 805
Surveillance des professions pharmaceutiques	–7 488	–28 192	–32 584	–33 390	–33 549	–34 186

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification ne change qu'à peine depuis l'année précédente.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif a décidé début 2016 de maintenir la commission cantonale d'éthique et que son déficit serait couvert par la SAP et l'INS.

Chances et risques

Aucune incidence particulière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisationde remettre des stupéf	668	stabilité
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	232	stabilité
Nombre d'analyses de laboratoire	1 042	stabilité
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	78	stabilité
Elimination des stupéfiants périmés (kg)	5 750	augmentation

5.7.5 Protection des consommateurs et de l'environnement

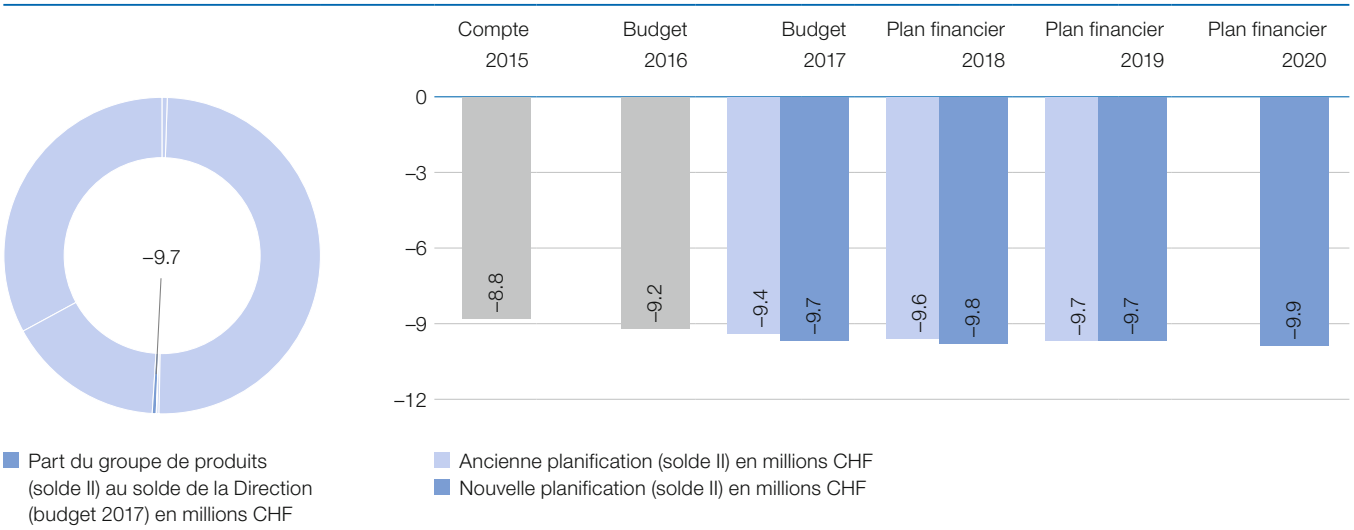

Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	1 319 286	1 291 000	1 261 000	1 261 000	1 261 000	1 261 000
(-) Frais de personnel	–8 134 641	–8 577 812	–8 954 583	–9 078 936	–8 914 881	–9 029 911
(-) Coûts matériels	–1 390 437	–1 154 000	–1 206 000	–1 206 000	–1 206 000	–1 206 001
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–636 932	–730 780	–797 954	–820 524	–868 432	–955 188
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–8 842 724**	**–9 171 592**	**–9 697 539**	**–9 844 462**	**–9 728 314**	**–9 930 101**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 898	4 000	**4 000**	4 000	4 000	4 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–8 837 826**	**–9 167 592**	**–9 693 539**	**–9 840 462**	**–9 724 314**	**–9 926 101**
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–8 837 826**	**–9 167 592**	**–9 693 539**	**–9 840 462**	**–9 724 314**	**–9 926 101**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	–7 090 105	–7 688 704	–8 074 203	–8 199 691	–8 105 263	–8 287 334
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	–1 223 784	–1 482 887	–1 623 336	–1 644 771	–1 623 050	–1 642 766

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les chiffres inscrits au plan financier sont du même ordre de grandeur que les années précédentes.

Priorités de développement

Protection des consommateurs : exécution de la nouvelle législation sur les denrées alimentaires, qui entre en vigueur en 2017.

Protection de l'environnement : mise en œuvre de la révision de l'ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM ; RS 814.012) dans le secteur résidentiel.

Prise en compte de l'ordonnance dans l'aménagement du territoire.

Chances et risques

L'application de la nouvelle législation sur les denrées alimentaires, qui modifie la fréquence des contrôles nécessaires, peut impliquer de nouvelles ressources dont la planification ne tient pas encore compte.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	7 686	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	12 364	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	91	stabilité
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquementmodifiés ou de substances dangereuse	0	stabilité

5.7.6 Garantie du minimum vital et intégration

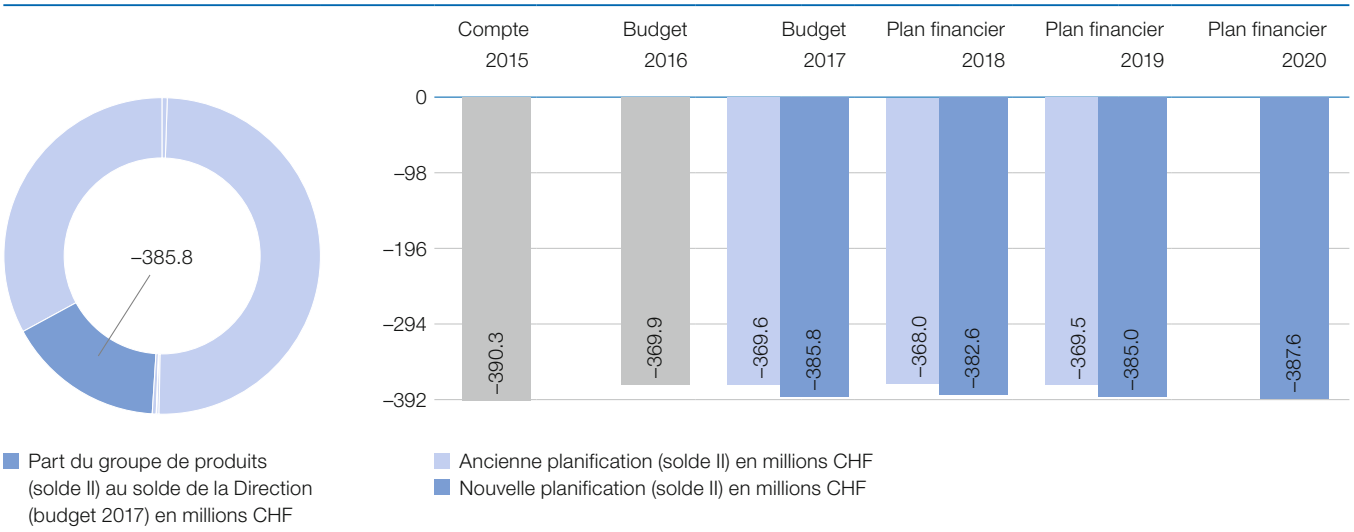

Description

Garantie du minimum vital et insertion professionnelle :
Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles à titre de minimum vital (aide sociale au sens strict). Y ont droit également les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées.

Les personnes non assurées et sans emploi tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurs de longue durée, indépendants sans emploi, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer aux mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé :
Des programmes de promotion de la santé et de prévention des comportements addictifs sont mis sur pied. Ils s'adressent en premier lieu aux enfants ainsi qu'aux adolescents et aux jeunes adultes.

Les personnes dépendantes ou risquant de le devenir bénéficient d'une aide individualisée. La SAP planifie l'offre conformément aux besoins, cofinance les prestations au moyen de contrats de prestations et procède au controlling.

Insertion sociale et prestations spécifiques :
Les familles et, en particulier, les familles monoparentales disposent de structures d'accueil extrafamilial (garderies et familles de jour) pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession, afin de favoriser l'intégration sociale mais aussi de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations pédagogiques professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à 5 ans révolus.

Les personnes le nécessitant bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques, telles que l'aide aux victimes d'infractions (p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) consolide les mesures spécifiques d'encouragement de l'intégration des personnes migrantes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	26 656	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	–6 208 126	–6 680 954	–7 186 262	–7 046 747	–6 973 739	–7 042 440
(-) Coûts matériels	–1 150 909	–1 004 500	–1 622 499	–1 622 500	–1 494 500	–1 494 500
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–180 062	–158 730	–22 448	–21 439	–15 417	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–7 512 441**	**–7 844 184**	**–8 831 210**	**–8 690 687**	**–8 483 657**	**–8 536 940**
(+) Recettes des subventions cantonales	149 376 318	112 132 300	**113 403 000**	111 313 000	112 088 000	112 878 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–535 300 278	–477 498 600	**–493 610 000**	–488 443 000	–491 764 000	–495 147 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 144 680	3 300 000	**3 200 000**	3 200 000	3 200 000	3 200 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–390 291 721**	**–369 910 484**	**–385 838 210**	**–382 620 687**	**–384 959 657**	**–387 605 940**
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–390 291 721**	**–369 910 484**	**–385 838 210**	**–382 620 687**	**–384 959 657**	**–387 605 940**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Garantie du minimum vital social	–3 950 844	–4 255 725	–4 494 692	–4 427 140	–4 327 746	–4 352 946
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	–870 391	–982 725	–1 302 455	–1 282 178	–1 252 199	–1 260 230
Insertion sociale	–2 691 206	–2 605 733	–3 034 062	–2 981 368	–2 903 711	–2 923 764

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les moyens planifiés précédemment ont dû être augmentés de quelque CHF 15 millions par an, pour les raisons suivantes :

- Les chiffres avaient été adaptés très prudemment les années précédentes. Il s'est avéré rétroactivement que l'aide matérielle (frais de santé, de logement et recul des recettes des assurances sociales) n'avait pas été assez provisionnée de 2013 à 2016. Les coûts effectifs ont cependant à peine augmenté par rapport aux années antérieures grâce aux nombreux efforts et mesures prises.
- L'augmentation du nombre de réfugiés, dont la planification ne rendait pas compte, a provoqué une hausse des mesures d'aide sociale à leur intention. Le nombre de mineurs non accompagnés, en particulier, a explosé. Les investissements pour l'extension des centres d'aide et la mise sur pied croissante des solutions d'hébergement ont crû en parallèle. La rémunération de la Confédération (forfaits globaux) ne couvre pas entièrement les coûts inhérents.
- Le secteur du développement de la petite enfance enregistre des surcoûts suite à l'amélioration des mesures préventives de lutte contre la pauvreté selon le rapport social 2015.
- L'aide sociale intercantonale diminue suite à la suppression de la compétence du canton prévue par la révision de la loi fédérale du 24 juin 1977 sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (loi fédérale en matière d'assistance, LAS ; RS 851.1), qui entre en vigueur le 8 avril 2017.
- La croissance de la masse salariale dans le domaine subventionné est alignée sur celle du personnel cantonal (2020).

Priorités de développement

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficiente possible.

Le système de rémunération des services sociaux passera du forfait par poste au forfait par cas lors de la prochaine révision de la législation sur l'aide sociale. Il s'agit de simplifier le régime de financement, d'accroître la flexibilité des services sociaux et d'améliorer les instruments de pilotage de la SAP.

Le projet NA-BE sert à mettre en œuvre la réorganisation de l'asile au niveau fédéral dans le canton de Berne, par l'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte du secteur de l'asile et des réfugiés.

Chances et risques

Les chiffres de la planification de l'aide sociale se basent sur des scénarios favorables. Des surcoûts considérables peuvent découler d'un recul de la conjoncture, de la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout), de changements structurels (réduction individuelle des primes d'assurance-maladie selon l'art. 65 LAMal, p. ex.) et de l'augmentation du nombre de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire. L'ampleur de ces dépenses éventuelles ne peut cependant pas être évaluée à l'heure actuelle.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale en 2015 1 005 000)	47 029	stabilité
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale ; %)	4.7	stabilité
Nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire (> 7 ans) dans le canton de Berne	5 282	augmentation
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 000	stabilité
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	3 561	augmentation
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	280	stabilité

5.7.7 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation

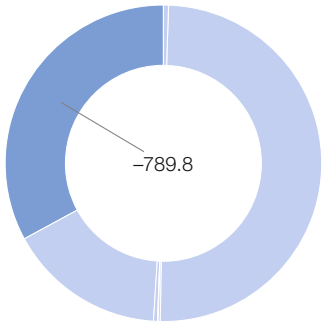

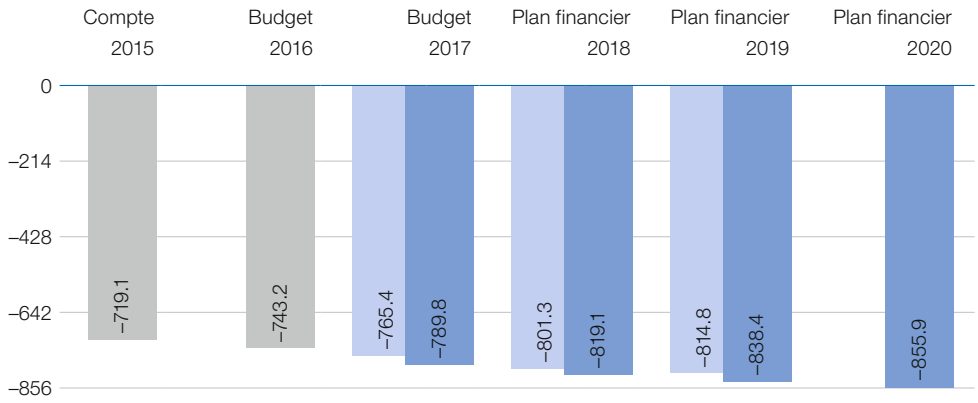

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le canton en fonction de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	5 651 487	5 150 939	5 315 400	5 365 400	5 415 400	5 415 400
(-) Frais de personnel	–30 827 332	–31 860 563	–32 859 082	–33 303 712	–33 755 357	–34 044 320
(-) Coûts matériels	–6 053 835	–6 396 129	–6 540 629	–6 797 829	–6 787 830	–6 787 829
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–255 546	–164 019	–173 017	–196 081	–221 763	–228 983
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–31 485 226**	**–33 269 772**	**–34 257 329**	**–34 932 222**	**–35 349 549**	**–35 645 732**
(+) Recettes des subventions cantonales	147 997 044	126 054 800	**129 202 000**	130 339 000	131 321 000	132 243 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–835 603 836	–835 998 962	**–884 720 000**	–914 484 000	–934 378 000	–952 507 400
(+) Rentrées fiscales et amendes	14 819	16 200	**12 500**	12 500	12 500	12 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–719 077 199**	**–743 197 734**	**–789 762 829**	**–819 064 722**	**–838 394 049**	**–855 897 632**
(+)/(-) Régularisations	14 901 745	16 804 485	15 801 149	20 102 747	21 013 878	23 771 985
Solde III (comptabilité financière)	**–704 175 455**	**–726 393 249**	**–773 961 680**	**–798 961 975**	**–817 380 171**	**–832 125 647**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	–1 663 414	–1 816 276	–1 918 143	–1 965 499	–1 981 231	–2 002 471
Aide aux adultes handicapés	–1 780 391	–1 875 606	–2 100 303	–2 150 722	–2 167 471	–2 189 996
Aide aux enfants et aux adolescents	–28 041 326	–29 577 889	–30 238 881	–30 816 000	–31 200 846	–31 453 264

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Des besoins en hausse sont prévus dans le secteur des enfants et des adolescents, le droit aux mesures de pédagogie spécialisée étant acquis dès lors que les conditions sont remplies selon l'examen du service spécialisé. Des coûts supplémentaires sont à escompter pour les interventions de crise et leurs solutions de raccordement ainsi que pour les réfugiés et requérants d'asile mineurs non accompagnés nécessitant des soins, un encadrement ou une formation particulière en raison d'un handicap ou d'un autre trouble. Par rapport à la planification précédente, le total du groupe de produits est plus élevé de CHF 3 millions brut (avant compensation des charges) en moyenne par année, soit CHF 1,5 million net (part du canton).

L'évolution démographique induit une augmentation annuelle des besoins de deux à quatre pour cent dans le secteur des handicapés adultes. Elle n'est prise en compte que modérément dans les chiffres du plan, ce qui constitue un risque. Il n'est pas prévu d'accroître les moyens financiers par rapport à la planification précédente.

L'autonomisation des institutions psychiatriques cantonales se traduit par le transfert de ressources de l'Office des hôpitaux dans ce groupe de produits, d'où une hausse annuelle de ce dernier de quelque CHF 15 millions par année, sans incidence sur le budget global.

Dans le secteur des personnes âgées et des malades chroniques, les besoins financiers sont calculés sur la base du coût des soins 2015 et de suppositions prudentes concernant l'évolution des degrés de soins et de la démographie ainsi que leur impact sur les charges des institutions. Dans l'aide et les soins à domicile, la planification table sur une augmentation annuelle du volume de quatre pour cent (valeur la plus petite des années précédentes), vu le principe consistant à privilégier la prise en charge ambulatoire. Il n'est pas prévu de moyens financiers supplémentaires par rapport à la planification précédente.

Dans tous les domaines, la planification compte avec une croissance des salaires analogue à celle du personnel cantonal, ce qui se répercute de manière disproportionnée sur le canton, car c'est lui qui assume le financement résiduel dans le secteur du long séjour. La participation des assureurs-maladie, fixée par la législation fédérale, elle, n'est pas adaptée automatiquement. Le canton doit donc prendre en charge une part accrue des hausses de salaires.

Le budget des investissements augmente par rapport à la planification précédente, vu les besoins figurant dans le plan intégré.

Priorités de développement

En ce qui concerne les adultes, priorité est toujours donnée à la mise en œuvre de la stratégie en faveur des handicapés. Après le projet pilote 2016 englobant 80 personnes, une phase de test avec 500 participants supplémentaires est prévue en 2017. Les prestations requises sont définies et financées individuellement (par sujet).

En ce qui concerne les enfants et adolescents, les projets en cours sont prioritaires. La stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée, dirigée par le directeur de l'instruction publique, traite les questions de pédagogie spécialisée spécifiques qui se posent en raison de la place particulière de ce domaine dans le canton de Berne.

Le projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires, mené sous l'égide de la JCE, étudie le moyen de régler uniformément le financement et la surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents.

Dans le secteur des personnes âgées et des malades chroniques, l'accent est mis sur la réalisation de la stratégie nationale en matière de démence et du programme cantonal de soins palliatifs ainsi que sur la poursuite des mesures prises dans les divers domaines d'intervention de la politique du 3e âge. Le Grand Conseil a pris connaissance sans opposition des derniers rapports de planification (âge et handicap) lors de sa session de juin 2016.

Chances et risques

Dans l'aide aux personnes âgées ou handicapées, les besoins, partant les coûts, continueront d'augmenter ces prochaines années, principalement en raison de l'évolution démographique. Le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît ainsi fortement dans les deux domaines. Il faut également compter avec des besoins d'aide en hausse dans le secteur des enfants et des adolescents, les diagnostics devenant plus précis. Les dépenses qui en résultent ne peuvent être évaluées que grossièrement.

La mise en œuvre de la stratégie en faveur des personnes handicapées influence également l'évolution des coûts dans le secteur des adultes handicapés, certains facteurs favorisant une croissance des dépenses, d'autres une réduction. D'une part,

les nouvelles formes de prise en charge qui assurent davantage de perméabilité entre les offres induisent des coûts supplémentaires. D'autre part, l'introduction de l'assistance à domicile, en particulier, devrait permettre de privilégier l'ambulatoire par rapport au résidentiel, comme dans le domaine du 3e âge. Les impératifs politiques exigent cependant que le changement de système se fasse sans incidence financière, ce qui implique la mise en place d'un pilotage conforme aux besoins par une procédure d'évaluation standardisée et des coûts normatifs.

Selon les résultats des projets pilotes enregistrés jusqu'à présent, il n'est pas à exclure que l'application à tout le canton génère des dépenses supplémentaires non prévues.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de places autorisées dans les institutions pour personnes âgées (EMS) du canton de Berne	14 027	augmentation
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	3 990	augmentation
Nombre de places autorisées dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative pour les enfants et adolescents du canton de Berne	3 225	augmentation
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 842	augmentation
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1, soit 2014)	34 311	augmentation
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1, soit 2014)	7 919	augmentation
Nombre d'enfants et adolescents dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1, soit 2014)	3 483	augmentation
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	5.5	augmentation

5.8 Préfinancements

5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–51 748 992**	**–57 272 000**	**–27 117 994**	**–18 738 000**	**–15 351 000**	**–11 399 000**
Modification		–10.7 %	52.7 %	30.9 %	18.1 %	25.7 %
Revenus	**51 748 992**	**57 272 000**	**27 117 994**	**18 738 000**	**15 351 000**	**11 399 000**
Modification		10.7 %	–52.7 %	–30.9 %	–18.1 %	–25.7 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–21 578	–120 000	–65 000	–30 000	–30 000	–30 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–165 815	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–51 447 932	–57 100 000	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–113 666	–52 000	–27 052 994	–18 708 000	–15 321 000	–11 369 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	51 748 992	57 272 000	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	27 117 994	18 738 000	15 351 000	11 399 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–51 616 520**	**–57 100 000**	**–24 980 994**	**–17 548 000**	**–13 000 000**	**–10 000 000**
Modification		–10.6 %	56.3 %	29.8 %	25.9 %	23.1 %
Recettes	**36 101**	**33 335**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–7.7 %	–100.0 %			
Solde	**–51 580 418**	**–57 066 665**	**–24 980 994**	**–17 548 000**	**–13 000 000**	**–10 000 000**
Modification		–10.6 %	56.2 %	29.8 %	25.9 %	23.1 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–165 816	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0

52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–51 450 704	–57 100 000	–24 980 994	–17 548 000	–13 000 000	–10 000 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	2 766	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	33 335	33 335	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	318 653 134.99	266 904 142	209 632 142	182 514 148	163 776 148	148 425 148
Etat du patrimoine au 31.12.	266 904 142.10	209 632 142.10	182 514 148	163 776 148	148 425 148	137 026 148
Variation du patrimoine	–51 748 993	–57 272 000	**–27 117 994**	–18 738 000	–15 351 000	–11 399 000

Commentaire

Suite à la modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) au 1er janvier 2012, tous les traitements hospitaliers fournis par les établissements répertoriés sont désormais rémunérés par des forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction de ce régime. Par conséquent, les estimations du plan valent uniquement pour les affaires approuvées avant le 31 décembre 2011.

Les versements prévus pour les 45 objets, basés sur la planification des soins, qui ne sont pas encore achevés au 1er janvier 2016 concernent en particulier les grands projets suivants (supérieurs à CHF 10 mio) :

Hôpital de l'Ile :

- extension du centre des soins intensifs, des urgences et de chirurgie (IUC),
- 3e phase de rénovation de l'infrastructure,
- construction d'une salle d'opération hybride et d'une salle d'opération de haute précision à l'IUC,
- rénovation de la clinique de pédiatrie,
- rénovation de la pharmacie,
- remplacement de deux appareils de radio-oncologie.

Centres hospitaliers régionaux :

- Spitalregion Oberaargau (SRO) AG : 2e étape des travaux de rénovation,
- Centre hospitalier Bienne SA : rénovation et agrandissement du bâtiment de services ainsi que rénovation complète,
- Spitäler fmi AG : rénovation et extension du service des urgences et du bloc opératoire ainsi que rehaussement du bâtiment K.

Comme le Fonds finance encore uniquement des projets approuvés avant 2012, sa dotation se réduira progressivement ces années prochaines.

5.9 Financements spéciaux

5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–6 887 648**	**–6 591 100**	**–6 567 100**	**–6 317 100**	**–6 317 100**	**–6 317 100**
Modification		4.3 %	0.4 %	3.8 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**6 887 648**	**6 591 100**	**6 567 100**	**6 317 100**	**6 317 100**	**6 317 100**
Modification		–4.3 %	–0.4 %	–3.8 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–46 090	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–684 840	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–6 074 602	–6 424 000	–6 400 000	–6 150 000	–6 150 000	–6 150 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–82 114	–67 100	–67 100	–67 100	–67 100	–67 100
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	4 727	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	341 100	317 100	67 100	67 100	67 100
46 Revenus de transfert	6 882 920	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	2 060 136	2 744 977	2 403 877	2 086 777	2 019 677	1 952 577
Etat du patrimoine au 31.12.	2 744 977	2 403 877	2 086 777	2 019 677	1 952 577	1 885 477
Variation du patrimoine	684 840	–341 100	**–317 100**	–67 100	–67 100	–67 100

Commentaire

Le Fonds de lutte contre la toxicomanie sert à financer les mesures de prévention et de traitement des dépendances (liées ou non à une substance) ainsi que des mesures générales – non médicales – de promotion de la santé.

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes :

- part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'article 44, alinéa 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (Lalc ; RS 680)
- taxe sur la dépendance au jeu selon l'article 18 de la Convention intercantonale du 7 janvier 2005 sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse (CILP)
- redevance d'alcool selon l'article 41, alinéa 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR ; RSB 935.11)
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeux selon l'article 24a de la loi du 4 novembre 1992 sur le commerce et l'industrie (LCI ; RSB 930.1)
- redevance selon l'article 19k, alinéa 2 de l'ordonnance du 20 décembre 1995 sur les appareils de jeu (OAJ ; RSB 935.551).

Le plan des dépenses comprend, d'une part, la poursuite des programmes ambulatoires de durée indéterminée dans les secteurs de la consultation, de la thérapie, de la prévention et de la réduction des risques (Croix-Bleue, centres d'accueil et de contact de Berne et de Bienne) et, d'autre part, des projets de durée déterminée, notamment dans les secteurs de la promotion de la santé et du développement de la petite enfance.

6 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien de la direction	–2.6	0.0
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	–75.4	0.6
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	–1.7	0.0
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–20.1	0.1
Soutien et surveillance des communes	–6.8	0.1
Organisation du territoire	–14.7	1.2
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–3.0	0.1
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–11.5	9.4
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–1 296.9	747.7
Préfectures	–21.5	8.5
Poursuites et faillites	–36.4	45.2
Tenue du registre foncier	–15.9	96.3
Registre du commerce	–3.3	4.0
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–158.3	24.0

6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien de la direction	–1.7	–2.0	–2.6	–2.6	–2.7	–2.7
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	–73.0	–72.8	–74.8	–74.6	–75.0	–75.1
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	–1.5	–1.8	–1.7	–1.6	–1.5	–1.5
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–15.8	–19.9	–20.0	–20.0	–20.3	–20.7
Soutien et surveillance des communes	–4.3	–5.6	–6.7	–7.2	–7.2	–7.3
Organisation du territoire	–11.0	–16.8	–13.5	–13.2	–12.5	–12.9
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–2.3	–2.8	–2.9	–3.4	–3.2	–3.3
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–2.7	–2.2	–2.2	–1.6	–1.9	–1.9
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–481.0	–536.6	–549.2	–558.6	–569.7	–579.0
Préfectures	–11.7	–13.3	–13.0	–13.2	–13.3	–13.7
Poursuites et faillites	9.2	8.6	8.8	9.0	8.7	7.8
Tenue du registre foncier	80.9	85.2	80.4	80.4	80.6	80.1
Registre du commerce	1.1	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–128.1	–121.6	–134.3	–134.3	–134.4	–134.6
Total	**–641.9**	**–701.0**	**–731.0**	**–740.2**	**–751.6**	**–763.9**

6.3 Priorités de développement de la Direction

Suite à l'adoption de la motion 269/2015, il s'agit pour la JCE et les autres Directions d'analyser l'optimisation de l'organisation dans le cadre d'une réforme des Directions et de soumettre en 2017 le rapport y relatif au Grand Conseil. La révision de la loi sur les Eglises nationales bernoises qui prévoit de transférer la responsabilité de l'engagement et de la rémunération des ecclésiastiques aux Eglises nationales, la révision de la loi sur les constructions et le début des travaux de révision de la loi sur le notariat représentent les autres priorités dont les aspects organisationnels et financiers sont déterminants. L'accent sera également mis sur la révision de la loi sur les préfets et les préfètes qui permettra de mieux définir les tâches préfectorales dans les domaines de la violence domestique et des expulsions.
Les affaires suivantes sont également traitées en priorité par la Direction :

- Réalisation d'aires de séjour et de transit destinées aux gens du voyage suisses et étrangers.
- Consolidation de l'évolution des coûts dans le domaine des APEA.
- Clarification du contexte politique concernant la réduction des primes d'assurance-maladie.

Dans les domaines de soutien logistique (personnel, finances et informatique), la JCE se concentre sur la mise en œuvre ciblée des projets d'envergure cantonale (ERP, IT@BE, GAE) qui visent à optimiser la planification et l'utilisation des ressources techniques, humaines et financières. A moyen ou à long termes, ces projets doivent permettre un accroissement de l'efficacité et la réalisation d'économies. Cependant, de futures dépenses s'imposent en particulier en matière de moyens informatiques afin que les applications spécialisées et les applications du groupe de la Direction puissent être mises à jour et maintenues à un niveau technique et de sécurité suffisant pour le recours accru à la voie électronique pour les transactions entre autorités ainsi qu'entre les autorités et les citoyens (p. ex. plans d'affectation numériques, procédure d'octroi du permis de construire électronique).

6.4 Compte de résultats

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–1 548 425 565**	**–1 624 826 873**	**–1 677 408 470**	**–1 705 114 650**	**–1 741 249 181**	**–1 772 270 126**
Modification		–4.9 %	–3.2 %	–1.7 %	–2.1 %	–1.8 %
Revenus	**906 171 914**	**925 666 925**	**946 416 873**	**965 041 520**	**989 560 678**	**1 008 658 809**
Modification		2.2 %	2.2 %	2.0 %	2.5 %	1.9 %
Solde	**–642 253 650**	**–699 159 947**	**–730 991 597**	**–740 073 129**	**–751 688 502**	**–763 611 316**
Modification		–8.9 %	–4.6 %	–1.2 %	–1.6 %	–1.6 %
Charges						
30 Charges de personnel	–192 383 104	–192 310 913	–195 999 419	–196 817 727	–197 751 321	–200 216 998
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–150 431 294	–133 367 691	–156 992 100	–155 800 100	–155 699 100	–155 669 100
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 164 414	–2 554 679	–2 417 220	–2 565 522	–2 603 641	–2 014 579
34 Charges financières	–5 905	–88 300	–76 100	–76 100	–76 100	–76 100
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 191 058 469	–1 282 817 990	–1 308 514 096	–1 336 527 701	–1 371 793 178	–1 400 966 535
37 Subventions à redistribuer	–1 662 704	–80 000	–80 000	–80 000	–80 000	–80 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–10 719 673	–13 607 300	–13 329 534	–13 247 500	–13 245 840	–13 246 813
Revenus						
40 Revenus fiscaux	80 236 697	87 000 000	82 000 000	82 000 000	82 000 000	82 000 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	107 191 900	90 706 225	103 322 073	103 900 320	103 950 078	104 053 509
43 Revenus divers	42 680	2 500	12 500	12 500	12 500	12 500
44 Revenus financiers	62 578	90 300	42 300	42 300	42 300	42 300
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	714 506 811	744 402 400	758 366 500	776 412 900	800 882 300	819 877 000
47 Subventions à redistribuer	1 662 704	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 468 541	3 385 500	2 593 500	2 593 500	2 593 500	2 593 500

Evolution du compte de résultats

Concernant l'Office des assurances sociales, la décision du Grand Conseil donne lieu à une hausse des coûts en matière de réduction des primes inscrits au budget 2017. Cette dernière est partiellement compensée par la baisse des coûts des prestations complémentaires. Par rapport au budget 2016, les frais dans le domaine des assurances sociales augmentent au total de CHF 12,1 millions.

Par rapport au budget 2016, un nouveau recul de CHF 5,0 millions est enregistré s'agissant des bureaux du registre foncier. Cette baisse s'explique par la possibilité, depuis le 1er janvier 2015, d'obtenir un sursis au paiement de l'impôt sur les mutations.

Pour les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, la correction à la hausse des coûts des mesures par rapport aux chiffres budgétés et l'augmentation du nombre de personnes requérant l'asile entraînent un excédent de charges supérieur de CHF 12,9 millions aux prévisions.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–3 024 913**	**–4 700 000**	**–2 780 000**	**–2 940 000**	**–2 500 000**	**–2 500 000**
Modification		–55.4 %	40.9 %	–5.8 %	15.0 %	0.0 %
Recettes	**40 000**	**0**	**0**	**440 000**	**0**	**0**
Modification		–100.0 %			–100.0 %	
Solde	**–2 984 913**	**–4 700 000**	**–2 780 000**	**–2 500 000**	**–2 500 000**	**–2 500 000**
Modification		–57.5 %	40.9 %	10.1 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–2 880 373	–1 900 000	–2 280 000	–2 130 000	–1 840 000	–1 470 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–144 540	–2 800 000	–500 000	–810 000	–660 000	–1 030 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	440 000	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	40 000	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le budget du compte des investissements de l'Office de de gestion et de surveillance dans le domaine de l'informatique reste stable pour 2017 et 2018, bien qu'il soit réduit de 25 pour cent environ pour 2018 compte tenu du plafonnement. Pour cette raison, plusieurs améliorations et remplacements des applications prévus doivent être remis à plus tard. Cela implique que le montant figurant dans le plan intégré mission-financement de 2019 sera supérieur d'environ CHF 150 000 à celui mentionné dans le plan de 2018 et atteindra ainsi le plafond. Les ressources inscrites aux budget des quatre exercices à venir seront en grande partie consacrées au remplacement des anciennes applications de l'administration décentralisée et à e-Bau. Pour que les améliorations et remplacements prévus puissent être effectués, il est par conséquent nécessaire de relever le plafond du compte des investissements au niveau de 2017.

S'agissant de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, seul CHF 0,5 million du montant de CHF 1,8 million, budgété initialement pour 2017, a été utilisé étant donné que les aires de séjour et de transit n'ont pas pu être réalisées dans les délais escomptés. Les négociations avec les communes, de portée politique, s'avèrent plus laborieuses que présumé. Les dépenses se reportent aux exercices suivants.

Les montants nécessaires sont probablement de CHF 1,3 million pour 2018 et de CHF 3,5 millions pour 2019. Ces investissements n'apparaîtront pas dans les budgets pour 2018 et 2019, car le montant pour l'ensemble de la JCE est plafonné à CHF 2,5 millions.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JCE

2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 768.3	1 194.8	1 207.7	1 316.7	1 326.4	1 323.6

Commentaire

Après la réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux qui s'est achevée en 2010, l'institution de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et la création de postes qui en résulte en 2013 représentent un autre grand changement en termes de personnel au sein de la JCE.

Dans l'actuel cycle budgétaire, cinq nouveaux postes sont attribués aux offices des poursuites et des faillites dans le budget 2017 et pour les années 2018 à 2020. Ces postes supplémentaires sont nécessaires en raison d'une charge de travail toujours plus importante et sont financés par une augmentation des recettes provenant des émoluments. Quant aux Eglises nationales, les mesures d'économie décidées par le Grand Conseil ont été mises en œuvre. Le nombre de postes alloués aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire est toujours calculé au plus juste. C'est pourquoi, au vu de la situation, la JCE s'efforce constamment, dans la mesure du possible, de procéder à des compensations internes.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien de la direction

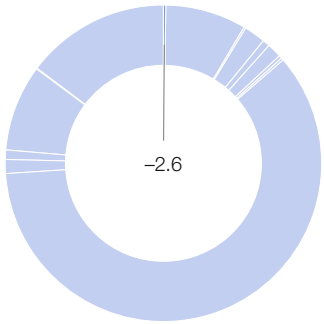

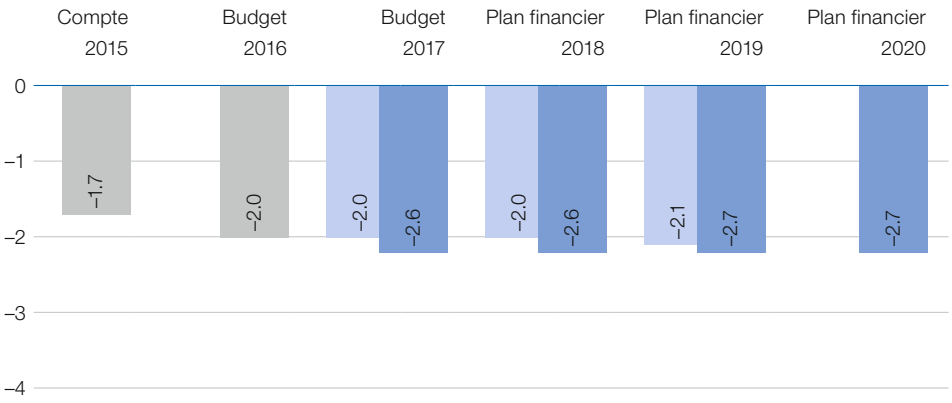

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	3 174	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
(-) Frais de personnel	–1 413 782	–1 543 643	–1 663 592	–1 673 892	–1 689 405	–1 719 822
(-) Coûts matériels	–247 322	–478 799	–847 687	–847 687	–847 687	–847 687
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–671	–643	–616	–589	–516	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–1 658 601**	**–2 021 087**	**–2 509 895**	**–2 520 168**	**–2 535 607**	**–2 565 509**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**–130 000**	–130 000	–130 000	–130 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	943	0	**900**	900	900	900
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 657 658**	**–2 021 087**	**–2 638 995**	**–2 649 268**	**–2 664 707**	**–2 694 609**
(+)/(-) Régularisations	10 735	–506	–512	–514	–515	–516
Solde III (comptabilité financière)	**–1 646 923**	**–2 021 594**	**–2 639 508**	**–2 649 782**	**–2 665 222**	**–2 695 125**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien à la direction	–1 658 601	–2 021 087	–2 509 895	–2 520 168	–2 535 607	–2 565 509

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans l'exercice budgétaire en cours et les suivants, le solde I présente une différence par rapport à la planification actuelle en raison du projet de réforme des Directions. Des fonds de tiers supplémentaires, à hauteur de CHF 500 000, ainsi qu'un poste d'assistant à 100 pour cent d'une durée déterminée ont été inscrits au budget dans la perspective de ce projet. Les charges liées aux biens, services et marchandises ainsi que le nombre des postes existants restent quant à eux inchangés.

Priorités de développement

Outre les tâches habituelles en matière de soutien à la direction, le pilotage du projet de réforme des Directions occupera une place centrale. La collaboration dans le dossier du « vote communaliste », les conclusions de l'évaluation de la seconde réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux (présentation d'un rapport au Grand Conseil), la révision totale de la législation sur les Eglises ainsi que le suivi politique de la votation populaire qui aura probablement lieu concernant l'initiative « Oui à un système éprouvé de réduction des primes – pour les familles et la classe moyenne » constitueront les autres priorités.

Chances et risques

Le projet de réforme des Directions est piloté, du point de vue stratégique, par une délégation du Conseil-exécutif, sous la houlette du directeur de la JCE. C'est le secrétaire général de la JCE qui assume la direction générale du projet, ce qui alourdira la charge de travail des collaborateurs du Secrétariat général, qui sont déjà peu nombreux. Des ressources externes et internes supplémentaires, mobilisées pour une durée déterminée, devraient permettre de faire face à cette surcharge.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	182	stabilité
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	19	fluctuation
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	45	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	199	stabilité

6.7.2 Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat

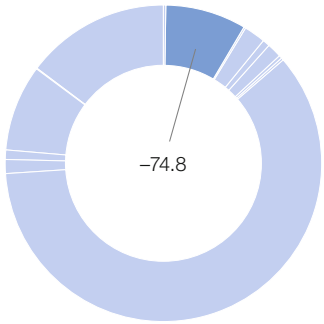

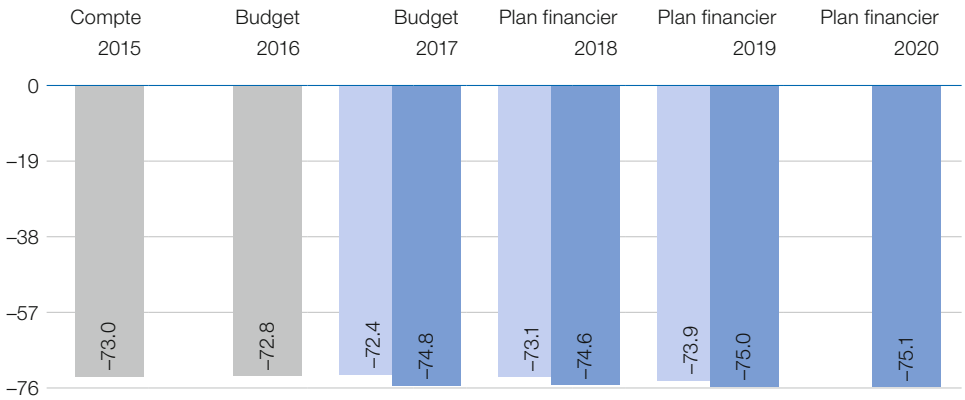

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Gestion du personnel ecclésiastique et des questions qui se posent dans le cadre des relations entre l'Eglise et l'Etat.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	4 204 032	187 500	607 500	607 500	607 500	607 500
(-) Frais de personnel	–76 879 930	–72 544 921	–74 941 969	–74 814 646	–75 198 646	–75 300 069
(-) Coûts matériels	–355 415	–402 000	–403 113	–403 113	–403 113	–403 113
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	853	–1 020	–982	–944	–905	–867
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–73 030 459**	**–72 760 441**	**–74 738 564**	**–74 611 202**	**–74 995 164**	**–75 096 548**
(+) Recettes des subventions cantonales	9	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–56 051	–65 000	**–65 000**	–65 000	–65 000	–65 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	46 515	37 000	**37 000**	37 000	37 000	37 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–73 039 986**	**–72 788 441**	**–74 766 564**	**–74 639 202**	**–75 023 164**	**–75 124 548**
(+)/(-) Régularisations	526 034	–24 792	–25 109	–25 174	–25 238	–25 288
Solde III (comptabilité financière)	**–72 513 952**	**–72 813 234**	**–74 791 673**	**–74 664 376**	**–75 048 402**	**–75 149 836**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	–73 030 459	–72 760 441	–74 738 564	–74 611 202	–74 995 164	–75 096 548

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Conformément à l'arrêté 0015/2014 du Grand Conseil sur le nombre de postes d'ecclésiastique rémunérés par le canton, les mesures d'économie s'étendent sur plusieurs années jusqu'à la fin de 2018. L'augmentation des dépenses à la suite des mesures salariales, la hausse des cotisations de l'employeur à la caisse de pension pour les personnes de plus de 55 ans, qui constituent le groupe le plus important parmi les ecclésiastiques, ainsi que le besoin accru de stagiaires vont toutefois partiellement à l'encontre de ces mesures d'économie.

Priorités de développement

D'ici la fin de 2018, ce sont au total 24,9 postes à plein temps qui seront supprimés au sein de l'Eglise réformée évangélique, 2,5 postes au sein de l'Eglise nationale catholique romaine et 0,1 poste au sein de l'Eglise nationale catholique chrétienne sur les 440,7 postes à plein temps qui existaient à l'origine. L'état des postes indique un total de 432,7 postes à plein temps au 1er janvier 2016. Ce chiffre sera réduit à 426,7 au 1er janvier 2017, à 417,6 au 1er janvier 2018 et à 413,2 au 1er janvier 2019.

Chances et risques

La suppression de postes permet de réduire les charges globales du groupe de produits. Le projet de révision totale de la loi sur les Eglises nationales bernoises prévoit que les rapports de service du clergé relèveront non plus du canton, mais des Eglises nationales à partir de 2020. Si la loi est approuvée comme prévu par le Grand Conseil, les montants nécessaires au financement des 413,2 postes à plein temps seront répartis entre les Eglises nationales et mis à leur disposition sous la forme d'une subvention cantonale annuelle dès 2020. Dans cette perspective, le plan financier pour 2020 prévoit les charges de l'ensemble des postes autorisés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de rapports de service à coordonner avec les Eglises nationales réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne ainsi qu'avec la communauté israélite	665	stabilité
Nombre de logements de service	274	stabilité
Nombe de services de suppléance	700	augmentation
Nombre d'admissions au clergé bernois	30	stabilité

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques

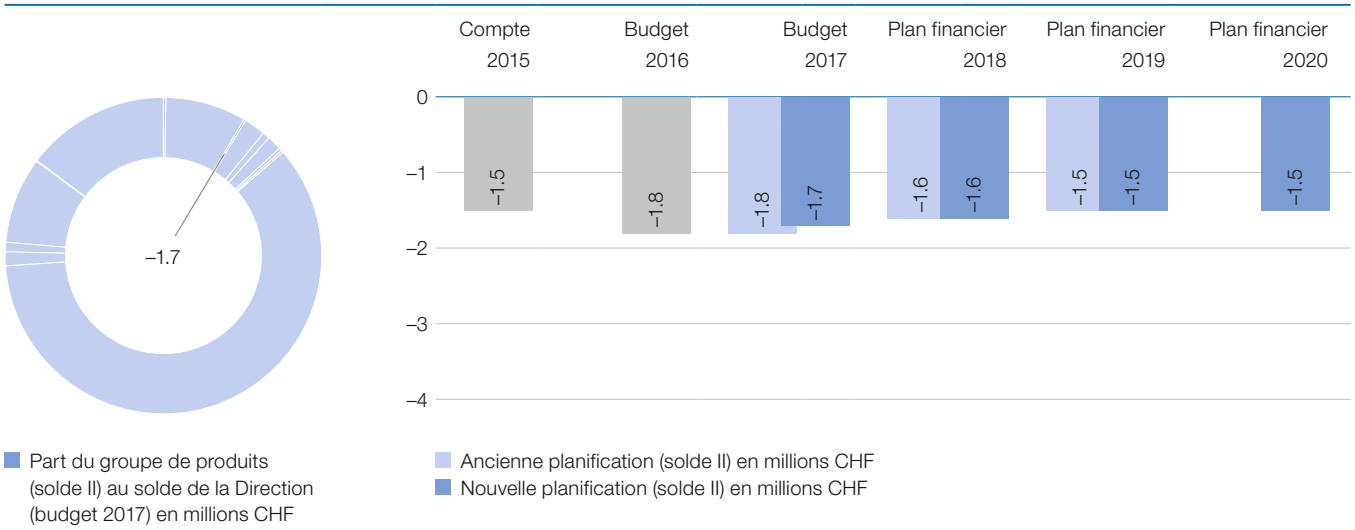

Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation.

Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	44 230	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
(-) Frais de personnel	–1 334 355	–1 513 301	–1 506 655	–1 501 333	–1 403 255	–1 409 145
(-) Coûts matériels	–161 549	–298 399	–203 399	–123 399	–123 399	–123 399
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	54	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–1 451 620**	**–1 771 701**	**–1 670 055**	**–1 584 733**	**–1 486 655**	**–1 492 545**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	887	700	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 450 733**	**–1 771 001**	**–1 670 055**	**–1 584 733**	**–1 486 655**	**–1 492 545**
(+)/(-) Régularisations	–3 267	–3 800	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–1 454 001**	**–1 774 801**	**–1 670 056**	**–1 584 733**	**–1 486 655**	**–1 492 546**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–897 206	–1 438 535	–1 196 188	–1 112 405	–1 045 515	–1 049 702
Soutien juridique	–554 414	–333 165	–473 867	–472 328	–441 139	–442 842

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I reste pratiquement inchangé par rapport au budget 2016.

Priorités de développement

La mission centrale de l'office (procédures de justice administrative) va s'accompagner d'autres tâches, toujours plus nombreuses, dans le domaine de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (procédures civiles en vue d'obtenir des dommages-intérêts, le versement de contributions d'entretien ou le prononcé d'autres mesures de protection de l'enfant). Outre le projet législatif concernant la loi sur les Eglises qui est encore d'actualité, la législation sur le notariat et la mise en œuvre de la nouvelle directive européenne sur la protection des données comptent au nombre des priorités de l'office.

En plus de s'occuper des tâches juridiques à proprement parler, l'Office juridique s'est beaucoup investi dans le projet de gestion des affaires et archivage électroniques (GAE).

Chances et risques

L'Office juridique se voit de plus en plus attribuer des tâches (mise en œuvre de la directive européenne sur la protection des données, procédure civile pour les APEA) qui sortent du cadre de ses compétences de base (justice administrative). Cela étend le domaine d'activités de ses collaborateurs et se répercute positivement sur leur motivation. Toutefois, du fait de ces tâches supplémentaires, les ressources pouvant être engagées dans le traitement des procédures de recours sont moins nombreuses, ce qui prolonge la durée de ces dernières.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	53	augmentation
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées	63	stabilité
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	367	stabilité
Nombre de projets législatifs	7	augmentation

6.7.4 Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources

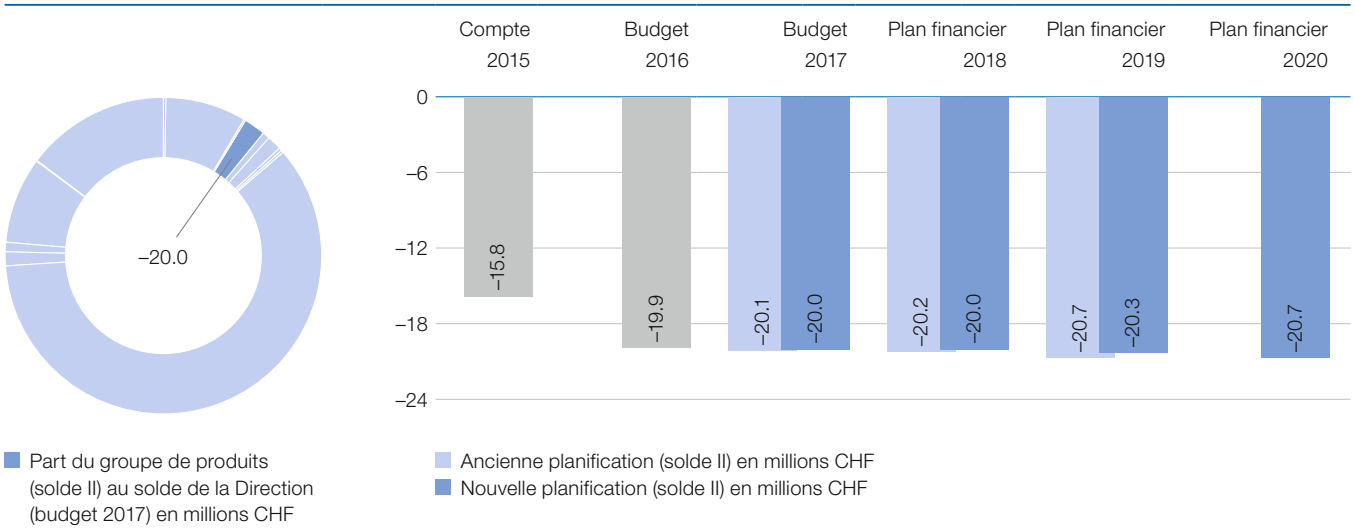

Description

Prestations de pilotage et de soutien dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique et de la logistique en faveur des offices centraux et des services décentra-lisés de la JCE, du Bureau pour la surveillance de la protection des données, ainsi que, dans certains domaines, des autorités judiciaires et du Ministère public. Conseils appor-tés à l'administration décentralisée, ainsi que surveillance et controlling global (y c. convention de prestations et inspections). Surveillance SIPD au niveau de la Direction. Surveillance du notariat (y c. admission à la profession).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	88 766	76 500	60 000	60 000	60 000	60 000
(-) Frais de personnel	–6 183 012	–7 160 780	–7 183 110	–7 242 017	–7 323 876	–7 446 905
(-) Coûts matériels	–8 464 228	–11 142 099	–11 267 534	–11 024 500	–11 022 840	–11 023 813
(-) Intérêts et amortissements prévison-nels	–1 251 913	–1 716 079	–1 655 449	–1 836 004	–1 968 624	–2 246 760
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–15 810 387**	**–19 942 459**	**–20 046 094**	**–20 042 521**	**–20 255 341**	**–20 657 479**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 166	1 000	**1 000**	1 000	1 000	1 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–15 806 221**	**–19 941 459**	**–20 045 094**	**–20 041 521**	**–20 254 341**	**–20 656 479**
(+)/(-) Régularisations	179 528	235 040	347 727	328 423	326 894	304 501
Solde III (comptabilité financière)	**–15 626 694**	**–19 706 419**	**–19 697 368**	**–19 713 098**	**–19 927 448**	**–20 351 979**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–15 810 387	–19 942 459	–20 046 094	–20 042 521	–20 255 341	–20 657 479

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018-2020 ne doivent tenir compte d'aucun besoin supplémentaire ni aucune modification par rapport à la planification précédente. L'enveloppe budgétaire de l'Office de gestion et de surveillance (OGS) se stabilise donc à quelque CHF 20 millions pour les prochaines années en ce qui concerne le solde I.

Priorités de développement

Dans les domaines de soutien logistique (personnel, finances et informatique), l'OGS se concentre sur la concrétisation d'une stratégie qu'il a adoptée en 2015 et qui concerne la période allant de 2016 à 2020. Cette stratégie vise la mise en œuvre ciblée des projets d'envergure cantonale (ERP, IT@BE, GAE) ainsi que le recours accru à la voie électronique pour les transactions entre autorités ainsi qu'entre les autorités et les citoyens (cyberadministration). Cependant, de futures dépenses s'imposent en particulier en matière de moyens informatiques afin que les applications spécialisées et les applications du groupe de la Direction puissent être mises à jour et maintenues à un niveau technique et de sécurité suffisant. Par ailleurs, l'OGS en sa qualité d'état-major des ressources et de prestataire de services centralisé continuera à soutenir la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques ainsi que ses offices dans le cadre des réformes prévues (p. ex. réforme des Directions, révision de la loi sur les Eglises).

Les instruments et les bases légales existants pour la surveillance de l'administration décentralisée (préfectures, Office du registre du commerce, bureaux du registre foncier, offices des poursuites et des faillites) sont examinés dans le but de déceler les points qui peuvent être optimisés. En outre, les travaux de révision de la loi sur le notariat ont débuté.

Chances et risques

Le potentiel en termes de standardisation, de professionnalisation et, par conséquent, de gains d'efficience (p. ex. amélioration de processus administratifs) ou encore d'économie qui réside dans les projets cantonaux concernant les domaines de soutien logistique est jugé considérable. Le changement culturel qui en découle doit être perçu comme une chance permettant d'encourager de manière ciblée, dans les domaines concernés, la modernisation nécessaire de l'organisation et des instruments de travail ainsi que le développement des ressources humaines du canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'inspections effectuées dans les préfectures, les offices des poursuites et des faillites, les bureaux du registre foncier et l'Office du registre du commerce	11	stabilité
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	7	stabilité

6.7.5 Soutien et surveillance des communes

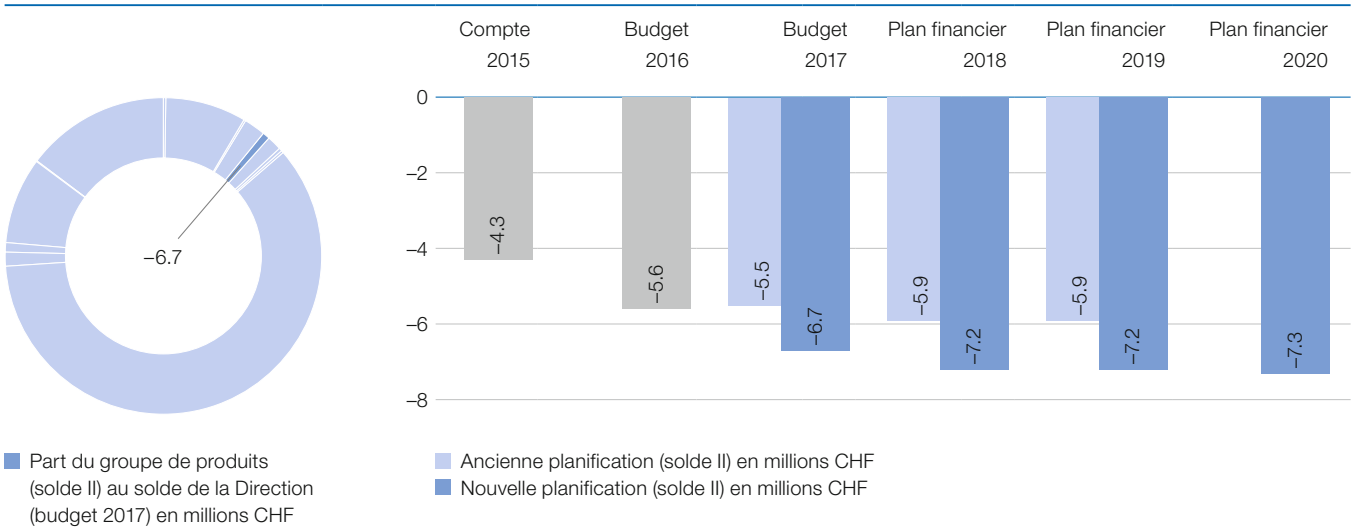

Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	45 170	74 900	90 800	90 800	90 800	90 800
(-) Frais de personnel	–2 228 910	–2 556 464	–2 723 826	–2 786 363	–2 799 247	–2 859 814
(-) Coûts matériels	–366 184	–639 072	–1 565 396	–1 485 777	–1 485 454	–1 487 948
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–1 036	–957	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–2 550 961**	**–3 121 593**	**–4 198 422**	**–4 181 341**	**–4 193 901**	**–4 256 962**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 768 800	–2 500 000	**–2 500 000**	–3 000 000	–3 000 000	–3 000 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 194	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 317 567**	**–5 621 593**	**–6 698 422**	**–7 181 341**	**–7 193 901**	**–7 256 962**
(+)/(-) Régularisations	–93 721	580 474	105 498	167 090	111 052	188 179
Solde III (comptabilité financière)	**–4 411 289**	**–5 041 119**	**–6 592 924**	**–7 014 251**	**–7 082 850**	**–7 068 784**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien et surveillance des communes, Coordination entre le canton et les communes	–1 352 532	–1 595 376	–3 353 743	–3 351 662	–3 364 222	–3 427 283
Soutien et surveillance en matière de finances communales	–1 198 428	–1 526 216	–844 678	–829 678	–829 678	–829 678

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018, les soldes I et II présentent une augmentation d'environ CHF un million par rapport au budget 2016. Celle-ci est due à des corrections dans le relevé des prestations, lesquelles sont liées à l'introduction du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Cela a des répercussions sur les frais de personnel. Il convient de noter que les charges de personnel diminuent en revanche dans le groupe de produits « organisation du territoire « . Il ne s'agit donc pas d'une dépense supplémentaire, mais d'une nouvelle répartition entre les deux groupes de produits.

Les chiffres ne présentent pas de modification par rapport à la planification actuelle.

Priorités de développement

La priorité est donnée au développement du MCH2, dans le but que les communes disposent d'un modèle comptable adapté aux exigences actuelles. Dans le domaine des fusions, une enquête ciblée est menée, sur mandat du Grand Conseil (postulat 177–2014, Müller, PLR), pour déterminer quelles seraient les conséquences d'une réduction du nombre de communes dans le canton de Berne à 50. S'agissant de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR), les travaux d'évaluation, qui sont complexes, requièrent l'intervention d'experts externes. Les ressources nécessaires à cet égard sont contenues dans le plan financier.

Chances et risques

Etant donné le manque de personnel disponible, le MCH2 ne pourra pas être introduit dans les délais dans toutes les collectivités. Les incertitudes relatives aux comptes et à la surveillance des finances demeureront encore plusieurs années. Par conséquent, la charge de travail liée aux activités de conseil et de surveillance augmente, ce qui accroît encore le besoin en personnel.

De nouveaux modèles de fusion, radicaux, mettent à mal la stratégie utilisée jusqu'ici en matière de réformes communales. Il n'est, à l'heure actuelle, pas possible de quantifier les coûts des fusions ni les ressources en personnel nécessaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicatsde communes, conférences régionale	1 183	diminution
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	3	stabilité
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	750	stabilité
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	43	augmentation
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	80	stabilité

6.7.6 Organisation du territoire

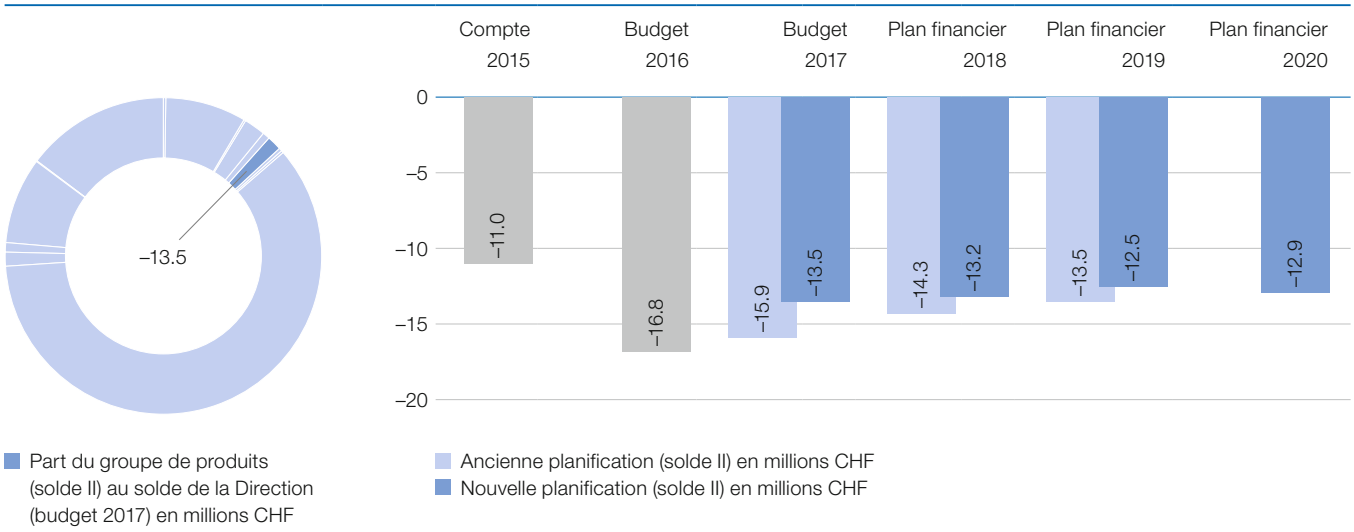

Description

Mise à disposition d'études de base ainsi que de stratégies appropriées et mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de la construction hors de la zone à batir.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	1 188 893	1 170 100	1 184 200	1 184 200	1 184 200	1 184 200
(-) Frais de personnel	–7 313 452	–7 264 774	–6 538 043	–6 538 043	–6 538 043	–6 538 043
(-) Coûts matériels	–1 236 577	–1 357 327	–1 089 390	–969 390	–969 390	–969 390
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–2 259	–1 435	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–7 363 396**	**–7 453 438**	**–6 443 233**	**–6 323 233**	**–6 323 233**	**–6 323 233**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–3 630 929	–9 347 500	**–7 047 500**	–6 857 500	–6 207 500	–6 577 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 291	4 300	**5 500**	5 500	5 500	5 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–10 991 034**	**–16 796 638**	**–13 485 233**	**–13 175 233**	**–12 525 233**	**–12 895 233**
(+)/(-) Régularisations	–266 746	1 652 118	300 264	475 563	316 070	535 586
Solde III (comptabilité financière)	**–11 257 780**	**–15 144 520**	**–13 184 970**	**–12 699 671**	**–12 209 164**	**–12 359 648**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Développement territorial cantonal	–2 696 571	–2 762 098	–2 544 856	–2 454 856	–2 454 856	–2 454 856
Aménagement local et régional	–2 857 423	–2 947 166	–2 484 705	–2 469 705	–2 469 705	–2 469 705
Construction	–1 809 400	–1 744 173	–1 413 672	–1 398 672	–1 398 672	–1 398 672

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018, le solde II présente une diminution d'environ CHF trois millions par rapport au budget 2016. Celle-ci est due aux amortissements. Les chiffres sont stables par rapport à la planification actuelle.

Priorités de développement

Les travaux de mise en œuvre et de suivi de la révision du plan directeur cantonal constituent une priorité aux niveaux aussi bien du canton que des communes. A l'échelon cantonal, les processus et les procédures, de la demande préalable à l'approbation des plans communaux, doivent être adaptés au nouveau droit.

En outre, de nouvelles tâches doivent être accomplies, telles que la gestion des zones d'activités ou le relevé périodique des zones à bâtir non construites. Il convient aussi d'élaborer de nouvelles aides à l'exécution destinées aux communes, par exemple au sujet de l'urbanisation interne, ou d'adapter les anciennes. Les travaux relatifs à la révision de la législation sur les constructions vont prendre encore du temps (ordonnance sur les constructions) et nécessiteront probablement d'autres mesures de mise en œuvre (p. ex. aides à l'exécution, modèles de règlement, information et formation des communes).

Chances et risques

Les tâches dans le domaine de l'organisation du territoire deviennent de plus en plus nombreuses et complexes. Le nouveau « plan directeur 2030 « permettra de diminuer le nombre de révisions de l'aménagement local dues au fait que les communes souhaitent classer des terrains en zone à bâtir. Des révisions resteront toutefois nécessaires pour atteindre les objectifs de l'urbanisation interne. Leur complexité matérielle et juridique augmente, ce qui entraîne une surcharge de travail pour le canton, à qui il incombe d'examiner les propositions. Les nouvelles règles, plus strictes, relatives à l'utilisation des terres cultivables et en particulier des surfaces d'assolement (qui découlent du contre-projet à l'initiative sur les terres cultivables) contribuent également à alourdir la charge de travail en matière de mise en œuvre. Toutes ces tâches supplémentaires doivent être accomplies avec des ressources qui restent dans une large mesure inchangées. Celles-ci sont à peine suffisantes, ce qui menace l'accomplissement des tâches, qui doit être efficace, efficient et intervenir dans les délais

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	85	diminution
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 244	diminution
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	50	diminution
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	550	augmentation
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 580	stabilité

6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse

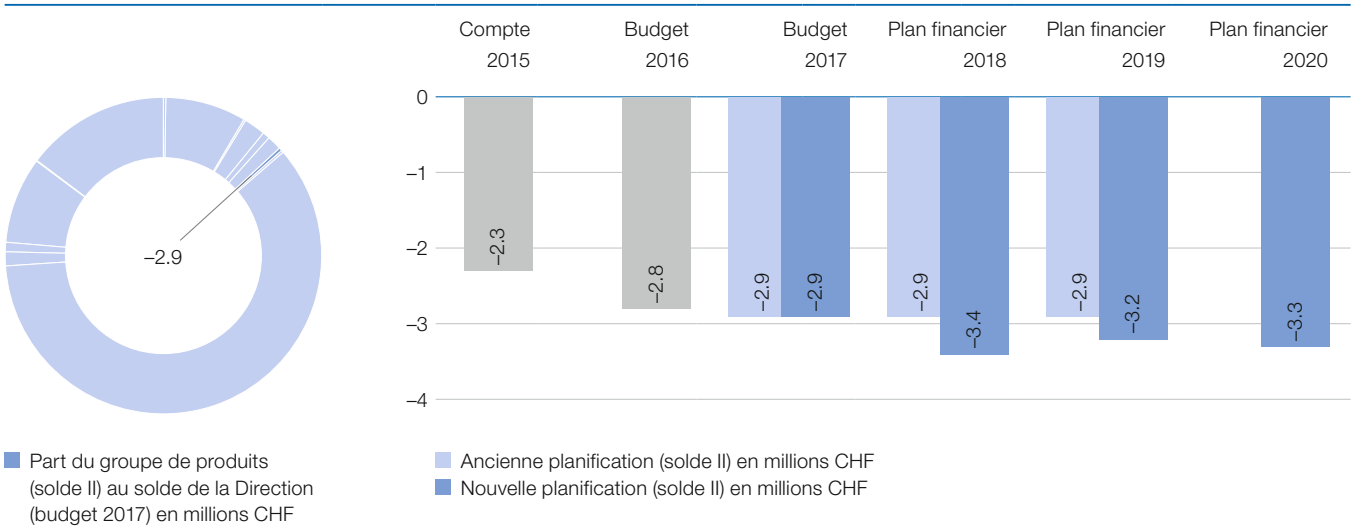

Description

L'Office des mineurs (OM) traite les questions de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfant et coordonne la collaboration des différents services et autorités opérant dans ce domaine.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	96 338	75 000	101 000	101 000	101 000	101 000
(-) Frais de personnel	–2 123 982	–2 462 716	–2 547 442	–3 092 842	–2 870 587	–2 913 238
(-) Coûts matériels	–416 388	–521 863	–379 500	–379 500	–379 500	–379 500
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–1 570	–992	–370	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–2 445 602**	**–2 910 572**	**–2 826 312**	**–3 371 342**	**–3 149 087**	**–3 191 738**
(+) Recettes des subventions cantonales	150 000	150 000	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–46 368	–74 800	**–74 800**	–74 800	–74 800	–74 800
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 234	300	**1 200**	1 200	1 200	1 200
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 340 737**	**–2 835 072**	**–2 899 912**	**–3 444 942**	**–3 222 687**	**–3 265 338**
(+)/(-) Régularisations	9 149	708	410	200	26	0
Solde III (comptabilité financière)	**–2 331 589**	**–2 834 365**	**–2 899 502**	**–3 444 743**	**–3 222 662**	**–3 265 338**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	–2 114 847	–2 445 681	–2 738 915	–3 811 652	–3 325 566	–3 368 241
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	–330 755	–464 891	–87 397	440 309	176 478	176 503

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les soldes I et II ne présentent que de légères modifications pour le budget 2017 et le plan financier 2018 à 2020.

Priorités de développement

Dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte, la poursuite de la consolidation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), le développement du système d'indicateurs (controlling des finances et des prestations, statistiques), la mise en œuvre du nouveau système d'indemnisation des services sociaux et en particulier l'examen des résultats de l'évaluation en cours constituent les priorités actuelles.

S'agissant des aides éducatives complémentaires (autorisation et surveillance des institutions), des décisions politiques concernant l'organisation et les compétences futures doivent encore être prises en 2016, ce qui complique l'avancée des travaux. Si le Conseil-exécutif se détermine favorablement, le projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires sera poursuivi et la banque de données qui s'y rapporte continuera d'être développée.

Chances et risques

Comme l'ont montré les résultats du sondage du personnel, les collaborateurs des APEA se sentent surchargés. Il convient de continuer d'observer le taux de fluctuation et l'évolution des coûts dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte. En fonction de ce que décidera le Conseil-exécutif concernant l'organisation des aides éducatives complémentaires et les compétences y relatives, des chances ou des risques se profileront : soit l'Office des mineurs pourra continuer d'étendre ses compétences dans ce domaine soit il devra les réduire, ce qui pourrait avoir une influence sur la motivation des collaborateurs.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	80	stabilité
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	200	stabilité
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	25	stabilité

6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse

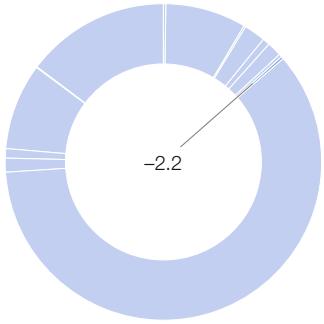

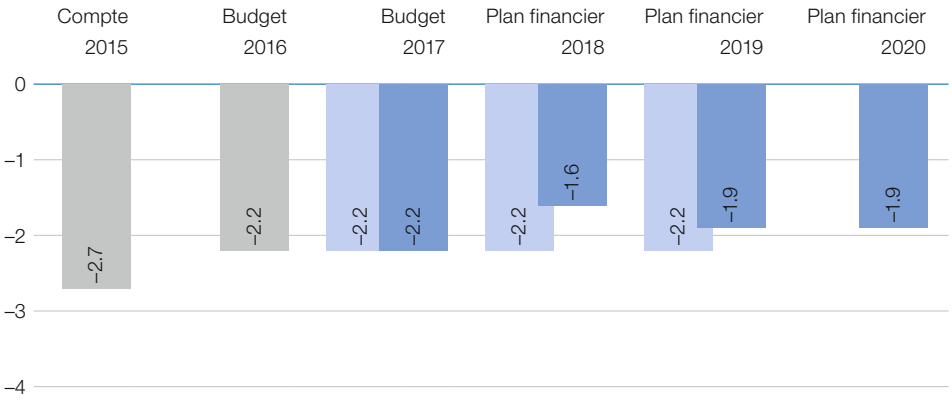

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observatio, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont mises en œuvre. L'application de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	7 946 915	9 610 389	9 355 373	9 393 620	9 443 378	9 546 809
(-) Frais de personnel	–6 676 680	–6 902 221	–7 119 342	–7 157 885	–7 210 159	–7 316 128
(-) Coûts matériels	–3 953 660	–4 926 636	–4 419 056	–3 886 443	–4 150 260	–4 147 479
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–24 463	–10 176	–985	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–2 707 888**	**–2 228 644**	**–2 184 010**	**–1 650 708**	**–1 917 041**	**–1 916 798**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 888	1 000	**1 000**	1 000	1 000	1 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 704 000**	**–2 227 644**	**–2 183 010**	**–1 649 708**	**–1 916 041**	**–1 915 798**
(+)/(-) Régularisations	4 506	348	202	98	13	0
Solde III (comptabilité financière)	**–2 699 494**	**–2 227 296**	**–2 182 809**	**–1 649 611**	**–1 916 029**	**–1 915 799**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Observation, expertise et encadrement	–2 707 888	–2 228 644	–2 184 010	–1 650 708	–1 917 041	–1 916 798

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les soldes I et II ne présentent que de légères modifications pour le budget 2017 et le plan financier 2018 à 2020.

Priorités de développement

Les moyens prévus et les postes à durée déterminée existants permettent en principe de remplir les mandats principaux du groupe de produits, à savoir mettre à la disposition des autorités de droit civil et des autorités chargées de la mise en œuvre du droit pénal applicable aux mineurs un nombre précis de places permettant une observation et un encadrement souples, interdisciplinaires et décentralisés et leur proposer des expertises psycho-légales et des thérapies.

Dans le cadre du réseau de psychiatrie légale pour enfants et adolescents, le service de la Station cantonale d'observation de Bolligen spécialisé dans les expertises, qui s'occupe aussi des thérapies psycho-légales, est consolidé.

Chances et risques

S'agissant du service spécialisé dans les expertises, le passage au principe des coûts complets comporte le risque de faire baisser la demande d'expertises psycho-légales et donc de réduire les possibilités de perfectionnement pour le personnel spécialisé dans la psychiatrie légale pour enfants et adolescents, qui est indispensable au canton. En outre, des incertitudes demeurent quant à l'imputation des coûts des locaux. Il ne peut pas être exclu que d'autres institutions cantonales ou subventionnées par le canton aient un avantage comparatif du fait qu'elles peuvent imputer des coûts liés aux locaux plus avantageux. Enfin, les diverses offres de placements permettant une observation et un encadrement destinées à des jeunes qui constituent souvent un danger potentiel important pour eux-mêmes et pour autrui sont des chances pour les personnes concernées et la société mais comportent aussi des risques pour les collaborateurs et mettent à l'épreuve leur devoir de vigilance et leur professionnalisme.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	20 034	stabilité
Nombre d'expertises facturées	8	stabilité
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	42	stabilité

6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales

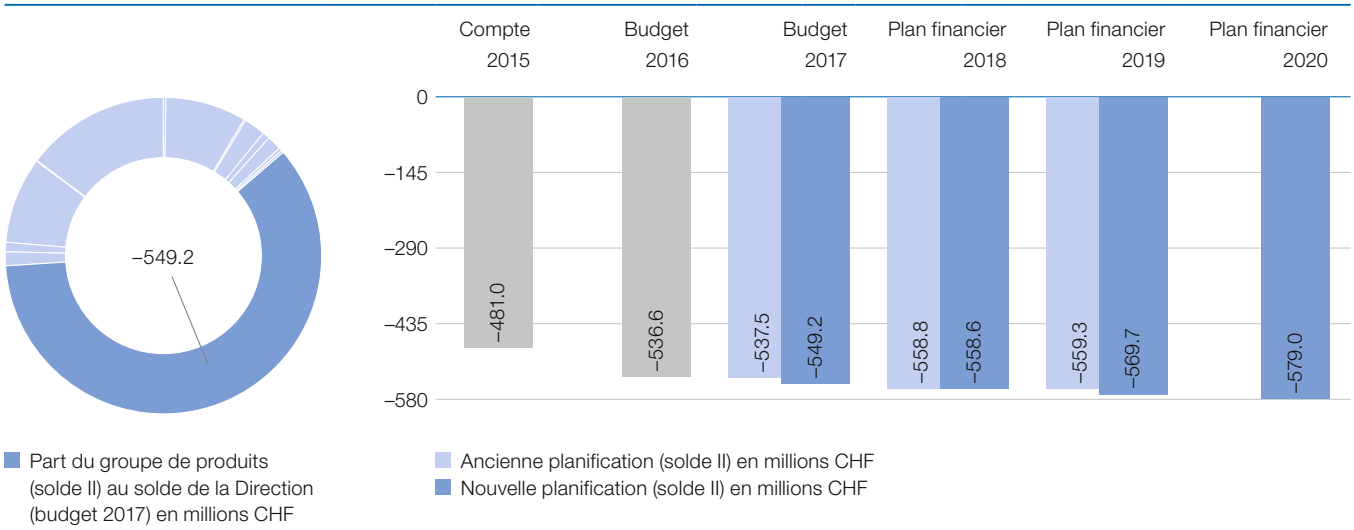

Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire, déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	1 845 509	803 000	205 000	205 000	205 000	205 000
(-) Frais de personnel	–3 300 511	–3 556 734	–3 610 280	–3 660 969	–3 689 709	–3 725 626
(-) Coûts matériels	–1 083 429	–2 244 000	–2 144 999	–1 634 999	–1 634 999	–1 634 999
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–1 157 440	–1 141 801	–1 099 473	–1 045 609	–909 574	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–3 695 871**	**–6 139 536**	**–6 649 753**	**–6 136 578**	**–6 029 283**	**–5 155 626**
(+) Recettes des subventions cantonales	707 262 505	741 994 900	**747 470 800**	765 517 200	789 986 600	808 981 300
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 184 598 621	–1 272 414 139	**–1 290 002 900**	–1 318 000 000	–1 353 700 000	–1 382 800 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 003	2 500	**2 500**	2 500	2 500	2 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–481 029 984**	**–536 556 275**	**–549 179 353**	**–558 616 878**	**–569 740 183**	**–578 971 826**
(+)/(-) Régularisations	–119 200	67 105	41 342	58 810	10 378	–10 000
Solde III (comptabilité financière)	**–481 149 184**	**–536 489 170**	**–549 138 012**	**–558 558 068**	**–569 729 805**	**–578 981 826**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Produit Contributions dans le domaine des assurances sociales	1 515 780	261 449	2 000	2 000	2 000	2 000
Produit Réduction des primes d'assurance-maladie	–5 211 651	–6 400 986	–6 651 754	–6 138 578	–6 031 283	–5 157 626

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de l'OAS présente une détérioration de CHF 0,5 million par rapport au budget 2016. Cela est dû à une réduction de CHF 0,6 million des rentrées financières provenant de tiers ainsi qu'à une diminution de CHF 0,1 million des intérêts et amortissements standards.

Le solde II présente quant à lui une détérioration de CHF 12,6 millions par rapport au budget 2016.

Les subventions fédérales pour les prestations complémentaires sont inférieures de CHF 3,4 millions environ à ce qui était attendu. En revanche, une majoration de CHF 6,0 millions est constatée quant aux subventions fédérales pour la réduction des primes. Dans les domaines des prestations complémentaires et des allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative, les contributions communales augmentent respectivement de CHF 2,6 millions et de CHF 0,3 million. En regard de ces recettes supplémentaires on note une hausse des coûts de CHF 26,0 millions en matière de réduction des primes, de CHF 0,5 million s'agissant des allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative et de CHF 0,2 million pour la mise en œuvre des prestations complémentaires. Les charges des prestations complémentaires diminuent de CHF 8,8 millions et celles relatives aux allocations familiales dans l'agriculture de CHF 0,3 million. Entre 2018 et 2020, les coûts du solde II progresseront de 1,6 à 2,0 pour cent.

Priorités de développement

En 2017, l'initiative « Oui à un système éprouvé de réduction des primes – pour les familles et la classe moyenne » sera traitée par le Grand Conseil. Le processus d'octroi de la réduction des primes aux bénéficiaires de prestations d'aide sociale sera par ailleurs modifié au 1er juillet 2017.

Chances et risques

Produit « Réduction des primes d'assurance-maladie » :
Sous l'impulsion donnée par les Verts et par le PS du canton de Berne, une initiative populaire intitulée « Oui à un système éprouvé de réduction des primes – pour les familles et la classe moyenne » a été lancée le 31 mars 2015. Cette initiative vise à ramener le nombre de réductions des primes accordées et les montants octroyés à leur niveau de 2013.

Les circonstances ne sont toutefois plus les mêmes depuis l'arrêté du Grand Conseil de novembre 2015 concernant la mise à disposition d'un montant annuel de CHF 42,0 millions supplémentaires pour la réduction des primes. Par rapport à la planification actuelle, des économies seront réalisables dès 2019 si l'initiative est acceptée.

Produit « Contributions dans le domaine des assurances sociales » :
Le calcul des valeurs de planification pour les années 2017 à 2020 dans le domaine des prestations complémentaires se fonde sur les chiffres obtenus en 2014 et 2015, inférieurs aux prévisions. L'augmentation annuelle des coûts a désormais été corrigée et passe de 4,0 à 2,7 pour cent.

Si la croissance devait être supérieure aux prévisions, cela entraînerait des coûts additionnels considérables.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	14 000	augmentation
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	13 600	stabilité
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 600	stabilité
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 600	augmentation
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	82 000	diminution
Nombre de contacts avec des clients au guichet	4 500	diminution
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	17 000	diminution
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	179 000	augmentation
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	92 000	stabilité
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	13.6	stabilité
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	52.5	stabilité
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 444	stabilité
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 586	diminution

6.7.10 Préfectures

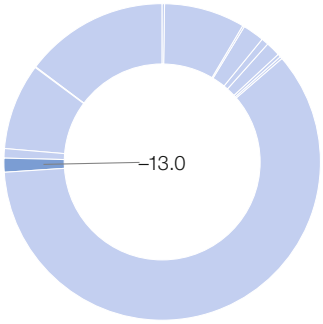

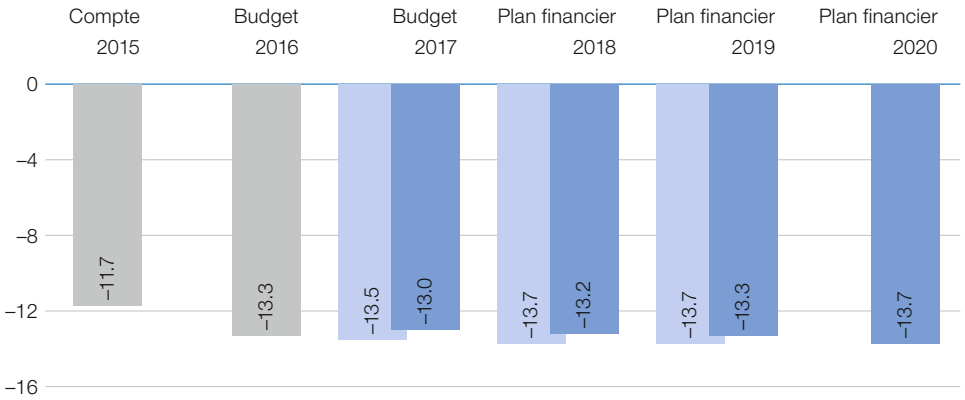

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces dernières, surveillance et traitement des recours dans les domaines de la tutelle et de la privation de liberté à des fins d'assistance, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	9 167 039	7 714 510	8 515 050	8 515 050	8 515 050	8 515 050
(-) Frais de personnel	–16 126 243	–16 082 191	–16 315 689	–16 194 930	–16 310 120	–16 724 758
(-) Coûts matériels	–4 699 640	–4 909 309	–5 210 221	–5 474 758	–5 510 635	–5 494 954
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–38 200	–21 907	–13 826	–8 241	–1 690	–1 626
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–11 697 045**	**–13 298 899**	**–13 024 687**	**–13 162 881**	**–13 307 396**	**–13 706 289**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	400	**500**	500	500	500
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 744	7 000	**9 700**	9 700	9 700	9 700
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–11 687 300**	**–13 291 499**	**–13 014 487**	**–13 152 681**	**–13 297 196**	**–13 696 089**
(+)/(-) Régularisations	–128 778	–123 972	–115 562	–116 065	–116 288	–116 352
Solde III (comptabilité financière)	**–11 816 078**	**–13 415 472**	**–13 130 050**	**–13 268 746**	**–13 413 484**	**–13 812 441**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Justice administrative	–4 396 083	–4 999 279	–5 561 264	–5 797 602	–5 850 689	–5 996 554
Surveillance	–1 800 604	–1 735 782	–1 977 540	–1 968 597	–1 982 419	–2 020 600
Exécution d'autres tâches légales	–5 500 357	–6 563 837	–5 485 882	–5 396 681	–5 474 287	–5 689 134

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2017 ainsi que dans le plan intégré mission-financement 2018-2020, le solde I a été majoré en raison de la hausse ordinaire de la masse salariale. Par conséquent, il est prévu d'accomplir les tâches déterminées par la loi et celles récemment attribuées, en matière d'asile par exemple, avec les ressources humaines actuellement disponibles. L'élection des préfets et des préfètes pour la période allant de 2018 à 2021 se tient l'année prochaine. Les deux préfets qui sont en fonction dans les arrondissements administratifs de Frutigen – Bas-Simmental et du Jura bernois ne vont pas se représenter. Si l'on en juge d'après l'expérience, cette phase de transition génèrera une augmentation modérée des frais de personnel, raison pour laquelle le solde I a été légèrement adapté dans le budget 2017. Grâce aux nombreuses affaires courantes, les recettes se situent au-delà des valeurs budgétées, ce qui améliore le solde II de la comptabilité analytique d'exploitation.

Priorités de développement

Le changement de circonstances survenu dans le domaine de l'asile place les autorités face à de nouveaux défis. L'afflux croissant de réfugiés exige avant tout que des solutions rapides et pragmatiques soient trouvées, en particulier pour ce qui a trait à l'accueil, à l'hébergement et à la prise en charge des personnes concernées. Le projet pilote, mené dans l'arrondissement administratif de Frutigen – Bas-Simmental, a fait ses preuves et a permis d'acquérir une expérience précieuse. Le Conseil-exécutif a reconnu la compétence des préfets et des préfètes au sujet de la mise en œuvre concrète des mesures prises en matière d'asile et leur a attribué un mandat précis. Un rôle de liaison important avec les autorités communales et la population est ainsi mis en place.

Depuis deux ans, les préfectures assument de nouvelles tâches et activités qui ont trait aux contacts avec les auteurs de violence et à la violence domestique. La Préfecture de Berne – Mittelland est, de loin, celle qui a besoin des ressources les plus importantes pour l'accomplissement de ces tâches.

Chances et risques

L'exemple fourni par le domaine de l'asile montre que les structures décentralisées du canton de Berne, telles qu'elles existent, permettent de s'atteler aux nouvelles tâches de manière rapide et pragmatique. Ils sont soutenus dans l'exercice de leur fonction par des collaborateurs et des équipes expérimentées dans chaque arrondissement administratif. Le nombre important des tâches légales et les affaires courantes n'offrent pas d'autre possibilité d'élargir le champ d'activité. Les absences prolongées pour cause de maladie ou d'accident ne peuvent pas être compensées et doivent être comblées par l'engagement de personnel pour une durée limitée. Les moyens financiers nécessaires à ces engagements font défaut et tout dépassement de budget devrait être motivé en bonne et due forme. Les pénuries constatées sur le marché de l'emploi dans le domaine de la construction représentent également un risque. Des postes d'inspecteur des constructions sont vacants et activement mis au concours, mais les embauches sont exceptionnellement difficiles pour le moment

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de recours formés (justice administrative)	716	augmentation
Nombre de recours réglés (justice administrative)	732	stabilité
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	260	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 363	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 533	stabilité
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	20 118	stabilité

6.7.11 Poursuites et faillites

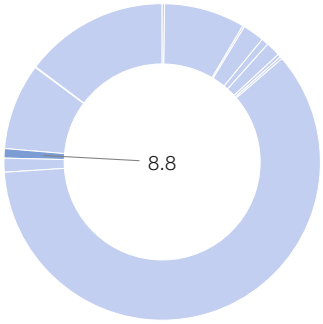

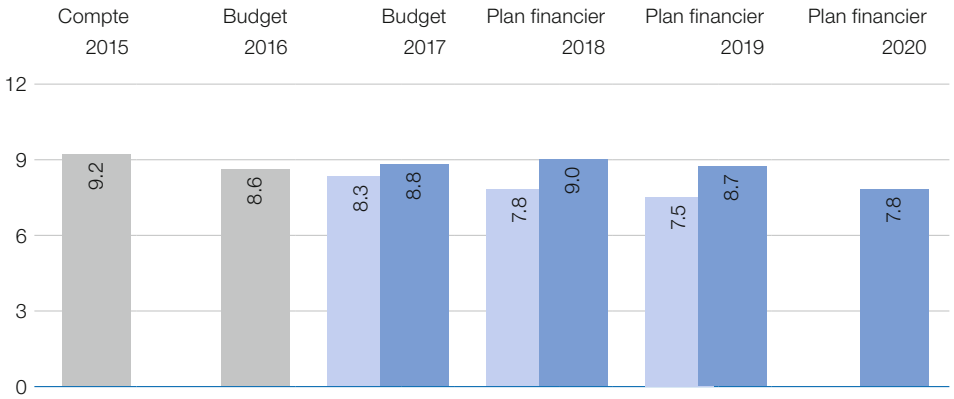

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage
- Traitement des procédures de faillite
- Octroi de renseignements sur la base des registres
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge
- Tenue du registre des réserves de propriété
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	43 329 912	44 530 000	44 993 300	45 533 300	45 533 300	45 533 300
(-) Frais de personnel	–28 401 166	–28 711 543	–29 369 078	–29 678 597	–29 984 060	–30 886 432
(-) Coûts matériels	–5 932 858	–7 419 300	–6 986 141	–6 985 708	–6 985 152	–6 986 341
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–18 669	–25 506	–57 806	–54 902	–67 049	–78 971
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**8 977 217**	**8 373 649**	**8 580 273**	**8 814 092**	**8 497 037**	**7 581 553**
(+) Recettes des subventions cantonales	229 394	186 000	**215 000**	215 000	215 000	215 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	16 609	12 800	**16 600**	16 600	16 600	16 600
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**9 223 220**	**8 572 449**	**8 811 873**	**9 045 692**	**8 728 637**	**7 813 153**
(+)/(-) Régularisations	–195 513	–346 310	–286 610	–285 160	–282 759	–280 933
Solde III (comptabilité financière)	**9 027 708**	**8 226 140**	**8 525 264**	**8 760 532**	**8 445 878**	**7 532 221**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Exécution des procédures de poursuite	10 010 989	9 523 358	5 230 033	5 455 866	5 140 857	4 228 083
Exécution des procédures de faillite	–1 033 772	–1 149 709	3 350 239	3 358 225	3 356 179	3 353 470

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget 2016, le solde I présente une amélioration de CHF 200 000 environ, qui s'explique principalement par une budgétisation très restrictive, par des économies de CHF 430 000 réalisées dans le domaine des biens, services et marchandises et par des émoluments supplémentaires de CHF 460 000. La hausse des émoluments est due à l'augmentation constante du volume des affaires. De ce fait, cinq nouveaux postes à durée indéterminée ont été créés, ce qui implique une hausse des charges de personnel de quelque CHF 660 000. La détérioration du solde I pour 2019 et 2020, dans le plan financier, est imputable à la croissance de la masse salariale.

Priorités de développement

Suite à l'introduction de l'application spécialisée eXpert, il s'agit durant l'exercice budgétaire de s'occuper de consolider et d'adapter les processus de travail dans le domaine des poursuites. Dans le domaine des faillites, la priorité est donnée au remplacement du logiciel utilisé par les offices. Concernant ce domaine, il est également prévu d'achever l'introduction du controlling et des ordinogrammes.

L'introduction du modèle comptable harmonisé 2 et son application conforme aux IPSAS constituent les défis fondamentaux du domaine des finances et de la comptabilité.

Chances et risques

Diverses interventions politiques et prescriptions de la Confédération, tout comme certains arrêts du Tribunal fédéral et décisions de l'autorité de surveillance pourraient avoir une influence négative sur les revenus des émoluments (en raison de l'application rigoureuse du tarif social). De plus, des démarches liées à l'interface e-LP ont été entreprises par les créanciers, en particulier les sociétés de recouvrement, dans le but de réduire considérablement le tarif des émoluments.

Les difficultés rencontrées ne s'amenuisent pas concernant le recrutement de cadres dirigeants compétents. Les taux d'intérêts sur les marchés des capitaux, qui continuent à se situer à un niveau historiquement bas, pourraient déboucher sur l'introduction de taux négatifs en ce qui concerne les dépôts effectués dans le cadre de procédures de poursuite ou de faillite

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de commandements de payer établis	297 583	augmentation
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	232 286	augmentation
Nombre de recours formés	269	stabilité
Nombre de recours admis	29	stabilité
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 486	augmentation
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	766	stabilité
Nombre de recours admis	1	stabilité

6.7.12 Tenue du registre foncier

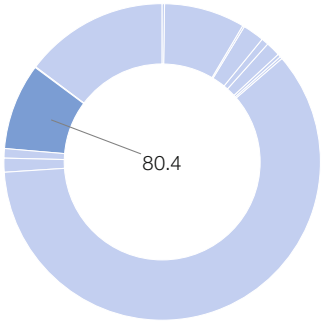

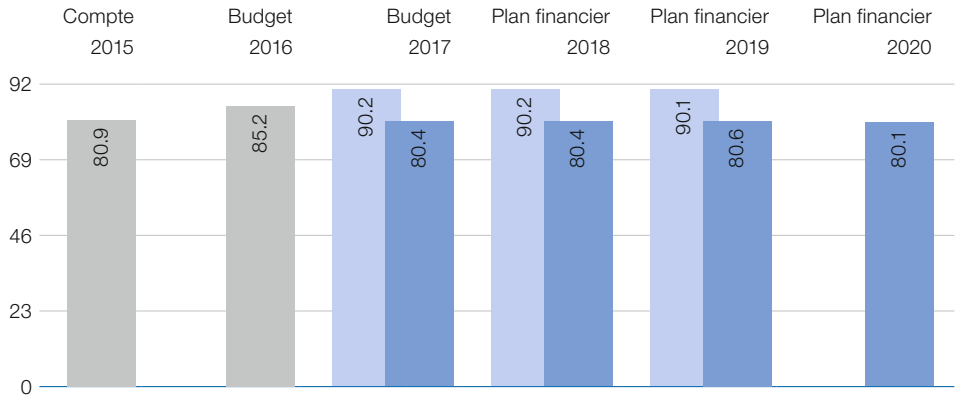

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	15 080 155	13 861 900	14 305 300	14 305 300	14 305 300	14 305 300
(-) Frais de personnel	–13 918 054	–14 920 437	–15 193 569	–15 270 021	–15 028 803	–15 504 817
(-) Coûts matériels	–566 391	–723 000	–668 765	–668 559	–664 092	–664 092
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	36 479	–12 663	–7 682	–3 874	–3 704	–1 716
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**632 188**	**–1 794 201**	**–1 564 717**	**–1 637 154**	**–1 391 299**	**–1 865 326**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	80 245 089	87 002 100	**82 002 100**	82 002 100	82 002 100	82 002 100
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**80 877 277**	**85 207 898**	**80 437 382**	**80 364 945**	**80 610 800**	**80 136 773**
(+)/(-) Régularisations	–47 079	–44 977	–24 159	–24 623	–24 896	–25 021
Solde III (comptabilité financière)	**80 830 198**	**85 162 922**	**80 413 224**	**80 340 322**	**80 585 904**	**80 111 753**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Tenue du registre foncier	1 788 761	–488 993	–15 757 996	–15 830 252	–15 582 102	–16 056 227
Taxation et perception des impôts sur les mutation	22 612	–30 000	–33 087	–33 093	–33 049	–33 048
Renseignements	–1 179 186	–1 275 208	14 226 366	14 226 191	14 223 851	14 223 949

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La révision de la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu ; RSB 215.326.2) a introduit au 1er janvier 2015 la notion d'exonération fiscale a posteriori (art. 11a LIMu), qui correspond à des allègements fiscaux lors de l'acquisition d'une propriété foncière destinée à l'usage personnel du propriétaire. Cela explique les pertes substantielles subies en termes d'impôt sur les mutations. Avant l'entrée en vigueur de la modification législative, un montant annuel nettement supérieur à CHF 100 millions pouvait être régulièrement perçu au titre de l'impôt sur les mutations. Le plan financier pour 2017 prévoyait encore des recettes fiscales de l'ordre de CHF 92 millions. Or, le montant inscrit au budget 2017 a dû être réduit à CHF 82 millions au vu des résultats des comptes de 2015 et de ceux de l'exercice en cours. La perspective d'allégements fiscaux (CHF 14 400 par propriété au maximum) semble aider les personnes intéressées à concrétiser leur décision d'acquérir une propriété foncière pour leur propre usage. A cela s'ajoute qu'actuellement les conditions d'accès aux capitaux de tiers pour l'achat d'un bien foncier sont exceptionnellement avantageuses. Par conséquent, le nombre de transactions est pour l'heure considérable. Seules les acquisitions de biens-fonds dont le prix se situe au-delà de CHF 800 000 génèrent des revenus fiscaux. Par contre, la forte augmentation du nombre de requêtes de sursis à traiter implique un accroissement important du volume d'émoluments administratifs.

Priorités de développement

Poursuite de la révision du manuel concernant les relations avec les bureaux du registre foncier et la tenue du registre (achèvement des chapitres sur la propriété, sur les droits de gage immobilier ainsi que sur les servitudes et charges foncières).

Numérisation des pièces justificatives du registre foncier pour la période antérieure au 1er janvier 1997, en remontant jusqu'au 1er janvier 1965, dans la mesure où les moyens techniques le permettent. Cette opération est prévue dans le cadre des ressources financières disponibles, à la condition qu'il soit possible de recourir à l'infrastructure nécessaire, en particulier à des appareils permettant de numériser les pièces justificatives du registre foncier (numériseurs de livres).

Extension de l'offre de données numériques auprès des bénéficiaires de prestations.

Chances et risques

Au 1er juin 2016, 7401 demandes de sursis avaient donné lieu à une décision entrée en force. La somme des impôts sur les mutations ayant fait l'objet de sursis s'élève actuellement à CHF 76,6 millions environ. Avec l'octroi des sursis, ce sont 7401 hypothèques légales, entrées en force elles aussi, qui ont été inscrites sur les feuillets des immeubles concernés.

Pour l'heure, il est impossible de savoir si le nombre de cas diminuera à nouveau dès 2017. En raison de cette incertitude, il existe un risque que la budgétisation des recettes fiscales (impôts sur les mutations) de CHF 82 millions pour 2017 soit peu réaliste.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	64 343	stabilité
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	62 029	stabilité
Décisions de sursis au paiement de l'impôt sur les mutations entrées en force	53 496 000	stabilité

6.7.13 Registre du commerce

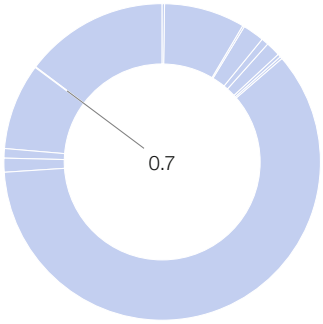

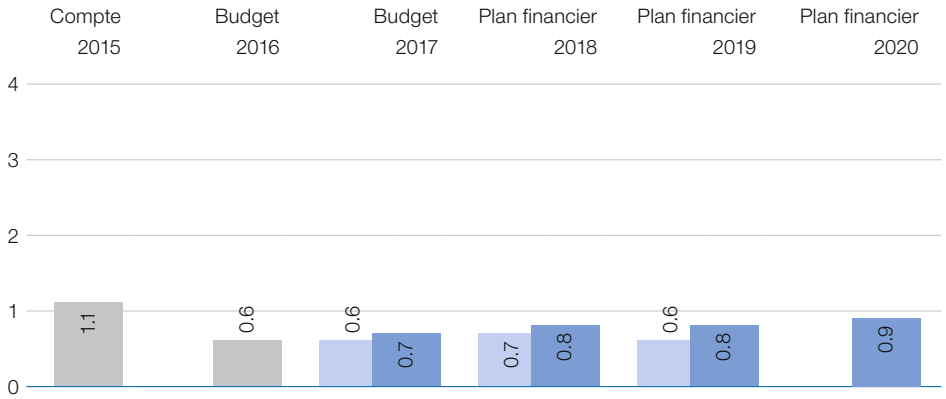

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

L'Office du registre du commerce du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	4 157 835	4 011 000	4 007 000	4 007 000	4 007 000	4 007 000
(-) Frais de personnel	–2 834 424	–3 136 424	–2 349 162	–2 310 763	–2 336 691	–2 287 583
(-) Coûts matériels	–135 958	–198 300	–978 773	–916 933	–913 614	–868 086
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–52 244	–51 468	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**1 135 207**	**624 806**	**679 064**	**779 303**	**756 694**	**851 329**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	1 000	**1 000**	1 000	1 000	1 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 655	1 300	**1 700**	1 700	1 700	1 700
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**1 136 862**	**627 106**	**681 764**	**782 003**	**759 394**	**854 029**
(+)/(-) Régularisations	–25 768	–25 828	–59 436	–60 000	–60 000	–60 000
Solde III (comptabilité financière)	**1 111 095**	**601 279**	**622 329**	**722 003**	**699 394**	**794 030**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Inscription au registre	1 141 546	704 961	619 975	716 297	693 688	781 459
Procédure d'examen préalable	–6 338	–80 155	58 089	62 005	62 005	68 870

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les rentrées financières se sont stabilisées aux alentours de CHF 4,0 millions et la situation ne devrait guère évoluer au cours de la période sur laquelle porte le plan financier, à moins que la conjoncture s'améliore.

La fin de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles restantes (système paternoster, installation téléphonique) entraîne une diminution des coûts standard pour 2017, coûts qui se situent à CHF 0 entre 2018 et 2020.

Priorités de développement

La procédure (carences dans l'organisation des organes) au sens des articles 152 et suivants de l'ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce (ORC ; RS 221.411) a désormais été intégrée aux affaires courantes.

En 2017, les projets suivants seront entrepris ou poursuivis : numérisation des pièces justificatives reçues, nouvelle saisie des dossiers des entreprises et certification électronique qualifiée qui en résulte.

Chances et risques

Il n'est pas possible pour l'heure de discerner les chances et les risques principalement parce que les modifications prévues du droit des obligations et du droit commercial sont toujours débattues par le Parlement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'enregistrements	18 000	stabilité
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	19 000	stabilité
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	550	stabilité

6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

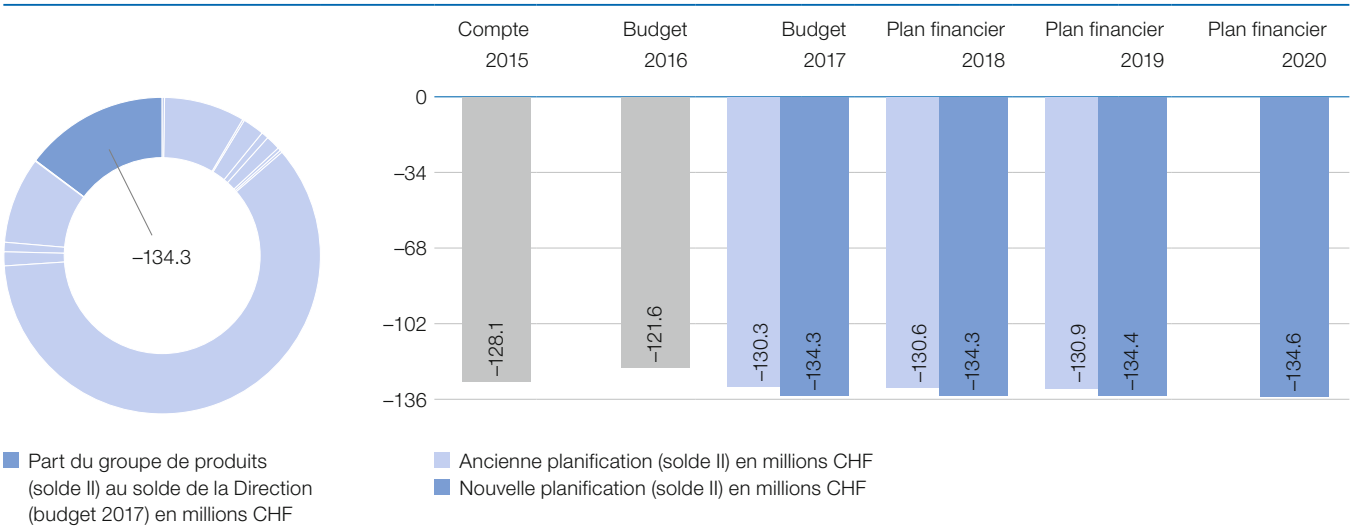

Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé (FF 2009, p. 139 ss) attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris (art. 273, al. 2, 274, al. 2, 298, al. 2, 306, al. 2, 307 à 312, 314abis, 318, al. 3, 322, al. 2, 324, 325, 327a ss, 390 à 398, 403, 426 ss, 544, al. 1bis CCS ; art. 6, al. 2 et 9, al. 3 LF-EEA, art. 17 LF-CLaH), les tâches non liées à des mesures (art. 134, al. 3 et 4, 275, 298a, 309/308, al. 2 en relation avec l'art. 287, al. 1, 316, 318, al. 2, 320, al. 2 CCS), les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit (art. 360 à 387 CCS), les actes nécessitant le consentement de l'autorité (art. 416 s., 327c CCS) ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires (art. 327c, 408, al. 3, 410, 411, 415, 419, 425).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	27 542 281	13 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000
(-) Frais de personnel	–22 602 179	–23 064 919	–18 974 206	–19 227 573	–19 429 196	–19 672 382
(-) Coûts matériels	–132 952 777	–111 476 990	–139 344 437	–139 113 911	–138 980 834	–138 975 463
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–93 644	–10 394	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–128 106 319**	**–121 552 305**	**–134 318 643**	**–134 341 485**	**–134 410 031**	**–134 647 845**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	13 675	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–128 092 644**	**–121 552 305**	**–134 318 643**	**–134 341 485**	**–134 410 031**	**–134 647 845**
(+)/(-) Régularisations	–223 023	–129 992	–306 898	–307 423	–307 926	–308 153
Solde III (comptabilité financière)	**–128 315 668**	**–121 682 298**	**–134 625 542**	**–134 648 908**	**–134 717 958**	**–134 955 999**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	–77 615 135	–72 041 811	–91 723 300	–91 745 782	–91 814 124	–92 051 939
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	–47 352 493	–43 808 715	–45 538 021	–45 538 368	–45 538 564	–45 538 564
Exécution de tâches non liées à des mesures	–1 389 496	–3 397 724	3 823 246	3 823 233	3 823 226	3 823 226
Interventions et surveillance dans le domaine des	–30 514	0	–129 289	–129 289	–129 289	–129 289
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	–400 471	–576 133	–365 471	–365 471	–365 471	–365 471
Surveillance et gestion de la qualité	–1 318 208	–1 727 920	–385 806	–385 806	–385 806	–385 806

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I prévu dans le budget de 2017, qui se monte à quelque CHF 134,3 millions, se fonde sur les valeurs effectives de l'exercice précédent. Grâce à un meilleur recouvrement des coûts préfinancés des mesures, le montant des recettes budgétées est de CHF 11 millions supérieur à celui du budget 2016. Les frais matériels budgétés sont quant à eux d'environ CHF 28 millions supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Les frais matériels se composent à plus de 99 pour cent des coûts des mesures supportés par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) dans l'accomplissement de leur mandat légal et sur lesquels elles peuvent difficilement influer. La hausse anticipée des frais matériels reflète, selon le principe de l'image fidèle, les valeurs effectives de l'exercice précédent ainsi que les prévisions d'accroissement des coûts liés aux mesures et des coûts par cas, en particulier dans le domaine de l'asile. De plus, la réduction de CHF 8,8 millions du groupe de matières 31, exigée par le parlement pour 2016, est annulée.

Priorités de développement

Poursuivre la consolidation des APEA, créées il y a peu, est une priorité.

Une attention particulière est portée au développement accru de la gestion des modèles, du système de gestion électronique des affaires Axioma, de la gestion et du controlling des coûts des mesures ainsi que de l'interface avec la comptabilité de la Direction. Les APEA introduisent un système d'indicateurs amélioré et garantissent, le cas échéant, la continuité entre deux présidences. Le dialogue activement instauré avec les partenaires externes est un point dont on prend soin. L'attribution des compétences, parfois incertaine comme c'est le cas notamment en matière de responsabilité, est mieux définie. Des informations sur les tâches et le fonctionnement des APEA sont dispensées grâce à un travail de relations publiques, ce qui améliorera l'image de ces autorités. Les APEA appliquent la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte, révisée au 1er juin 2016, et prend des mesures, en concertation avec les partenaires, pour que le nouveau droit concernant les contributions d'entretien pour enfant, entrant en vigueur début 2017, soit mis en œuvre de façon judicieuse.

Chances et risques

Des collaborateurs motivés et compétents, une logistique perfectionnée (p. ex. amélioration des postes de travail dans les lieux concernés) ainsi que des relations de qualité entretenues avec l'ensemble des partenaires externes représentent les principaux points forts. En revanche, la lourde charge de travail qui pèse sur les collaborateurs, les risques de maladie et de fluctuation qui en découlent ainsi que l'évolution du nombre de cas et de mesures ordonnées (p. ex. dans le domaine de l'asile) constituent toujours d'importants facteurs de risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 807	augmentation
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	6 989	augmentation
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	191	stabilité
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	143	stabilité

7 Direction de la police et des affaires militaires (POM)

7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	–9.6	3.0
Police	–399.0	121.8
Circulation routière et navigation	–45.8	319.9
Privation de liberté et mesures d'encadrement	–147.7	46.5
Population et immigration	–249.8	204.4
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–22.2	17.0

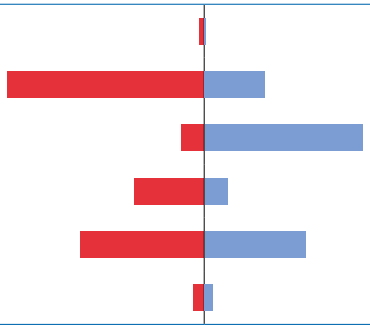

7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	–5.2	–5.9	–6.6	–6.7	–6.8	–7.5
Police	–256.8	–271.4	–277.2	–282.2	–290.9	–293.9
Circulation routière et navigation	269.3	267.6	274.2	276.2	278.3	319.1
Privation de liberté et mesures d'encadrement	–57.5	–80.3	–101.3	–99.8	–100.6	–101.9
Population et immigration	–23.7	–21.8	–45.4	–45.6	–40.5	–36.0
Sécurité civile, sport et affaires militaires	1.7	–7.3	–5.2	–5.1	–3.7	–4.8
Total	**–72.2**	**–119.1**	**–161.5**	**–163.2**	**–164.2**	**–125.0**

7.3 Priorités de développement de la Direction

Au cours des dix dernières années, la POM a vu ses tâches opérationnelles augmenter d'environ 45 pour cent. Elle a en outre assisté à de nombreux changements du point de vue organisationnel et sociétal. Elle a besoin, d'une part, de davantage de ressources humaines en raison de la réforme du droit parlementaire, de l'agressivité grandissante des médias et de l'augmentation des affaires intercantonales ; d'autre part, un grand nombre de projets cantonaux, tels que IT@BE, ERP ou HarmTel, nécessitent un renforcement des effectifs de soutien aux fonctions de direction. Par conséquent, la POM procédera à une réorganisation partielle de son Secrétariat général en 2017, ce qui lui permettra de faire face aux exigences futures.

Afin de rester concurrentielle sur le marché du travail, la Police cantonale s'efforce d'augmenter l'attrait des différentes carrières en son sein et de les développer. Les attaques terroristes en Europe ont eu un impact sur la formation et le perfectionnement de son personnel : à l'avenir, des modules de formation portant spécifiquement sur cette thématique viendront compléter les offres de perfectionnement liées à l'actualité.

La fermeture du Foyer d'éducation Prêles et l'ouverture d'un établissement de détention administrative pour le remplacer constituent le point fort de l'actuelle réorganisation de l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement (OPLE), tant pour la POM que pour le groupe de direction dudit office nouvellement mis sur pied.

Par ailleurs, la POM et la SAP s'efforcent de permettre au système d'aide sociale en matière d'asile de faire face aux fluctuations, tout en développant le projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE). Conformément à la stratégie suivie par ce projet, il est prévu que la SAP se charge de l'intégration des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés à un stade précoce, tandis que la POM assurera l'exécution rapide et efficace du renvoi des requérants déboutés.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–783 082 228**	**–787 524 769**	**–898 937 189**	**–864 731 975**	**–841 129 563**	**–842 411 101**
Modification		–0.6 %	–14.1 %	3.8 %	2.7 %	–0.2 %
Revenus	**709 921 830**	**675 686 494**	**745 346 951**	**709 305 363**	**683 109 181**	**724 394 872**
Modification		–4.8 %	10.3 %	–4.8 %	–3.7 %	6.0 %
Solde	**–73 160 397**	**–111 838 274**	**–153 590 238**	**–155 426 611**	**–158 020 382**	**–118 016 228**
Modification		–52.9 %	–37.3 %	–1.2 %	–1.7 %	25.3 %
Charges						
30 Charges de personnel	–488 310 293	–507 275 271	–510 752 576	–518 761 609	–524 706 393	–530 553 417
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–147 714 929	–156 219 488	–161 495 740	–160 406 360	–156 300 354	–153 091 169
33 Amortissements du patrimoine administratif	–16 072 393	–16 361 145	–20 142 530	–20 832 810	–22 478 954	–22 296 232
34 Charges financières	–982 892	–535 000	–882 500	–982 500	–982 500	–875 500
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–6 000 456	–3 430 000	–1 295 331	–1 375 123	–2 875 859	–1 976 600
36 Charges de transfert	–115 691 875	–91 387 542	–193 944 607	–151 827 728	–123 214 459	–123 039 138
37 Subventions à redistribuer	–1 121 629	–1 443 500	–986 000	–986 000	–986 000	–986 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–7 187 756	–10 872 821	–9 437 904	–9 559 844	–9 585 044	–9 593 044
Revenus						
40 Revenus fiscaux	250 364 068	253 220 000	260 605 000	263 155 000	265 755 000	307 055 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	288 766 447	286 263 256	261 674 859	266 871 669	266 830 156	266 705 703
43 Revenus divers	4	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	2 415 751	2 227 500	2 093 000	2 093 000	2 093 000	2 093 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	143 783 319	122 490 686	212 085 733	168 258 213	139 504 493	139 414 493
47 Subventions à redistribuer	1 121 629	1 253 500	995 000	995 000	995 000	1 193 002
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	23 470 611	10 231 552	7 893 359	7 932 480	7 931 532	7 933 674

Evolution du compte de résultats

Le budget 2017 boucle sur un excédent de charges de CHF 153,6 millions, ce qui représente une péjoration du solde de CHF 41,8 millions par rapport au budget précédent. La raison principale en est la forte augmentation du nombre de personnes requérant l'asile, qui a engendré une hausse (+ CHF 21,9 mio) des coûts liés au versement de l'aide sociale dans le domaine de l'asile et, plus spécifiquement, à l'hébergement et à l'encadrement des requérants mineurs non accompagnés (RMNA). Le résultat de la Direction est aussi péjoré de CHF 15,0 millions en raison de corrections de grande ampleur opérées dans les revenus escomptés par l'OPLE : la fermeture du Foyer d'éducation Prêles et la réorganisation des Établissements de Thorberg nécessitent de revoir les revenus à la baisse. Au surplus, la péjoration du solde est due à l'augmentation des traitements prévue. En revanche, les revenus générés par l'impôt sur les véhicules à moteur augmentent une nouvelle fois (+ CHF 5,5 millions) en raison de l'accroissement continu du parc automobile. Par ACE 633 du 1er juin 2016, l'Office de la circulation routière et de la navigation a été chargé de compenser, par des recettes supplémentaires à hauteur de CHF 40,0 millions, les manques à gagner retenus dans l'option 1 de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif à partir de 2020.

Dans le plan intégré mission-financement 2018-2020, la hausse des frais de personnel est due principalement à l'accroissement de la masse salariale budgété et au renforcement des effectifs de la Police cantonale (ACE 63/2016).

7.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–14 530 234**	**–20 700 000**	**–23 340 700**	**–24 349 950**	**–17 837 200**	**–17 882 200**
Modification		–42.5 %	–12.8 %	–4.3 %	26.7 %	–0.3 %
Recettes	**1 473 255**	**300 000**	**1 850 000**	**1 850 000**	**1 850 000**	**1 850 000**
Modification		–79.6 %	516.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–13 056 979**	**–20 400 000**	**–21 490 700**	**–22 499 950**	**–15 987 200**	**–16 032 200**
Modification		–56.2 %	–5.3 %	–4.7 %	28.9 %	–0.3 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–13 425 842	–20 400 000	–21 490 700	–22 499 950	–15 987 200	–16 032 200
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–1 104 391	–300 000	–1 850 000	–1 850 000	–1 850 000	–1 850 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	334 434	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	34 429	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	1 104 391	300 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets augmentent de CHF 1,1 million par rapport au budget 2016. Par ACE 633 du 1er juin 2016, le Conseil-exécutif a redéfini la part des investissements des Directions. La POM s'est ainsi vu allouer CHF 21,5 millions pour 2017.

Dans le plan intégré mission-financement, la part des investissements s'élève à CHF 22,5 millions pour 2018 et à CHF 16,0 millions pour 2019 et 2020. Les investissements nouveaux ou de remplacement pourront être réalisés en 2017 et 2018, mais le plafond d'investissement instauré par le Conseil-exécutif nécessite de reporter la planification de la nouvelle centrale de police et d'autres projets d'envergure dans l'écart de planification.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM

2010	2011	2012	2013	2014	2015
3 744.8	3 837.3	3 871.7	3 919.9	3 975.5	4 003

Commentaire

Tous les postes à plein temps nouvellement créés ou repris au cours des six dernières années ont été autorisés par le Conseil-exécutif et sont, pour la plupart, financés par des tiers. La majorité des nouveaux postes sont revenus à la Police cantonale : Police Bern et Police municipale de Bienne (2009), LOBENAR (augmentation des effectifs et bonus temps pour le travail de nuit, 2011 et 2013), protection des ambassades (2009-2010, 2013-2014), renforcement de la présence policière en ville de Berne (2011-2012), cinquième semaine de vacances (2013), travaux d'enquête et de déminage (2016), protection de l'État (2016).

Pour diverses raisons, des postes ont aussi été créés dans le domaine de l'exécution des peines et mesures : nouvelle Prison régionale de Berthoud (2012-2013), Section de l'application des peines et mesures, avec reprise de tâches préfectorales (2010-2012 et 2014), bonus temps pour travail de nuit (2009), cinquième semaine de vacances (2013). D'autres postes ont été alloués au renforcement du service de sécurité (2010-2011), à l'accompagnement socioprofessionnel (2010) et aux constructions et rénovations du Foyer d'éducation Prêles (2011-2012).

Par ACE 633 du 1er juin 2016, le Conseil-exécutif a autorisé la création de deux postes en 2017 en vue de la mise sur pied d'un système de gestion centralisée du parc automobile.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative

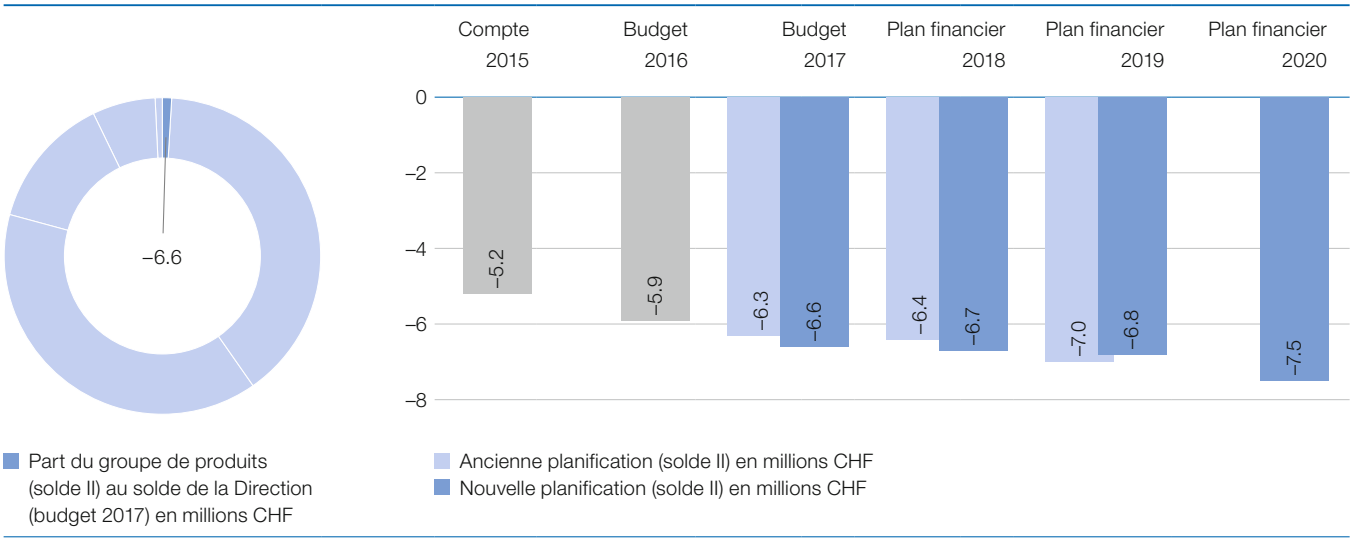

Description

Soutien au directeur de la POM sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil ; coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction, conformément à la loi et à l'ordonnance d'organisation ; traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la Police cantonale.

Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction.

Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport ; octroi d'autorisations de loterie.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	2 918 535	2 945 383	1 319 477	1 329 946	1 327 233	1 335 716
(-) Frais de personnel	–6 017 893	–6 212 183	–6 639 747	–6 749 907	–6 747 283	–6 840 276
(-) Coûts matériels	–1 473 875	–2 079 395	–2 557 048	–2 592 808	–2 619 808	–3 176 808
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–86 760	–105 313	–69 513	–79 367	–113 292	–195 936
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–4 659 994**	**–5 451 508**	**–7 946 832**	**–8 092 136**	**–8 153 149**	**–8 877 303**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–309 282	–309 750	**–312 750**	–312 750	–312 750	–312 750
(+) Rentrées fiscales et amendes	–182 779	–186 500	**1 699 252**	1 699 252	1 699 252	1 699 252
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–5 152 057**	**–5 947 758**	**–6 560 330**	**–6 705 634**	**–6 766 647**	**–7 490 801**
(+)/(-) Régularisations	9 825	24 428	18 389	20 484	22 915	27 678
Solde III (comptabilité financière)	**–5 142 233**	**–5 923 331**	**–6 541 941**	**–6 685 150**	**–6 743 733**	**–7 463 124**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien à la direction	–5 027 436	–5 564 462	–6 173 115	–6 283 398	–6 340 157	–7 046 358
Justice administrative	–1 548 046	–1 782 298	–1 803 494	–1 838 515	–1 837 769	–1 855 722
Autorisations de police industrielle et de loterie	1 915 487	1 895 252	29 777	29 777	24 777	24 777
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	0	0	0	0

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II du groupe de produits augmente d'environ CHF 0,61 million par rapport au budget 2016. Cette péjoration est due à deux facteurs : d'une part, les effectifs de soutien aux fonctions de direction et ceux du Service de lutte contre la violence domestique (SLVD) seront renforcés, et les coûts liés à la formation et au perfectionnement du personnel augmenteront du fait de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie TIC ; d'autre part, on s'attend à une hausse des frais généraux en raison de projets cantonaux (HarmTel, IT@BE), du renouvellement de contrats de maintenance et de licence dans l'informatique, de l'augmentation des contributions à la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et de la création d'un second groupe de parole par le SLVD. Dans le MCH2/IPSAS, les impôts sur les maisons de jeu (CHF 1,9 mio) figureront désormais à la rubrique « Recettes fiscales » du schéma du calcul des marges contributives. Dans le budget 2016, elles se trouvaient à la rubrique « Recettes ».

Les prévisions pour les années 2019 et 2020 sont influencées principalement par l'harmonisation de la téléphonie (HarmTel) en cours dans l'ensemble du canton et par le projet de gestion des affaires et archivage électroniques (GAE). Les moyens nécessaires à la POM (à l'exception de la Police cantonale) sont centralisés au Secrétariat général et figurent donc dans le présent groupe de produits.

Priorités de développement

Au cours des dix dernières années, la POM a assisté à une augmentation des tâches opérationnelles de l'ordre de 45 pour cent. Outre l'intégration des organes de police municipaux et communaux à la Police cantonale dans le cadre du projet Police Bern, elle a repris les domaines de l'asile et du sport d'autres Directions. Parallèlement, le Secrétariat général s'est vu confier certaines tâches exécutives (administration des Fonds de loterie et du sport, SLVD) et prestations centrales pour l'ensemble de la Direction (centre de compétence TIC, Service de traduction). Les ressources humaines d'abord économisées sont désormais partiellement réutilisées pour renforcer le soutien aux fonctions de direction, vu les nouvelles exigences qualitatives (p. ex. réforme du droit parlementaire, agressivité des médias, augmentation des affaires intercantonales) et les nombreux projets cantonaux (IT@BE, ERP, etc.). Une réorganisation partielle permettra de faire face aux exigences futures à partir de 2017. Dans les années à venir, le centre de compétence TIC sera fortement touché par la nouvelle organisation de l'informatique cantonale. Il n'est toutefois pas encore possible de jauger et de planifier les répercussions financières qui en résulteront. À partir de 2017, les effectifs du SLVD passeront de 100 à 180 équivalents plein temps afin de permettre à ce dernier d'accomplir ses tâches courantes.

Chances et risques

Malgré sa taille, la POM ne dispose pas d'un office juridique ni d'un office gérant les ressources et les tâches centrales. Ainsi, le Secrétariat général continue d'être lourdement sollicité pour de nombreux projets de la Direction ou du canton et pour de fastidieux travaux législatifs. Cette charge de travail est encore accrue par le domaine de l'asile, le renforcement des effectifs du SLVD et le nombre croissant d'affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	148	fluctuation
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	13	augmentation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	50	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'État	193	stabilité
Nombre de recours déposés	286	augmentation
Nombre de recours traités	283	stabilité

7.7.2 Police

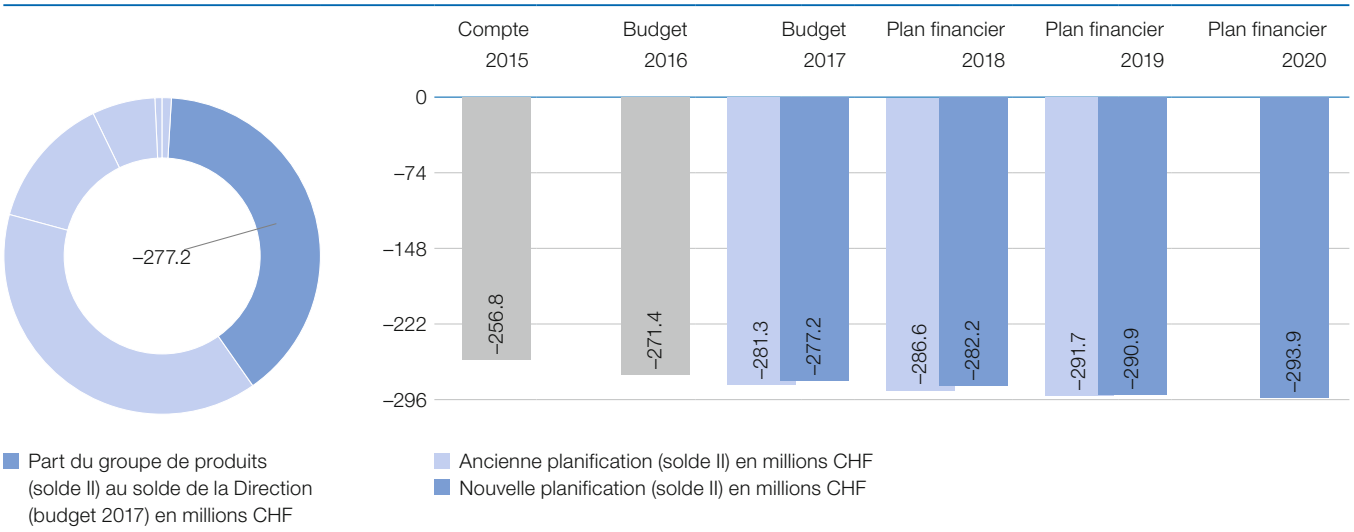

Description

Le groupe de produits Police englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux
- les mesures préventives
- l'exploitation d'une organisation d'alarme
- la coordination de diverses forces d'engagement

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale. Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	59 935 582	60 220 000	59 896 000	60 110 000	60 114 000	60 136 000
(-) Frais de personnel	–303 876 386	–313 177 802	–320 012 914	–324 023 179	–328 482 214	–332 738 514
(-) Coûts matériels	–57 578 680	–62 702 162	–61 958 369	–62 731 116	–65 854 544	–65 214 303
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–17 503 166	–17 614 372	–17 065 521	–17 355 602	–18 441 419	–17 682 205
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–319 022 650**	**–333 274 337**	**–339 140 805**	**–343 999 898**	**–352 664 178**	**–355 499 022**
(+) Recettes des subventions cantonales	22 855 583	23 249 000	**23 159 000**	23 069 000	22 979 000	22 889 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	39 402 252	38 638 000	**38 758 000**	38 758 000	38 758 000	38 758 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–256 764 814**	**–271 387 337**	**–277 223 805**	**–282 172 898**	**–290 927 178**	**–293 852 022**
(+)/(-) Régularisations	5 833 530	6 513 987	3 253 752	3 167 769	3 138 636	2 941 055
Solde III (comptabilité financière)	**–250 931 285**	**–264 873 351**	**–273 970 053**	**–279 005 129**	**–287 788 542**	**–290 910 968**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d?engagement, entraide administrative et aide à l?exécution	–115 408 958	–120 910 112	–126 066 489	–128 139 236	–132 040 066	–133 305 786
Police judiciaire	–207 251 657	–216 421 883	–217 474 919	–220 239 912	–224 964 076	–226 521 028
Prestations pour des tiers	3 637 965	4 057 658	4 400 604	4 379 250	4 339 964	4 327 792

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2017 du groupe de produits « Police », le solde I du calcul des marges contributives connaît une variation de CHF 5,9 millions par rapport au budget 2016. Cette évolution négative est en particulier due à la hausse ordinaire de la masse salariale ainsi qu'à la transposition de la déclaration de planification du Grand Conseil relative à l'évaluation des offres et des structures (EOS 2014). Par l'ACE 0063/2016, le Conseil-exécutif a octroyé 30 nouveaux postes supplémentaires à la police. Les aspirantes et les aspirants seront formés en 2017. Avec les 30 postes supplémentaires, la situation de surcharge des collaboratrices et des collaborateurs de la police cantonale peut être améliorée et une plus grande mobilité dans la fixation de points forts peut être obtenue. En plus, le Conseil fédéral a décidé, à la suite des attentats terroristes à Paris et à Bruxelles, de mettre des moyens personnels supplémentaires à disposition du service de renseignements. S'agissant de la lutte contre le terrorisme, le canton de Berne obtient un poste supplémentaire qui est toutefois financé par la Confédération. En raison du plafonnement prescrit des charges de biens et services pour les années 2016 et 2017, celles-ci ont dû être réduites encore une fois. Les réductions ont une influence directe sur les activités opérationnelles de la police et ne peuvent, selon les événements et le cours des activités de la police, plus être couvertes ou uniquement par une réduction des prestations.

L'optimisation encore urgente des locaux dans la région de Berne entraîne également des répercussions négatives sur le solde I. Tous les investissements dans ce contexte influencent négativement les intérêts et les amortissements des prochaines années. En raison des reports des projets, les moyens financiers réservés à la planification ont dû être repoussés dans les années suivantes, ce qui engendre une amélioration des coûts standards du budget 2017. En raison du plafonnement de l'investissement net ordinaire prescrit par le Conseil-exécutif, des réductions de ce projet ainsi que d'autres projets d'envergure importants ont dû être transposées dans le plan intégré mission-financement 2018-2020. Les coûts portés initialement au budget ont été reportés dans l'excédent du plan sectoriel.

Priorités de développement

Les priorités ci-après sont prises en considération dans le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2018-2020 : sur la base des résultats du sondage du personnel en 2016 un accent sera mis au cours des prochaines années sur une structure attrayante, respectivement sur le développement des différentes carrières afin d'offrir de meilleures perspectives de développement professionnel au personnel de la police cantonale bernoise et d'augmenter ainsi l'attrait de cette dernière en tant qu'employeur. Une autre priorité pour les prochaines années réside dans le recrutement d'aspirantes et d'aspirants. Des efforts et des mesures publicitaires ciblées sont nécessaires pour faire face aux départs ordinaires. Les attentats terroristes au niveau européen se répercutent également sur la formation et le perfectionnement policiers. En 2016 et 2017, en plus des formations axées sur l'actualité, les collaboratrices et les collaborateurs seront préparés de manière ciblée à cette thématique par des nouveaux modules de formation. S'agissant des activités opérationnelles de police, les points forts des prochaines années résideront d'une part encore dans la lutte contre les vols par effraction. D'autre part, il devra en particulier être fait face à l'augmentation des infractions dans le domaine de la cybercriminalité. Il devra être lutté contre ces phénomènes par des actions ciblées et des mesures préventives. Les attaques violentes dirigées contre des policières et des policiers sont inquiétantes et deviennent un thème récurrent. Les collaboratrices et les collaborateurs sont soutenus en permanence au moyen du meilleur équipement possible, de la formation appropriée ainsi que de l'encadrement intensif par les supérieurs directs et le service psychologique.

Chances et risques

Les travaux liés au projet de la révision de la loi sur la police sont pratiquement terminés et prêts pour la procédure de co-rapport. Les intérêts et les avis divergent entre les communes et le canton, raison pour laquelle de nombreuses modifications sont attendues. Au premier plan des travaux figure, outre la partie matérielle, le financement des frais de police. Il existe entre autres le risque, respectivement la chance que les prestations de base de la police et la part des activités de police judiciaire doivent être réévaluées. Seuls les résultats de la procédure de consultation permettront de tirer des conclusions pertinentes quant aux répercussions financières de la nouvelle législation. Ces répercussions ne figurent dès lors pas encore dans la planification financière.

La police cantonale utilise les fosses forestières « Steinige Brüggli », « Längenried » et « Holzacher » pour dispenser des formations générales et des formations de tir et de minage. Leur utilisation est réglée par un contrat de servitudes entre la police cantonale et l'exploitation forestière de la commune bourgeoise de Berne. Conformément aux directives de l'Office des eaux et des déchets (OED), la police cantonale est contractuellement tenue d'assainir les sites contaminés dans le secteur des pare-balles et des places de minage, la contamination étant due à ses formations de tir et de minage. Les pare-balles doivent être remplacés et le matériel éliminé de manière conforme. Le montant de ces frais d'assainissement et le plan horaire seront connus en été 2016 et seront intégrés dans le prochain processus de planification.

Le projet Centre de police région de Berne sera retardé pendant des années. Cela a une influence importante sur le remplacement des centrales d'engagement existantes. Le cycle de vie de toutes les centrales d'engagement touche à sa fin tant du point de vue des locaux que technique. Il existe un risque important pour le canton de Berne que la gestion des appels d'urgence, la mobilisation et la maîtrise des événements soient mises en danger en raison de ces structures de systèmes décentralisées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 866	augmentation
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	541	stabilité
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 233 817	augmentation
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	55	stabilité
Nombre de communes au bénéfice d'un contrat sur les prestations ou sur les ressources	78	augmentation
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	167 682	diminution

7.7.3 Circulation routière et navigation

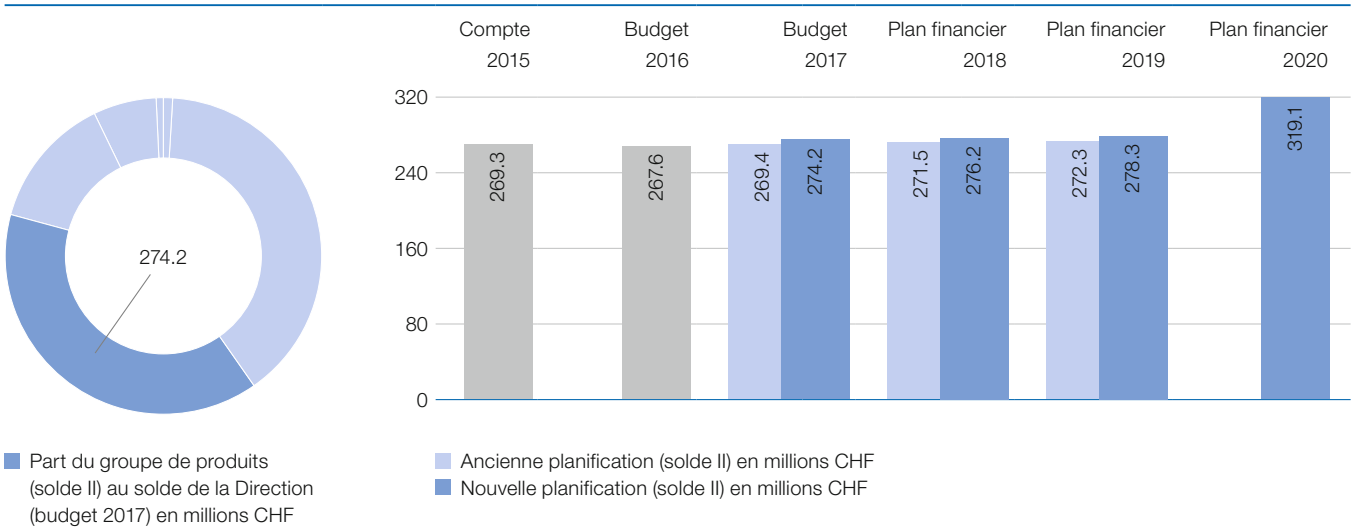

Description

Le groupe de produits Circulation routière et navigation comprend les prestations suivantes.

- Admission des personnes à l'examen de conduite
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation
- Surveillance des écoles de conduite
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions
- Signalisation sur les voies d'eau
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	61 815 576	59 688 021	61 182 473	61 264 473	61 214 473	61 164 473
(-) Frais de personnel	–32 870 505	–34 807 570	–34 985 258	–35 440 505	–35 689 167	–35 993 967
(-) Coûts matériels	–7 678 201	–8 079 531	–8 029 001	–8 037 001	–8 038 001	–8 038 001
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–2 313 071	–2 414 524	–2 736 396	–2 812 741	–3 060 848	–3 192 996
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**18 953 797**	**14 386 394**	**15 431 817**	**14 974 224**	**14 426 455**	**13 939 508**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	250 364 068	253 220 000	**258 720 000**	261 270 000	263 870 000	305 170 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**269 317 865**	**267 606 394**	**274 151 817**	**276 244 224**	**278 296 455**	**319 109 508**
(+)/(-) Régularisations	–1 091 042	–1 093 824	–1 055 953	–1 032 332	–1 036 770	–1 061 298
Solde III (comptabilité financière)	**268 226 823**	**266 512 570**	**273 095 865**	**275 211 892**	**277 259 686**	**318 048 210**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Admission des véhicules	16 617 149	13 738 571	14 504 707	14 219 262	13 858 660	13 560 892
Admission des conducteurs de véhicules	1 592 826	462 075	683 190	573 595	497 489	422 002
Mesures administratives	–1 700 052	–2 003 619	–2 040 096	–2 141 414	–2 195 510	–2 253 866
Admission des bateaux	–56 671	–37 808	–72 051	–83 432	–97 379	–106 787
Admission des conducteurs de bateaux	87 808	30 859	29 538	24 041	16 468	11 565
Signalisation sur les voies d'eau	–18 818	–32 696	–27 917	–43 257	–28 633	–28 891
Redevances cantonales sur le trafic	–5 968	–162 643	–46 152	28 938	–13 844	–46 226
Redevances fédérales sur le trafic	1 645 994	1 586 540	1 641 006	1 641 696	1 641 356	1 641 101
Places d'amarrage	791 531	805 114	759 593	754 794	747 849	739 719

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les rentrées prévues s'élèvent à CHF 61,2 millions (2016 : CHF 58,9 mio). Cette augmentation est due au nombre croissant des immatriculations et des contrôles de véhicules. Au cours des prochaines années de planification, on s'attend à des rentrées similaires.

Par rapport au budget 2016, le solde 2017 du groupe de produits est plus élevé avec environ CHF 274,2 millions (2016 : CHF 267,6 mio), ce qui permet de compenser les frais de personnel généraux plus élevés ainsi que les autres frais généraux plus élevés.

Compte tenu du nombre toujours croissant de véhicules, on s'attend à nouveau à un excédent de recettes d'environ CHF 5,5 millions. Selon les nouveaux calculs, les revenus générés par les taxes sur la circulation routière s'élèvent entre CHF 256,9 (2017) et CHF 303,4 millions (2020). Les recettes dues aux impôts sur la navigation restent inchangées, affichant un montant annuel de CHF 2,6 millions.

Des investissements de CHF 3,0 millions sont prévus. Ils permettent d'assurer la réalisation de projets informatiques (remplacement des systèmes Mainframe AMA et FIS V10) et l'entretien de l'infrastructure requise pour les expertises et les places d'amarrage.

Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes figurent dans le budget, le plan intégré mission-financement.

Nombre toujours croissant de l'effectif des véhicules. On s'attend à une augmentation annuelle du nombre de véhicules de 0,5 à 1,0 pour cent et par la même occasion à une augmentatuion des immatriculations.

La mise en œuvre échelonnée de via sicura (programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière), les charges d'exécution des mesures administratives et des contrôles médicaux augmentent progressivement. Celle concernant les prescriptions légales relatives à OPERA-3 (mise en œuvre de la directive européenne sur le permis de conduire) exigera encore un plus grand engagement de la part des conducteurs et conductrices de véhicules (notamment au niveau de la formation continue). Ceci implique des capacités accrues de la part des experts de la circulation du côté des examens de conduite tandis que les unités de temps pour le contrôle des véhicules sont réduites.

L'OCRN a pour objectif d'adapter aux futures exigences les processus actuellement appliqués et de continuer à les optimiser moyennant le traitement électronique des documents. Seule la mise à disposition des investissements nécessaires au développement des applications informatiques et l'entretien de l'infrastructure requise pour les expertises permet d'assurer un déroulement sans encombre des activités journalières et une augmentation de la productivité aussi dans le futur. Des investigations sont aussi en cours pour améliorer la joignabilité téléphonique. L'OCRN reçoit environ 500 000 appels par années. Des mesures judicieuses devraient permettre de réduire le nombre d'appels (entre autres moyennant E-Government) et ceux-ci devraient aboutir plus rapidement auprès de l'interlocuteur désiré.

Chances et risques

Dès le 1er février 2017, les voitures de tourisme et les motocycles devront être soumis au premier contrôle après cinq ans, respectivement après six ans au plus tard après leur première mise en circulation (ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers). Des retards dans les expertises ne sont plus tolérés. La mise à disposition des capacités nécessaires relève de la compétence des cantons. On s'efforce dès lors à augmenter le nombre des stations de contrôle pour compléter l'infrastructure nécessaire. Les coûts et les recettes seront intégrés au budget et au plan intégré mission-financement dès que des solutions concrètes seront en vue.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	774 651	augmentation
Effectif des bateaux	11 927	stabilité
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	276 917	augmentation
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	84 722	stabilité
Nombre d'expertises	261 167	stabilité
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	43 387	stabilité
Nombre de mesures administratives notifiées	19 021	stabilité
Nombre de consultations téléphoniques	478 775	stabilité

7.7.4 Privation de liberté et mesures d'encadrement

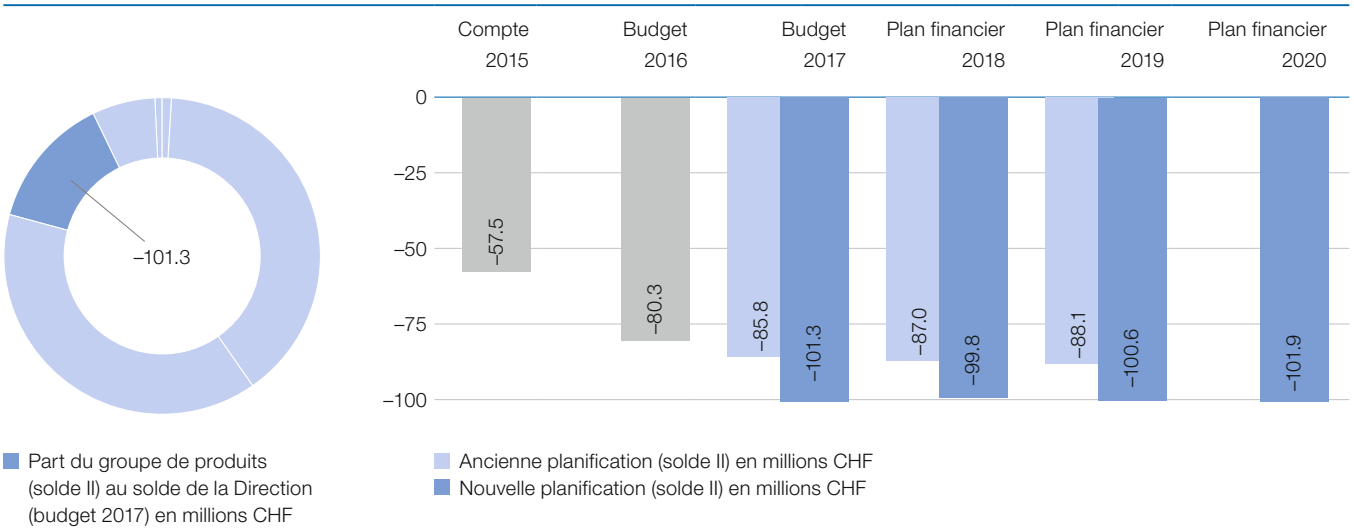

Description

L'exécution des peines et mesures pour les hommes et les femmes est assurée sous différents régimes du point de vue de la sécurité, de l'encadrement, du traitement, des offres de loisirs et du travail ; elle suit diverses phases de progression et fonctionne 24 heures sur 24. Un placement optimal, conforme aux exigences légales et aux risques individuels, ainsi qu'un encouragement au développement approprié de la personnalité contribuent au renforcement de la sécurité publique. Ces prestations peuvent aussi être achetées, en fonction des capacités et de la situation, auprès d'établissements adéquats situés à l'extérieur du canton ou d'autres établissements bernois.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	83 134 299	69 135 283	46 483 680	52 758 860	52 761 540	52 761 540
(-) Frais de personnel	–114 090 630	–110 180 615	–110 111 390	–114 136 233	–116 030 816	–118 255 626
(-) Coûts matériels	–23 251 543	–35 153 631	–33 593 951	–34 400 203	–33 423 830	–32 658 491
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–3 249 523	–3 694 590	–4 024 439	–3 972 507	–3 879 924	–3 775 675
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–57 457 398**	**–79 893 553**	**–101 246 100**	**–99 750 083**	**–100 573 030**	**–101 928 251**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–88	–407 500	**–11 500**	–11 500	–11 500	–11 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–57 457 486**	**–80 301 053**	**–101 257 600**	**–99 761 583**	**–100 584 530**	**–101 939 751**
(+)/(-) Régularisations	915 208	909 882	6 815 484	6 795 358	6 718 526	6 660 090
Solde III (comptabilité financière)	**–56 542 278**	**–79 391 171**	**–94 442 116**	**–92 966 225**	**–93 866 005**	**–95 279 661**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Exécution des peines et mesures dans des établissements externes à l?OPLE	–21 811 760	–20 252 083	–	–	–	–
Exécution des peines et mesures en milieu fermé (hommes)	–8 418 259	–6 862 942	–	–	–	–
Exécution des peines en milieu ouvert (hommes) et détention administrative	–9 520 840	–13 039 752	–	–	–	–
Exécution des mesures pour hommes	–3 521 912	–6 188 376	–	–	–	–
Exécution des peines et mesures pour femmes	–3 541 286	–3 089 429	–	–	–	–
Exécution de mesures	–	–	–54 598 669	–56 415 769	–56 920 506	–57 472 036
Détention	–	–	–34 921 461	–31 490 988	–31 619 937	–31 960 580
Exécution de mesures pour mineurs	–	–	–11 567 077	–11 328 059	–11 122 534	–11 156 318
Exécution des mesures institutionnelles (adolescents)	855 136	526 055	–	–	–	–
Exécution des mesures institutionnelles (adolescen)	246 792	–588 512	–	–	–	–
Détention en prison	–6 414 250	–23 768 069	–	–	–	–
Autres formes d'exécution des peines et probation	–5 331 108	–6 141 618	–	–	–	–

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du budget 2017 (CHF 94,4 mio) présente une péjoration de CHF 15,0 millions par rapport à l'année précédente (CHF 79,4 mio). Les principaux changements par rapport à la planification actuelle sont liés à la fermeture du Foyer d'éducation Prêles. Au niveau des dépenses, cette fermeture se traduit par des économies à hauteur de CHF 14,7 millions, mais une correction de CHF 17,2 millions est nécessaire au niveau des recettes.

En 2017, le futur établissement de détention administrative de Prêles comptera 50 places et ne sera pas encore pleinement opérationnel : une augmentation par étapes est prévue jusqu'à ce qu'il atteigne 108 places. La planification tient compte de cet accroissement progressif, avec des dépenses de CHF 5,8 millions et des recettes de CHF 5,0 millions pour 2017. Les dépenses atteindront CHF 9,2 millions et les recettes, CHF 11,3 millions lorsque l'établissement fonctionnera à pleine capacité, à partir de 2018. Le tarif pratiqué par Prêles étant plus élevé que celui des prisons régionales, les facturations internes engendreront des recettes supplémentaires à hauteur de CHF 0,9 million.

Vu la réorganisation des Établissements de Thorberg et la fermeture de leur Section thérapeutique, les recettes générées par cette dernière (CHF 5,0 mio) tomberont. Les places libérées par la fermeture seront réaffectées à l'exécution de peines en régime normal. Le tarif de ce régime étant moins élevé, les recettes diminueront de CHF 1,5 million par rapport à l'année précédente. De plus, une analyse des résultats des années précédentes a montré que le nombre de détenus bernois était supérieur aux prévisions retenues dans le budget. Or, ces détenus ne donnant pas lieu à la perception d'un tarif, contrairement à ceux qui proviennent d'autres cantons, les recettes annuelles se sont révélées inférieures aux montants inscrits dans la planification. Cette dernière a donc été corrigée, avec des recettes inférieures d'environ CHF 3,5 millions.

Priorités de développement

Les priorités sont les suivantes : réorganisation de l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement, fermeture du Foyer d'éducation Prêles, qui sera remplacé par un établissement de détention administrative, fusion de la Section de la probation et des formes particulières d'exécution de peines (SPFP) et de la Section de l'application des peines et mesures (SAPEM), développement d'une stratégie globale sur l'exécution des peines et mesures, ouverture d'une clinique universitaire médico-légale à Berthoud, remplacement du logiciel d'administration des détenus, révision de la loi sur l'exécution des peines et mesures et de son ordonnance d'application, introduction d'un système de dossiers électroniques pour les patients.

Chances et risques

Aux Établissements de Hindelbank, l'état des bâtiments et des structures nécessite des mesures urgentes. Des investissements à hauteur de CHF 120,0 millions sont prévus dans les prochaines années afin de remplacer le bâtiment principal, le bâtiment secondaire et l'atelier d'artisanat.

La construction d'un nouveau bâtiment pour la Prison régionale de Bienne ne figure pas encore dans la planification financière. En attendant sa réalisation éventuelle, l'exploitation génère des coûts supplémentaires temporaires. Le bâtiment actuel se trouve en très mauvais état à cause de l'instabilité du sous-sol. L'avenir de la Prison régionale de Bienne et celui de la Prison régionale de Berne seront déterminés dans le cadre de la stratégie d'office et d'objet du canton de Berne pour l'exécution des peines et mesures.

Comme par le passé, l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement a besoin de beaucoup d'effectifs pour garantir la sécurité et assurer le fonctionnement des prisons, des établissements et du foyer d'éducation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	364 819	stabilité
Nombre de journées de travail d'intérêt général	17 820	stabilité
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	1 086	augmentation
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	85	diminution
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allégements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés).	130	diminution
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	6	fluctuation

7.7.5 Population et immigration

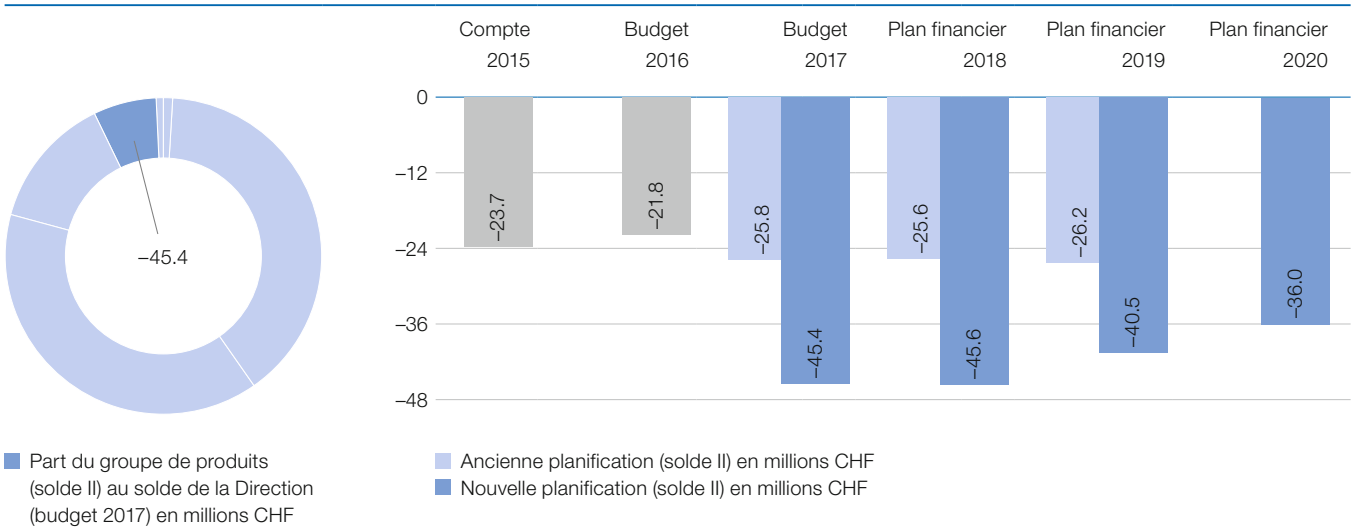

Description

Le domaine des migrations comprend toutes les prestations en lien avec l'entrée, le séjour et le départ de ressortissants étrangers, soit notamment : l'octroi, la prolongation, la non-prolongation et la révocation d'autorisations d'entrée, de séjour ou d'établissement ; l'hébergement, l'accompagnement et l'encadrement de personnes relevant du domaine de l'asile ; le renvoi de ressortissants étrangers sans titre de séjour et la lutte contre les abus à la législation en matière de migration.

Le domaine de l'état civil et des naturalisations comprend les tâches suivantes : traitement et enregistrement d'événements de l'état civil naturels et formels ; prononcé de décisions en matière d'état civil : naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, rapports de filiation, adoption, déclaration de disparition, changement de sexe, enregistrement et dissolution de partenariat enregistré ; établissement de documents sur l'état civil ; traitement de demandes de reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers ; traitement de demandes de changement de nom et de demandes relatives au droit de cité (naturalisation, libération).

Le domaine des documents de voyage suisses comprend l'examen de l'identité de la personne requérante suisse et de son droit de prétention, puis l'établissement de titres en ce sens (passeport, passeport provisoire, carte d'identité) et la saisie de données biométriques.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	38 018 383	34 519 707	32 184 383	27 466 345	27 094 883	27 094 883
(-) Frais de personnel	–25 248 671	–27 499 004	–21 533 915	–21 900 767	–21 845 236	–21 912 485
(-) Coûts matériels	–30 821 105	–29 053 814	–50 496 860	–47 283 458	–40 367 921	–36 962 058
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–127 815	–268 857	–588 453	–755 887	–987 020	–1 140 734
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–18 179 208**	**–22 301 970**	**–40 434 847**	**–42 473 767**	**–36 105 294**	**–32 920 396**
(+) Recettes des subventions cantonales	102 255 195	83 872 449	**172 261 285**	131 866 429	103 579 170	103 579 170
(-) Coûts des subventions cantonales	–107 733 559	–83 336 885	**–177 190 700**	–134 976 300	–107 933 000	–106 627 700
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 205	4 000	**4 000**	4 000	4 000	4 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–23 652 368**	**–21 762 406**	**–45 360 261**	**–45 579 638**	**–40 455 124**	**–35 964 925**
(+)/(-) Régularisations	–60 077	–46 048	94 786	79 639	109 954	72 502
Solde III (comptabilité financière)	**–23 712 445**	**–21 808 454**	**–45 265 476**	**–45 500 000**	**–40 345 170**	**–35 892 424**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Asile	–11 979 590	–11 978 878	–25 621 467	–27 548 522	–21 097 658	–17 440 388
Etrangers	–4 050 948	–4 666 094	–5 046 186	–5 860 813	–4 548 393	–5 111 127
Demandes et événements relevant de l'état civil	–6 071 877	–8 430 377	–5 782 833	–5 711 799	–6 232 010	–6 134 764
Communication de données extraites des registres	1 193 028	767 691	1 395 864	1 473 108	1 281 827	1 316 813
Documents d'identité des ressortissants suisses	2 730 179	2 005 689	–5 421 777	–4 867 294	–5 550 612	–5 592 483

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II présente une péjoration d'environ CHF 21,9 millions par rapport au budget de l'année précédente. La raison principale en est que les frais en lien avec les demandes d'asile, en forte augmentation depuis 2015, sont de moins en moins couverts par les indemnités de la Confédération. Cette dernière verse en effet un forfait calculé sur une base économique qui ne suffit pas à couvrir l'ensemble des dépenses effectives, parmi lesquelles l'aide sociale, l'encadrement et l'hébergement (formes particulières comprises, notamment pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés – RMNA), la sécurité et les soins médicaux. Ainsi, le déficit prévu pour le domaine de l'asile avoisine les CHF 20,3 millions. De plus, les frais de détention administrative dans des prisons et des établissements pénitentiaires sont en augmentation (CHF 1,1 mio).

Priorités de développement

Le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018-2020 tiennent compte des priorités suivantes : acquisition d'un logiciel de remplacement pour l'application spécialisée ELAR (2017/2018), remplacement du système informatique en matière de biométrie pour le passeport suisse (2019), mise en œuvre des mesures EOS (postes liés à des fonctions spécifiques non repourvus après des départs naturels), baisse du nombre de documents à établir par le Service des documents d'identité à partir de 2017, fluctuation de l'aide sociale en matière d'asile en raison de différents facteurs et d'un environnement imprévisible.

Une autre priorité réside dans le projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE), lequel vise à une intégration précoce par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et à une conduite rapide et efficace des procédures par la Direction de la police et des affaires militaires (ACE 0155/2015) : ce projet est concrétisé à partir de 2016 par le biais de la nouvelle stratégie sur l'asile et par des travaux d'élaboration, sur la base de l'infrastructure informatique (Asydata).

Chances et risques

L'évolution du nombre de demandes d'asile et du nombre de personnes attribuées au canton de Berne (requérants d'asile, personnes admises provisoirement, RMNA) connaît de grosses fluctuations et présente un certain risque. En effet, la situation dans le domaine de l'asile peut connaître des changements soudains et drastiques en raison de facteurs externes incontrôlables. Si, à court terme, il faut s'attendre à une certaine hausse du nombre de personnes attribuées (RMNA compris), à moyen et long terme, l'évolution n'est pas prévisible. Pour le plan intégré mission-financement, l'Office de la population et des migrations estime que la situation pourrait tendre à s'apaiser dès 2018.

Grâce au projet NA-BE, les flux financiers et les compétences dans le domaine de l'asile pourront être optimisés à partir de 2019. Les frais de mise en œuvre de ce projet dépendront de ses contenus détaillés et ne peuvent pas encore être chiffrés. Vu cette incertitude, ils ne figurent pas encore dans le plan intégré mission-financement 2018-2020 (à l'exception des frais de direction du projet et des frais de bureau).

Le message relatif à la révision de la loi et de l'ordonnance sur les documents d'identité indique qu'en 2016, la part des coûts des émoluments prise en charge par les cantons sera soumise à un examen. En juin 2016, aucun mandat en ce sens n'avait encore été donné, mais la révision pourrait impliquer une adaptation de la part des émoluments à la charge des cantons. Si l'examen révèle que ces derniers couvrent plus de 100 pour cent de leurs frais, il n'est pas exclu que les émoluments soient revus à la baisse. Cependant, vu l'incertitude qui perdure, le plan pour les années 2017-2020 ne tient pas compte des possibles répercussions financières.

Dans son message du 16 avril 2014, le Conseil fédéral a annoncé que le Code civil suisse sera modifié en ce qui concerne l'authentification de faits d'état civil ; il prévoit d'abolir l'acte d'origine sous forme papier, puisqu'à l'avenir les échanges entre les différentes autorités se feront par voie électronique (cyberadministration). Ce changement pourrait entraîner une diminution des recettes pouvant atteindre CHF 8,0 millions à l'échelle nationale. Pour le canton de Berne, cette diminution pourrait être de CHF 1,2 million par an, mais elle n'a pas été inscrite dans la planification, vu l'incertitude quant à l'entrée en vigueur du nouveau droit.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nouveaux requérants d'asile attribués au canton de Berne	5 428	augmentation
Requérants d'asile dont la procédure est en cours (en première instance ou en instance de recours)	5 060	augmentation
Personnes admises à titre provisoire (<=7 ans)	2 290	augmentation
Naturalisations ordinaires	1 812	stabilité
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 650 000	diminution
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	226 392	diminution
Nombre d'appels reçus par la centrale d'appels du Service des documents d'identité (SDI)	125 262	diminution

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires

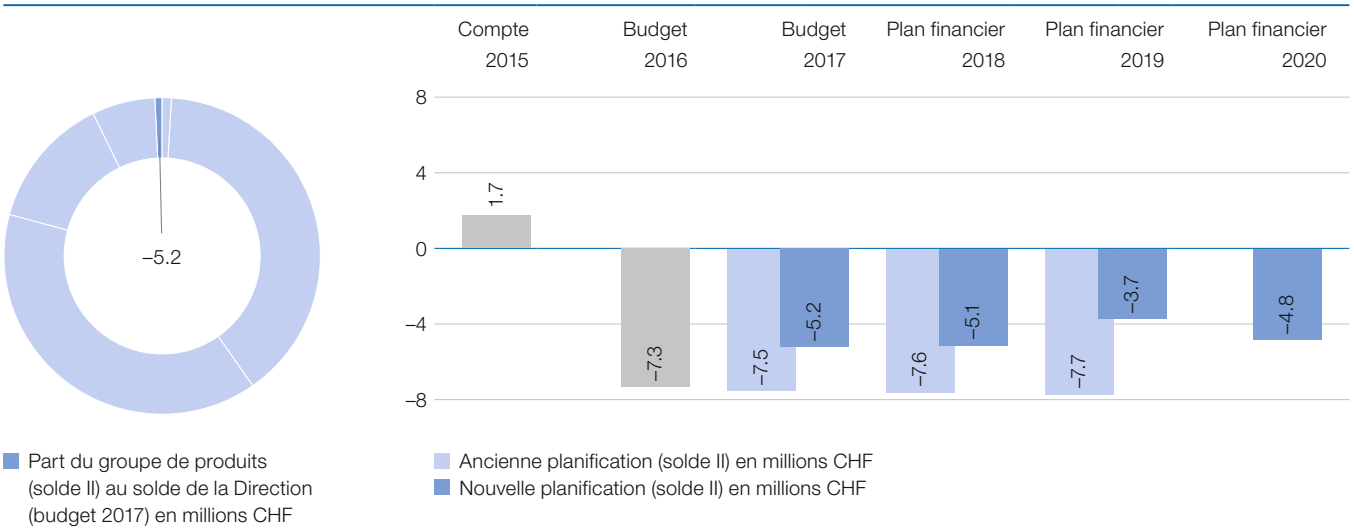

Description

Des organes de conduite, des cadres et des spécialistes suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Direction de la police et des affaires militaires et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense. Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	7 588 876	7 277 551	7 337 331	7 332 331	7 327 331	7 219 331
(-) Frais de personnel	–11 418 099	–12 693 426	–9 784 166	–9 845 116	–9 867 771	–9 915 624
(-) Coûts matériels	–4 894 829	–5 718 602	–8 212 451	–8 164 143	–8 210 199	–8 243 691
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–49 876	–283 903	–35 854	–34 265	–15 851	–7 211
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–8 773 929**	**–11 418 380**	**–10 695 140**	**–10 711 193**	**–10 766 491**	**–10 947 195**
(+) Recettes des subventions cantonales	517 773	453 000	**507 000**	507 000	507 000	507 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 278 798	–513 380	**–4 177 169**	–4 103 877	–2 603 141	–3 502 400
(+) Rentrées fiscales et amendes	11 206 732	4 160 000	**9 160 000**	9 160 000	9 160 000	9 160 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**1 671 778**	**–7 318 760**	**–5 205 309**	**–5 148 070**	**–3 702 632**	**–4 782 595**
(+)/(-) Régularisations	–6 730 758	913 462	–1 261 208	–1 333 929	–2 833 984	–1 735 665
Solde III (comptabilité financière)	**–5 058 979**	**–6 354 537**	**–6 466 518**	**–6 481 999**	**–6 536 617**	**–6 518 261**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Sport	–2 885 271	–3 543 388	–2 562 404	–2 562 518	–2 558 429	–2 517 663
Infrastructure	3 585 450	2 960 366	2 465 155	2 438 748	2 441 974	2 423 856
Affaires militaires	–4 120 540	–4 273 584	–6 165 333	–6 171 542	–6 199 237	–6 306 702
Coordination de la protection de la population	–2 765 225	–3 896 670	–2 785 529	–2 778 132	–2 815 497	–2 906 164
Protection civile	–2 588 342	–2 665 105	–1 647 028	–1 637 748	–1 635 302	–1 640 521

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La légère hausse des frais généraux est compensée par une augmentation des recettes et une diminution des coûts standards. Ainsi, le solde I s'améliore de CHF 0,2 million (1,3 %) par rapport au budget de l'année précédente.

L'augmentation des recettes nettes du fonds des contributions de remplacement du canton de Berne permet une amélioration du solde II d'environ CHF 1,0 million (14 %) par rapport à l'année précédente.

Priorités de développement

Les priorités de développement de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires résident dans l'élaboration d'une stratégie sportive, d'une planification d'urgence des dangers naturels et d'une stratégie de protection de la population. Ces points sont pris en compte dans le budget 2017 et dans le plan intégré mission-financement 2018-2020.

Chances et risques

Il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer les effets du développement de l'armée (DEVA) sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, des amendes et de la location de casernes. Le résultat peut être excédentaire comme déficitaire. Ces points ne sont donc pas pris en compte dans la planification.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Affaires militaires : annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	15 253	diminution
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	52 778	stabilité
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	8 296	augmentation
Nombre de moniteurs J+S actifs	18 630	augmentation
Protection civile : nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	8 500	stabilité
Protection civile : nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	49 954	stabilité
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	250 000	stabilité

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Constributions de remplacement

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–7 003 490**	**–6 950 000**	**–5 000 000**	**–5 000 000**	**–5 000 000**	**–5 000 000**
Modification		0.8 %	28.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**7 003 490**	**8 408 500**	**5 000 000**	**5 000 000**	**5 000 000**	**5 000 000**
Modification		20.1 %	–40.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**1 458 500**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification			–100.0 %			
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–6 000 456	–3 430 000	–1 295 331	–1 375 123	–2 875 859	–1 976 600
36 Charges de transfert	–851 181	0	–3 593 169	–3 519 877	–2 019 141	–2 918 400
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–151 852	–3 520 000	–111 500	–105 000	–105 000	–105 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	7 003 490	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	3 408 500	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	12 308 695	15 218 695	16 677 195	17 972 526	19 347 649	22 223 508
Etat du patrimoine au 31.12.	18 309 151	16 677 195	17 972 526	19 347 649	22 223 508	24 200 108
Variation du patrimoine	6 000 457	1 458 500	**1 295 331**	1 375 123	2 875 859	1 976 600

Commentaire

Depuis 2012, le fonds des contributions de remplacement est géré de manière centralisée par le canton. Dès lors que les communes ont épuisé les moyens des fonds décentralisés, elles peuvent prélever des montants sur le fonds central en vue de l'acquisition de matériel ou de l'entretien, de l'assainissement ou de la construction d'abris de la protection civile.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–5.6	0.1
Prestations de services finances du groupe	–32.5	108.1
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	–1.2	1 295.0
Impôts et prestations de services	–163.2	5 154.7
Personnel	–19.5	2.4
Informatique et organisation	–94.3	49.9

8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.2	–5.0	–5.5	–5.5	–5.5	–5.6
Prestations de services finances du groupe	15.6	51.3	75.6	73.0	72.2	71.4
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	1 243.3	1 271.0	1 293.8	1 276.3	1 250.4	1 252.5
Impôts et prestations de services	4 949.1	4 977.4	4 991.5	5 046.7	5 091.1	5 140.9
Personnel	–11.0	–13.6	–17.0	–17.1	–17.3	–17.4
Informatique et organisation	–84.5	–79.9	–44.4	–44.7	–44.2	–44.5
Total	**6 108.3**	**6 201.2**	**6 294**	**6 328.7**	**6 346.7**	**6 397.3**

8.3 Priorités de développement de la Direction

La situation de politique financière s'est de nouveau dégradée. Avec en toile de fond la mise en œuvre de la stratégie fiscale et de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, qui vont dans tous les cas grever les recettes cantonales, la question financière exigera à nouveau une vigilance accrue.

La Stratégie TIC 2016 à 2020 adoptée par le Conseil-exécutif est le principal aboutissement du projet IT@BE, qui a encore concrétisé la mise en œuvre des résultats et des recommandations de l'audit indépendant de l'informatique du canton de Berne. Son exécution constituera l'une des priorités de la période à venir. Le projet ERP, qui est étroitement lié à cette stratégie, débouchera sur des décisions importantes concernant la mise en place éventuelle d'un système de gestion intégré (Enterprise Ressource Planning, ERP). Enfin, les projets cantonaux d'harmonisation des prestations de services de base dans le domaine informatique (notamment HarmTel et DGA) se poursuivent comme auparavant.

L'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2 conforme aux normes IPSAS est pour bientôt. Le présent budget et plan intégré mission-financement a déjà été élaboré suivant le plan comptable général du MCH2, et un premier retraitement du bilan a été effectué. La mise en place de l'exécution budgétaire selon le MCH2 va maintenant suivre. Parallèlement, la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) sera évaluée. Ces travaux revêtent beaucoup d'importance pour la coopération financière au sein du canton.

Dans le domaine du personnel, la mise en œuvre de la stratégie relative au personnel cantonal est en cours. A cela s'ajoute une révision de la loi sur le personnel prévue pour 2019.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–1 049 568 269**	**–750 135 125**	**–773 225 299**	**–774 589 675**	**–769 254 077**	**–765 138 902**
Modification		28.5 %	–3.1 %	–0.2 %	0.7 %	0.5 %
Revenus	**7 060 600 239**	**6 973 883 713**	**7 094 685 920**	**7 131 414 557**	**7 144 681 712**	**7 196 186 212**
Modification		–1.2 %	1.7 %	0.5 %	0.2 %	0.7 %
Solde	**6 011 031 970**	**6 223 748 587**	**6 321 460 620**	**6 356 824 881**	**6 375 427 634**	**6 431 047 309**
Modification		3.5 %	1.6 %	0.6 %	0.3 %	0.9 %
Charges						
30 Charges de personnel	–115 693 205	–133 996 080	–132 679 193	–133 846 028	–135 088 506	–136 195 557
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–177 102 702	–183 841 621	–182 363 020	–186 255 874	–187 085 235	–188 030 804
33 Amortissements du patrimoine administratif	–4 363 039	–3 547 474	–3 089 759	–2 395 131	–2 172 079	–1 817 333
34 Charges financières	–103 702 859	–106 952 000	–101 404 000	–100 504 000	–99 904 000	–94 804 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–164 322 977	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–317 733 009	–311 527 950	–314 376 900	–313 377 850	–312 638 800	–311 924 750
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	–609 593	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–166 040 884	–10 270 000	–39 312 426	–38 210 792	–32 365 457	–32 366 457
Revenus						
40 Revenus fiscaux	4 733 307 055	4 801 700 000	4 813 100 000	4 866 300 000	4 866 300 000	4 912 700 000
41 Patentes et concessions	101 584	180 000	40 450 000	40 200 000	39 950 000	39 700 000
42 Taxes	31 938 538	27 074 766	26 018 171	26 019 193	26 020 433	26 021 683
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	267 702 478	132 234 400	92 697 800	92 547 800	92 697 800	92 857 800
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 232 020	11 888 000	1 703 000	1 253 000	1 053 000	853 000
46 Revenus de transfert	1 855 105 353	1 852 107 887	1 896 697 137	1 881 090 387	1 900 483 637	1 905 876 887
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	136 000 000	174 109 825	172 799 825	166 359 825	166 359 825
49 Imputations internes	171 213 208	12 698 660	49 909 987	51 204 352	51 817 017	51 817 017

Evolution du compte de résultats

Le budget 2017 dégage un excédent de revenus d'environ CHF 6,32 milliards, ce qui représente une amélioration de solde de CHF 97,7 millions par rapport au budget 2016. D'après l'actualisation des prévisions relatives aux recettes fiscales, des revenus supplémentaires sont dégagés par les impôts cantonaux (CHF +11,4 mio) et les parts aux impôts fédéraux (CHF +19,0 mio). Les fonds reçus au titre de la RPT augmentent aussi (CHF +22,7 mio). Une autre amélioration résulte du premier prélèvement sur la réserve de réévaluation MCH2 prévisionnelle (CHF +30,4 mio). Du côté des charges, le budget affiche en particulier une diminution des charges financières (CHF –5,5 mio). De plus, la Stratégie TIC 2016 à 2020 du Conseil-exécutif se traduit par une évolution des facturations internes (CHF +8,2 mio) : elle prévoit en effet que l'OIO soit chargé de fournir l'ensemble du canton en prestations de services de base dans le domaine des TIC et que les dépenses occasionnées soient refacturées aux DIR/CHA/JUS. Enfin, la budgétisation fondée sur le plan comptable du MCH2 entraîne aussi divers transferts de postes.

Des améliorations moyennes du solde s'élevant à CHF 36,5 millions sont prévues pour la période de planification de 2018 à 2020. Elles reflètent une amélioration des revenus qui reste encore modeste. A partir de 2019, les valeurs budgétaires tiennent compte de la mise en œuvre de la stratégie fiscale et de la troisième réforme de l'imposition des entreprises.

8.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–1 261 446**	**–4 720 000**	**–8 395 000**	**–6 340 000**	**–6 100 000**	**–6 115 000**
Modification		–274.2 %	–77.9 %	24.5 %	3.8 %	–0.2 %
Recettes	**30 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–100.0 %				
Solde	**–1 231 446**	**–4 720 000**	**–8 395 000**	**–6 340 000**	**–6 100 000**	**–6 115 000**
Modification		–283.3 %	–77.9 %	24.5 %	3.8 %	–0.2 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–1 261 446	–4 720 000	–4 440 000	–2 785 000	–2 600 000	–2 750 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	–3 955 000	–3 555 000	–3 500 000	–3 365 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	30 000	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le budget 2017 prévoit des dépenses à hauteur de CHF 8,4 millions. Les prévisions tiennent compte notamment des actualisations impératives du système d'informations financières (FIS), du renouvellement de certaines applications fiscales, de divers projets d'investissement indispensables dans les domaines de l'informatique du personnel et des prestations de services informatiques de base, ainsi que d'un premier montant destiné à la mise en place éventuelle d'un système de gestion intégré. En revanche, les valeurs de la planification reflètent à partir de 2018 les taux d'investissements alloués par le Conseil-exécutif au sens de valeurs de planification. Selon la concrétisation future des travaux des projets IT@BE et ERP, la planification financière de l'an prochain va nettement changer.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

2010	2011	2012	2013	2014	2015
968.9	961.4	953.4	952.7	948.0	949.3

Commentaire

L'effectif du personnel, exprimé en postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT), s'est finalement stabilisé après avoir connu un recul pendant plusieurs années. Cette évolution reflète une tendance à la hausse des vacances de postes, mais elle traduit aussi l'augmentation du travail à temps partiel qui est de plus en plus prisé ces dernières années. Il n'y a donc en principe pas lieu, dans ces conditions, d'augmenter le nombre de postes. Plus d'une vingtaine de postes ont été supprimés dans le cadre de l'Examen des offres et des structures (EOS 2014).

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit

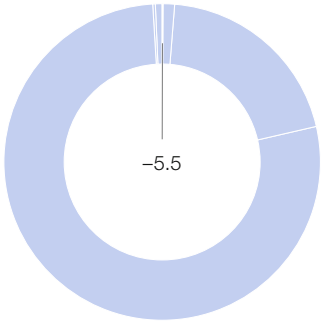

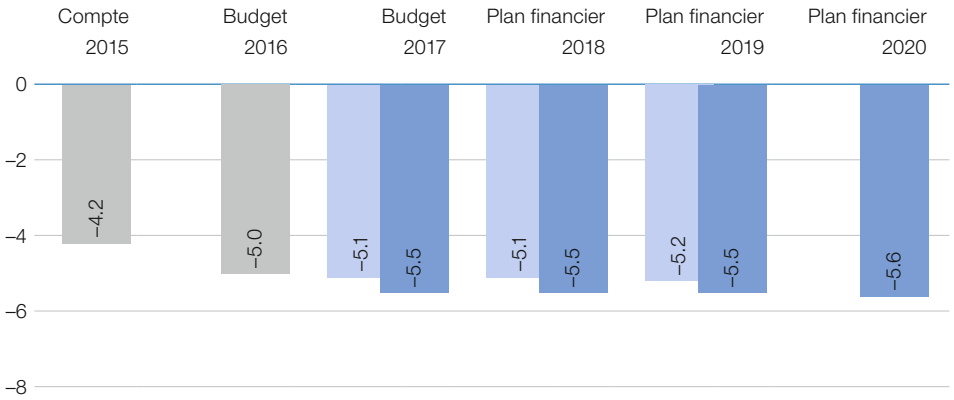

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Prestations de services relevant du groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » : soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la Chancellerie d'Etat et des Directions dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique ; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office) ; instruction des recours contre des décisions des offices ; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	2 000	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	–3 900 775	–4 041 630	–4 166 015	–4 208 520	–4 233 717	–4 269 893
(-) Coûts matériels	–449 640	–1 105 100	–1 391 117	–1 396 727	–1 407 481	–1 407 481
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–4 348 415**	**–5 146 731**	**–5 557 133**	**–5 605 247**	**–5 641 198**	**–5 677 374**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	101 584	180 000	**100 000**	100 000	100 000	100 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 246 830**	**–4 966 731**	**–5 457 133**	**–5 505 247**	**–5 541 198**	**–5 577 374**
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–4 246 830**	**–4 966 731**	**–5 457 133**	**–5 505 247**	**–5 541 198**	**–5 577 374**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4 348 415	–5 146 731	–5 557 133	–5 605 247	–5 641 198	–5 677 374

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

L'évolution des frais de personnel correspond à la croissance prévue de la masse salariale. Suivant les résultats du projet IT@BE, les coûts des prestations informatiques de base seront réimputés à l'avenir. De plus, le budget de la section TIC FIN qui relevait jusqu'ici de l'Office d'informatique et d'organisation, a été transféré au budget du Secrétariat général (environ CHF 300 000 par an au total sur la période de planification). En ce qui concerne les coûts matériels (prestations de services et honoraires), des coupes ont été réalisées suivant les consignes du Conseil-exécutif. Par ailleurs, les recettes de la régale des sels vont baisser d'environ CHF 80 000 suite à une réduction des émoluments régaliens.

Priorités de développement

Voici les travaux qui constitueront les priorités de l'année 2017 dans les domaines « Gestion interne de la Direction » et « Droit » :

- projet IT@BE : mise en œuvre de la stratégie TIC 2016-2020 ;
- révision 2019 de la loi sur les impôts et nouvelle évaluation des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques en 2020 (mise en œuvre de la stratégie fiscale et de la troisième réforme de l'imposition des entreprises) ;
- stratégie de propriétaire du canton vis-à-vis de Bedag Informatique SA ;
- gestion des affaires et archivage électroniques (GAE) : introduction du système GEVER à la Direction des finances ;
- révision de la loi sur le personnel (révision LPers de 2019) ;
- évaluation de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC).

Comme les années précédentes, la tâche centrale dans le domaine « Politique financière » sera l'animation du processus cantonal d'élaboration du budget et plan intégré mission-financement.

Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion de la direction, politique financière et droit » ne présente pas de chances ni de risques spécifiques d'un point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	221	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	7	augmentation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	42	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	465	diminution
Nombre de recours déposés	7	stabilité
Nombre de recours réglés	8	stabilité

8.7.2 Prestations de services finances du groupe

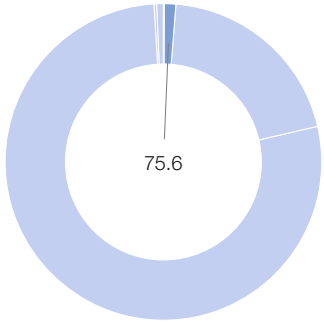

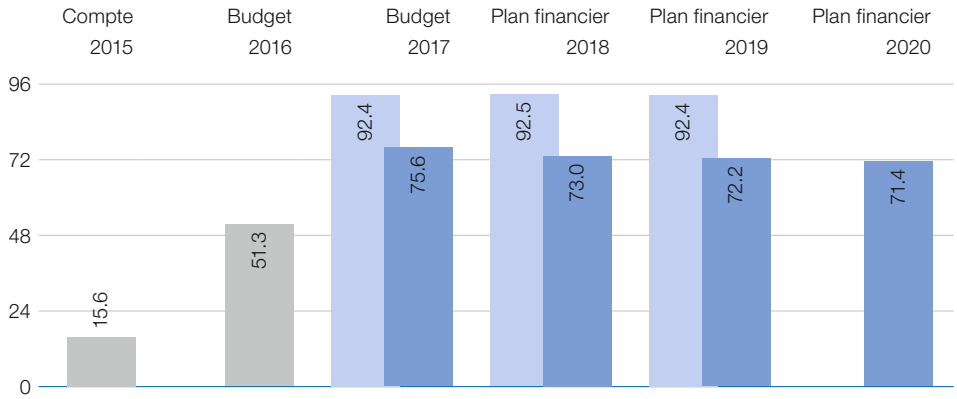

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

L'Administration des finances fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier : elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	34 120 736	73 580 000	67 743 400	67 593 400	67 743 400	67 903 400
(-) Frais de personnel	–5 293 757	–6 577 139	–6 568 207	–6 636 320	–6 714 070	–6 732 469
(-) Coûts matériels	–5 105 720	–7 726 026	–15 652 669	–18 403 619	–19 395 748	–20 265 747
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–8 098 001	–8 012 597	–10 298 763	–9 674 325	–9 340 889	–9 170 282
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**15 623 256**	**51 264 236**	**35 223 759**	**32 879 135**	**32 292 691**	**31 734 900**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**40 350 000**	40 100 000	39 850 000	39 600 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**15 623 256**	**51 264 236**	**75 573 759**	**72 979 135**	**72 142 691**	**71 334 900**
(+)/(-) Régularisations	–36 589 380	–46 302 895	–41 423 625	–41 027 136	–40 665 548	–35 891 210
Solde III (comptabilité financière)	**–20 966 124**	**4 961 341**	**34 150 134**	**31 951 999**	**31 477 143**	**35 443 690**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Comptabilité du groupe	–1 353 600	–2 131 350	–2 314 407	–2 333 990	–2 251 073	–2 251 164
Trésorerie	26 740 400	65 906 156	57 629 926	57 470 401	57 612 826	57 768 109
Production FIS et support	–8 728 800	–9 649 165	–17 312 846	–19 472 557	–20 277 788	–20 994 396
Gestion des assurances	–1 034 700	–2 817 405	–2 778 912	–2 784 718	–2 791 273	–2 787 648

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I (budget global) du groupe de produits s'élève à CHF 35,2 millions dans le bud-get 2017, en diminution de CHF 16,1 millions par rapport au budget 2016 (CHF 51,3 mio). Cette baisse résulte principalement du nouveau mode de comptabilisation selon le MCH2. Ainsi, les bénéfices distribués de la Banque nationale suisse (BNS) sont désormais présentés sous la rubrique « Rentrées fiscales » (au lieu de la rubrique « Rentrées financières ») dans le calcul des marges contributives (CHF 40,4 mio). De plus, diverses participations figurent dorénavant dans le patrimoine administratif avec le MCH2 : la rubrique « Rentrées financières » comprend ainsi des revenus de dividendes pour un montant total de CHF 33,7 millions. Le résultat reste stable durant la période de planification 2018 à 2020, tout comme dans la planification de l'an dernier.

Priorités de développement

Le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 reflètent en particulier les priorités suivantes :

Comptabilité du groupe : Mise en place du modèle comptable harmonisé 2 conforme aux normes IPSAS (MCH2/IPSAS) et poursuite de l'optimisation technique de la gestion financière.

Trésorerie : Le calcul des intérêts se fonde sur l'hypothèse que toutes les échéances à moyen et à long termes seront converties. Il a en outre été tenu compte des besoins financiers supplémentaires pour les transactions du bilan ayant une incidence sur les liquidités ainsi que de l'amortissement et du paiement des intérêts sur les reconnaissances de dette envers les deux caisses de pension. Les taux d'intérêt sont fixés selon le principe de précaution. En ce qui concerne les participations importantes, les revenus des dividendes correspondent au potentiel de distribution des dividendes prévu.

Production FIS et support : Comme déjà en 2015 et en 2016, l'axe prioritaire dans ce domaine est la poursuite du développement et la finalisation de la version 10 du FIS, qui offre la flexibilité souhaitée tout en étant compatible avec le MCH2. Cela jette les bases d'une exploitation stable et sûre des processus cantonaux pour les années à venir. Le projet ERP, mesure d'exécution découlant du rapport sur l'audit indépendant de l'informatique, se déroule en parallèle.

Gestion des assurances : Ce produit met en œuvre la stratégie du Conseil-exécutif en matière d'assurances conformément à la directive concernant les risques et les assu-rances (ACE 0323/2008) et au concept pool dommages (ACE 1404/2012). Les coûts des primes d'assurance de l'ensemble du canton dans les domaines d'assurance prévus par le concept pool dommages sont budgétés et financés de manière centralisée via ce produit. Les coûts des dommages financés par le biais du pool pour des risques non assurés ne sont pas inscrits au budget ; ils ne sont pas planifiables.

Chances et risques

Des risques considérables de pertes comptables pèsent toujours sur le bilan de la BNS. Le nouveau Fonds destiné à régulariser les recettes des distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse peut néanmoins couvrir une éventuelle diminution des bénéfices distribués de la BNS, voire leur suppression pure et simple.

Une augmentation des taux d'intérêt par rapport aux prévisions se traduirait par des coûts supplémentaires. Compte tenu de la situation actuelle sur les marchés financiers, il est peu probable que les taux d'intérêt augmentent rapidement. Il n'existe pas de risque d'inflation à l'heure actuelle, puisque les taux d'inflation prévus sont faibles, voire négatifs.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'Administration des finances dans le groupe	67	stabilité
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	15 000	stabilité
Nombre de versements traités	1 090 000	diminution
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	209	stabilité
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	54	augmentation
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	3	stabilité
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	415	stabilité

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes

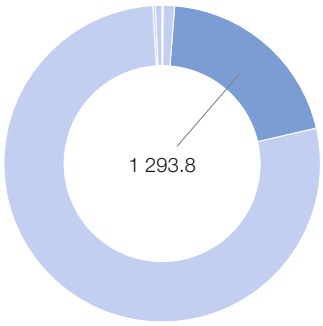

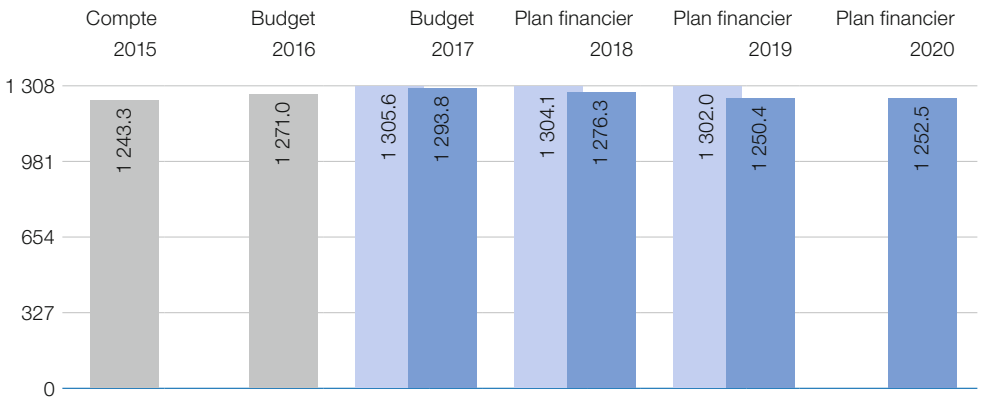

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'administration fiscale le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'Administration des finances veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	19 283	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
(-) Frais de personnel	–830 528	–829 248	–896 557	–906 773	–913 637	–920 112
(-) Coûts matériels	–113 594	–379 642	–260 407	–159 829	–159 830	–159 830
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	0	–22 704	–36 630	–36 018	–34 452	–32 886
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–924 840**	**–1 218 595**	**–1 180 595**	**–1 089 621**	**–1 094 920**	**–1 099 829**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 244 180 124	1 272 227 300	**1 294 971 600**	1 277 364 900	1 251 498 200	1 253 606 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**1 243 255 283**	**1 271 008 704**	**1 293 791 004**	**1 276 275 278**	**1 250 403 279**	**1 252 506 670**
(+)/(-) Régularisations	–746 722	–945 855	–846 278	–838 186	–830 807	–733 372
Solde III (comptabilité financière)	**1 242 508 562**	**1 270 062 849**	**1 292 944 726**	**1 275 437 092**	**1 249 572 473**	**1 251 773 299**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	–498 600	–811 928	–774 079	–679 490	–681 033	–683 761
Coordination statistique et statistique financière	–376 500	–350 505	–306 243	–308 788	–311 779	–313 796
Péréquation financière confédération – canton	–49 800	–56 163	–57 110	–57 785	–58 198	–58 500

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de ce groupe de produits ne présente pas d'évolution significative dans le bud-get 2017 et plan intégré mission-financement 2018 à 2020, par rapport au budget 2016. Cependant, les rentrées fiscales figurant dans le solde II sont en nette baisse par rapport à la précédente planification en raison d'une diminution des montants perçus au titre de la péréquation financière fédérale. Les fonds reçus de la Confédération et des cantons en vertu de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et des cas de rigueur (RPT) sont inscrits à hauteur d'un montant net de CHF 1 288 millions au budget 2017 et de montants situés entre CHF 1 244 et CHF 1 270 millions aux années du plan intégré mission-financement 2018 à 2020.

Priorités de développement

Le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 reflètent en particulier les priorités suivantes :

En vertu de l'article 4 de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC), l'impact de cette loi sera vérifié en 2016 et 2017, après quoi le Con-seil-exécutif présentera au Grand Conseil un rapport ou un projet de modification de la LPFC.

Les chiffres de la planification de 2017 à 2020 concernant le financement spécial « Fonds pour les cas spéciaux » comprennent un montant total de CHF 4,6 millions pour les subventions aux projets de fusion de communes et pour la compensation des pertes subies au titre de la péréquation financière suite à de telles fusions.

Chances et risques

Péréquation financière Confédération – canton (RPT) : après d'âpres discussions lors des débats concernant le 2e rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, les Chambres fédérales ont trouvé un compromis à l'été 2015 et décidé de réduire de CHF 165 millions les contributions de base à la péréquation des ressources pour la période de 2016 à 2019 (proposition du Conseil fédéral : réduction de CHF 330 mio). Malgré cet accord, les discussions politiques autour de la péréquation financière fédérale vont se poursuivre et une diminution des versements au titre de la péréquation des ressources est à prévoir à partir de 2020, en vertu du 3e rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation complémentaire géotopographique, prestation complémentaire so	275	stabilité
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	171	diminution
ombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	242	diminution
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 483	diminution
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 253	stabilité
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	138	augmentation

8.7.4 Impôts et prestations de services

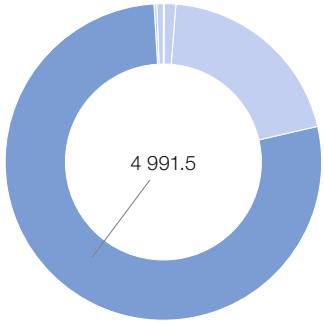

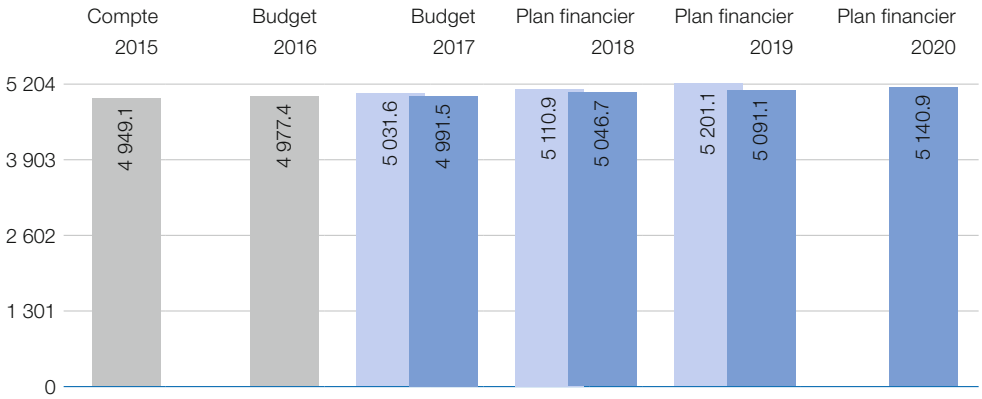

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais: expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la Chancellerie d'Etat et à d'autres institutions cantonales.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	53 486 580	52 658 650	52 868 900	52 868 900	52 868 900	52 868 900
(-) Frais de personnel	–90 387 738	–94 783 289	–93 854 133	–94 568 482	–95 463 905	–96 262 991
(-) Coûts matériels	–43 187 720	–50 333 601	–68 121 652	–68 297 129	–68 813 903	–68 814 894
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	1 211 885	–1 537 565	–1 222 829	–1 345 576	–1 468 322	–1 327 792
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–78 876 993**	**–93 995 806**	**–110 329 715**	**–111 342 287**	**–112 877 230**	**–113 536 778**
(+) Recettes des subventions cantonales	125 340	100 000	**100 000**	100 000	100 000	100 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 027 832 225	5 071 297 001	**5 101 697 000**	5 157 897 000	5 203 897 000	5 254 297 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**4 949 080 573**	**4 977 401 194**	**4 991 467 284**	**5 046 654 712**	**5 091 119 769**	**5 140 860 221**
(+)/(-) Régularisations	–71 395 208	69 619 703	69 588 087	69 710 826	69 833 564	69 959 076
Solde III (comptabilité financière)	**4 877 685 365**	**5 047 020 898**	**5 061 055 371**	**5 116 365 538**	**5 160 953 333**	**5 210 819 297**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Impôts	0	–44 563	–103 624 696	–104 553 981	–105 978 345	–106 543 502
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	–78 877 000	–93 951 244	–6 705 019	–6 788 306	–6 898 885	–6 993 275

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I inscrit au budget 2017 pour ce groupe de produits est supérieur de 16,3 millions de francs (+ 14,8 %) par rapport au budget 2016. Cette différence s'explique par le transfert budgétaire des prestations IT de l'OIO, à raison d'un montant 21,5 millions de francs. A cela se sont ajoutés divers allégements budgétaires par rapport à la planification de l'an dernier, qui ont réduit le poste des charges de matériel à hauteur de 5,1 millions de francs. Les charges de personnel diminuent grâce aux gains de rotation enregistrés suite à l'engagement de personnels plus jeunes.

Impôts :

Les rentrées fiscales sont estimées par projection de la première tranche d'impôt 2016 et des acomptes des PM d'une part et, d'autre part, en fonction des prévisions de croissance des plus grands instituts d'études économiques. Depuis la suppression, début 2015, du cours plancher du franc face à l'euro, les organismes d'études conjoncturelles tablent sur un ralentissement de la croissance en 2015 et 2016, ce qui provoquera un creux conjoncturel. Celui-ci touchera principalement les personnes morales et les exercices 2016 et 2017. On s'attend à de doubles effets négatifs (comme on les appelle) en 2016, qui vont avoir un effet de base sur le budget 2017 et le plan intégré « mission-financement » 2018-2020. On s'attend à une diminution nette du produit en 2019 et 2020 à cause de la troisième réforme de l'imposition des entreprises et de la stratégie fiscale du canton de Berne. En revanche, l'Intendance des impôts pense que le produit des impôts des personnes physiques va augmenter en fonction du revenu AVS pour le budget 2017.

Vu le marché actuel, on s'attend pour la première fois à nouveau à une stagnation du produit de l'impôt sur les gains immobiliers, car le nombre de cas devrait retomber à son niveau habituel. Le produit de l'impôt sur les successions et donations et des rappels d'impôt dépend étroitement des cas taxés et il est estimé sur la base de celui de l'année précédente et des taux de croissance.

Priorités de développement

L'Intendance des impôts va optimiser davantage encore les cyberportails qu'elle met à disposition des citoyens et des communes. Des mesures appropriées sont prévues pour faire face d'autres défis comme l'augmentation des cas d'imposition à la source ou de dénonciations spontanées.

La mise en œuvre des normes de l'OCDE en matière d'entraide administrative internationale est un autre défi à relever. Cela nécessitera un examen des moyens techniques et des mesures organisationnelles envisageables pour cette mise en œuvre.

Vu l'accroissement du volume de travail que cela impliquera, il faudra également envisager un renforcement des effectifs de sorte à pouvoir accomplir les tâches légales correctement.

Chances et risques

Il n'est guère facile d'estimer les conséquences de la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Le temps nécessaire à sa mise en œuvre dépend du dépôt ou non d'un référendum.

Tous les instituts d'études économiques sont en train de revoir leurs prévisions de croissance à la baisse. Il est actuellement impossible de savoir comment l'économie et, du même coup, les rentrées fiscales, vont effectivement évoluer. Comme le plan financier est en grande partie établi en fonction des tendances rendues publiques par les instituts d'études économiques, on ne peut pas exclure que les rentrées fiscales seront moins élevées que ce qui avait été prévu. Une baisse de la croissance de 0,5 % par rapport aux estimations se traduirait par une diminution des rentrées fiscales de 25 millions de francs. L'écart possible est en général compris dans une fourchette de +/- 50 millions de francs.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	655 755	augmentation
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	42 729	augmentation
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	614	diminution
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	9.7	augmentation
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	66 624	stabilité
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	497 942	augmentation
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	13 276	augmentation
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	302 455	augmentation

8.7.5 Personnel

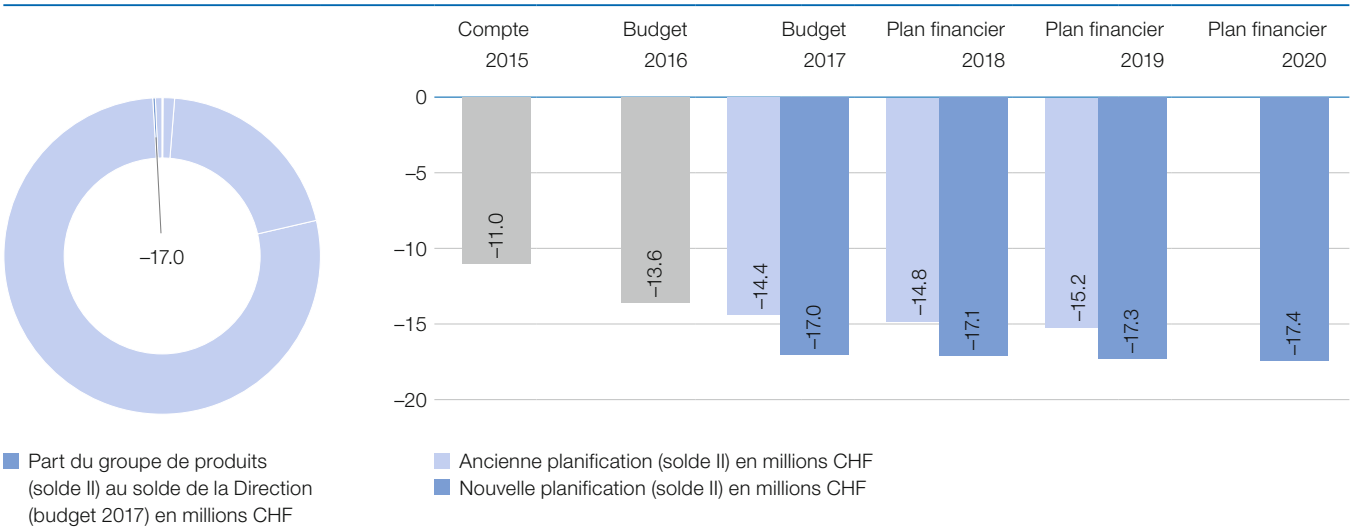

Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	4 226 347	3 580 000	2 430 000	2 430 000	2 430 000	2 430 000
(-) Frais de personnel	–9 803 850	–10 747 445	–10 494 661	–10 606 366	–10 673 138	–10 740 395
(-) Coûts matériels	–5 337 830	–5 832 409	–8 299 986	–8 376 584	–8 420 162	–8 448 626
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–130 367	–615 751	–668 865	–543 199	–611 494	–648 238
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–11 045 701**	**–13 615 606**	**–17 033 513**	**–17 096 150**	**–17 274 795**	**–17 407 260**
(+) Recettes des subventions cantonales	34 000	34 500	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 849	3 000	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–11 006 851**	**–13 578 106**	**–17 033 513**	**–17 096 150**	**–17 274 795**	**–17 407 260**
(+)/(-) Régularisations	11 545 448	54 083	89 722	85 470	78 422	58 379
Solde III (comptabilité financière)	**538 596**	**–13 524 023**	**–16 943 791**	**–17 010 680**	**–17 196 373**	**–17 348 881**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Politique du personnel et traitements	–7 629 812	–8 799 621	–12 102 917	–12 136 231	–12 274 915	–12 393 044
Développement du personnel, santé et affaires sociales	–3 415 888	–4 815 984	–4 930 595	–4 959 918	–4 999 879	–5 014 215

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2017, le solde de ce groupe de produits augmente d'environ CHF 3,4 million par rapport au budget 2016, et ce malgré le fait que les charges de personnel et celles en biens, services et marchandises aient, dans l'ensemble, été budgétées à un montant nettement inférieur. La forte progression du solde s'explique d'une part par la budgétisation décentralisée à l'Office du personnel – et non plus centralisée à l'OIO – de CHF 2,8 millions de coûts TIC, en vertu des résultats du projet IT@BE. D'autre part, les rentrées financières budgétées sont d'environ CHF 1 million inférieures à cause de la privatisation des cliniques psychiatriques et de la baisse des recettes des prestations de services (à la Direction de l'instruction publique et à l'Université). Pendant la période de la planification financière (2018 à 2020), le résultat évolue de manière analogue au budget 2017.

Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités prévues au budget 2017 et au plan intégré mission-financement 2018 à 2020 pour le groupe de produits « Personnel » :

– Tous les mois, quelque 45 000 salaires sont versés au personnel cantonal, au corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées pour un montant dépassant CHF 240 millions.

– Pour recruter et conserver un personnel possédant de bonnes qualifications, il faut que les conditions de travail et d'engagement soient attrayantes et concurrentielles. La Stratégie relative au personnel élaborée en 2016 conjointement avec les Directions, la Chancellerie d'Etat et la Justice constitue la base du développement à venir des travaux relatifs au personnel dans l'administration du canton de Berne. Les instruments existants sont constamment contrôlés et développés le cas échéant pour garantir leur adéquation.

– Le Service de consultation pour le personnel (SCPers) conseille les agent(e)s et les cadres qui connaissent des situations difficiles. Le nombre de consultations a fortement augmenté ces dernières années et l'on peut supposer que cette tendance va se poursuivre.

Parmi les autres priorités de la période de planification figurent les travaux du projet IT@BE, notamment l'examen du remplacement du système informatique du personnel du canton de Berne PERSISKA par un système de gestion intégré (Enterprise Ressource Planning, ERP).

Chances et risques

Aucune chance ni risque ayant potentiellement des répercussions financières ne sont prévus pour 2017.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	12 128	stabilité
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	47 000	augmentation
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	245	augmentation
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	104	stabilité
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	145	stabilité
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	832	augmentation

8.7.6 Informatique et organisation

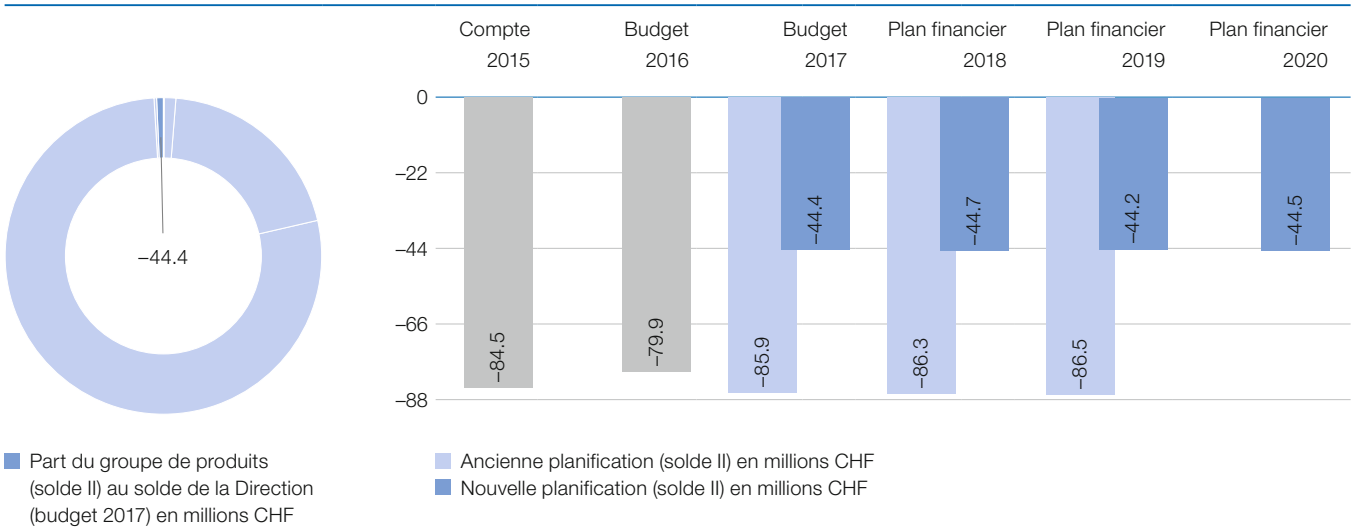

Description

L'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO), en qualité de centre d'expertise cantonal, fournit des services en matière de gestion, d'organisation et d'emploi des ressources informatiques. Il est aussi l'interlocuteur cantonal pour les questions fondamentales d'utilisation de l'informatique et de la gestion des données stratégiques. Concrètement, cela signifie que l'OIO assiste la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et les Directions de l'administration cantonale dans l'utilisation de l'informatique et qu'il assume la responsabilité des projets interdirectionnels dans le domaine informatique. Les prestations de l'OIO comprennent en outre la coordination des fournisseurs informatiques externes ainsi que la garantie du fonctionnement et de la maintenance des plate-formes informatiques cantonales. L'OIO est un interlocuteur important des communes pour les questions relatives à la collaboration dans le domaine informatique et à la gestion des données de base.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	6 472 249	12 665 660	49 876 987	51 171 352	51 784 017	51 784 017
(-) Frais de personnel	–13 190 372	–16 057 001	–16 391 876	–16 610 801	–16 780 030	–16 958 439
(-) Coûts matériels	–77 164 243	–76 351 911	–77 810 514	–79 012 368	–78 879 729	–78 926 299
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–571 215	–164 737	–100 639	–210 489	–315 874	–437 645
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–84 453 581**	**–79 907 990**	**–44 426 043**	**–44 662 307**	**–44 191 618**	**–44 538 367**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	–2 000	**–2 000**	–2 000	–2 000	–2 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–84 453 581**	**–79 909 990**	**–44 428 043**	**–44 664 307**	**–44 193 618**	**–44 540 367**
(+)/(-) Régularisations	–34 016	104 244	139 356	250 489	355 875	477 646
Solde III (comptabilité financière)	**–84 487 598**	**–79 805 746**	**–44 288 687**	**–44 413 818**	**–43 837 743**	**–44 062 722**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Organisation	–7 917 400	–7 737 171	–9 711 632	–7 273 583	–7 705 450	–6 195 845
Poste de travail	–14 255 600	–16 797 275	–14 020 635	–16 281 037	–15 191 993	–15 594 792
Sécurité	–837 100	–978 396	–700 023	–823 868	–874 884	–951 863
Applications	–10 300 700	–12 058 287	–10 281 964	–9 938 460	–10 308 083	–10 605 963
Infrastructure	–51 142 800	–42 336 861	–9 711 788	–10 345 357	–10 111 205	–11 189 902

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2017, le solde II de ce groupe de produits est inférieur d'environ CHF 35 millions (soit –44 %) au chiffre du budget 2016. En outre, une diminution de quelque CHF 41 millions (–52 %) par rapport aux valeurs de la précédente planification est prévue pour la période de planification 2018 à 2020. Cette réduction massive repose sur deux facteurs :

- Une budgétisation plus restrictive a permis des améliorations budgétaires de CHF 5 à 6 millions pendant toute la période de planification.
- Le reste de la réduction résulte de la prise en compte de la facturation des prestations au sein du canton dans le domaine des TIC. La Stratégie TIC 2016-2020 du Conseil-exécutif prévoit que l'OIO soit chargé de fournir l'ensemble du canton en prestations de services de base dans le domaine des TIC et que les dépenses occasionnées soient refacturées aux DIR/CHA/JUS conformément au principe de la facturation des prestations. Cela entraîne une augmentation des rentrées financières et une amélioration du solde II du groupe de produits, mais n'influe pas sur le budget au niveau cantonal. Le processus de coordination de la facturation interne des prestations est en en train de se mettre en place au sein du canton et doit encore se stabiliser. Les premières expériences concernant la planification et l'exécution vont être recueillies en 2016 et 2017 et seront intégrées aux prochains processus de planification.

Priorités de développement

Voici les priorités inscrites au budget et au plan intégré mission-financement pour le groupe de produits Informa-tique et organisation :

- Programme IT@BE : achat de prestations de tiers en matière de planification, de conseil et de TIC, et achat de matériel et de logiciels destinés à la mise en œuvre de la stratégie TIC 2016-2020 du Conseil-exécutif. Ce pro-gramme comprend 3 volets : normalisation, consolidation et centralisation de la fourniture des prestations de services TIC de base, centralisation du premier niveau de support (Centre de services et support sur site) à l'OIO et mise en place du management TIC dans l'ensemble de l'administration.
- IPv6 : Les adresses actuelles IPv4 (Internet Protocol version 4) étant épuisées au niveau mondial, le canton de Berne doit se préparer à la nouvelle technologie IPv6 (Internet Protocol version 6). L'infrastructure cantonale pour IPv6 est préparée sous la houlette de l'OIO, avec le concours des Directions, de la Chancellerie d'Etat et de la Direction de la magistrature (DIR/CHA/JUS).
- Harmonisation de la téléphonie : Le projet HarmTel fournit aux DIR/CHA/JUS une solution numérique réseau de collaboration et de communication unifiées (Unified Communications and Collaboration, UCC) fondée sur le logiciel Microsoft Lync. Elle remplace notamment les anciens réseaux téléphoniques analogiques de l'administration.
- Gestion et archivage électroniques des documents : Ce projet fournit aux DIR/CHA/JUS, sous la forme du service « BE-GEVER », les composants système techniques qui sont nécessaires pour la gestion et l'archivage électroniques des documents.

Chances et risques

Le groupe de produits Informatique et organisation présente pour la présente planification, les chances et les risques ayant potentiellement des répercussions financières suivants :

Mise en œuvre de la stratégie TIC 2016-2020 (auparavant : audit indépendant de l'informatique de l'administration cantonale et programme IT@BE) : En février 2016, le Conseil-exécutif a arrêté la stratégie TIC 2016-2020, qui a fait suite à l'audit indépendant

de l'informatique de l'administration cantonale. Cet audit avait mis au jour un potentiel d'économie estimé à quelque CHF 24 millions par an, avec des investissements correspondants. Pour mettre en œuvre la stratégie TIC et les recommandations de l'audit, un programme IT@BE décliné en plusieurs projets d'exécution est réalisé actuellement. La mise en œuvre de ces mesures comporte à la fois des risques financiers et des chances, à savoir les économies indiquées et les dépenses nécessaires à cette fin. Toutefois, il n'est possible que d'en esquisser grossièrement le montant et le calendrier à l'heure actuelle, dans la mesure où le programme IT@BE et ses différents projets d'exécution se trouvent seulement en phase d'initialisation. Pour que les économies indiquées puissent être entièrement réalisées, il faut impérativement mettre en œuvre la stratégie TIC 2016-2020 adoptée en février 2016.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'utilisateurs (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO)	3 583	augmentation
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0.69	stabilité
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	147	augmentation
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	12	augmentation
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	4 759	augmentation
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	586	augmentation

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–1 814 266**	**–2 328 001**	**–1 703 000**	**–1 253 000**	**–1 053 000**	**–853 000**
Modification		–28.3 %	26.8 %	26.4 %	16.0 %	19.0 %
Revenus	**1 814 266**	**2 328 000**	**1 703 000**	**1 253 000**	**1 053 000**	**853 000**
Modification		28.3 %	–26.8 %	–26.4 %	–16.0 %	–19.0 %
Solde	**0**	**–1**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification			100.0 %			
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	–50 000	–50 000	–50 000	–50 000	–50 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	–1	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 811 266	–2 275 000	–1 650 000	–1 200 000	–1 000 000	–800 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 232 020	1 928 000	1 703 000	1 253 000	1 053 000	853 000
46 Revenus de transfert	582 246	400 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	11 935 005	10 702 985	8 774 985	7 071 985	5 818 985	4 765 985
Etat du patrimoine au 31.12.	10 702 985	8 774 985	7 071 985	5 818 985	4 765 985	3 912 985
Variation du patrimoine	–1 232 020	–1 928 000	**–1 703 000**	–1 253 000	–1 053 000	–853 000

Commentaire

Prestations fournies conformément à la description et au commentaire du groupe de produits « Péréquation financière confédération-canton/canton-communes ».

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**0**	**–9 960 000**	**–7 750 000**	**–6 440 000**	**0**	**0**
Modification			22.2 %	16.9 %	100.0 %	
Revenus	**0**	**9 960 000**	**7 750 000**	**6 440 000**	**0**	**0**
Modification			–22.2 %	–16.9 %	–100.0 %	
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	–9 960 000	–7 750 000	–6 440 000	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	9 960 000	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	7 750 000	6 440 000	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	272 531 000	264 781 000	258 341 000	258 341 000
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	272 531 000	264 781 000	258 341 000	258 341 000	258 341 000
Variation du patrimoine	0	–9 960 000	**–7 750 000**	–6 440 000	0	0

Commentaire

Voir compte rendu séparé dans le rapport. Variation du patrimoine conformément à la planification actualisée des prélèvements sur le fonds.

8.9.2 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–164 322 977**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		100.0 %				
Revenus	**164 322 977**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–100.0 %				
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–164 322 977	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	164 322 977	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	0	164 322 977	164 322 977	164 322 977	164 322 977	164 322 977
Etat du patrimoine au 31.12.	164 322 977	164 322 977	164 322 977	164 322 977	164 322 977	164 322 977
Variation du patrimoine	164 322 977	0	**0**	0	0	0

Commentaire

Variation du patrimoine conformément à la loi sur le fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS).

9 Direction de l'instruction publique (INS)

9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–17.7	0.2
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–1 242.1	365.5
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–699.4	166.1
Enseignement supérieur	–587.9	0.0
Culture	–74.5	2.4
Services centralisés	–44.3	3.8

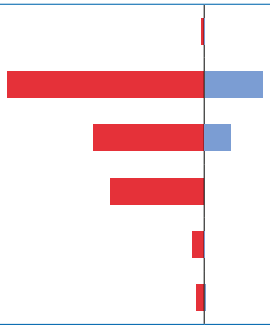

9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–17.3	–17.8	–17.5	–17.7	–17.7	–17.9
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–825.9	–850.8	–876.6	–885.1	–901.0	–908.7
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–566.7	–522.1	–533.3	–539.5	–544.5	–546.0
Enseignement supérieur	–570.8	–585.3	–587.9	–591.8	–596.6	–601.6
Culture	–72.9	–72.7	–72.0	–75.6	–75.9	–75.9
Services centralisés	–36.5	–39.2	–40.4	–43.2	–43.5	–43.8
Total	**–2 090.1**	**–2 087.9**	**–2 127.7**	**–2 152.9**	**–2 179.2**	**–2 193.9**

9.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le domaine de la formation, la priorité reste le développement de l'enseignement, la garantie de conditions d'engagement et de travail compétitives et le maintien d'un cadre d'exercice stable. La politique d'apaisement engagée sera donc poursuivie et consolidée.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, la mise en œuvre du Lehrplan 21 continuera d'exiger une attention particulière. S'agissant du degré secondaire II, l'objectif est, par des mesures adaptées, de maintenir voire d'accroître encore le fort taux de diplômés. Concernant les écoles moyennes en particulier, c'est le passage à l'enseignement supérieur qui concentrera les efforts. Par ailleurs, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée accroît la pression sur la formation professionnelle et, par là même, la nécessité d'exploiter au mieux le potentiel des élèves, et ce d'autant plus que la numérisation (industrie 4.0) aura des répercussions sur différents secteurs professionnels. S'agissant de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise, la question des locaux occupera toujours une place importante dans les discussions. Des incertitudes demeurent par ailleurs pour les hautes écoles depuis l'adoption de l'initiative sur l'immigration de masse.

Dans le domaine de la culture, la révision de la Stratégie culturelle cantonale de 2009 sera à l'ordre du jour. Le Service archéologique restera sous pression compte tenu de l'activité toujours très forte dans le domaine du bâtiment, tandis que la révision du recensement architectural constituera une charge de travail supplémentaire pour le Service des monuments historiques au cours des prochaines années.

L'afflux migratoire représente par ailleurs un défi de taille. Le canton de Berne a pris le parti de soutenir les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire en les intégrant le plus vite possibile et de manière durable sur les plans linguistique, social et professionnel, de manière à ce qu'ils acquièrent rapidement une indépendance. Cette intégration étant avant tout envisagée dans le cadre des structures ordinaires existantes, les établissements de la scolarité obligatoire, les services psychologiques pour enfants et adolescents mais aussi l'ensemble du secteur de la formation initiale, professionnelle et continue seront fortement sollicités. Cela n'implique pas uniquement la mise à disposition de ressources supplémentaires mais aussi une collaboration interinstitutionnelle étroite ainsi qu'un soutien de la part du monde du travail.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–2 636 766 508**	**–2 621 160 826**	**–2 683 120 975**	**–2 711 642 074**	**–2 744 544 980**	**–2 762 945 584**
Modification		0.6 %	–2.4 %	–1.1 %	–1.2 %	–0.7 %
Revenus	**549 627 094**	**535 470 910**	**558 985 154**	**562 750 304**	**568 962 081**	**572 606 624**
Modification		–2.6 %	4.4 %	0.7 %	1.1 %	0.6 %
Solde	**–2 087 139 414**	**–2 085 689 916**	**–2 124 135 820**	**–2 148 891 769**	**–2 175 582 899**	**–2 190 338 960**
Modification		0.1 %	–1.8 %	–1.2 %	–1.2 %	–0.7 %
Charges						
30 Charges de personnel	–1 600 605 452	–1 603 543 768	–1 649 190 056	–1 664 496 795	–1 689 257 484	–1 702 813 735
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–73 757 553	–73 663 034	–74 877 542	–75 959 877	–75 912 587	–76 008 921
33 Amortissements du patrimoine administratif	–10 676 370	–10 821 986	–10 745 941	–11 027 417	–11 417 776	–11 715 382
34 Charges financières	–422 283	–584 800	–552 099	–553 099	–553 099	–553 099
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–944 240 039	–929 106 437	–941 554 234	–953 403 783	–961 202 931	–965 653 345
37 Subventions à redistribuer	–3 124 748	–1 921 500	–2 744 500	–2 744 500	–2 744 500	–2 744 500
38 Charges extraordinaires	29 627	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–3 969 688	–1 519 300	–3 456 600	–3 456 600	–3 456 600	–3 456 600
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	55 071 998	49 644 034	57 638 323	57 855 392	57 873 091	58 217 135
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 406 289	1 777 000	1 326 000	1 324 000	1 324 000	1 324 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	487 106 967	481 028 175	494 679 631	498 229 712	504 423 790	507 724 289
47 Subventions à redistribuer	3 124 748	1 921 500	2 744 500	2 744 500	2 744 500	2 744 500
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 917 090	1 100 200	2 596 700	2 596 700	2 596 700	2 596 700

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats progresse de CHF 37,0 millions dans le budget 2017 par rapport aux comptes 2015 (1,8 %). Dans les années suivantes, la hausse sera comprise entre 0,7 et 1,2 pour cent. Les charges (avant tout dans les domaines du personnel et des transferts [= subventions]) mais aussi les revenus ont pu être adaptés sur la base de l'analyse des comptes 2015. Des moyens supplémentaires ont été inscrits pour la croissance de la masse salariale budgétée ainsi que, principalement, pour les mesures liées aux migrations (CHF 7,7 mio) et le développement des écoles à journée continue, toujours marqué (CHF 4,0 mio). Dans le domaine de la formation professionnelle, CHF 6,0 millions ont été ajoutés au budget au titre des dépenses. Le plan financier prévoit également des dépenses supplémentaires dans le domaine de l'archéologie ainsi que des adaptations concernant les subsides de formation (mise en œuvre du rapport social).

Si l'on compare l'exercice 2010 et la dernière année du plan financier (2020), le solde du compte de fonctionnement progresse au total de 7,7 pour cent (soit 0,7 % par an), ce qui reste bien en deçà de l'augmentation cumulée de la masse salariale sur cette période.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–17 328 654**	**–15 409 000**	**–16 700 000**	**–16 574 000**	**–16 588 000**	**–16 588 000**
Modification		11.1 %	–8.4 %	0.8 %	–0.1 %	0.0 %
Recettes	**65 457**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–100.0 %				
Solde	**–17 263 197**	**–15 409 000**	**–16 700 000**	**–16 574 000**	**–16 588 000**	**–16 588 000**
Modification		10.7 %	–8.4 %	0.8 %	–0.1 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–10 385 566	–10 554 000	–12 462 200	–11 869 000	–11 883 000	–11 883 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–6 943 088	–4 855 000	–4 237 800	–4 705 000	–4 705 000	–4 705 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	65 457	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Avec un plafond d'investissements fixé à CHF 16,5 millions, il devrait être possible de réaliser les investissements de développement et de remplacement impératifs. A moyen terme, il sera nécessaire de clarifier les modalités de financement des travaux d'entretien d'envergure qui concerneront certaines institutions culturelles. Les moyens correspondants n'ont pas encore été inscrits au budget 2017.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS

2010	2011	2012	2013	2014	2015
997.4	1 028.9	1 002.9	993.5	1 056.1	1 066.9

Commentaire

La progression des effectifs de personnel enregistrée entre 2014 et 2015, chiffrée à 10,8 UTP, s'explique pour moitié par la double occupation de certains postes durant une période limitée, dans le cadre de remplacements suite à des arrêts maladie et à des congés de maternité ou encore dans le cadre de changements de titulaires de postes. Le reste de la progression est dû à des augmentations de degrés d'occupation ainsi qu'à des postes nouvellement occupés dans le cadre du contingent autorisé. Il convient de mentionner ici en particulier les fluctuations habituelles concernant le personnel de fouille, le pourvoiement d'un poste depuis longtemps vacant dans une école professionnelle ainsi que plusieurs nouveaux engagements dans le domaine de l'informatique et à la Section des subsides de formation de l'Office des services centralisés.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques

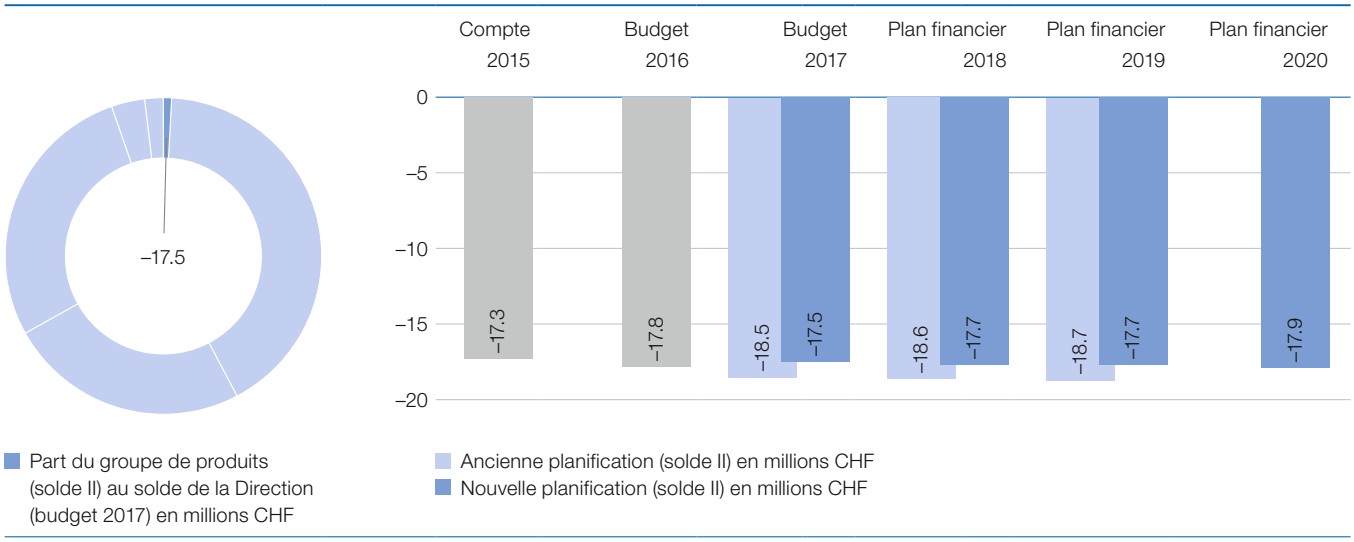

Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	262 941	146 000	185 000	185 000	185 000	185 000
(-) Frais de personnel	–8 952 101	–9 940 902	–9 904 731	–10 010 252	–10 032 079	–10 147 844
(-) Coûts matériels	–1 603 835	–1 322 740	–1 249 479	–1 239 979	–1 239 979	–1 239 979
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	130	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–10 292 866**	**–11 117 643**	**–10 969 210**	**–11 065 231**	**–11 087 059**	**–11 202 823**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–6 973 123	–6 733 000	**–6 583 000**	–6 653 000	–6 653 000	–6 653 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 756	5 400	**5 400**	5 400	5 400	5 400
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–17 260 233**	**–17 845 243**	**–17 546 810**	**–17 712 831**	**–17 734 659**	**–17 850 423**
(+)/(-) Régularisations	–2 221	–500	–500	–500	–500	–500
Solde III (comptabilité financière)	**–17 262 455**	**–17 821 743**	**–17 547 311**	**–17 713 331**	**–17 735 159**	**–17 850 924**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien aux fonctions de direction	–9 110 081	–10 236 768	–9 751 133	–9 834 277	–9 848 253	–9 946 646
Prestations juridiques	–1 182 784	–880 874	–1 218 076	–1 230 953	–1 238 805	–1 256 176

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de l'exercice budgétaire 2017 est inférieur de CHF 0,1 million à celui de l'exercice budgétaire 2016. Les chiffres du budget 2017 et du plan financier 2018-2020 sont donc représentatifs de la situation actuelle.

Priorités de développement

Pour le moment, aucune priorité de développement n'a été fixée.

Chances et risques

Aucun risque spécifique n'a été identifié pour le budget 2017 et le plan financier 2018-2020.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	95	augmentation
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	11	augmentation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	37	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	194	stabilité
Nombre de recours déposés	333	stabilité
Nombre de recours réglés	343	stabilité

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires

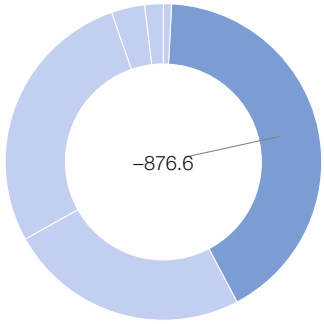

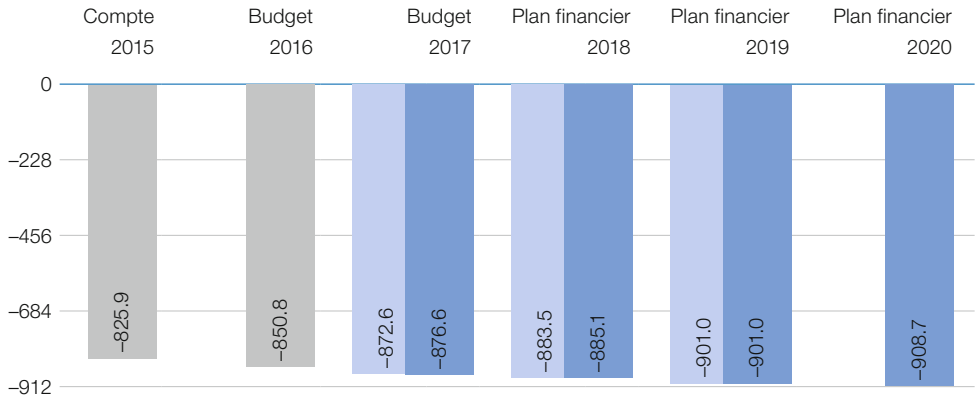

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanante. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mis en œuvre d'examen psychologiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	354 264 793	354 404 281	364 071 318	367 693 807	373 916 885	377 217 384
(-) Frais de personnel	–1 118 292 257	–1 141 063 677	–1 172 269 629	–1 183 262 973	–1 204 946 824	–1 215 845 549
(-) Coûts matériels	–41 496 325	–42 491 310	–45 853 392	–46 993 269	–47 424 793	–47 424 794
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	67 479	–72 145	–960 914	–987 664	–1 016 377	–1 029 106
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–805 456 310**	**–829 222 850**	**–855 012 617**	**–863 550 099**	**–879 471 109**	**–887 082 066**
(+) Recettes des subventions cantonales	1 081 037	900 000	**900 000**	900 000	900 000	900 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–22 244 509	–22 981 500	**–22 981 500**	–22 969 625	–22 956 500	–22 956 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	671 335	515 045	**515 047**	515 047	515 047	515 047
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–825 948 447**	**–850 789 305**	**–876 579 070**	**–885 104 677**	**–901 012 562**	**–908 623 519**
(+)/(-) Régularisations	–146 462	113 680	–20 353	–18 105	–16 699	–16 243
Solde III (comptabilité financière)	**–826 094 909**	**–850 675 625**	**–876 599 424**	**–885 122 782**	**–901 029 262**	**–908 639 763**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Ecole obligatoire	–759 783 521	–781 087 356	–805 779 902	–813 140 425	–828 554 793	–836 161 504
Offres périscolaire	–45 672 789	–48 050 851	–49 232 714	–50 409 673	–50 916 315	–50 920 562

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2017 a progressé d'environ CHF 25,8 millions par rapport au budget 2016 (3,0 %). Cette évolution est en grande partie imputable à la croissance budgétée de la masse salariale du corps enseignant, au développement des écoles à journée continue et aux moyens financiers supplémentaires requis pour la scolarisation des enfants réfugiés.

Priorités de développement

Dans le domaine de l'école obligatoire, c'est l'introduction du Lehrplan 21 qui occupera le devant de la scène ces prochaines années. En 2017, les charges concerneront principalement la formation continue du corps enseignant. Dès 2018, elles seront engendrées par la dotation plus élevée en leçons pour les élèves.

En sus des frais liés à l'enseignement des langues étrangères déjà inscrits dans le plan intégré mission-financement, CHF 2,2 millions ont été ajoutés pour 2018, CHF 13,5 millions pour 2019 et CHF 17,4 millions pour 2020 en faveur des leçons supplémentaires engendrées par le Lehrplan 21 (allemand, mathématiques, médias et informatique).

Dans le domaine des écoles à journée continue, un développement modéré est encore attendu, avant tout dans les agglomérations.

Les écoles de musique s'efforcent de maintenir la diversité et la qualité de leur offre. Elles travaillent davantage en réseau dans les domaines du personnel et de la conception des offres, notamment en ce qui concerne l'encouragement des élèves particulièrement doués ou intéressés.

A l'heure actuelle, la situation politique et humanitaire est particulière du fait de l'afflux de réfugiés vers l'Europe. Cette évolution est clairement perceptible dans les écoles : ces dernières ont non seulement besoin de leçons supplémentaires, mais aussi du soutien des services psychologiques pour enfants et adolescents dans l'intégration socio-émotionnelle des enfants réfugiés scolarisés.

Chances et risques

Dans la partie germanophone du canton, l'augmentation du nombre de leçons avant tout dans les disciplines allemand, mathématiques et informatique permet de renforcer la promotion de la relève dans les domaines de l'industrie et des PME.

L'offre en matière d'écoles à journée continue, la promotion de la santé et le travail social en milieu scolaire sont organisés conjointement avec les communes. Ils renforcent et enrichissent le soutien apporté aux parents, aux enfants et aux jeunes du canton de Berne. Les écoles à journée continue en particulier constituent toujours un atout de taille pour le canton. Par ailleurs, le travail social en milieu scolaire contribue de manière essentielle à décharger le corps enseignant.

En raison de la hausse des effectifs d'élèves, il se peut que les classes existantes ne suffisent plus à accueillir tous les enfants et que de nouvelles classes doivent être ouvertes (avec un temps de retard).

La marge de manœuvre financière des écoles de musique est faible, malgré le bon soutien dont elles disposent grâce aux contrats de prestations conclus avec les communes. Les écoles de musique ne disposent plus que de peu de réserves et pourraient donc être contraintes d'augmenter leurs tarifs. Certaines familles risqueraient ainsi de ne plus pouvoir financer les cours de leurs enfants.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'élèves (école obligatoire)	102 212	augmentation
Nombre de classes (classes régulières)	5 180	augmentation
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	4 765 731	augmentation
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	8 848	augmentation
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	stabilité

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle

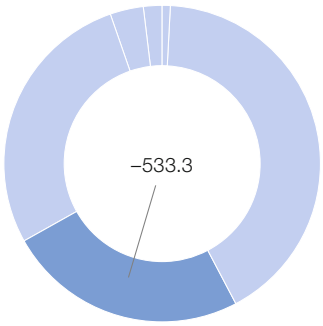

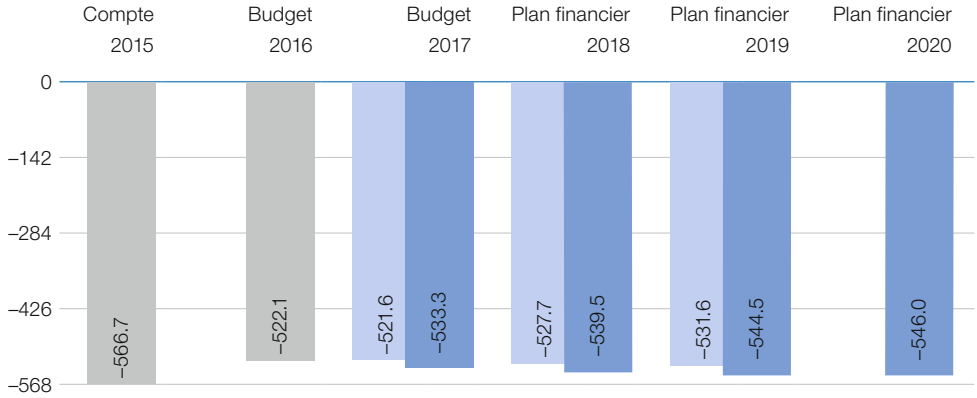

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes.

Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	52 598 618	53 622 812	56 683 893	56 683 893	56 683 893	56 683 893
(-) Frais de personnel	–440 889 816	–421 377 181	–427 519 666	–429 495 533	–432 030 909	–434 161 487
(-) Coûts matériels	–90 821 681	–94 250 459	–118 592 155	–118 835 632	–116 606 191	–116 578 933
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–12 218 796	–12 169 130	–12 175 030	–12 416 203	–12 634 123	–12 772 663
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–491 331 675**	**–474 173 958**	**–501 602 960**	**–504 063 476**	**–504 587 331**	**–506 829 191**
(+) Recettes des subventions cantonales	109 190 121	107 022 685	**109 193 000**	109 193 000	109 193 000	109 193 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–184 804 441	–155 024 057	**–141 099 076**	–144 819 639	–149 331 858	–148 581 858
(+) Rentrées fiscales et amendes	276 125	73 000	**238 000**	238 000	238 000	238 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–566 669 870**	**–522 102 331**	**–533 271 036**	**–539 452 115**	**–544 488 190**	**–545 980 050**
(+)/(-) Régularisations	505 254	974 144	–14 462	12 148	–63	–17 328
Solde III (comptabilité financière)	**–566 164 616**	**–521 128 187**	**–533 285 498**	**–539 439 967**	**–544 488 253**	**–545 997 378**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Ecoles moyennes	–154 173 300	–145 687 220	–149 506 844	–150 547 157	–150 755 785	–151 689 034
Formation professionnelle supérieure	–316 894 800	–307 340 302	–330 630 559	–332 167 642	–331 992 261	–333 452 540
Orientation professionnelle	–20 263 600	–21 146 437	–21 465 556	–21 348 675	–21 839 285	–21 687 616

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La marge contributive (solde II) inscrite au budget du groupe de produits s'élève à CHF 533,3 millions en 2017, ce qui correspond à une augmentation d'environ CHF 11,2 millions par rapport au budget 2016. Entre l'exercice 2015 et la dernière année du plan financier (2020), le solde II enregistre une baisse de CHF 20,7 millions.

Priorités de développement

Ecoles moyennes

La garantie durable de l'accès aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité gymnasiale reste au cœur des préoccupations. Maintenant que les compétences disciplinaires de base en mathématiques et dans la langue première ont été définies à l'échelle nationale, il faut élaborer les prescriptions cantonales concernant la manière de les transmettre et de les évaluer. Par ailleurs, les efforts fournis par la Commission de maturité pour garantir des examens de maturité comparables ainsi que les projets visant à mettre au point une culture de l'évaluation commune et à renforcer la collaboration entre gymnases et hautes écoles sont poursuivis.

Le plan d'études cantonal pour la formation gymnasiale dispensée dans la partie germanophone du canton a été élaboré et entrera en vigueur à l'été 2017. Ce document permet de mettre en œuvre la solution Quarta et les mesures d'économies définies dans le cadre de l'examen des offres et des structures. En outre, le nouveau plan d'études aborde pour la première fois les thèmes du développement durable et de l'apprentissage autonome et accorde une plus grande importance à l'encouragement des compétences STIM. La question de la transmission de connaissances de base en informatique fait actuellement l'objet de discussions au niveau national, lesquelles se fondent notamment sur l'ébauche de plan d'études élaborée dans le canton de Berne.

Formation professionnelle

La formation professionnelle va changer ces prochaines années. D'une part, les professions des services sont de plus en plus prisées par les jeunes. D'autre part, la numérisation (industrie 4.0) aura également des répercussions dans plusieurs secteurs d'activité. C'est pourquoi une Stratégie de la formation professionnelle à l'horizon 2030 sera élaborée au niveau fédéral par les partenaires de la formation professionnelle. Le canton de Berne entend s'engager activement dans ces travaux.

Le recul démographique se poursuit, ce qui se répercute sur le nombre de places d'apprentissage vacantes. Dans le même temps, le nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire augmente. Ces derniers doivent suivre des cours de langue et des cours en compétences de base afin de pouvoir accéder à une solution transitoire et aux apprentissages sanctionnés par une AFP ou un CFC. Les coûts liés aux cours de langue et aux solutions transitoires sont donc en hausse. La gestion des cas (coordination entre les acteurs) et la volonté des milieux professionnels de créer des places de stage et d'apprentissage constituent de grands défis. Les tâches correspondantes sont abordées de manière institutionnelle.

En raison des changements démographiques et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, des mesures supplémentaires doivent être prises s'agissant des diplômes professionnels pour adultes. Les offres d'information et de conseil doivent ainsi être améliorées et la procédure de validation des acquis étendue dans plusieurs professions.

La formation professionnelle supérieure doit continuer d'être renforcée. Le système de financement des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs va passer d'un financement cantonal basé sur les charges à un financement fédéral par sujet (contributions aux personnes participantes). Ce changement permettra de garantir la libre circulation des étudiants et étudiantes, à l'instar de ce que connaissent les écoles supérieures, et entraînera une augmentation des contributions pour la plupart des formations.

Centres d'orientation professionnelle et personnelle (centres OP)

La réorganisation des centres d'orientation professionnelle et personnelle du canton de Berne opérée à l'automne 2015 est bien établie. Grâce aux domaines d'activités cantonaux « choix professionnel », « Case management », « formation professionnelle », « carrière » et « information et infothèques », la stratégie

en matière d'élaboration des produits est uniforme dans l'ensemble du canton.

Dans le domaine du choix professionnel, priorité est donnée à l'amélioration des informations destinées au corps enseignant et aux parents. Parallèlement, la manière d'optimiser les offres pour les jeunes qui nécessitent un soutien accru mais qui ne répondent pas aux critères du Case management est à l'étude.

En ce qui concerne le Case management Formation professionnelle, les efforts visent principalement à continuer d'améliorer la qualité des services proposés. Dans le domaine de la carrière enfin, une nouvelle stratégie en matière d'élaboration des produits est en préparation afin que les produits permettent davantage aux clients et clientes de mener une réflexion sur les questions liées à leur carrière tout au long de leur vie et, partant, qu'ils puissent avoir des effets durables.

Chances et risques

Le canton de Berne bénéficie d'un solide réseau au niveau national dans les différents organes actifs dans les domaines de la formation en école moyenne, de la formation professionnelle, de la formation continue et de l'orientation professionnelle. Il est donc en mesure d'influencer considérablement la conception des stratégies de rang supérieur. De plus, la collaboration institutionnelle y est bien établie, ce qui facilite la mise en place de solutions communes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	26 937	stabilité
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 779	augmentation
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	4 413	stabilité
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	54 120	stabilité
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 267	stabilité
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	980	stabilité
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	13 090	stabilité

9.7.4 Enseignement supérieur

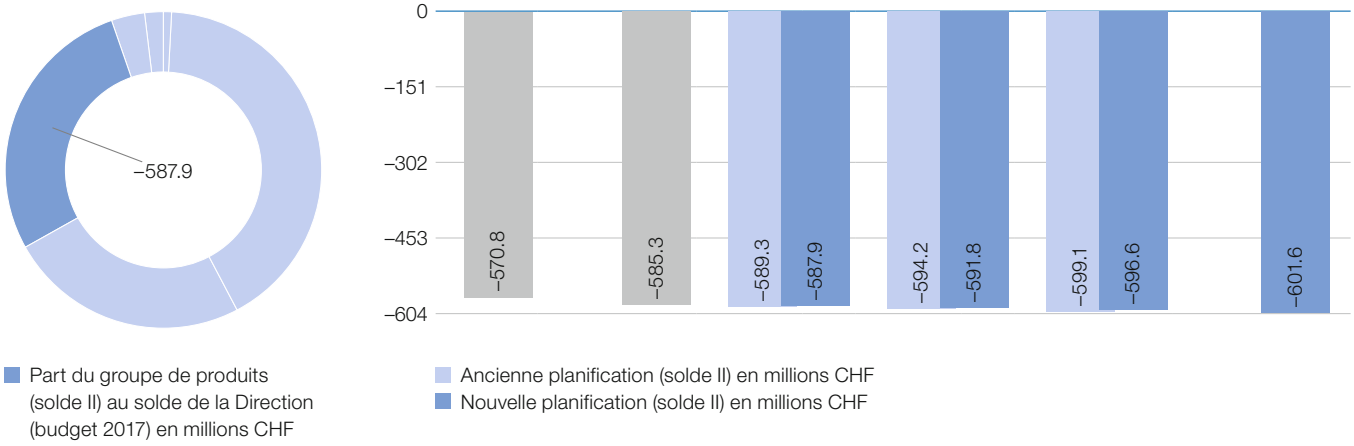

Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur de la Direction de l'instruction publique élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directeur de l'instruction publique dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux enseignants et enseignantes ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	35 261	2 148	1 946	1 967	1 986	2 005
(-) Frais de personnel	–3 309 979	–3 504 835	–3 549 775	–3 563 100	–3 580 478	–3 595 957
(-) Coûts matériels	–420 469	–701 179	–687 897	–687 869	–687 843	–687 818
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–69 865	–69 869	–69 869	–69 869	–69 869	–69 869
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–3 765 054**	**–4 273 736**	**–4 305 596**	**–4 318 871**	**–4 336 205**	**–4 351 639**
(+) Recettes des subventions cantonales	1 080 276	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–568 099 531	–581 006 000	**–583 606 000**	–587 436 000	–592 306 000	–597 221 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–570 784 309**	**–585 279 736**	**–587 911 596**	**–591 754 871**	**–596 642 205**	**–601 572 639**
(+)/(-) Régularisations	69 866	69 869	69 869	69 869	69 869	69 869
Solde III (comptabilité financière)	**–570 714 444**	**–585 209 868**	**–587 841 727**	**–591 685 002**	**–596 572 336**	**–601 502 771**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Formation universitaire	–1 564 600	–1 775 154	–1 812 725	–1 819 783	–1 828 081	–1 834 401
Formation en haute école spécialisée	–1 177 400	–1 310 153	–1 322 391	–1 325 666	–1 330 392	–1 335 044
Formation du corps enseignant	–1 017 700	–1 188 429	–1 170 479	–1 173 421	–1 177 731	–1 182 194

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La Direction de l'instruction publique a pour principal objectif d'offrir un cadre financier stable aux hautes écoles de sorte à leur donner une plus grande sécurité en termes de planification. Parallèlement, une augmentation constante de la subvention qui leur est versée permet de soutenir leur développement.

Le montant des dépenses correspondant aux contributions versées dans le cadre de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) et de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) a pu être réduit. Etant donné que les effectifs d'étudiants et d'étudiantes ne devraient augmenter que légèrement, voire stagner, selon les dernières prévisions de l'Office fédéral de la statistique, cette mesure est justifiée.

Priorités de développement

L'Université de Berne connaît des problèmes de locaux considérables dans le domaine des sciences de laboratoire en raison du fort développement de la recherche ainsi que des conséquences possibles de l'extension prévue de la gare de Berne pour le bâtiment des sciences exactes. Une analyse du potentiel des sites consacrés aux sciences de laboratoire est en cours. Il est en outre urgent pour l'Université d'améliorer les processus relatifs aux modifications architecturales à court terme qui lui sont nécessaires pour obtenir des projets d'envergure financés par des fonds de tiers.

S'agissant de la BFH, la situation en termes de locaux demeurera difficile dans les années à venir. Le Campus Biel/Bienne apportera une amélioration dans ce domaine vraisemblablement à compter de 2021. Les autres départements de la BFH devraient être regroupés à Berne-Weyermannshaus d'ici 2025.

Chances et risques

Les trois hautes écoles bernoises ont atteint un résultat positif ou légèrement négatif en 2015. Outre un accroissement de la part de leurs capitaux propres dans les fonds principaux, des provisions ont été constituées à partir du bénéfice annuel afin d'équilibrer les variations annuelles du résultat. Cela permettra d'améliorer la stabilité financière des hautes écoles et leur confèrera une certaine marge de manœuvre pour la réalisation de projets importants sur le plan stratégique.

L'adoption de l'initiative dite initiative sur l'immigration de masse a entraîné une certaine insécurité quant à l'avenir des relations bilatérales de la Suisse avec l'UE. Cela a eu des répercussions importantes dans le domaine des hautes écoles. La Suisse n'ayant pour l'heure pas été autorisée à s'associer au programme européen de promotion de la recherche Horizon 2020, il est possible que des moyens de tiers normalement acquis dans ce cadre lui soient refusés. Ceux-ci pourraient au mieux être partiellement compensés par des moyens venus de Suisse. Le Conseil fédéral s'efforce de régler cette question d'ici début 2017.

L'Université de Berne et la BFH envisagent d'étendre leur offre dans certains domaines. L'Université entend augmenter ses capacités de formation en médecine humaine de 100 places à compter de 2018, tandis que la BFH prévoit de proposer deux nouveaux programmes de master dans le cadre de son mandat de prestations pour les années 2017 à 2020. Des plans d'affaires ont été élaborés, lesquels prévoient des recettes supplémentaires ou des dépenses inférieures considérables en lien avec les accords intercantonaux sur les hautes écoles. En effet, grâce à l'élargissement de l'offre, des Bernois et Bernoises ne seront plus obligés d'aller étudier dans un autre canton et davantage d'étudiants et étudiantes extracantonaux pourront étudier à Berne.

Le canton du Jura a regroupé ses sites de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE à Delémont. Il loue à long terme le nouveau bâtiment construit à cette fin, lequel a été mis en service en juin 2016.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	17 430	stabilité
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	38.3	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise	6 664	augmentation
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	49.7	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 464	stabilité
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	62	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	633	diminution
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	198	stabilité

9.7.5 Culture

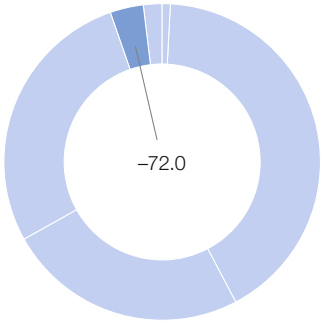

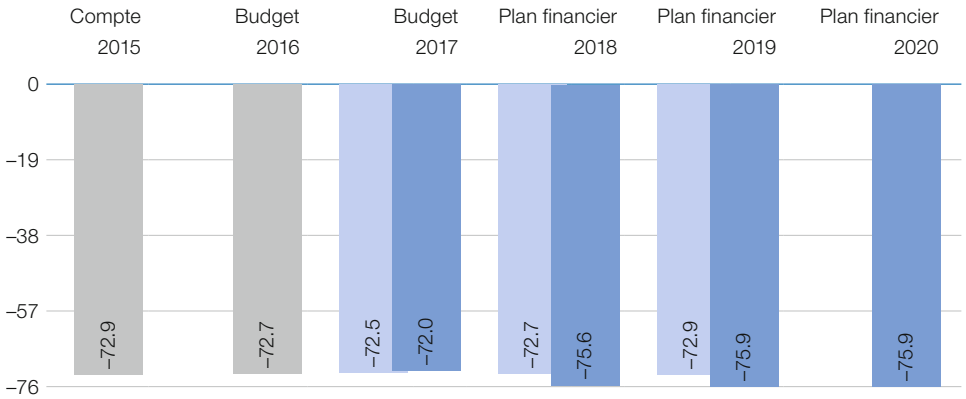

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le groupe de produits Culture est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veille à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communqiuer des valeurs culturelles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	2 618 066	1 655 800	2 405 668	2 558 532	2 547 600	2 891 600
(-) Frais de personnel	–18 218 546	–18 248 847	–18 735 865	–20 851 981	–21 128 337	–21 447 318
(-) Coûts matériels	–3 553 911	–3 708 380	–3 680 834	–4 772 380	–4 775 379	–4 871 713
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–137 864	–139 623	–138 493	–137 532	–146 043	–132 311
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–19 292 256**	**–20 441 051**	**–20 149 524**	**–23 203 362**	**–23 502 159**	**–23 559 742**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–53 653 958	–52 271 000	**–51 896 800**	–52 358 000	–52 358 000	–52 358 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 399	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–72 935 815**	**–72 712 051**	**–72 046 324**	**–75 561 362**	**–75 860 159**	**–75 917 742**
(+)/(-) Régularisations	2 680 718	1 358 776	3 935 909	4 165 292	3 900 972	3 620 715
Solde III (comptabilité financière)	**–70 255 098**	**–71 353 275**	**–68 110 415**	**–71 396 071**	**–71 959 188**	**–72 297 028**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Encouragement des activités culturelles	–2 587 950	–3 349 072	–3 296 287	–3 267 167	–3 408 805	–3 534 645
Protection du patrimoine	–6 563 910	–6 990 484	–7 040 459	–7 169 575	–7 223 202	–7 306 681
Archéologie	–10 140 395	–10 101 493	–9 812 776	–12 766 619	–12 870 152	–12 718 415

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Suite au plafonnement des charges de biens, services et marchandises, le solde I du budget 2017 est inférieur à celui du budget 2016. Les moyens disponibles en 2017 pour les contributions cantonales seront inférieurs à ceux de 2016 du fait du plafonnement des frais d'investissement. Des coûts nets d'un montant de CHF 2,7 millions de francs sont inscrits dans le plan intégré mission-financement pour les fouilles de sauvetage archéologiques effectuées à compter de 2018 sur les sites du Campus Bienne et de Challnechwald et dès 2019 sur le site d'Agglolac.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles : Dès 2017, les contrats de subventionnement conclus avec les institutions d'importance au moins régionale seront en vigueur dans toutes les régions. La procédure de reporting annuel et les entretiens de controlling permettront d'assurer une gouvernance adéquate sur l'ensemble du territoire cantonal. Dans la cadre du projet de révision de la Stratégie culturelle de 2009, des séances de dialogue culturel seront organisées dans toutes les régions dans le but de réaliser un état des lieux ainsi que d'élaborer des propositions de modification.

Monuments historiques : Le projet de Direction « Recensement architectural 2020 » a démarré le 1er janvier 2016. Le délai de cinq ans fixé par le Grand Conseil pour la révision de l'inventaire a amené le Service des monuments historiques à créer des postes de projet à durée déterminée. Des dépenses supplémentaires d'un montant de CHF 0,5 million par an sont ainsi prévues pour les cinq prochaines années, incluant les autres charges de biens liées au projet. Ce projet représente une lourde charge pour l'ensemble du Service des monuments historiques.

Archéologie : Les fouilles archéologiques sont planifiées et effectuées selon des priorités conformément à la Stratégie de protection du patrimoine. Presque toutes les fouilles archéologiques sont au final déclenchées par les nouveaux chantiers de construction. Le Service archéologique se doit d'être réactif, alors même qu'il ne peut pas influencer certains éléments, et de conserver sa flexibilité s'il ne veut pas être perçu comme une entité qui retarde voire empêche les projets de construction.

Chances et risques

Plusieurs projets d'infrastructure à l'étude pourraient nécessiter des fouilles importantes dont les coûts n'ont pas été inscrits au plan intégré mission-financement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	1 805	augmentation
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	31	augmentation
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	7 063	stabilité
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4.1	stabilité
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	138	stabilité
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	3 734	augmentation
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	11.9	diminution
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie)	11 220 550	augmentation

9.7.6 Services centralisés

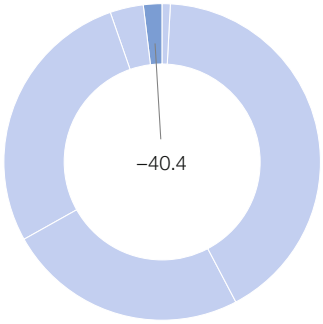

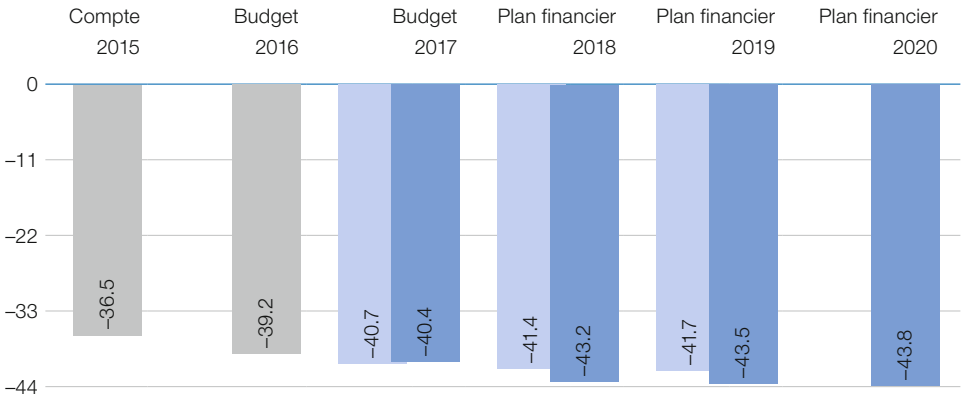

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le groupe de produits Services centralisés comporte les produits Prestations internes et Subsides de formation.

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant,
- les opérations financières et comptables de l'INS (à l'exception de l'OSP),
- l'exploitation et le développement de la structure informatique de l'INS,
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INS à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit Subsides de formation a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	0	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	–8 461 348	–9 361 325	–9 599 555	–9 715 589	–9 841 760	–9 949 314
(-) Coûts matériels	–3 241 294	–3 492 434	–4 678 126	–4 689 792	–4 689 792	–4 689 793
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	–709 954	–719 747	–524 430	–614 135	–768 841	–923 645
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–12 412 597**	**–13 573 508**	**–14 802 113**	**–15 019 518**	**–15 300 394**	**–15 562 752**
(+) Recettes des subventions cantonales	4 768 585	3 830 000	**3 830 000**	3 830 000	3 830 000	3 830 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–28 836 282	–29 454 400	**–29 454 400**	–32 054 400	–32 054 400	–32 054 400
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–36 480 294**	**–39 197 908**	**–40 426 513**	**–43 243 918**	**–43 524 794**	**–43 787 152**
(+)/(-) Régularisations	–167 599	–303 311	–324 933	–290 698	–273 907	–263 945
Solde III (comptabilité financière)	**–36 647 893**	**–39 501 219**	**–40 751 447**	**–43 534 616**	**–43 798 701**	**–44 051 098**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Prestations internes de service	–11 443 565	–12 499 390	–13 285 605	–13 491 212	–13 751 508	–13 997 445
Subsides de formation	–969 032	–1 074 117	–1 516 507	–1 528 305	–1 548 886	–1 565 307

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de l'exercice budgétaire 2017 est en légère baisse par rapport à la planification de l'année passée. L'augmentation d'environ 1,5 à 1,9 pour cent en 2018, 2019 et 2020 est principalement due à la réalisation et à l'introduction du programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE).

Le solde II présente une hausse de quelque CHF 2,6 millions pour les années 2018 à 2020 car la révision de l'ordonnance sur l'octroi de subsides de formation (OSF) et l'harmonisation des bourses d'études et de l'aide sociale ont été incluses à la planification et auront des incidences sur les subsides de formation à compter du 1er août 2017.

Priorités de développement

Le projet ci-après, en particulier, sera réalisé durant l'exercice budgétaire 2017 et les exercices 2018 à 2020 : introduction du programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE).

Chances et risques

Aucun risque particulier n'est prévu pour le budget 2017 et les années 2018 à 2020.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Demandes de subsides traitées	6 334	stabilité
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	60	stabilité
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	16 411	stabilité
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INS	2 132	augmentation

10 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien à la direction	–20.3	0.4
Juridiction administrative et prestations juridiques	–2.3	0.2
Développement durable	–43.4	26.3
Information géographique	–9.1	2.2
Infrastructures	–270.9	156.4
Transports publics et coordination des transports	–387.1	121.4
Gestion des biens immobiliers	–379.1	25.5
Eaux et déchets	–43.5	77.8

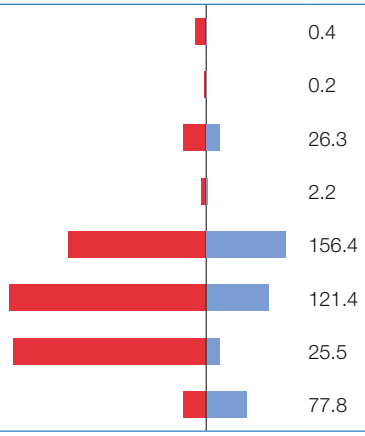

10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien à la direction	–17.3	–19.8	–19.9	–20.3	–20.4	–20.5
Juridiction administrative et prestations juridiques	–1.9	–2.1	–2.1	–2.1	–2.2	–2.2
Développement durable	–12.8	–16.4	–17.1	–17.1	–17.1	–17.2
Information géographique	–5.8	–6.3	–7.0	–6.9	–6.9	–7.0
Infrastructures	–90.6	–86.6	–114.5	–133.0	–144.5	–154.1
Transports publics et coordination des transports	–252.5	–274.1	–265.7	–294.9	–317.9	–331.2
Gestion des biens immobiliers	–338.8	–349.8	–353.7	–357.9	–362.3	–367.3
Eaux et déchets	41.5	35.0	34.3	35.9	30.9	30.6
Total	**–678.2**	**–720.1**	**–745.7**	**–796.3**	**–840.4**	**–868.9**

10.3 Priorités de développement de la Direction

En tant que Direction en charge des infrastructures, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements. La TTE est en cela systématiquement placée devant le défi d'accorder les importants besoins d'investissement avec les moyens de financement disponibles. Dans la planification financière actuelle, le plafond général des investissements du canton a été réduit. Compte tenu de cette réduction, les moyens d'investissement ordinaires de la TTE se situent, pour l'exercice budgétaire 2017 et les plans de financement 2018-2020, entre CHF 295 millions et CHF 332 millions. Les projets actuels ont été précisés sur la base de leur état d'avancement, ce qui a entraîné de légères adaptations de délais et de montants par rapport à l'année précédente. Pour les nouveaux projets, des priorités ont été fixées en fonction de leur importance et de leur degré d'urgence, et les calendriers ont été déterminés en accord avec les moyens disponibles. L'excédent de plans sectoriels s'élève pour les deux premières années de la période de planification à environ 15 pour cent, et augmente ensuite à environ 30 pour cent, ce qui paraît approprié sur la base des planifications précédentes.

Les grands projets suivants sont planifiés :

- Projets de protection contre les crues : S'agissant de la protection contre les crues, l'Aar – pour laquelle le canton est assujetti à l'aménagement des eaux depuis l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'aménagement des eaux début 2015 – est l'une des principales priorités. En ce qui concerne le projet « Aarewasser », l'objectif est l'approbation du plan cantonal d'aménagement des eaux. D'autres projets sont en outre en cours de planification ou de réalisation le long de l'Aar. D'importants projets sont également en planification ou en voie de réalisation pour les communes chargées de l'aménagement des eaux et pour les corporations de digues à Worb, Wichtrach, dans le Gürbetal, à l'embouchure de la Lütschine, sur l'Emme et sur l'ancienne Aar.

- Grands projets en matière de construction de routes : Poursuite des planifications pour les projets de réaménagement du réseau routier Aarwangen-Langenthal Nord et Berthoud-Oberburg-Hasle, ainsi que pour la branche ouest de l'A5 à Bienne. Les projets de réaménagement du réseau routier de Worb, pour l'A16 Court–Loveresse, la branche est de l'A5 et le contournement de Thoune par le nord sont sur le point d'être mis en service. En complément aux constructions de routes, le projet de gestion du trafic Berne nord est également en cours. La mise en service est prévue pour 2019.

- Grands projets d'investissements dans les transports publics : Réaménagement de la gare de Berne (nouvelle gare RBS, installations publiques CFF), désenchevêtrement du Wylerfeld.

- Principaux projets en cours de planification ou de construction dans le secteur du bâtiment : (P : planification, E : étude, R : réalisation) : Bienne, construction du campus HESB (E) – Bienne, Gymnase des Prés-de-la-Rive, rénovation totale (R) – Interlaken, Gymnase, réfection (R) – Berne, Université Insel nord recherche clinique (R) – Berne, Mittelstrasse 43, transformation (R) – Berne, déplacement du site de l'OCRN (P) – Berne, POM-POCA, Centre de police de Berne (P) – Berne, Uni Mitte, reconstruction du bâtiment de chimie (P) – Berne, construction du campus HESB (P) – Berne, construction du Centre de formation de l'Hôpital de l'Ile – Thoune, fusion des gymnases (P) – Münchenbuchsee, extension du gymnase Hofwil (P). Les planifications relatives aux différents sites débuteront dès que la stratégie globale pour l'exécution des peines sera définie.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–863 872 516**	**–954 115 738**	**–1 080 835 148**	**–1 108 245 534**	**–1 159 834 525**	**–1 202 830 488**
Modification		–10.4 %	–13.3 %	–2.5 %	–4.7 %	–3.7 %
Revenus	**413 621 337**	**450 561 652**	**515 135 428**	**509 826 822**	**506 151 174**	**522 645 602**
Modification		8.9 %	14.3 %	–1.0 %	–0.7 %	3.3 %
Solde	**–450 251 178**	**–503 554 086**	**–565 699 719**	**–598 418 711**	**–653 683 351**	**–680 184 885**
Modification		–11.8 %	–12.3 %	–5.8 %	–9.2 %	–4.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	–106 454 785	–110 736 720	–111 857 608	–112 966 051	–113 959 173	–114 472 282
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–150 674 513	–162 248 016	–152 200 160	–152 197 160	–152 164 360	–152 414 360
33 Amortissements du patrimoine administratif	–186 747 826	–224 144 585	–278 218 892	–276 558 942	–298 021 616	–318 308 202
34 Charges financières	–9 747 689	–9 576 617	–9 301 107	–9 071 260	–8 825 589	–8 563 007
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–6 499 594	–219 000	–1 669 000	–1 669 000	–1 669 000	–1 669 000
36 Charges de transfert	–389 063 684	–431 414 866	–481 374 945	–515 929 684	–550 803 352	–573 012 201
37 Subventions à redistribuer	–1 252 507	–3 700 000	–15 600 000	–8 700 000	–3 700 000	–3 700 000
38 Charges extraordinaires	469 865	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–13 901 780	–12 075 934	–30 613 435	–31 153 435	–30 691 435	–30 691 435
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	3 843 402	5 180 000	5 886 000	7 804 000	3 180 000	3 180 000
42 Taxes	106 034 916	105 280 960	103 491 893	103 150 830	102 946 871	102 746 863
43 Revenus divers	2 857 672	1 650 000	2 270 000	2 270 000	2 270 000	2 270 000
44 Revenus financiers	30 936 599	26 080 152	18 096 350	14 222 278	14 054 500	14 054 500
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	25 668 409	29 956 499	18 235 000	10 265 000	7 665 000	13 385 000
46 Revenus de transfert	229 747 156	256 976 141	313 850 385	327 938 914	342 099 003	354 023 439
47 Subventions à redistribuer	1 252 507	3 700 000	15 600 000	8 700 000	3 700 000	3 700 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	13 280 672	21 737 900	37 705 800	35 475 800	30 235 800	29 285 800

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats croît au budget 2017 d'environ CHF 62,1 millions par rapport à l'année précédente. Des augmentations de revenus (CHF 64,5 mio) et des charges plus importantes (CHF 126,6 mio) en sont la cause. Les modifications sont essentiellement dues à l'introduction du MCH2. Du côté des revenus, il s'agit de la dissolution des subventions d'investissements portées au passif (CHF 31,4 mio), et, du fait de la nouvelle imputation des subventions à fonds perdu, des subventions plus importantes des collectivités (CHF 29,3 mio). Au niveau des charges, l'introduction du MCH2 entraîne une augmentation des amortissements (CHF 54,1 mio), des charges de transfert (CHF 50 mio) ainsi que des imputations internes (CHF 18,5 mio). Pour la période de planification financière, les charges croissent de CHF 122 millions, et les revenus de CHF 7,5 millions. L'augmentation est en majeure partie à mettre au compte de l'introduction du MCH2 et de ses effets mentionnés ci-dessus.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–679 685 797**	**–670 007 186**	**–527 647 747**	**–517 366 463**	**–504 495 700**	**–532 428 698**
Modification		1.4 %	21.2 %	1.9 %	2.5 %	–5.5 %
Recettes	**335 374 477**	**315 513 188**	**206 448 287**	**165 862 743**	**155 569 130**	**183 502 128**
Modification		–5.9 %	–34.6 %	–19.7 %	–6.2 %	18.0 %
Solde	**–344 311 320**	**–354 493 998**	**–321 199 460**	**–351 503 720**	**–348 926 570**	**–348 926 570**
Modification		–3.0 %	9.4 %	–9.4 %	0.7 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–499 329 843	–509 620 364	–435 156 197	–411 779 385	–396 277 729	–424 765 610
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–148 077 611	–129 586 822	–75 491 550	–88 587 078	–91 217 971	–90 663 088
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–32 278 342	–30 800 000	–17 000 000	–17 000 000	–17 000 000	–17 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	2 675 298	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
61 Remboursements	27 154 574	22 772 608	11 754 360	10 688 498	7 653 134	4 749 273
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	242 704 263	242 640 580	158 853 927	120 774 245	113 615 996	144 452 855
64 Remboursement de prêts	11 057 530	9 700 000	9 100 000	7 800 000	7 700 000	7 700 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	19 504 468	9 500 000	9 640 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000
67 Subventions d'investissement à redistribuer	32 278 342	30 800 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements diminue au budget 2017 d'environ CHF 33,3 millions par rapport à l'année précédente, pour s'établir à CHF 321,2 millions. Ceci s'explique par le fait qu'avec le MCH2, les subventions à fonds perdu ne sont plus comptabilisées au compte des investissements, mais au compte de résultats. Les besoins d'investissement augmentent pour la période de planification financière, car plusieurs grands projets arrivent en phase de réalisation. Les investissements nets croissent à hauteur de CHF 348,9 millions pour la période de planification financière, avec un excédent de plans sectoriels d'environ 30 pour cent.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE

2010	2011	2012	2013	2014	2015
820.0	816.7	821.8	802.0	786.1	786.1

Commentaire

De 2010 à 2012, les effectifs ont oscillé de manière équilibrée entre 816,7 und 821,8 équivalents plein temps. Ces oscillations sont dues à des postes vacants dans le cadre de la fluctuation usuelle. En 2013, les effectifs sont descendus à 802 équivalents plein temps, d'une part parce qu'en raison d'une réorganisation au sein de l'Office des immeubles et des constructions (OIC), de nombreuses places ont été laissées intentionnellement vacantes jusqu'à ce que la nouvelle organisation soit définie, et, d'autre part, parce qu'il est souvent difficile de repourvoir immédiatement les postes d'ingénieur au sein de l'Office des ponts et chaussées (OPC). Parallèlement aux postes vacants, les effets des mesures de l'EOS, dans le cadre desquelles la TTE devait supprimer au total 25 équivalents plein temps au sein de l'OIC et de l'OPC d'ici à fin 2015, ont déjà été apparents en 2014. Les effectifs 2015 comptent, de manière identique à ceux de 2014, 786,1 équivalents plein temps.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction

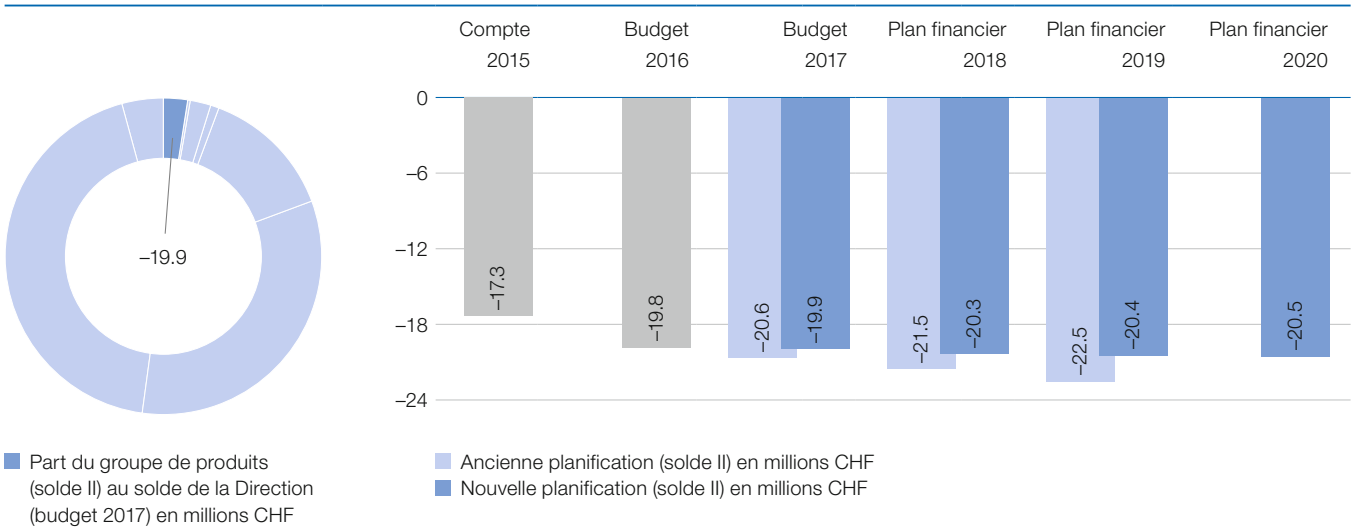

Description

Le secrétariat général est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le secrétariat général garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes ; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	29 394	15 000	127 000	127 000	127 000	127 000
(-) Frais de personnel	–8 872 927	–9 745 590	–9 762 489	–9 867 394	–10 004 527	–10 098 723
(-) Coûts matériels	–6 284 960	–7 701 000	–7 970 000	–8 320 000	–8 320 000	–8 320 000
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–2 349 526	–2 413 200	–2 380 967	–2 326 401	–2 223 616	–2 285 107
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–17 478 019**	**–19 844 791**	**–19 986 457**	**–20 386 795**	**–20 421 143**	**–20 576 830**
(+) Recettes des subventions cantonales	304 331	250 000	**250 000**	250 000	250 000	250 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–109 324	–225 000	**–210 000**	–210 000	–210 000	–210 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 155	2 000	**5 000**	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–17 277 857**	**–19 817 791**	**–19 941 457**	**–20 341 795**	**–20 376 143**	**–20 531 830**
(+)/(-) Régularisations	293 265	285 068	560 772	503 958	467 799	379 156
Solde III (comptabilité financière)	**–16 984 593**	**–19 532 724**	**–19 380 685**	**–19 837 837**	**–19 908 345**	**–20 152 675**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien à la direction	–5 220 945	–5 410 815	–5 436 849	–5 487 833	–5 554 480	–5 600 259
Prestations aux offices	–12 257 074	–14 433 975	–14 549 607	–14 898 961	–14 866 663	–14 976 571

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à l'exercice budgétaire 2016, les mêmes valeurs sont prévues pour le solde I en 2017.

Priorités de développement

Dans le prochain exercice budgétaire, le Secrétariat général restera compétent pour le soutien à la directrice et aux offices, pour la communication ainsi que pour les prestations de services centrales (personnel, informatique, finances).

L'introduction du compte immobilier et du nouveau système de gestion des affaires à la TTE conformément au calendrier est l'une des tâches centrales du SG au niveau de l'informatique et de l'organisation. D'autres projets nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie TIC cantonale ont été lancés.

Chances et risques

Le recours à des instruments et applications TIC modernes permet d'améliorer encore l'efficacité (par ex. pour la gestion des immeubles).

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciens spécialisés, constitue un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes MINT.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	188	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	20	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	53	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	150	stabilité

10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques

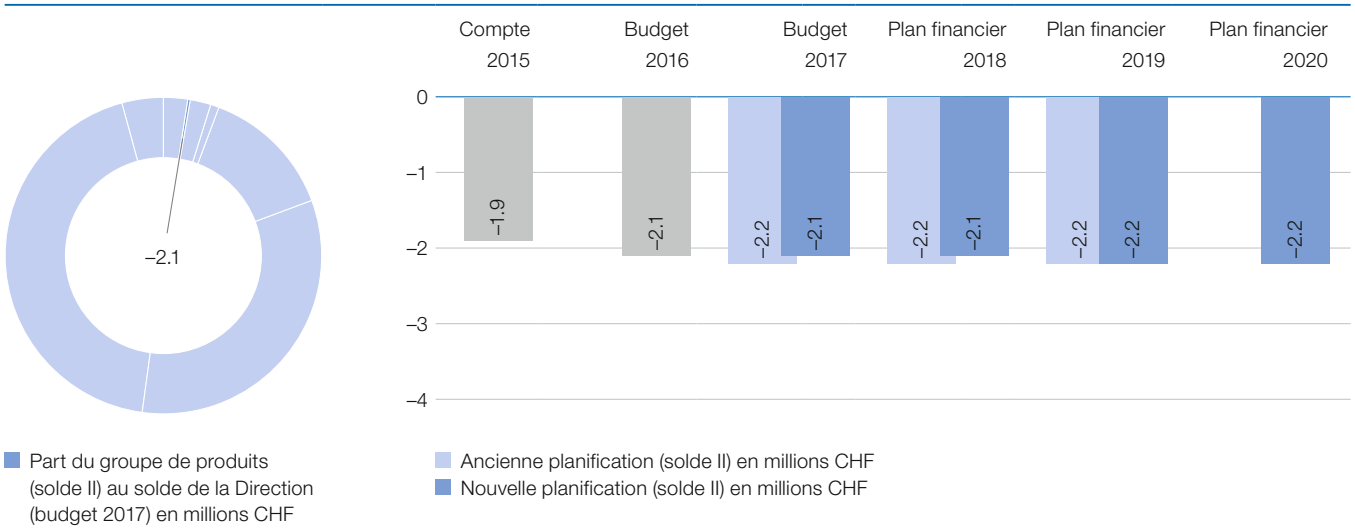

Description

L'Office juridique traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la TTE. Il prépare les décisions à l'attention de la directrice. L'Office juridique soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	258 065	191 000	199 000	199 000	194 000	194 000
(-) Frais de personnel	–2 140 958	–2 208 963	–2 224 808	–2 242 192	–2 277 031	–2 308 451
(-) Coûts matériels	–45 280	–100 793	–67 437	–68 551	–67 554	–67 554
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–975	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–1 929 147**	**–2 118 757**	**–2 093 245**	**–2 111 743**	**–2 150 585**	**–2 182 005**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 298	500	**500**	500	500	500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 927 849**	**–2 118 257**	**–2 092 745**	**–2 111 243**	**–2 150 085**	**–2 181 505**
(+)/(-) Régularisations	–7 100	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–1 934 949**	**–2 118 257**	**–2 092 745**	**–2 111 243**	**–2 150 085**	**–2 181 505**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–1 694 586	–1 865 636	–1 824 298	–1 840 633	–1 875 471	–1 903 188
Prestations juridiques	–234 561	–253 120	–268 947	–271 110	–275 114	–278 817

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les modifications sur le plan financier sont dues essentiellement à la diminution des frais du poste des biens, services et marchandises. Les valeurs planifiées pour les frais de personnel sont comparables à celles des années précédentes.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures ne cessent de croître. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité sera accordée aux travaux législatifs dans le domaine des déchets et de l'énergie.

Chances et risques

Ce groupe de produits ne présente pas de chances ni de risques sur le plan financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de recours déposés	352	stabilité
Nombre de recours réglés	349	stabilité
Nombre de projets législatifs réglés	8	stabilité

10.7.3 Développement durable

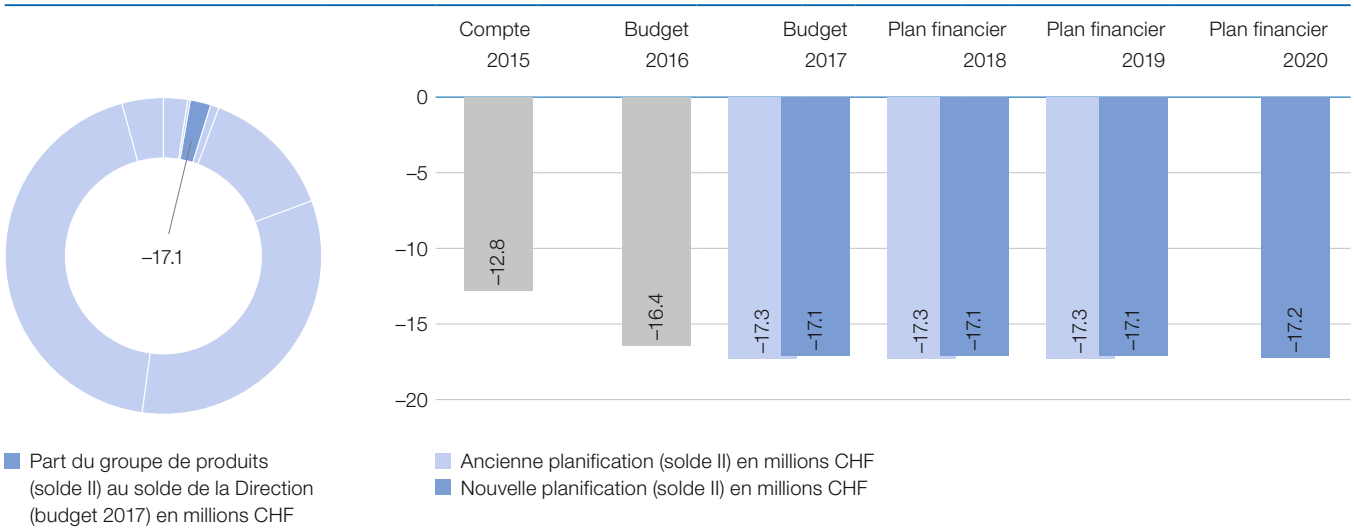

Description

L'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) veille à la promotion du développement durable par les moyens suivants :

- en tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des études de base, des connaissances et des méthodes ;
- il fait la promotion du développement durable pour qu'il soit intégré dans la politique du canton ;
- en vue d'arriver à une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'Etat-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines de l'environnement
- en tant que service cantonal de l'énergie, il fait la promotion des énergies ménageant les ressources et efficientes, il soutient les sources d'énergie indigènes et renouvelables et il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments ;
- en tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations et prend position lors des procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites ;
- il accomplit les tâches cantonales selon la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	273 221	275 000	315 000	315 000	315 000	315 000
(-) Frais de personnel	–2 174 287	–2 119 586	–2 343 782	–2 367 172	–2 389 700	–2 409 736
(-) Coûts matériels	–435 567	–747 999	–383 000	–383 000	–383 000	–383 000
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–24	0	–1 317	–1 270	–1 223	–1 175
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–2 336 657**	**–2 592 586**	**–2 413 100**	**–2 436 443**	**–2 458 923**	**–2 478 911**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**26 000 000**	26 000 000	26 000 000	26 000 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–10 471 838	–13 764 000	**–40 685 000**	–40 685 000	–40 685 000	–40 685 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 314	1 000	**1 000**	1 000	1 000	1 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–12 807 181**	**–16 355 586**	**–17 097 100**	**–17 120 443**	**–17 142 923**	**–17 162 911**
(+)/(-) Régularisations	2 151 043	4 955 703	371	324	276	229
Solde III (comptabilité financière)	**–10 656 139**	**–11 399 883**	**–17 096 729**	**–17 120 120**	**–17 142 647**	**–17 162 683**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Développement durable	–798 655	–818 048	–868 281	–876 603	–884 616	–891 742
Energie	–1 538 001	–1 774 537	–1 544 818	–1 559 840	–1 574 306	–1 587 169

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans l'exercice budgétaire 2017, le solde I diminue de CHF 0,2 million (–6.9 %) par rapport à celui de l'exercice budgétaire 2016, en raison du plafonnement des frais du poste des biens, services et marchandises par le Grand Conseil. Suite à l'introduction du MCH2, les subventions à fonds perdu sont comptabilisées différemment. Ainsi, il n'y a plus d'investissements nécessaires et les subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat comme coûts des subventions cantonales.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD) et partage le point de vue de la Confédération en la matière. De nombreux défis restent à relever au moyen d'une approche globale (protection du climat, effets du changement climatique et de la stratégie d'adaptation de la Confédération, ainsi que nouvelle législation sur le CO_2 avec une modification des conditions-cadres du Programme Bâtiments de la Confédération).

L'accent est mis sur la réalisation de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, l'application correspondante de la législation sur l'énergie qui doit être adaptée au nouveau Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014), ainsi que sur la mise en œuvre du modèle pour les gros consommateurs.

Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique : le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur dans le canton de Berne.

La mise en œuvre de la stratégie cantonale dépend fortement de l'évolution de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Les nouvelles conditions-cadres relatives aux contributions globales de la Confédération peuvent entraîner de gros écarts budgétaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	188	stabilité
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	32	stabilité
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	1 964	stabilité
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	5	stabilité
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	71	stabilité

10.7.4 Information géographique

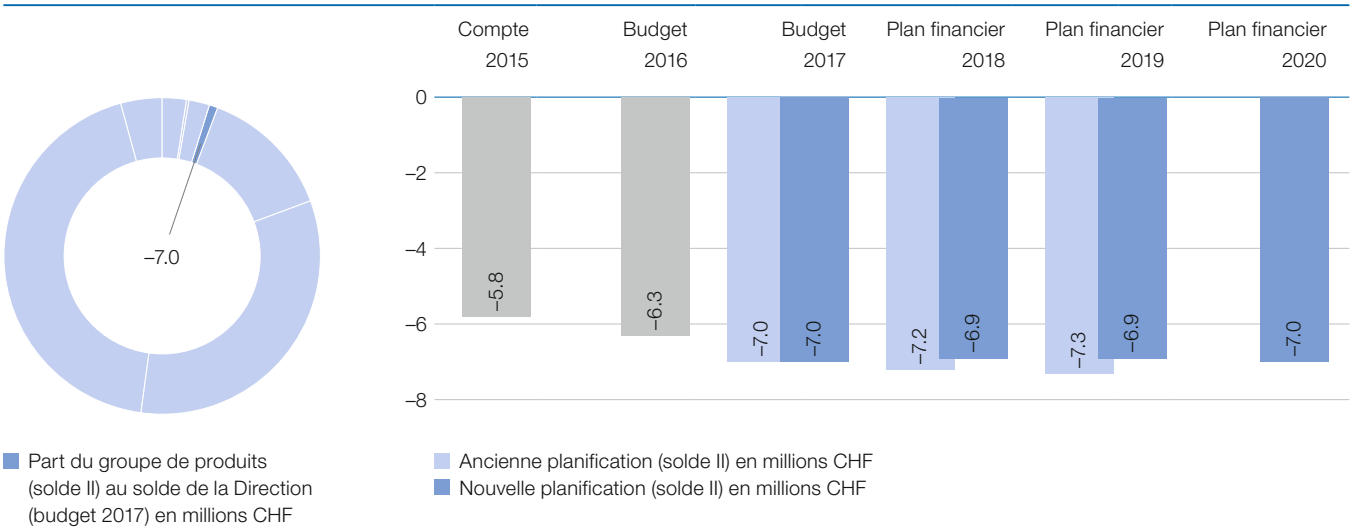

Description

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62), entrée en vigueur le 1er juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure ; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 250 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 90 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Elle fonde également la déclaration des surfaces agricoles utiles, sur la base desquelles les agriculteurs reçoivent des paiements directs proportionnels aux surfaces exploitées, d'un montant annuel global de CHF 500 millions pour tout le canton de Berne. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	2 378 659	1 813 000	1 813 000	1 813 000	1 813 000	1 813 000
(-) Frais de personnel	–4 161 284	–4 339 933	–4 742 312	–4 820 970	–4 858 531	–4 709 737
(-) Coûts matériels	–3 766 096	–2 690 460	–2 278 878	–2 275 878	–2 242 878	–2 492 878
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	23 790	–22 257	–24 569	–30 269	–38 126	–52 108
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	**–5 524 930**	**–5 239 651**	**–5 232 759**	**–5 314 117**	**–5 326 535**	**–5 441 723**
(+) Recettes des subventions cantonales	1 037 598	998 000	**345 000**	440 000	480 000	480 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 364 040	–2 070 000	**–2 070 000**	–2 070 000	–2 070 000	–2 070 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 675	2 140	**2 141**	2 141	2 141	2 141
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–5 848 696**	**–6 309 510**	**–6 955 618**	**–6 941 976**	**–6 914 394**	**–7 029 582**
(+)/(-) Régularisations	–42 182	373	4 621	4 488	4 011	2 993
Solde III (comptabilité financière)	**–5 890 878**	**–6 309 137**	**–6 950 998**	**–6 937 489**	**–6 910 383**	**–7 026 589**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Information géographique	–5 524 930	–5 239 651	–5 232 759	–5 314 117	–5 326 535	–5 441 723

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Pour plusieurs projets, les priorités ont été reportées. Les soldes I et II ne connaissent qu'une légère modification par rapport au budget 2016.

Priorités de développement

Avec la conclusion d'une nouvelle convention-programme avec la Confédération dans les domaines de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF, les priorités, de même que la participation financière de la Confédération, ont été fixées pour les prochaines années.

L'objectif est d'augmenter la superficie décrite dans la mensuration officielle et d'introduire le cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire du canton de Berne.

En ce qui concerne l'application de la nouvelle loi cantonale sur la géoinformation, l'introduction du cadastre des conduites constitue une des principales priorités.

Chances et risques

La mise à disposition à large échelle de géoinformations de haute qualité sert de base aux planifications, mesures et décisions du secteur économique, de l'administration et des privés. L'étendue des géoinformations augmente, de même que leur importance. Il existe ainsi un risque accru que l'OIG, en raison de ses ressources limitées, ne soit plus en mesure de mettre à disposition les géoinformations de manière adéquate.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	262	augmentation
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	165	augmentation
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions de francs (chiffres de l'année précédente)	20	stabilité
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	43	augmentation

10.7.5 Infrastructures

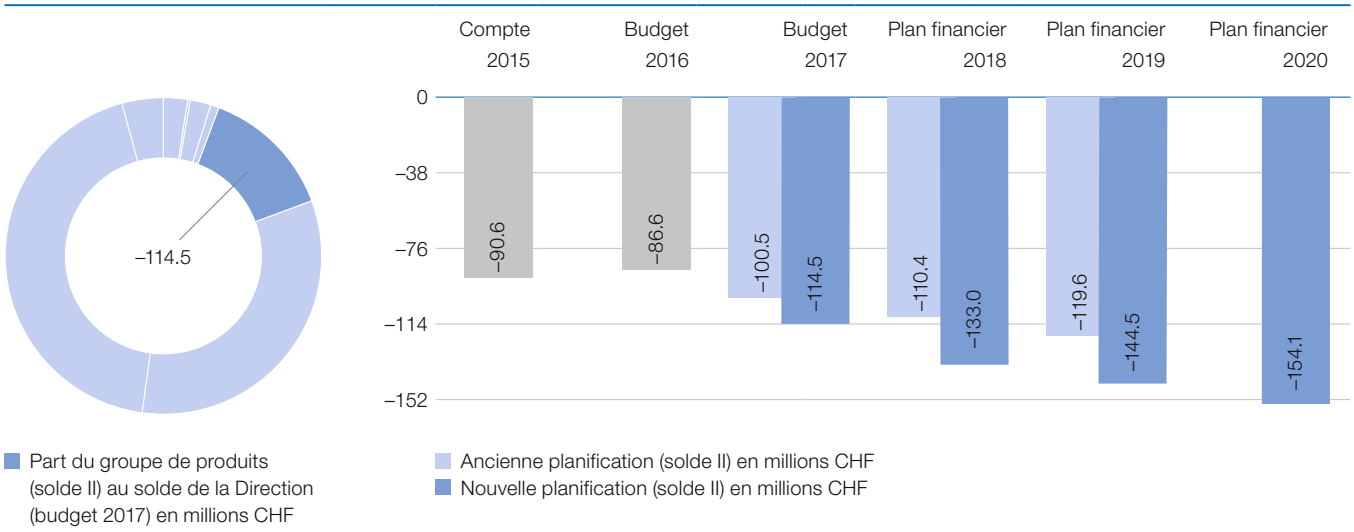

Description

Planification, élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

– Longueur du réseau routier à entretenir = 2 109 km

– Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7 milliards

– Nombre de tunnels et de ponts à entretenir = 1 224

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales

– Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever : 30 km

– Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever : CHF 3.2 milliards

– Longueur du réseau des routes nationales à entretenir : 174 km

Mise au point de bases et de conceptions ; édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plans d'aménagement des eaux et permis d'exploiter les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux

– Longueur cumulée du réseau des cours d'eau : 11 132 km

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édiciton de plans directeurs et mise à jour de plans d0inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Exécution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers

– Longueur du réseau des routes cantonales : 33 071 km

– Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés : 1150 km

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	24 978 060	25 731 900	24 262 000	23 762 000	23 562 000	23 362 000
(-) Frais de personnel	–61 500 584	–63 773 208	–64 538 220	–65 117 199	–65 535 232	–66 081 022
(-) Coûts matériels	–41 734 667	–45 596 399	–42 177 900	–42 180 900	–42 198 900	–42 205 900
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–133 758 643	–114 340 374	–127 730 368	–141 489 287	–153 386 584	–165 119 148
(-) Autres coûts	0	–891 000	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–212 015 834**	**–198 869 082**	**–210 184 489**	**–225 025 387**	**–237 558 716**	**–250 044 070**
(+) Recettes des subventions cantonales	62 746 812	66 000 000	**65 200 000**	65 900 000	65 900 000	68 900 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–5 026 080	–24 120 000	**–36 450 000**	–40 735 000	–40 730 000	–40 840 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	63 692 749	70 400 000	**66 900 000**	66 900 000	67 900 000	67 900 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–90 602 353**	**–86 589 082**	**–114 534 489**	**–132 960 387**	**–144 488 716**	**–154 084 070**
(+)/(-) Régularisations	49 154 167	43 261 056	116 714 085	129 416 305	135 286 037	140 830 661
Solde III (comptabilité financière)	**–41 448 186**	**–43 328 026**	**2 179 596**	**–3 544 082**	**–9 202 679**	**–13 253 409**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Routes cantonales	–167 354 300	–169 697 541	–176 364 900	–186 107 936	–194 904 811	–202 521 308
Routes nationles	–18 387 600	–18 645 109	–22 832 677	–27 416 681	–30 119 138	–34 376 275
Protection contre les crues	–7 868 500	–7 978 704	–8 635 739	–9 141 869	–10 170 612	–10 769 898
Produits spéciaux	–2 512 500	–2 547 728	–2 351 171	–2 358 900	–2 364 154	–2 376 587

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Selon les directives, les charges du poste des biens, services et marchandises devaient être réduites de manière drastique. En réalité, elles s'accroissent en raison des nouveaux tronçons d'autoroute à entretenir pour l'A16 (Transjurane) ainsi que pour la branche est de l'A5 à Bienne. En revanche, les revenus des subventions fédérales augmentent du fait des nouveaux tronçons de routes nationales inaugurés. Les coûts standard croissent en raison des investissements déjà réalisés et du total du bilan plus élevé suite à l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Le solde II comprend également les droits d'entrée sur les carburants (rentrées financières des subventions fédérales) et la part à la RPLP (rentrées fiscales et amendes) de la Confédération.

Priorités de développement

Les investissements destinés au maintien de la substance des routes cantonales continuent à faire diminuer le besoin de rattrapage au niveau des infrastructures. En outre, l'OPC a entamé le «sprint final» dans la lutte contre le bruit afin de mettre en œuvre le plus de mesures possibles d'ici à l'expiration du délai d'assainissement fixé en mars 2018 et d'exploiter ainsi au maximum les subventions fédérales octroyées pour une durée limitée. Planification, étude et réalisation dans les délais, avec la qualité requise et à des coûts adaptés des projets figurant au plan du réseau et au crédit-cadre d'investissement routiers ainsi que des mesures inscrites dans les projets d'agglomération. Importants projets de construction de routes : achèvement et mise en service du réseau routier de Worb réaménagé, du contournement de Thoune par le nord ainsi que de l'A16 et de la branche est de l'A5. Elaboration des projets de construction pour le réaménagement du réseau routier à Aarwangen-Langenthal Nord et à Berthoud-Oberburg-Hasle. Elaboration des projets d'exécution et des projets détaillés pour la branche ouest de l'A5 à Bienne.
Mise en œuvre des mesures découlant des nouveaux plans sectoriels relatifs au réseau des itinéraires de randonnée pédestre et au trafic cycliste.

S'agissant de la protection contre les crues, l'Aar constitue l'une des principales priorités. En ce qui concerne le projet «Aarewasser», l'objectif est l'approbation du plan cantonal d'aménagement des eaux ainsi que la mise en œuvre des premières mesures. Des projets sont en outre en cours de construction ou

de planification dans l'Aarboden dans la vallée du Hasli. De nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également en planification ou en voie de réalisation pour les communes chargées de l'aménagement des eaux et pour les corporations de digues (Lütschine dans la plaine du Bödeli, Gürbe dans la partie inférieure de la vallée de la Gürbe, Emme et ancienne Aar).

Chances et risques

Dans le cadre des projets de réaménagement routier de grande envergure, les recours et l'allongement des délais pour l'approbation des crédits d'étude de projet (référendum facultatif) pourraient conduire à des retards.

Garantir un entretien adapté des routes malgré des effectifs réduits et plusieurs absences pour maladie ou accident constitue un sérieux défi.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	550	stabilité
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	78	augmentation
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	280	diminution
Pourcentage des objectifs de projets atteints dans le programme d'achèvement du réseau des routes nationales	85	stabilité
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	stabilité
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	280	stabilité
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	2 800	stabilité

10.7.6 Transports publics et coordination des transports

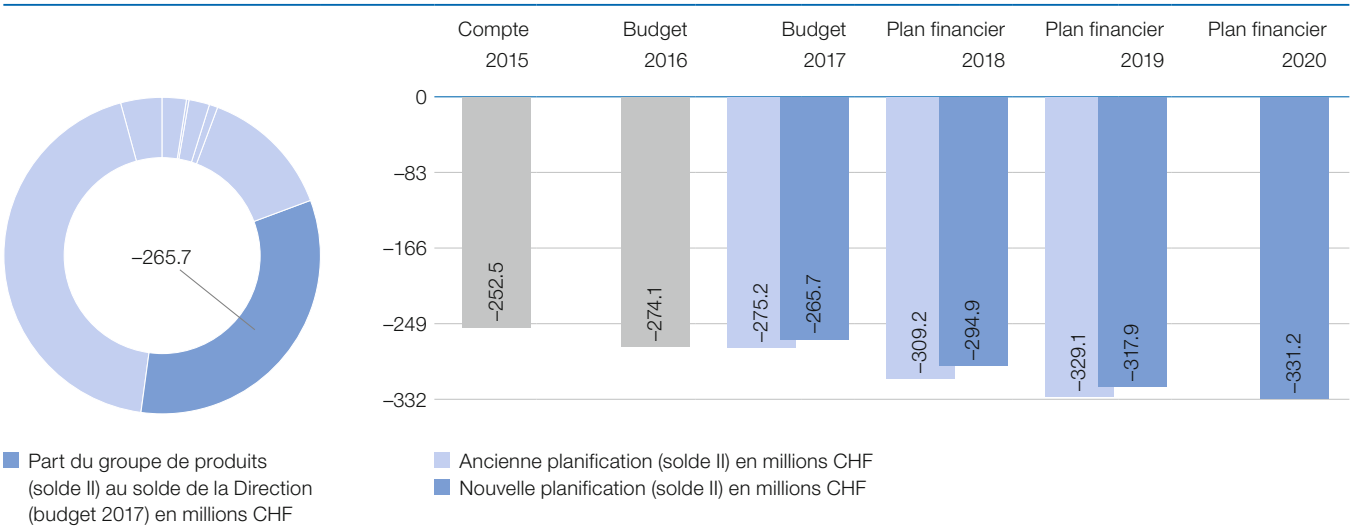

Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR)/Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des transports publics (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde la Directrice ainsi que le Secrétariat général dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	488 241	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000
(-) Frais de personnel	–2 259 368	–2 264 231	–2 165 082	–2 205 650	–2 244 682	–2 247 202
(-) Coûts matériels	–1 104 454	–1 398 078	–542 002	–581 951	–581 907	–581 915
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–4 564 252	–4 200 012	–3 676 386	–3 240 344	–2 851 802	–2 466 802
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–7 439 834**	**–7 687 321**	**–6 208 470**	**–5 852 945**	**–5 503 392**	**–5 120 920**
(+) Recettes des subventions cantonales	97 672 198	116 503 700	**121 237 070**	132 751 640	143 806 920	150 659 220
(-) Coûts des subventions cantonales	–342 758 567	–382 951 000	**–380 740 770**	–421 788 640	–456 187 220	–476 744 220
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 080	300	**300**	300	300	300
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–252 525 123**	**–274 134 321**	**–265 711 870**	**–294 889 645**	**–317 883 392**	**–331 205 620**
(+)/(-) Régularisations	4 557 540	8 066 930	1 742 277	7 682 378	7 672 973	6 153 752
Solde III (comptabilité financière)	**–247 967 583**	**–266 067 392**	**–263 969 593**	**–287 207 268**	**–310 210 419**	**–325 051 869**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Infrastructure et matériel roulant	–4 963 000	–4 619 262	–4 014 282	–3 590 796	–3 208 334	–2 823 729
Offre de transports	–2 476 800	–3 068 059	–2 194 187	–2 262 148	–2 295 057	–2 297 191

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II comprend les amortissements résultant des activités d'investissement, les indemnités d'exploitation, les subventions aux communautés et mesures tarifaires, les subventions d'investissement à fonds perdu ainsi que la subvention cantonale versée dans le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).

La nouvelle imputation de la subvention forfaitaire pour le fonds d'infrastructure ferroviaire et des subventions d'investissement à fonds perdu avec le MCH2 conduit à un allègement du compte des investissements. En contrepartie, les subventions grèvent le compte de fonctionnement.

Les investissements directement imputables prévus dans le budget 2017 sont destinés à des projets de renouvellement et d'aménagement des infrastructures de transports publics.

Priorités de développement

Les prévisions établies au moyen du modèle global des transports tablent sur une croissance des TP d'environ 47 pour cent entre 2012 et 2030, soit en moyenne 2,2 pour cent par an. Vu la croissance démographique et l'évolution de la mobilité, il faut aussi s'attendre à une poursuite de l'augmentation de la demande en transports publics (TP) dans les années à venir, et ce principalement dans et entre les agglomérations. Aujourd'hui déjà, diverses lignes arrivent à saturation.

Dans les prochaines années, le canton de Berne devra assurer le cofinancement d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération, notamment le réaménagement de la gare de Berne ainsi que le désenchevêtrement du Wylerfeld. Les moyens nécessaires sont prévus dans les planifications.

Les extensions ponctuelles de l'offre prévues seront en majeure partie financées par des optimisations de cette dernière. La hausse des indemnités nécessaires résulte principalement des coûts du matériel roulant et de l'infrastructure.

Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés en particulier, les transports publics présentent de grands avantages en termes de coûts, d'efficacité et d'utilisation du sol.

Le développement des infrastructures, ainsi que l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des infrastructures existantes doivent aussi y contribuer de manière significative (par ex. remédier aux pics de fréquentation, décaler le début des cours, etc.).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	27	stabilité
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	56 900 000	augmentation
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 605 000 000	augmentation
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	292 900 000	augmentation
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les transports publics	73 600 000	augmentation

10.7.7 Gestion des biens immobiliers

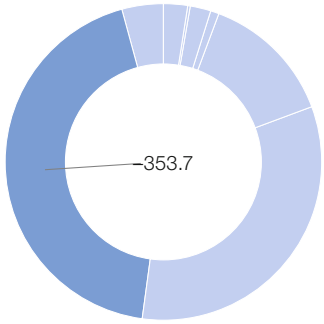

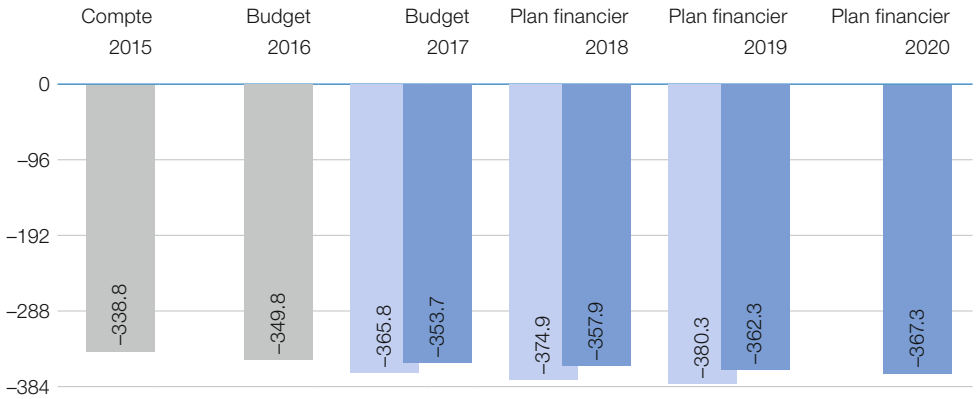

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

En tant que représentant du propriétaire, notre office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	38 968 587	28 914 800	25 455 800	25 455 800	25 455 800	25 455 800
(-) Frais de personnel	–9 607 044	–10 513 735	–10 430 995	–10 545 769	–10 391 983	–10 498 773
(-) Coûts matériels	–91 063 985	–94 169 673	–93 076 900	–93 076 900	–93 076 900	–93 076 900
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–277 132 433	–274 080 341	–275 611 870	–279 738 636	–284 566 508	–289 850 155
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–338 834 874**	**–349 848 949**	**–353 663 965**	**–357 905 506**	**–362 579 591**	**–367 970 029**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	292 013	656 035
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**5 000**	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–338 834 874**	**–349 848 949**	**–353 658 965**	**–357 900 506**	**–362 282 578**	**–367 308 994**
(+)/(-) Régularisations	183 651 580	163 701 661	64 963 437	62 952 656	44 730 923	41 499 894
Solde III (comptabilité financière)	**–155 183 294**	**–186 147 288**	**–288 695 528**	**–294 947 850**	**–317 551 655**	**–325 809 100**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Gestion des biens immobiliers	–338 820 300	–349 848 949	–353 663 965	–357 905 506	–362 579 591	–367 970 029

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2017, le solde I augmente de CHF 3,8 millions (+1,1 %) par rapport au budget 2016. Il est grevé par une diminution des recettes de 3,5 millions (–12 %). La fermeture du foyer d'éducation de Prêles entraîne la suppression de subventions d'infrastructure à hauteur de CHF 1,7 million. Par ailleurs, l'année dernière, les prestations d'exploitation annexes de CHF 1,2 million ont été budgétées par erreur à double. En outre, les intérêts standard et les amortissements se sont avérés supérieurs, d'environ CHF 1,5 million (+0,4 %). La diminution des frais du poste des biens, services et marchandises de CHF 1,1 million (–1,2 %) suite au plafonnement des coûts par le Grand Conseil se traduit par une différence positive.

Priorités de développement

La Gestion des immeubles s'apprête à connaître un changement majeur. En approuvant le crédit destiné à un système de données et d'information moderne, le Conseil-exécutif a en effet posé les bases de nouvelles conditions de gestion. L'introduction du compte immobilier et celle de l'outil informatique de gestion de l'entretien (Computer Aided Facility Management, CAFM) s'effectueront de façon coordonnée.

L'analyse des besoins, la planification des ressources ainsi que de l'entretien stratégique permettent la création de valeur et un développement du portefeuille immobilier approprié, économique et axé sur la valorisation du patrimoine culturel. Les constructions et les transformations, de même que les remises en état annuelles et s'inscrivant dans des cycles longs visent une utilisation des immeubles neutre et à long terme. Les locaux cantonaux doivent être utilisés et exploités selon les principes du développement durable.

Pour certains objets, la planification de l'assainissement à long terme est à l'ordre du jour.

Les projets de construction et d'étude suivants sont prioritaires (P : planification, E : étude, R : réalisation) :

Berne, déplacement du site de l'OCRN (P) – Berne, POM-POCA, centre de police de Berne (P) – Berne, Uni Mitte, reconstruction du bâtiment de chimie (P) – Berne, construction du campus HESB (P) – Berne, construction du Centre de formation de l'Hôpital de l'Ile (P) – Berthoud, TF et TecLab (P) – Berthoud, extension/nouvelle construction du gymnase (P) – Thoune, fusion des gymnases (P) – Münchenbuchsee, extension du gymnase Hofwil (P) – Bienne, construction du campus HESB (E) – Witzwil, réfections et extension (E) – Berne, réfection de l'enveloppe de la caserne des troupes bernoises (E) – Berne, réfection de l'Hôtel du gouvernement (E) – Berthoud, réfection totale du centre de formation de l'Emme (E) – Interlaken, réfection du gymnase (R) – Münchenbuchsee, Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif, nouvelles constructions et transformations (R) – Berne, Université Insel Nord, recherche clinique (R) – St. Imier, CEFF, transformation (R) – Berne, Mittelstrasse 43, transformation (R) – Berne, maison de la musique, transformation (R). La stratégie globale d'exécution des peines, en cours d'élaboration, implique d'autres moyens pour des constructions et des études dans le domaine des prisons et des centres pénitentiaires.

Chances et risques

L'introduction du compte immobilier en 2017 et du nouveau système CAFM améliore la qualité des données à tous les niveaux et permet au canton de gérer le portefeuille immobilier avec un système d'information et de données moderne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Surface de plancher nette en m2 pour les besoins du canton de Berne	1 950 979	augmentation
Dont part de surface de plancher Minergie en m2	202 511	augmentation
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 225	stabilité

10.7.8 Eaux et déchets

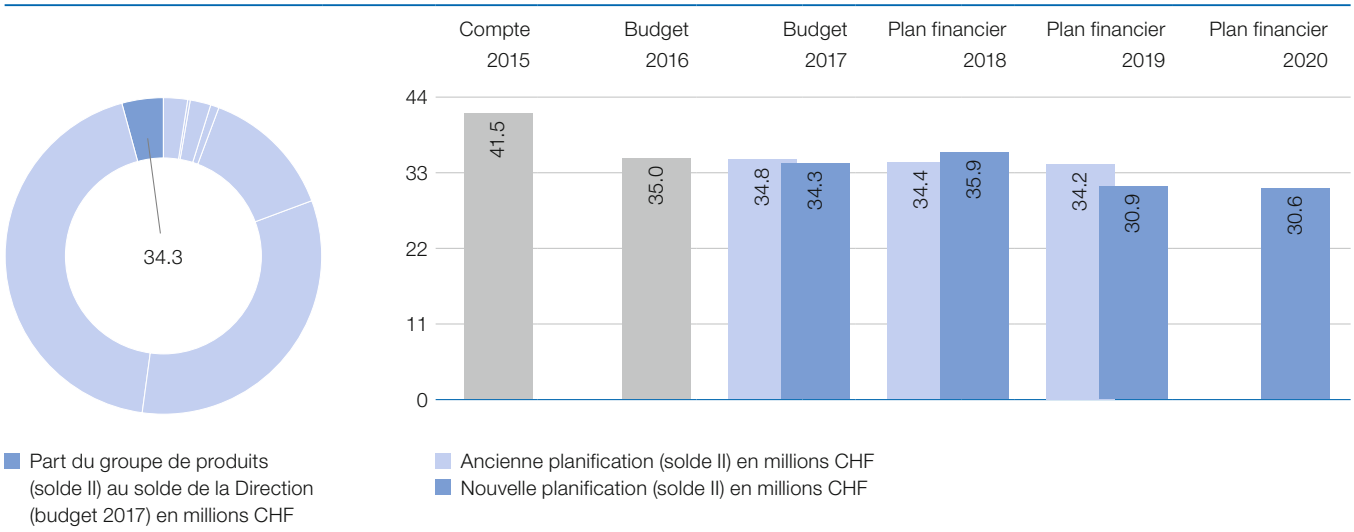

Description

L'OED assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'OPC).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'auto- risations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : quelque CHF 43 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, une dizainee de millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère environ 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique, quelque 2 500 concessions d'eau d'usage et en gros 7 000 autorisations de sondes géothermiques ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux (80 stations de mesure des eaux souterraines, 50 stations de mesure de débit, 18 postes pluviométriques, 120 jauges de dotation) ;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km) ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km^2 d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe ;

– Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;

– Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;

– Application de la régale de l'exploitation des matières premières minérales (matières premières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	76 941 276	76 805 000	73 705 000	73 705 000	73 705 000	73 705 000
(-) Frais de personnel	–15 605 406	–15 771 472	–15 679 353	–15 829 138	–16 286 920	–16 148 071
(-) Coûts matériels	–7 245 753	–9 450 184	–8 009 348	–8 009 348	–8 007 548	–8 007 548
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–3 206 881	–3 568 852	–3 404 889	–3 579 592	–3 449 836	–3 869 505
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**50 883 235**	**48 014 490**	**46 611 408**	**46 286 919**	**45 960 694**	**45 679 874**
(+) Recettes des subventions cantonales	1 329 513	1 110 000	**1 070 000**	1 070 000	1 070 000	1 070 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–11 797 033	–16 421 000	**–16 425 000**	–16 425 000	–16 425 000	–16 425 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 111 267	2 295 000	**3 001 000**	4 919 000	295 000	295 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**41 526 982**	**34 998 490**	**34 257 408**	**35 850 919**	**30 900 694**	**30 619 874**
(+)/(-) Régularisations	–11 712 540	–3 649 870	–3 950 446	–2 563 742	–1 507 832	–166 930
Solde III (comptabilité financière)	**29 814 443**	**31 348 620**	**30 306 963**	**33 287 178**	**29 392 862**	**30 452 945**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	–7 739 648	–8 353 695	–7 540 589	–7 750 339	–7 674 160	–8 041 476
Protection des eaux	12 305 959	10 404 144	10 460 343	10 489 088	10 287 885	10 329 191
L'économie des déchets et des ressources	–2 786 517	–5 171 950	–3 455 786	–3 541 887	–3 686 687	–3 652 338
Utilisation des eaux	49 103 441	51 135 991	47 147 440	47 090 058	47 033 657	47 044 498

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La diminution des rentrées financières à hauteur de CHF 3,1 millions pour la période de planification 2017-2020 par rapport à la planification de l'année précédente est due d'une part à la modification prévue de la loi sur l'utilisation des eaux (suite à l'adoption de la motion Grimm, n° d'intervention 216–2014). Il est en effet prévu de renoncer à augmenter de 10 pour cent la taxe d'eau versée par les grandes centrales hydrauliques (augmentation possible selon la loi encore en vigueur), ce qui entraîne une diminution de recettes de CHF 3,85 millions par rapport au budget de l'année précédente. D'autre part, le nouveau calcul de la quantité d'eau disponible – donnée déterminante pour le calcul de la puissance des centrales hydrauliques – entraîne une diminution de recettes de CHF 0,6 million.

En revanche, des recettes supplémentaires de CHF 0,8 million sont prévues pour le Fonds pour la gestion des déchets, du fait de l'augmentation des subventions fédérales allouées à l'assainissement de sites contaminés. Par ailleurs, l'accroissement des quantités de déchets entraîne une augmentation de CHF 0,45 million des rentrées financières dues à la taxe sur les déchets, à quoi s'ajoute CHF 0,1 million de recettes supplémentaires par imputation interne.

Les charges de biens, services et marchandises ayant été plafonnées, les coûts en la matière sont, pour la période de planification 2017-2020, inférieurs d'environ CHF 1,4 million par année par rapport au budget 2016.

L'augmentation des recettes fiscales pour la période de planification 2017-2018 est due à des redevances uniques de concession pour de nouvelles centrales hydrauliques.

Priorités de développement

La stratégie de l'eau et le plan sectoriel déchets ont été mis à jour et doivent être édictés par le Conseil-exécutif d'ici à la fin 2016. Dans le domaine de l'utilisation des eaux, la priorité est toujours donnée à la promotion de l'exploitation de la force hydraulique sur des tronçons qui s'y prêtent et à l'utilisation efficace des eaux souterraines et de la géothermie à faible profondeur. L'utilisation des grands lacs d'accumulation comme réservoirs servant à différentes fins, pour la protection contre les crues et éventuellement l'irrigation, doit faire l'objet d'une étude. La géothermie à faible profondeur doit être davantage utilisée dans des installations communes. Le plan sectoriel déchets met l'accent sur le renforcement de l'économie circulaire et la mise en œuvre des nouvelles prescriptions fédérales en matière de gestion des déchets.

Le nouveau système de commande du barrage de Port sera mis en service. De nombreuses adaptations des installations électriques et mécaniques sont effectuées en parallèle.

En ce qui concerne la surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines, le contrôle de la teneur en micropolluants constitue une priorité. L'accent est mis à cet égard sur les produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture, ainsi que sur d'autres composés traces organiques déversés dans les eaux par l'intermédiaire des stations d'épuration.

Le site contaminé « Chemische Reinigung Grogg, Konolfingen » doit être assaini, dans une ampleur qui sera définie d'ici à la fin 2017. La deuxième étape de l'assainissement de la décharge d'Illiswil sera lancée, et le projet de construction sera élaboré. Certains assainissements coûteux d'installations de tir constitueront également une priorité.

La révision partielle de la loi sur les déchets est en bonne voie. L'objectif est que la loi révisée entre en vigueur le 1er janvier 2018.

Chances et risques

Aucuns

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	750	augmentation
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	450	diminution
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	2 806	stabilité
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	185	stabilité
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	207	stabilité
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	stabilité
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	1 098	stabilité

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–4 007 001**	**–5 108 499**	**–6 265 000**	**–6 265 000**	**–6 265 000**	**–6 265 000**
Modification		–27.5 %	–22.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**4 007 001**	**5 108 499**	**6 265 000**	**6 265 000**	**6 265 000**	**6 265 000**
Modification		27.5 %	22.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–100.0 %				
Charges						
30 Charges de personnel	–3 340	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–1 981 635	–3 635 500	–3 092 000	–3 092 000	–3 092 000	–3 092 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–631 082	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–363 009	–499 999	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 027 933	–970 000	–3 170 000	–3 170 000	–3 170 000	–3 170 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	3 988 173	3 150 000	4 388 000	4 388 000	4 388 000	4 388 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	1 938 499	1 857 000	1 857 000	1 857 000	1 857 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	18 827	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–314 603**	**–500 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–58.9 %	100.0 %			
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**–314 603**	**–500 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–58.9 %	100.0 %			
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0

52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–314 603	–500 000	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	8 130 522	8 761 605	6 823 106	4 966 106	3 109 106	1 252 106
Etat du patrimoine au 31.12.	8 761 605	6 823 106	4 966 106	3 109 106	1 252 106	–604 894
Variation du patrimoine	631 083	–1 938 499	**–1 857 000**	–1 857 000	–1 857 000	–1 857 000

Commentaire

Etant donné que des dépenses plus importantes sont prévues ces prochaines années pour les assainissements de sites contaminés (par ex. la décharge d'Illiswil, le nettoyage chimique Grogg à Konolfingen), ainsi que d'autres assainissements d'installations de tir, les recettes annuelles du Fonds et la fortune disponible au 31. 12. 2015, à savoir CHF 8,8 millions, ne suffiront pas à financer tous les projets à réaliser.

C'est pourquoi une modification de la loi sur les déchets est prévue, selon laquelle la taxe sur les déchets, qui s'élève aujourd'hui à CHF 5.– par tonne passera dès le 1er janvier 2018 à CHF 10.– par tonne. Cette augmentation n'est toutefois pas encore prise en compte dans la planification actuelle. Les délibérations sur la révision de la loi auront lieu en 2017.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–13 627 381**	**–12 078 000**	**–12 093 000**	**–12 093 000**	**–12 093 000**	**–12 093 000**
Modification		11.4 %	–0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**13 627 381**	**12 078 000**	**12 093 000**	**12 093 000**	**12 093 000**	**12 093 000**
Modification		–11.4 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–767 626	–716 000	–716 000	–716 000	–716 000	–716 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–34 133	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–5 014 913	–219 000	–1 669 000	–1 669 000	–1 669 000	–1 669 000
36 Charges de transfert	–7 076 156	–10 515 000	–15 000	–15 000	–15 000	–15 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–734 552	–628 000	–9 693 000	–9 693 000	–9 693 000	–9 693 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	13 540 289	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	87 092	78 000	93 000	93 000	93 000	93 000

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–7 062 168**	**–10 500 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–48.7 %	100.0 %			
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**–7 062 168**	**–10 500 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–48.7 %	100.0 %			
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–34 134	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0

55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–7 028 034	–10 500 000	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	33 741 729	38 756 643	38 975 643	40 644 643	42 313 643	43 982 643
Etat du patrimoine au 31.12.	38 756 643	38 975 643	40 644 643	42 313 643	43 982 643	45 651 643
Variation du patrimoine	5 014 914	219 000	**1 669 000**	1 669 000	1 669 000	1 669 000

Commentaire

La priorité sera accordée ces prochaines années à la mise en œuvre des mesures du plan sectoriel d'assainissement (VOKOS).

Durant la période de planification, il faut s'attendre à ce que la fortune du Fonds continue à s'accroître.

10.8.3 Fonds des rives, des lacs et des rivières

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–2 872 146**	**–2 123 000**	**–623 000**	**–623 000**	**–623 000**	**–623 000**
Modification		26.1 %	70.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**2 872 146**	**2 123 000**	**2 123 000**	**2 123 000**	**2 123 000**	**2 123 000**
Modification		–26.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**1 500 000**	**1 500 000**	**1 500 000**	**1 500 000**
Modification				0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–5 992	–50 000	–50 000	–50 000	–50 000	–50 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–2 780 452	–2 050 000	–550 000	–550 000	–550 000	–550 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–85 700	–23 000	–23 000	–23 000	–23 000	–23 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	872 146	123 000	123 000	123 000	123 000	123 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–2 221 254**	**–1 500 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		32.5 %	100.0 %			
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**–2 221 254**	**–1 500 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		32.5 %	100.0 %			
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0

55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–2 221 254	–1 500 000	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	2 272 710	1 400 564	1 277 564	1 154 564	1 031 564	908 564
Etat du patrimoine au 31.12.	1 400 564	1 277 564	1 154 564	1 031 564	908 564	785 564
Variation du patrimoine	–872 146	–123 000	**–123 000**	–123 000	–123 000	–123 000

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL ; RSB 704.111), désormais achevée, et le programme d'exécution LRLR 2015-2017 arrêté par le Conseil-exécutif entraînent la nécessité de plafonner les subventions cantonales tirées du fonds.

10.8.4 Fonds pour l'alimentation en eau

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–4 770 502**	**–5 498 000**	**–5 298 000**	**–5 128 000**	**–5 128 000**	**–5 128 000**
Modification		–15.2 %	3.6 %	3.2 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**4 770 502**	**5 498 000**	**5 298 000**	**5 128 000**	**5 128 000**	**5 128 000**
Modification		15.2 %	–3.6 %	–3.2 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–66 305	–269 000	–269 000	–99 000	–99 000	–99 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–853 597	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–3 831 926	–5 000 000	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–18 672	–229 000	–5 029 000	–5 029 000	–5 029 000	–5 029 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	29 400	0	0	0	0	0
42 Taxes	4 741 102	4 900 000	4 900 000	4 900 000	4 900 000	4 900 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	595 000	395 000	225 000	225 000	225 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–3 831 931**	**–5 000 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–30.5 %	100.0 %			
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**–3 831 931**	**–5 000 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–30.5 %	100.0 %			
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0

55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–3 831 931	–5 000 000	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Etat du patrimoine au 1.1.	2 641 894	3 495 491	2 900 491	2 505 491	2 280 491	2 055 491
Etat du patrimoine au 31.12.	3 495 491	2 900 491	2 505 491	2 280 491	2 055 491	1 830 491
Variation du patrimoine	853 598	–595 000	**–395 000**	–225 000	–225 000	–225 000

Commentaire

Dans le domaine de la gestion des eaux urbaines, la priorité sera accordée durant cette période de planification à la mise en œuvre des objectifs stratégiques définis dans la stratégie d'alimentation en eau.
Aucune modification importante de la fortune du fonds n'est prévue durant la période de planification.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II)

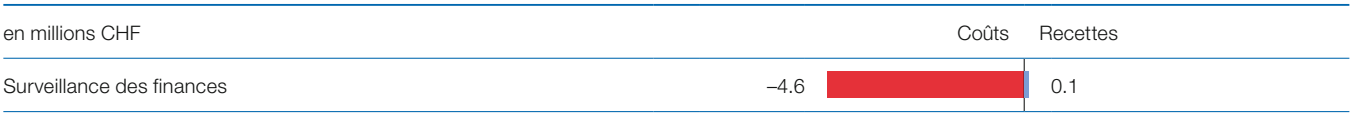

11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Surveillance des finances	–4.1	–4.6	–4.6	–4.6	–4.6	–4.6
Total	**–4.1**	**–4.6**	**–4.6**	**–4.6**	**–4.6**	**–4.6**

11.3 Priorités de développement de la Direction

Le contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

11.4 Compte de résultats

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–4 223 408**	**–4 690 098**	**–4 640 787**	**–4 653 649**	**–4 699 378**	**–4 737 744**
Modification		–11.1 %	1.1 %	–0.3 %	–1.0 %	–0.8 %
Revenus	**105 609**	**107 161**	**102 760**	**102 765**	**102 840**	**102 904**
Modification		1.5 %	–4.1 %	0.0 %	0.1 %	0.1 %
Solde	**–4 117 798**	**–4 582 937**	**–4 538 027**	**–4 550 883**	**–4 596 537**	**–4 634 840**
Modification		–11.3 %	1.0 %	–0.3 %	–1.0 %	–0.8 %
Charges						
30 Charges de personnel	–3 922 190	–4 188 347	–4 284 536	–4 295 452	–4 338 939	–4 375 105
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–150 416	–336 600	–192 600	–192 600	–192 600	–192 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	–17 839	–15 151	–8 651	–10 596	–12 838	–15 039
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–40	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–132 921	–150 000	–155 000	–155 000	–155 000	–155 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	67 468	66 161	60 760	60 765	60 840	60 904
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 433	1 000	2 000	2 000	2 000	2 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	35 708	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats du budget 2017 s'améliore d'environ CHF 44 000 par rapport au budget 2016. Le solde se détériore dans les années suivantes 2018-2020 de CHF 13 000 à CHF 97 000. La variation se justifie par le fait d'une diminution des charges de biens, services et marchandises et d'une augmentation des charges de personnel. Les charges de personnel vont augmenter en raison du développement prédéterminé des mesures salariales.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–26 754**	**–17 800**	**–17 800**	**–19 000**	**–19 000**	**–19 000**
Modification		33.5 %	0.0 %	–6.7 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**–26 754**	**–17 800**	**–17 800**	**–19 000**	**–19 000**	**–19 000**
Modification		33.5 %	0.0 %	–6.7 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–26 754	–17 800	–17 800	–19 000	–19 000	–19 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

La période du plan 2017-2020 prévoit des dépenses de remplacement dans le domaine du mobilier de bureau et de l'informatique.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

2010	2011	2012	2013	2014	2015
25.1	26.6	24.0	23.9	24.7	23.4

Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24 ETP. Le Contrôle des finances table sur une moyenne de 24 ETP pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Surveillance des finances

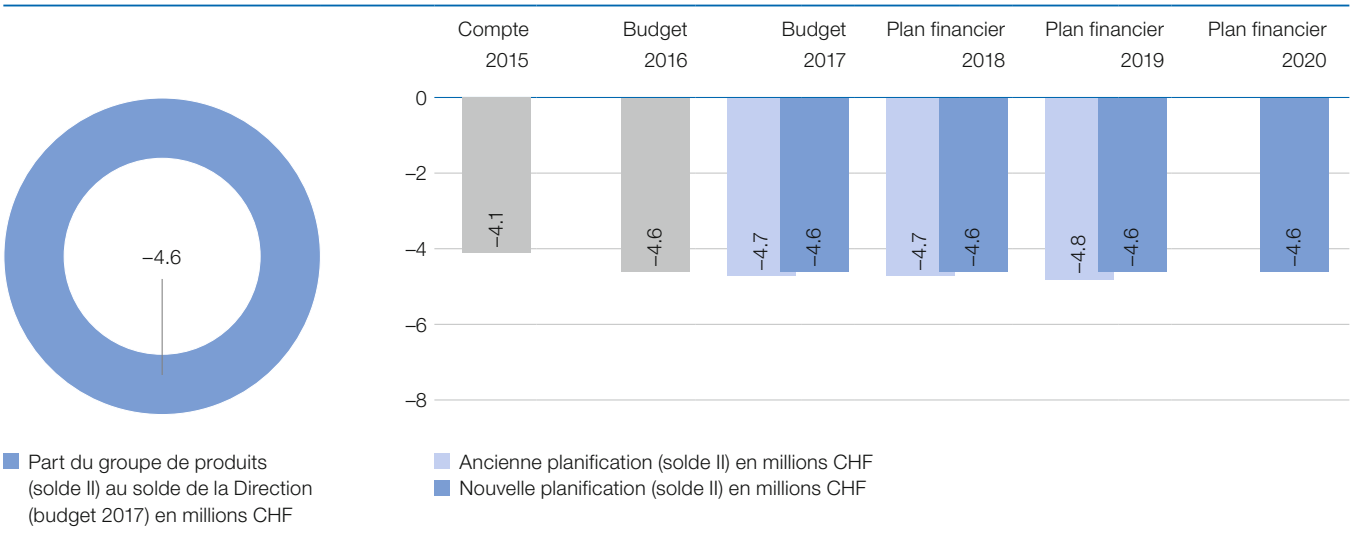

Description

Le groupe de produits Surveillance des finances se compose des produits suivants :

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction)
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats)
- Mandats de contrôle extraordinaire sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général
- Activités de conseil en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	91 000	100 000	95 000	95 000	95 000	95 000
(-) Frais de personnel	–3 907 621	–4 188 348	–4 416 776	–4 427 686	–4 471 099	–4 507 200
(-) Coûts matériels	–283 338	–479 437	–207 600	–207 600	–207 600	–207 600
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–19 504	–16 666	–23 196	–25 069	–22 899	–19 236
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–4 119 463**	**–4 584 452**	**–4 552 572**	**–4 565 355**	**–4 606 597**	**–4 639 036**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 119 463**	**–4 584 452**	**–4 552 572**	**–4 565 355**	**–4 606 597**	**–4 639 036**
(+)/(-) Régularisations	1 665	1 515	14 545	14 472	10 060	4 196
Solde III (comptabilité financière)	**–4 117 798**	**–4 582 938**	**–4 538 028**	**–4 550 883**	**–4 596 538**	**–4 634 840**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Tâches essentielles	–3 351 837	–3 499 939	–3 676 169	–3 685 277	–3 717 735	–3 742 529
Mandats de contrôle spécifiques	–594 724	–830 278	–695 030	–698 110	–704 853	–711 097
Mandats de contrôle spéciaux	–93 990	–214 100	–102 775	–103 144	–104 183	–105 084
Activités de conseil	–78 911	–40 134	–78 599	–78 824	–79 827	–80 326

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La marge contributive II du budget 2017 et le plan des tâches et des finances 2018 s'améliore d'environ CHF 17 000 à CHF 30 000 par rapport au budget 2016. A partir de l'année 2019 la marge contributive II se détériore de CHF 24 000 à CHF 57 000. La variation se justifie par le fait de la diminution des biens, services et marchandises et de l'augmentation des charges de personnel.

Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget et dans le plan des tâches et des finances : Le Contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

Chances et risques

Les charges de personnels sont avec près de 90 pour cent le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le développement des charges de personnel. Le Contrôle des finances peut faire appel à des spécialistes si nécessaire. A partir du moment ou le Contrôle des finances n'en fait pas usage, ceci aura un impact positif de l'ordre d'environ CHF 200 000 sur le résultat.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (EPT)	24	stabilité
Evaluation de la qualité et de l'efficience du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)		stabilité
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)		stabilité
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du Contrôle des finances (en mio CHF)		augmentation

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Protection des données	–1.2	0.0

12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Protection des données	–0.9	–1.2	–1.2	–1.2	–1.2	–1.2
Total	**–0.9**	**–1.2**	**–1.2**	**–1.2**	**–1.2**	**–1.2**

12.3 Priorités de développement de la Direction

Les modifications intervenues dans le droit de la protection des données au niveau européen sont à mettre en œuvre jusqu'au second semestre de 2018. La question de savoir si les changements survenus au niveau de la législation fédérale entraîneront une adaptation à l'échelon cantonal reste actuellement en suspens. Il n'y a pas lieu de s'attendre à des répercussions financières importantes.

12.4 Compte de résultats

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–879 123**	**–1 154 105**	**–1 176 729**	**–1 184 297**	**–1 170 876**	**–1 162 883**
Modification		–31.3 %	–2.0 %	–0.6 %	1.1 %	0.7 %
Revenus	**1 150**	**3 300**	**3 000**	**3 000**	**3 000**	**3 000**
Modification		187.0 %	–9.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–877 973**	**–1 150 805**	**–1 173 729**	**–1 181 297**	**–1 167 876**	**–1 159 883**
Modification		–31.1 %	–2.0 %	–0.6 %	1.1 %	0.7 %
Charges						
30 Charges de personnel	–780 548	–950 705	–973 329	–980 897	–967 476	–959 483
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–92 848	–203 300	–203 300	–203 300	–203 300	–203 300
33 Amortissements du patrimoine administratif	–3 227	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–2 500	–100	–100	–100	–100	–100
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	640	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	510	300	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte de résultats

Le chiffre 12.6 traite plus en détail de l'augmentation des frais de personnel concernant 2016. La mise en œuvre des mesures d'allégement prises au cours des années précédentes peut être poursuivie entre 2017 et 2020.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Evolution du compte des investissements

Aucun investissement n'est prévu dans le budget comme pour les années suivantes.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

2010	2011	2012	2013	2014	2015
3.6	3.7	5.2	4.7	4.5	4.5

Commentaire

Après l'octroi d'un demi-poste supplémentaire dans le budget 2016, seuls de légers changements engendrés par la fluctuation du taux d'occupation de certains collaborateurs peuvent survenir au cours des prochaines années.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données

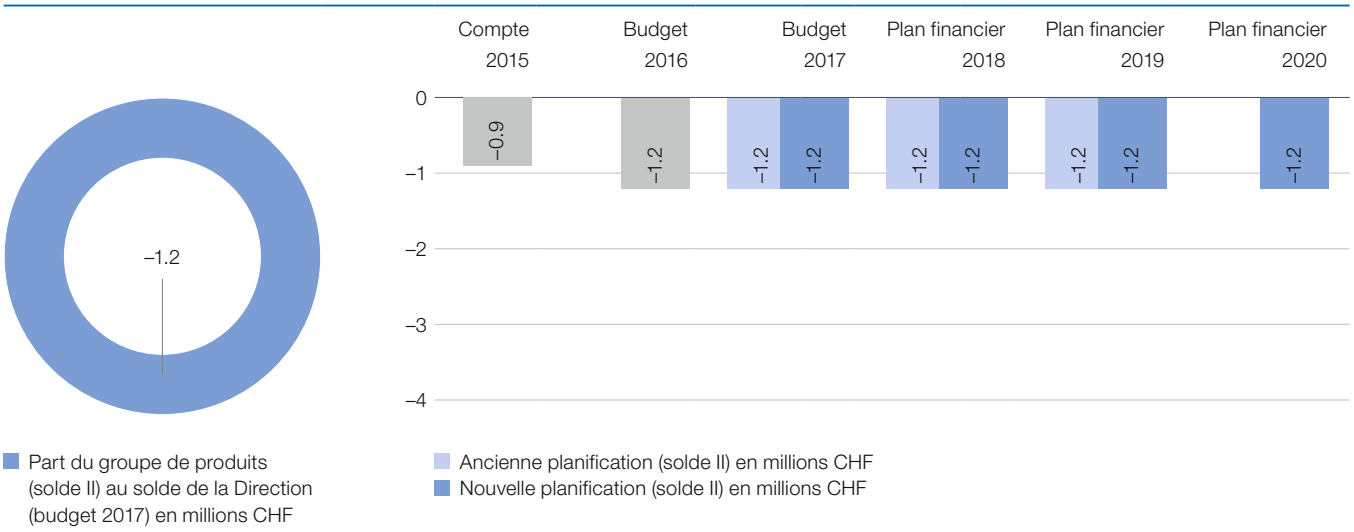

Description

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité suivants : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	640	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	–780 548	–947 705	–970 329	–977 897	–964 476	–956 483
(-) Coûts matériels	–95 348	–203 400	–203 400	–203 400	–203 400	–203 400
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–3 308	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–878 565**	**–1 151 105**	**–1 173 729**	**–1 181 297**	**–1 167 876**	**–1 159 883**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	510	300	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–878 055**	**–1 150 805**	**–1 173 729**	**–1 181 297**	**–1 167 876**	**–1 159 883**
(+)/(-) Régularisations	82	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–877 974**	**–1 150 805**	**–1 173 729**	**–1 181 297**	**–1 167 876**	**–1 159 883**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Protection des données	–878 565	–1 151 105	–1 173 729	–1 181 297	–1 167 876	–1 159 883

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget 2016, le solde I présente une détérioration de quelque CHF 20 000. Un tel résultat s'explique par l'augmentation des frais de personnel et reflète les consignes applicables à l'ensemble du canton à cet égard.

Priorités de développement

Les tâches prévues par la législation sur la protection des données doivent également continuer d'être accomplies à l'avenir. L'énoncé des tâches tel qu'il figure dans la législation précitée laisse une marge de manœuvre importante. Cependant, les ressources du Bureau pour la surveillance de la protection des données ne lui permettent guère, pour ce qui est de l'accomplissement des tâches, de profiter de cette marge de manœuvre. Le Bureau ne discerne aucune possibilité de renforcer l'accomplissement des tâches. En tant que droit découlant du développement des technologies, le droit de la protection des données prescrit d'identifier de manière précoce les évolutions informatiques pertinentes pour les activités de l'administration et de prendre des mesures relatives à la sécurité des données ainsi qu'à la garantie des droits de la personne. Selon la loi de Moore, la capacité des processeurs double environ tous les deux ans.

Chances et risques

Des adaptations apportées notamment au droit supérieur peuvent entraîner une modification du volume des cas de traitement des données devant faire l'objet d'une surveillance cantonale (surveillance des cliniques privées, des gymnases ou des offices AI), ce qui peut se traduire par une augmentation ou une diminution des besoins en ressources. Pour ce qui est des projets informatiques, si les traitements de données contraires au droit ne sont identifiés que tardivement, les coûts induits par les corrections nécessaires augmentent de manière exponentielle. Du point de vue des responsables de projet, un examen précoce de la conformité du traitement des données constitue une chance alors qu'un examen tardif présente des risques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Assurer le contrôle préalable des grands projets informatiques sous l'angle de la protection de la personnalité et de la sécurité des données (en %).	50	stabilité
Contrôler les applications informatiques. (Nombre de contrôles)	4	stabilité
Former des recours contre les décisions qui rejettent les recommandations.		
Répondre aux demandes triées émanant des Directions et de la Chancellerie d'Etat (et prendre position sur des projets d'acte législatif) (en %).	73	stabilité
Conseils et soutien prodigués avec compétence.		
Répondre aux questions de personnes privées (en %)	64	stabilité

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	–10.6	0.0
Juridictions civile et pénale	–102.6	44.8
Juridiction administrative	–14.9	0.0
Ministère public	–69.3	51.9

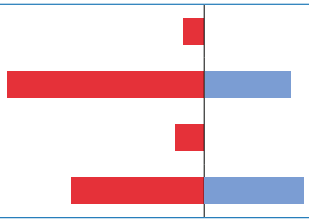

13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Direction de la magistrature	–7.0	–9.6	–10.6	–10.6	–10.8	–11.1
Juridictions civile et pénale	–52.0	–57.2	–57.8	–58.7	–59.4	–60.0
Juridiction administrative	–13.9	–14.6	–14.9	–15.0	–15.1	–15.3
Ministère public	–30.5	–19.3	–17.3	–17.6	–18.0	–18.3
Total	**–103.4**	**–100.7**	**–100.6**	**–101.9**	**–103.3**	**–104.7**

13.3 Priorités de développement de la Direction

Après le transfert complet des tâches de la comptabilité opérationnelle, y compris de l'encaisssement des amendes, l'accent est mis comme l'année précédente sur la consolidation et l'optimisation de tous les processus de support et sur leur adaption aux processus centraux au sein de la justice bernoise. Les autorités judiciaires et le Ministère public sont en outre en train de développer un système de contrôle interne. Du point de vue du personnel, la justice part du principe que les prestations requises peuvent être gérées avec la dotation en personnel actuelle. Le passage à la comptabilité selon MCH2/IPSAS et la standardisation de l'approvisionnement de base en informatique IT@BE dans le canton de Berne absorbent aussi des ressources considérables au sein de la justice. Les travaux préliminaires du passage des systèmes annexes à MCH2 sont en cours.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte de résultats						
Charges	**–213 858 519**	**–211 835 439**	**–214 127 283**	**–214 903 338**	**–215 891 516**	**–217 056 659**
Modification		0.9 %	–1.1 %	–0.4 %	–0.5 %	–0.5 %
Revenus	**96 474 861**	**96 082 320**	**98 585 520**	**98 465 520**	**98 344 220**	**98 085 420**
Modification		–0.4 %	2.6 %	–0.1 %	–0.1 %	–0.3 %
Solde	**–117 383 658**	**–115 753 119**	**–115 541 763**	**–116 437 818**	**–117 547 296**	**–118 971 239**
Modification		1.4 %	0.2 %	–0.8 %	–1.0 %	–1.2 %
Charges						
30 Charges de personnel	–113 789 146	–119 812 905	–121 589 064	–122 540 345	–123 333 980	–124 238 940
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–81 159 900	–86 287 021	–87 322 600	–87 031 750	–86 893 040	–86 680 850
33 Amortissements du patrimoine administratif	–974 220	–835 613	–719 518	–668 142	–951 396	–1 373 769
34 Charges financières	–301	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–136 221	–145 000	–145 000	–145 000	–145 000	–145 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–17 798 728	–4 751 900	–4 348 100	–4 515 100	–4 565 100	–4 615 100
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	93 701 716	94 783 420	97 358 420	97 235 420	97 114 120	96 905 320
43 Revenus divers	2 488 233	800 000	880 000	880 000	880 000	830 000
44 Revenus financiers	61 543	59 000	63 000	66 000	66 000	66 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	168 099	439 900	284 100	284 100	284 100	284 100
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	55 268	0	0	0	0	0

Evolution du compte de résultats

Le budget 2017 du compte de résultats clôture avec un solde de CHF 115,5 millions. Par rapport aux comptes annuels 2015, cela représente une amélioration de CHF 2,4 millions. Les charges de biens et services enregistrent une hausse. En contrepartie, les imputations internes diminuent considérablement. Les contributions augmentent et les subventions acquises sont budgétées plus faiblement. Dans l'ensemble, les charges sont constantes. L'amélioration du budget résulte principalement du budget de revenu, à hauteur de CHF 2 millions. Par rapport au budget de l'année précédente, les autorités judiciaires et le Ministère public se situent à un niveau stable. Cela signifie que le solde du compte de résultats a pu être réduit marginalement de CHF 0,2 million dans le budget 2017. L'état des postes reste constant.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Compte des investissements						
Dépenses	**–571 457**	**–1 030 000**	**–1 000 000**	**–960 000**	**–960 000**	**–960 000**
Modification		–80.2 %	2.9 %	4.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**–571 457**	**–1 030 000**	**–1 000 000**	**–960 000**	**–960 000**	**–960 000**
Modification		–80.2 %	2.9 %	4.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–571 457	–1 030 000	–700 000	–660 000	–710 000	–710 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	–300 000	–300 000	–250 000	–250 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les besoins dans le domaine des investissements restent constants. Actuellement, aucun nouveau projet d'investissement important n'est prévu. L'accent est mis sur la gestion et l'optimisation des installations et des applications informatiques existantes, du développement technique et professionnel nécessaire et du maintien général de la substance.

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS

2010	2011	2012	2013	2014	2015
–	670.9	671.7	687.1	689.2	715.2

Commentaire

Aucun changement n'est enregistré dans l'effectif du personnel des autorités judiciaires et du Ministère public. Aucun changement à ce niveau n'est prévu pour les années 2018 à 2020.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature

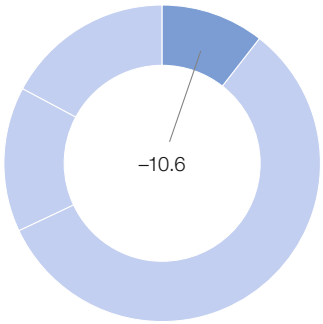

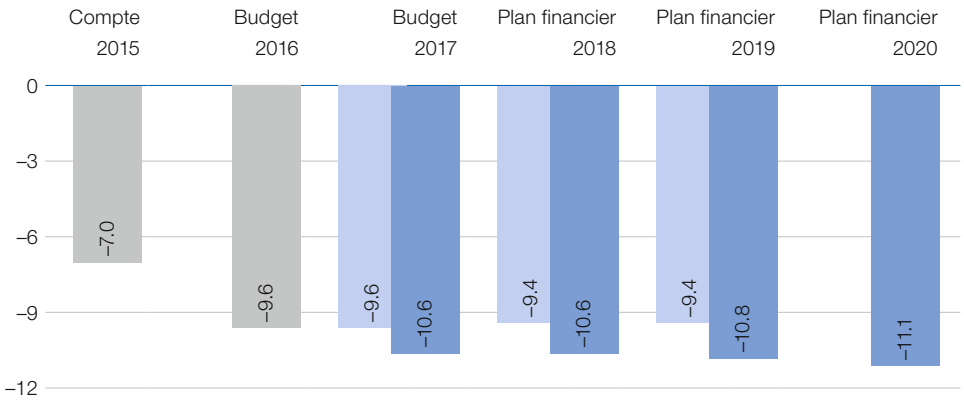

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Organe commun à la Cour suprême, au Tribunal administratif et au Parquet général. Interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	21 307	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
(-) Frais de personnel	–3 059 127	–3 765 957	–3 925 795	–3 926 799	–3 960 891	–4 013 740
(-) Coûts matériels	–3 246 594	–5 366 757	–6 309 900	–6 311 500	–6 346 500	–6 407 500
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–682 963	–512 145	–389 868	–357 837	–476 097	–653 926
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–6 967 376**	**–9 632 860**	**–10 613 563**	**–10 584 136**	**–10 771 488**	**–11 063 167**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 012	700	**700**	700	700	700
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–6 966 364**	**–9 632 160**	**–10 612 863**	**–10 583 436**	**–10 770 788**	**–11 062 467**
(+)/(-) Régularisations	48 623	65 430	89 217	72 701	67 349	50 110
Solde III (comptabilité financière)	**–6 917 742**	**–9 566 730**	**–10 523 647**	**–10 510 736**	**–10 703 439**	**–11 012 357**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Soutien à la direction	–6 967 376	–9 632 860	–10 604 163	–10 574 736	–10 762 088	–11 053 767

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification du groupe de produits clôture avec un solde I de CHF 10,2 millions, soit une péjoration de 1,1 million par rapport au budget 2016, et de CHF 1,4 million par rapport au plan financier 2017. La différence entre le budget 2016 et le plan financier 2017 résulte de la volonté d'augmenter la précision du budget.

Les coûts de personnel s'élèvent à CHF 3,9 millions. Le montant de 0,1 million de frais supplémentaires dans le budget 2016 et de 0,3 million dans le plan financier 2017 est en grande partie dû à l'évolution des frais de traitement et à l'augmentation des cotisations de l'employeur.

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 6,3 millions. L'augmentation de CHF 1 million par rapport au budget 2016 et de CHF 1.1 million par rapport au plan financier 2017 est due à la hausse des coûts TI. Les prestations existantes de l'OIO sont de plus en plus refacturées à l'état major des ressources.

Priorités de développement

La consolidation et l'optimisation conséquente des processus de support existants pour l'ensemble de la justice sont au centre de l'activité sont traitées en priorité. Dans le domaine de l'informatique, l'infrastructure est encore améliorée afin d'atteindre le standard cantonal. En ce qui concerne les dépenses informatiques, le maintien de la substance est visé en priorité. Les exigences techniques et professionnelles nécessaires doivent cependant aussi être mises en œuvre de manière ciblée. La concentration de l'état-major des ressources en un seul endroit au lieu de quatre est également prioritaire.

Chances et risques

L'introduction d'un SCI pour l'ensemble de la justice va de pair avec la remise en question, l'examen et l'adaptation des processus et la suppression des doublons. Grâce à des processus légers, efficaces et adaptés aux besoins, les tâches peuvent être effectuées de manière économique et efficace, avec la qualité nécessaire. A l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature en tant que prestataire en faveur des processus centraux, le besoin de ressources, notamment dans le domaine de l'informatique pour l'approvisionnement de base et le suivi des applications, peut changer très vite.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	14 000	stabilité
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	6 000	stabilité
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	84 000	augmentation

13.7.2 Juridictions civile et pénale

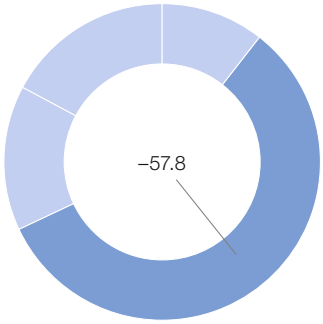

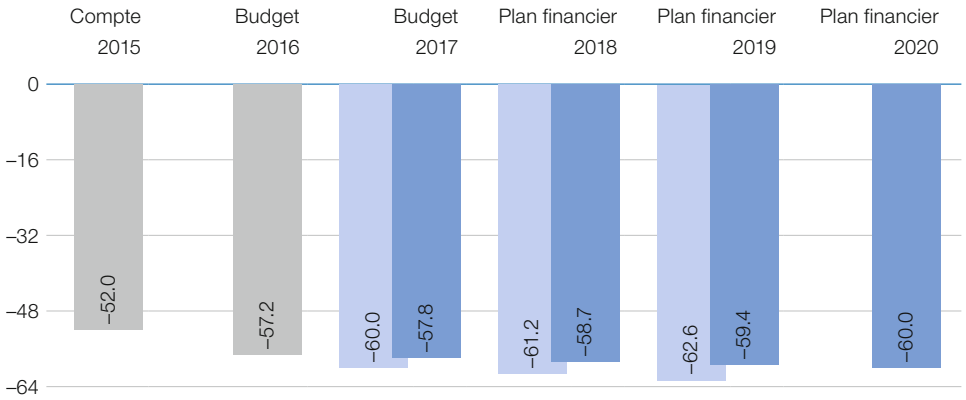

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2017) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	44 160 825	42 293 153	43 996 100	43 873 100	43 746 800	43 488 000
(-) Frais de personnel	–56 630 603	–59 115 227	–59 927 625	–60 337 799	–60 648 359	–61 031 759
(-) Coûts matériels	–40 367 011	–40 989 546	–42 485 697	–42 760 110	–42 820 263	–42 600 172
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–242 394	–199 683	–206 413	–304 136	–429 192	–619 758
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–53 079 182**	**–58 011 304**	**–58 623 636**	**–59 528 947**	**–60 151 015**	**–60 763 690**
(+) Recettes des subventions cantonales	83 504	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	999 986	770 000	**786 000**	786 000	791 000	791 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–51 995 691**	**–57 241 304**	**–57 837 636**	**–58 742 947**	**–59 360 015**	**–59 972 690**
(+)/(-) Régularisations	–5 724 000	–6 015 699	–5 944 721	–5 552 656	–5 364 809	–5 365 589
Solde III (comptabilité financière)	**–57 719 692**	**–63 257 004**	**–63 782 357**	**–64 295 603**	**–64 724 825**	**–65 338 280**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Décision de la section pénale de la Cour suprême	–4 754 100	–4 284 565	–7 739 388	–7 877 156	–7 948 479	–8 067 781
Décision de la section civile de la Cour suprême	–4 264 700	–5 557 045	–6 196 328	–6 351 460	–6 431 766	–6 573 406
Examens d'avocat	–2 218 500	–1 037 346	–264 625	–266 537	–265 752	–266 877
Surveillance des avocats	–2 346 300	–949 223	–197 149	–198 883	–198 175	–199 192
Autres prestations de services Cour suprême	–414 600	–452 512	–125 984	–126 688	–126 400	–126 814
Décision de droit civil première instance	–17 669 100	–20 603 644	–21 917 608	–22 403 862	–22 679 704	–22 459 645
Décision de droit pénal première instance	–13 271 700	–16 537 223	–12 552 351	–12 641 800	–12 745 641	–13 230 918
Décision de mesures de contraintes première instan	–1 019 700	–1 195 182	–1 423 066	–1 419 739	–1 413 519	–1 425 822
Procédure de conciliation	–6 164 000	–5 839 126	–6 647 142	–6 671 245	–6 753 912	–6 812 603
Conseil juridique de l'autorité de conciliation	–956 500	–1 555 439	–1 559 990	–1 571 572	–1 587 662	–1 600 628

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dès le 1. 1. 2017, la comptabilité sera tenue conformément aux directives MCH2/IPSAS. Outre différentes réévaluations de postes de l'actif et du passif (par exemple séparation du long et du court terme pour les avoirs et les dettes), d'importants ajustements sont apportés au compte de fonctionnement. Ainsi, de nombreux postes de compte sont reclassés dans des groupes de compte et de matières – en partie nouvellement créés. Cela a une influence considérable sur la comparabilité des années. Le commentaire suivant sur les groupes de produits du budget 2017 se base sur les nouvelles directives MCH2/IPSAS. Le budget 2016 et le plan financier 2017, utilisés à titre de comparaison, ont été adaptés en conséquence pour plus de pertinence.

Le compte de fonctionnement des juridictions civile et pénale présente pour l'année budgétaire 2017 un total des charges de CHF 109.5 millions (budget 2016 : CHF 109.6 mio – plan financier 2017 : CHF 111.7 mio). Le total des revenus de l'année budgétaire 2017 s'élève à CHF 45.3 millions (budget 2016 : CHF 46.4 mio – plan financier 2017 : CHF 46.3 mio). Il en résulte pour le groupe de produits juridictions civile et pénale dans la comptabilité financière un solde de CHF 64.2 millions pour l'année budgétaire 2017, par rapport à CHF 63.3 millions dans le budget 2016 et à CHF 65.5 millions dans le plan financier 2017.

Les charges de personnel s'élèvent à CHF 60.3 millions (budget 2016 : CHF 59.1 mio – plan financier 2017 : CHF 59.9 mio) et représentent 55.1 % du total des charges.
L'augmentation minime résulte des différentes allocations ainsi que des primes de prestations.

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 48.8 millions (budget 2016 : CHF 50.2 mio – plan financier 2017 : CHF 51.5 mio) et représentent 44.5 % du total des charges. La diminution des charges concerne les honoraires et les charges accessoires de procédure, ainsi que les pertes effectives de créances d'assistance judiciaire (auparavant amortissements). Il s'agit du résultat de l'évaluation effectuée après l'exercice 2015.

Les amortissements – désormais plus que sur le patrimoine administratif – s'élèvent à CHF 0.1 million.

Dans les autres groupes de matières, un montant de CHF 0.3 million est budgété, correspondant au budget 2016 et au plan financier 2017.

Le revenu des contributions s'élève à CHF 44.4 millions (budget 2016 : CHF 45.5 mio – plan financier 2017 : CHF 45.4 mio). La diminution du rendement est due aux remboursements de tiers en légère baisse (encaissement de l'Intendance des impôts du canton) où les expériences faites en 2015 ont été prises en compte.

Dans l'ensemble, seule une petite partie du budget peut être maîtrisée. Les frais de personnel ne sont pas influençables après l'approbation de l'état des postes établi sur la base des tâches à exécuter ainsi que des charges salariales annexes gérées de manière centralisée. Dans les dépenses de biens et services, les postes influençables et importants sont également limités. Presque la totalité des recettes dépendent du nombre et de l'étendue des procédures à traiter, des jugements ainsi que des conditions financières des participants à la procédure. L'utilisation des voies de droit par les parties ne peut ni être prévue à l'avance ni maîtrisée.

Dans le budget 2017 – comme les années précédentes –, un montant de CHF 0.4 million a été prévu pour les investissements à mettre à l'actif du bilan.

Priorités de développement

Pour les juridictions civile et pénale, aucune priorité de développement n'a des effets financiers.

Chances et risques

Pour 2017, aucune chance importante ne concerne les juridictions civile et pénale. A différents niveaux, des efforts en vue de réduire les coûts par l'optimisation de processus internes sont effectués. Il n'y a pas de risque important pour 2017.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale) : Nombre de procédures liquidées	800	augmentation
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte) : Nombre de procédures liquidées	2 100	stabilité
Tribunaux régionaux procédures civiles : Nombre de procédures liquidées	21 700	stabilité
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs : Nombre de procédures liquidées	2 800	augmentation
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte) : Nombre de procédures liquidées	2 400	augmentation
Autorités de conciliation (procédure de conciliation) : Nombre de procédures liquidées	6 600	stabilité
Autorités de conciliation, conseils juridiques : Nombre de consultations juridiques	22 600	stabilité

13.7.3 Juridiction administrative

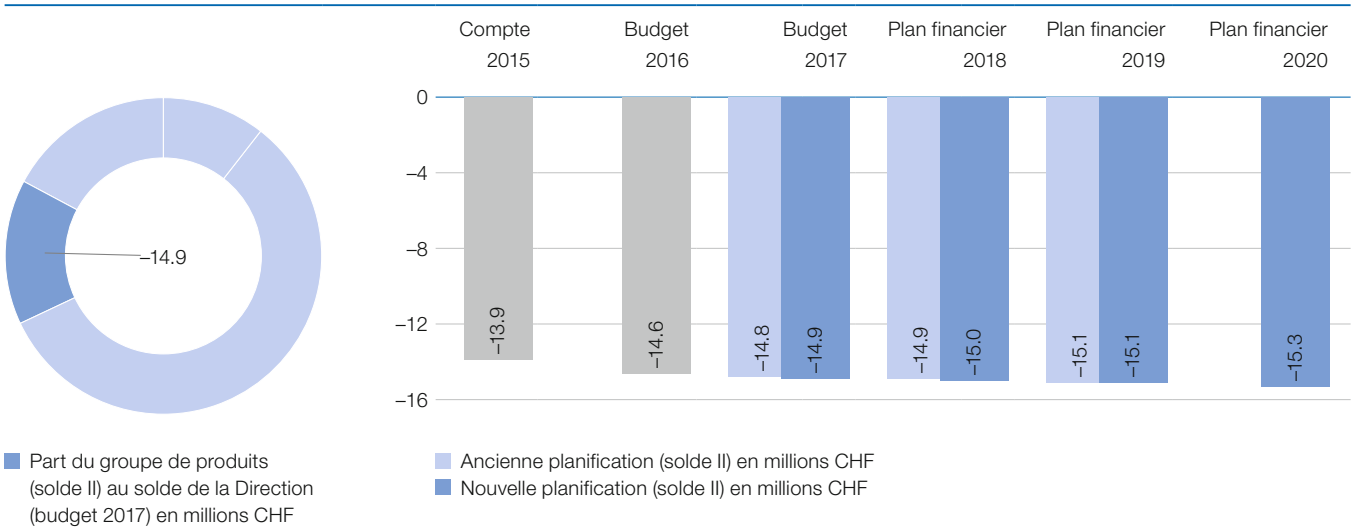

Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, de même que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action, sur les bases juridiques suivantes :

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	1 385 904	1 314 400	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	–14 348 592	–14 808 189	–15 027 272	–15 112 847	–15 249 087	–15 373 519
(-) Coûts matériels	–936 393	–1 116 748	110 650	110 650	110 650	110 650
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	173	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–13 898 908**	**–14 610 538**	**–14 916 622**	**–15 002 197**	**–15 138 437**	**–15 262 869**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 175	6 500	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–13 889 733**	**–14 604 038**	**–14 916 622**	**–15 002 197**	**–15 138 437**	**–15 262 869**
(+)/(-) Régularisations	–37 795	–68 600	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–13 927 528**	**–14 672 638**	**–14 916 622**	**–15 002 197**	**–15 138 437**	**–15 262 869**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	–4 709 026	–5 220 866	–5 139 648	–5 165 703	–5 215 588	–5 261 908
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	–6 908 426	–6 736 529	–6 370 068	–6 402 411	–6 464 335	–6 521 836
Autres prestations de services du Tribunal adminis	–20 638	0	–516 090	–518 609	–523 431	–527 908
Décision sur recours de la Commission des recours	–1 905 410	–2 227 657	–2 261 496	–2 283 615	–2 311 361	–2 340 827
Décision sur recours/sur opposition de la Commissi	–8 562	32	–94 783	–94 986	–95 190	–95 395
Jugement de la Commission d'estimation en matière	–10 949	–6 690	–93 761	–94 002	–94 244	–94 486
mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	–335 893	–418 826	–440 772	–442 867	–434 285	–420 506

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

D'autres modifications par rapport à la planification précédente des ressources ne sont pas prévues, hormis l'évolution de la masse salariale décidée par le Grand Conseil et le Conseil-exécutif. Quelques légers déplacements de crédits sont à relever dans les charges relatives aux biens, services et marchandises, qui n'ont cependant pas d'influence sur le solde.

Priorités de développement

Dans les années à venir, la juridiction administrative s'attend à un nombre constant de près de 3 100 nouveaux cas et de bien 3 100 cas liquidés. Les points forts suivants sont pris en considération dans le budget et dans le plan intégré mission-financement : poursuite de la diminution des cas pendants et, de ce fait, du raccourcissement de la durée des procédures auprès de la Commission des recours en matière fiscale. La juridiction administrative entend veiller à ce que les soldes d'heures de travail du personnel non seulement ne s'accroissent pas davantage, mais à ce qu'ils diminuent de manière à respecter la limite supérieure prévue depuis 2016 de 50 jours des comptes épargne-temps.

Chances et risques

Avec les ressources prévues au budget, la juridiction administrative dispose des moyens nécessaires pour garantir aussi en 2017 une jurisprudence de qualité rendue en temps opportun et, de ce fait, l'accomplissement efficace de sa tâche principale.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice).	3 100	stabilité
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	3 100	stabilité
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées).	2 300	stabilité

13.7.4 Ministère public

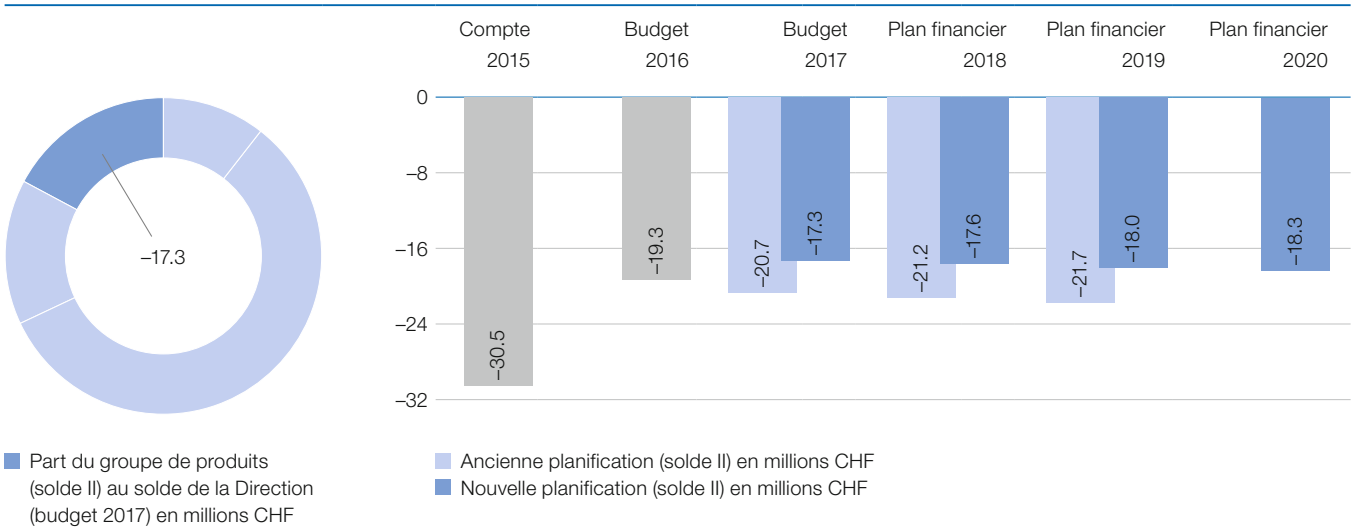

Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édiction de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
(+) Rentrées financières	23 554 789	22 580 000	23 892 000	23 892 000	23 892 000	23 892 000
(-) Frais de personnel	–38 788 080	–42 116 995	–42 834 583	–43 274 111	–43 586 854	–43 931 133
(-) Coûts matériels	–39 744 145	–25 171 999	–26 062 993	–26 057 995	–26 057 995	–26 057 994
(-) Intérêts et amortissements prévisonnels	–450 693	–270 414	–278 930	–151 923	–188 414	–220 608
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–55 428 129**	**–44 979 409**	**–45 284 508**	**–45 592 030**	**–45 941 264**	**–46 317 736**
(+) Recettes des subventions cantonales	17 368	42 000	**42 000**	42 000	42 000	42 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–68 500	–75 000	**–75 000**	–75 000	–75 000	–75 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	24 998 489	25 755 000	**28 005 000**	28 005 000	28 005 000	28 005 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–30 480 771**	**–19 257 409**	**–17 312 508**	**–17 620 030**	**–17 969 264**	**–18 345 736**
(+)/(-) Régularisations	–8 337 925	–8 999 338	–9 006 629	–9 009 252	–9 011 332	–9 011 997
Solde III (comptabilité financière)	**–38 818 696**	**–28 256 747**	**–26 319 137**	**–26 629 282**	**–26 980 596**	**–27 357 734**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	2018	2019	Plan financier 2020
Instruction	–46 723 297	–34 861 744	–34 200 114	–34 379 049	–34 565 807	–34 805 647
Mise en accusation	–766 154	–849 977	–696 027	–700 614	–704 339	–709 022
Procédure simplifiée	–143 398	–205 297	–113 386	–114 347	–115 167	–116 067
Procédure d'ordonnance pénale	7 541 535	6 896 857	5 965 666	5 846 475	5 728 329	5 598 630
Procédure de recours	–2 121 923	–2 479 007	–2 173 793	–2 181 698	–2 199 205	–2 183 967
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	–656 783	–653 748	–953 017	–956 375	–963 884	–957 071
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	–12 558 107	–12 826 490	–13 113 833	–13 106 418	–13 121 188	–13 144 589

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification du groupe de produit clôture avec une marge contributive III, respectivement un solde I de CHF 45,3 millions. Cela représente une amélioration du solde dans la comptabilité financière de près de CHF 3,4 millions par rapport au plan financier 2017.

Dans le domaine des charges de personnel, il faut s'attendre à des charges supplémentaires dans le domaine des traductions (CHF 0.2 mio) en raison des postes supplémentaires en relation avec l'analyse de la dotation en personnel et de l'augmentation des cas liquidés qui en découle.

Une fois les postes pourvus et le personnel mis au courant, il y aura en 2017 une augmentation du nombre de cas liquidés et par conséquent des recettes supplémentaires dans le domaine des contributions (émoluments, amendes, peines pécuniaires) à hauteur de CHF 3,6 millions.

Priorités de développement

La création de postes dans le cadre de l'analyse de la dotation en personnel, déjà mentionnée en 2016, permettra de décharger de manière considérable les domaines concernés. A moyen terme, une réduction des avoirs de temps accumulés devrait être possible grâce à la conclusion des conventions de réduction des comptes épargne-temps.

Chances et risques

D'une manière générale, le Ministère public ne peut exercer aucune influence significative sur l'évolution des principaux postes de charges et de produits (frais de procédure et d'instruction, recettes provenant d'émoluments, amendes, peines pécuniaires) qui dépend souvent de tiers. Une augmentation des procédures accroît d'une part les frais de procédure et d'instruction. D'autre part, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir un effet positif. Ce fait est important notamment concernant l'augmentation de personnel. Dans le domaine du droit pénal applicable aux mineurs, les effets de la mise en œuvre anticipée au 1er juillet 2016 du relèvement de la limite d'âge de 22 à 25 ans pour la fin des mesures de protection ne peuvent pas encore être évalués. L'évolution des coûts en relation avec la loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins (Ltém) est également incertaine.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de dénonciations reçues	115 797	stabilité
Nombre d'instructions ouvertes	6 592	augmentation
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	3 524	diminution
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	88 698	stabilité
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	19 810	diminution